

université de Montpellier I

DEA d'ECONOMIE RURALE :

U.E.R. de Sciences Economiques

Economie du développement
et de l'espace rural

AGRICULTURE VIVRIERE ET CULTURES DE RAPPORT

LA JUXTAPOSITION DE DEUX TYPES DE PRODUCTION
DANS UN VILLAGE SENOUFO
DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE

Memoire présente par **xavier LE ROY**

sous la direction de monsieur le professeur **BADOUIN**

Juin 1977

La faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

UER de SCIENCES ECONOMIQUES

D.E.A. D'ECONOMIE RURALE

Economie du Développement
et de l'espace rural.

AGRICULTURE VIVRIERE ET CULTURES DE RAPPORT

LA JUXTAPOSITION DE DEUX TYPES DE PRODUCTION
DANS UN VILLAGE SENOFO
DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE

Mémoire présenté par : XAVIER LE ROY

sous la direction de Monsieur le Professeur Robert BADOUIN

JUIN 1977

S O M M A I R E

Agriculture vivrière et cultures de rapport :

La juxtaposition de deux types de production dans un village
Sénoufo du Nord de la Côte d'Ivoire

<u>INTRODUCTION</u> :	pages	4
1 - <u>UNE DUALITE DE CULTURES</u>		15
11 - <u>Les Productions</u>		17
111 - Une large place pour les cultures associées		17
112 - L'importance de chaque production		20
113 - Une différence selon l'ethnie		23
12 - <u>Cultures vivrières et cultures de rapport</u>		27
121 - Les ventes agricoles		27
122 - Deux fonctions économiques		34
123 - Une dualité perçue au niveau de l'exploitation		38
13 - <u>L'extension récente des cultures de rapport</u>		40
131 - L'historique de l'introduction des cultures de rapport		40
132 - Une juxtaposition révélée par la localisation des cultures		47
CONCLUSION CHAPITRE 1		55

2 - <u>L'INFLUENCE DES CULTURES DE RAPPORT SUR LES STRUCTURES D'EXPLOITATION</u>	Pages	58
21 - <u>L'organisation de la production</u>		60
211 - L'unité d'exploitation, cellule économique de base		60
212 - Production collective, production individuelle		67
22 - <u>L'extension des champs individuels favorisée par les cultures de rapport</u>		75
221 - La prédominance des cultures de rapport sur les champs individuels		75
222 - Une variation selon le sexe et l'âge		83
223 - L'extension récente de la production individuelle		89
23 - <u>Une lente évolution de l'organisation du travail</u>		95
231 - Une influence légère sur la division du travail		95
232 - Entraide et monétarisation des rapports de production		103
CONCLUSION CHAPITRE 2		112

3 - <u>L'INFLUENCE DES CULTURES DE RAPPORT SUR LE</u>	Pages	115
<u>SYSTEME DE PRODUCTION</u>		
31 - <u>Des services extérieurs limités aux cultures de rapport</u>		117
311 - Une vulgarisation sectorielle		117
312 - L'influence indéniable de l'encadrement technique de la culture du coton		122
313 - Un encadrement économique déterminant		129
32 - <u>Une juxtaposition au niveau technique</u>		134
321 - L'absence d'ajustement des calendriers cultureux		134
322 - Un comportement différent		139
33 - <u>Un système de production qui reste dans son ensemble de type extensif.</u>		143
331 - Une agriculture vivrière itinérante		144
332 - Une intensification limitée des cultures de rapport		152
CONCLUSION CHAPITRE 3		157
<u>CONCLUSION GENERALE</u>		160

I N T R O D U C T I O N

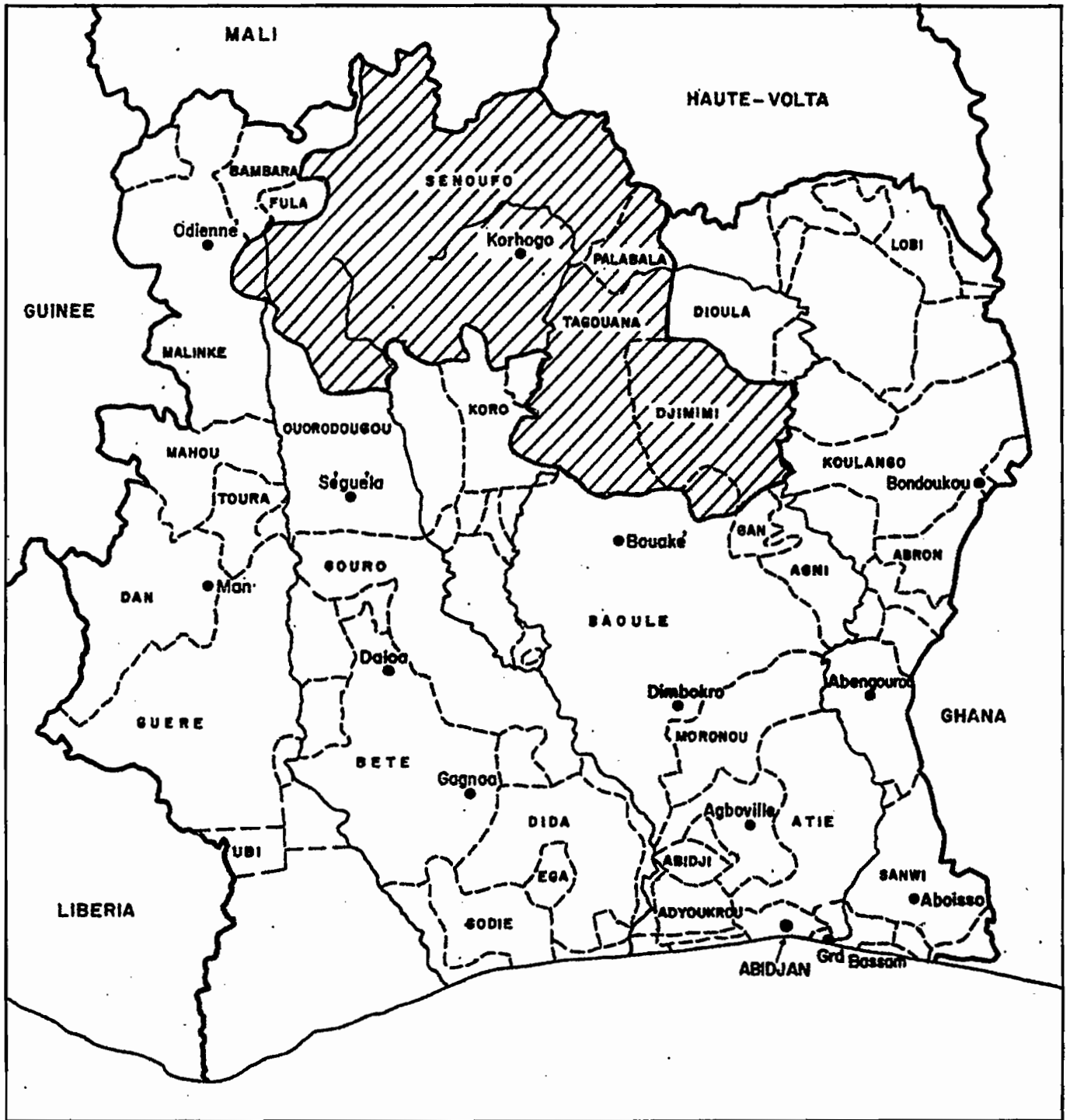
LE CADRE :

Le présent mémoire, présenté à l'UER (1) de Sciences Economiques de l'Université de Montpellier I, en vue de l'obtention d'un D.E.A. (2) d'Economie Rurale, a été rédigé à partir des résultats de travaux effectués en Pays Sénoufo, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du Centre ORSTOM (3) Sciences Humaines de Petit-Bassam, de novembre 1974 à août 1976. Il s'inscrit dans le programme général d'Economie Rurale sur les systèmes de production en savane, lancé par le Ministère de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire, dans le Nord du Pays.

(1) Unité d'Enseignement et de Recherche.

(2) Diplôme d'Etudes Approfondies.

(3) Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.



COTE D'IVOIRE CARTE ETHNIQUE

LE THEME :

Relativement peu marquée, à l'époque coloniale, par le contact avec l'économie de marché, l'économie agricole Sénoufo a fait l'objet, depuis l'Indépendance, d'un certains nombres d'apports extérieurs et d'incitations au changement. L'agriculture villageoise s'est vue sollicitée de l'extérieur, des espèces et des variétés nouvelles lui étant proposées, des techniques inédites étant encouragées. Un encadrement technique et économique, jusqu'ici inexistant, a fait son apparition dans tous les villages de la région.

D'une économie de type autarcique, les communautés rurales sont passées à une agriculture dégageant des surplus commercialisables réguliers. Cette modification dans l'économie agricole villageoise s'est accompagnée d'un certain nombre de mutations, que ce soit au niveau technique, au niveau économique ou social.

Suite à ces incitations, à ces apports extérieurs, qu'est devenue l'économie agricole villageoise Sénoufo ? Quelles influences ont jouées les nouvelles cultures et les moyens de production novateurs ? Quelles stratégies ont retenu les villageois Sénoufo vis-à-vis de ces incursions de l'extérieur ? Y-a-t-il eu assimilation des apports, l'ensemble de l'économie villageoise se trouvant ainsi entièrement modifiée, ou alors y-a-t-il eu combinaison des éléments anciens et nouveaux ? Ou au contraire juxtaposition des apports extérieurs et du système antérieur ? La réponse à ces diverses questions constitue la préoccupation de notre étude.

L'ETUDE APPROFONDIE D'UN VILLAGE AU SUD DE BOUNDIALI.

Afin de mieux appréhender les différentes composantes d'une économie agricole, nous avons restreint notre étude à un village déterminé.

Contrairement à ce qu'il pourrait, peut-être, paraître à la lecture de certaines publications, le Pays Sénoufo ne constitue pas une entité absolument homogène, que ce soit d'un point de vue culturel, économique, démographique ou climatique. Aussi Jacqueline WURTZ (1), géographe ORSTOM, en collaboration de laquelle nous avons travaillé (2), a été amenée à découper le Pays Sénoufo Occidental selon les 5 régions indiquées à la page suivante. Alors qu'elle avait débuté, avant notre arrivée en Côte d'Ivoire, l'étude d'un village de la région 1, située au Nord de BOUNDIALI, nous avons été chargé de celle d'une communauté villageoise de la région 2, située au Sud de BOUNDIALI (3).

Cette région Sud BOUNDIALI, délimitée avec précision sur les cartes des pages 3 et 4 des annexes, se caractérise par une faible densité démographique (7 habitants/Km²). KARAKPO, le village que nous avons étudié, a été choisi parmi les 74 villages de cette région Sud BOUNDIALI, à partir de 3 critères : le nombre d'habitants, la répartition ethnique et la culture du coton.

Bien que la population moyenne de la région Sud BOUNDIALI soit de 580 habitants par village, il a été préféré un village plus petit afin que les enquêtes ne soient pas trop lourdes à mener. Ainsi KARAKPO a-t-il 355 habitants. De plus, bien que 60 % des villages ne comprennent que des Sénoufo autochtones, il a semblé intéressant de retenir une communauté composée également d'une minorité Dioula, ceux-ci étant présents dans 36 % des cas, afin de pouvoir comparer les différences de comportement selon le groupe ethnique.

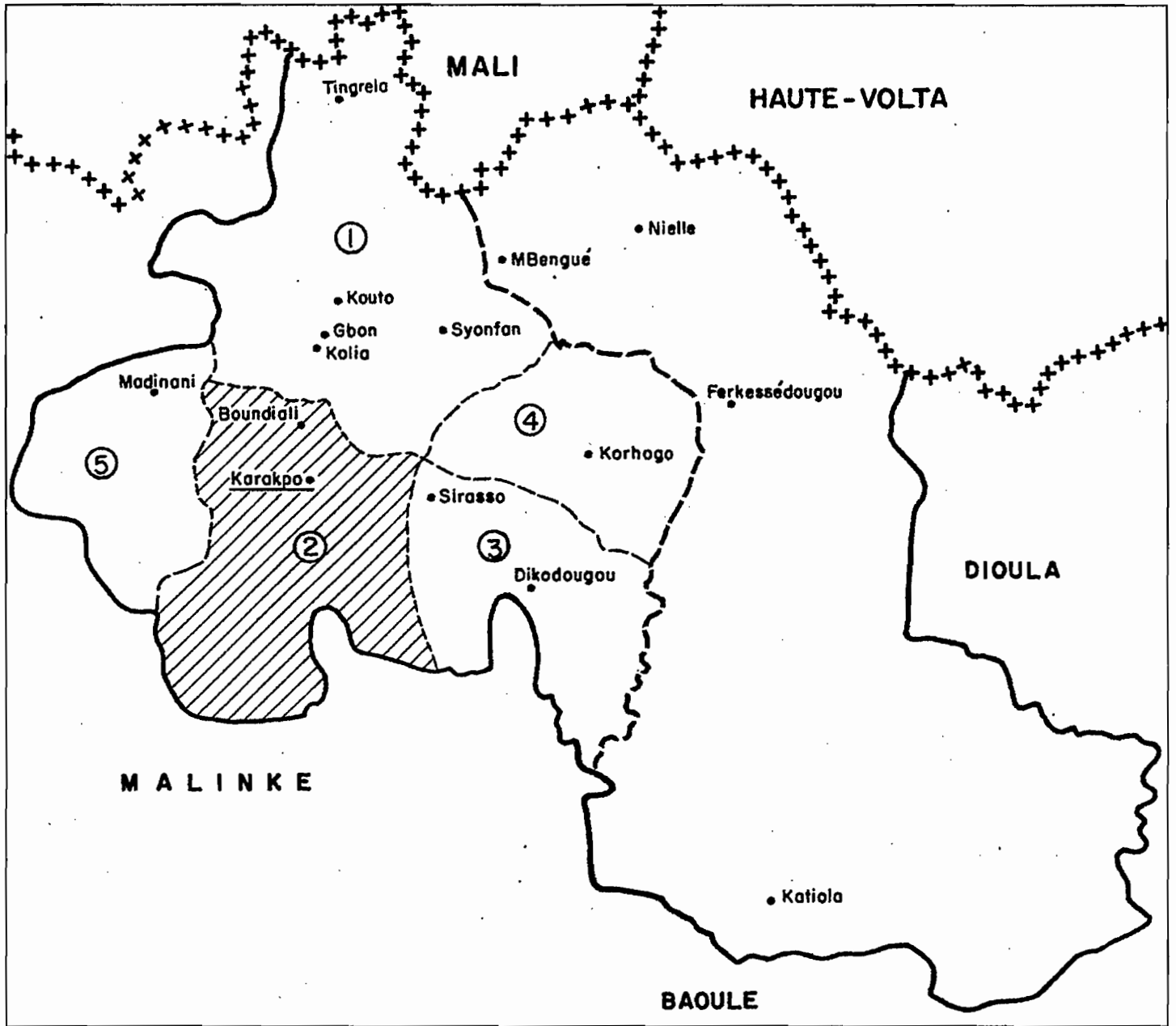
L'ensemble de la région est marquée par l'introduction du coton, mais la culture attelée n'y est que peu développée. Avec ses 48 ha en coton pour 1973, KARAKPO était représentatif de cette culture. Compte-tenu de l'écart de population entre KARAKPO et la moyenne de la région, cette superficie correspond à la surface moyenne en coton par village pour la même année 1973 (87 ha). Trois planteurs seulement y pratiquent la

(1) Madame PELTRE.

(2) Nous nous sommes d'ailleurs inspirés en partie pour notre travail des questionnaires établis par Jacqueline WURTZ.

(3) Voir la carte de la page suivante.

DECOUPAGE REGIONAL DU PAYS SENOULO OCCIDENTAL



- +++++++ Frontière Mali - Haute-Volta - Côte d'Ivoire
- Limite du pays Sénoufo en Côte d'Ivoire
- Limite du pays Sénoufo occidental
- - - - - Découpage régional du pays Sénoufo occidental
- ▨ Pays Sénoufo au sud de Boundiali

ECHELLE : 1/2 000 000

culture attelée, depuis peu de temps. Le rendement de 967 Kg/Ha pour 1973 est voisin de la production moyenne de la région Sud BOUNDIALI (949 Kg/Ha)(1)

Il convient de noter qu'une forêt classée empiète sur les terres appartenant traditionnellement à KARAKPO (2). Mais cela ne vient en rien modifier le système de production, l'interdit de culture n'étant pas observé (3).

DEUX ETHNIES DIFFERENTES :

Les 355 habitants de KARAKPO sont essentiellement des autochtones, répartis en deux quartiers :

- des Sénoufo GBATOBÉLE (4), animistes, représentant 57 % de la population,
- des Dioula Musulmans (5), d'origine Malinké : 36 %.

Les allochtones (6), au nombre de 27 (8 %), se répartissent entre les deux quartiers. Ce sont :

-
- (1) Ces chiffres sont ceux fournis par la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles).
 - (2) Cf. la planche de la page 44 des annexes. La forêt classée du Nyangboué a été constituée en 1937 par arrêté du Gouvernement Général de l'AOF (Source : Archives du Service des Eaux et Forêt de BOUNDIALI).
 - (3) La vue de la carte de la page 9 des annexes permet de s'apercevoir que la présence d'une forêt classée n'est pas particulière à KARAKPO, de nombreux villages de la région Sud BOUNDIALI étant également concernés par l'existence de forêts classées.
 - (4) Les GBATOBÉLE sont la principale sous-ethnie Sénoufo au Sud de BOUNDIALI. La limite territoriale de cette sous-ethnie est indiquée sur la carte de la page 7 des annexes.
 - (5) Bien que Musulmans, ils restent tout de même très marqués par l'animisme
 - (6) Allochtone est l'antonyme d'autochtone. Les allochtones sont les habitants non originaires du village.

- 1 Sénoufo GBATOBELE originaire du village voisin, marié à une femme du quartier Sénoufo.

- 1 forgeron Sénoufo et sa famille (11 personnes).

- 1 ressortissant gambien et sa femme (4 personnes).

- 1 Peulh isolé cultivant uniquement 1 parcelle d'arachide.

- Le berger Peulh et sa famille (6 personnes).

Les 2 familles Sénoufo habitent dans le quartier de même ethnie, tandis que les 3 autres sont dans le quartier Dioula. Seul le berger Peulh, conduisant le troupeau villageois, n'exerce aucune activité agricole.

Les trois groupes sociaux de KARAKPO (autochtones Sénoufo et Dioula, allochtones) se répartissent selon la pyramide des âges de la page suivante (1).

Une ségrégation assez nette sépare Sénoufo et Dioula. Celle-ci s'exprime à différents niveaux :

- LA LANGUE : La plupart des villageois connaissent les 2 langues mais certains ne parlent pas celle du groupe ethnique auquel ils n'appartiennent pas.

- LA RELIGION : Tous les Dioula sont musulmans alors qu'aucun Sénoufo autochtone ne l'est, ces derniers étant exclusivement animistes. Le "PORO", toujours en vigueur, a une grande importance dans l'organisation sociale Sénoufo.

- L'HABITAT : A chaque groupe ethnique correspond un quartier distinct (2).

(1) Les différentes données démographiques de KARAKPO sont rassemblées dans les pages 11 à 24 des annexes. Ces données seront interprétées dans la thèse future.

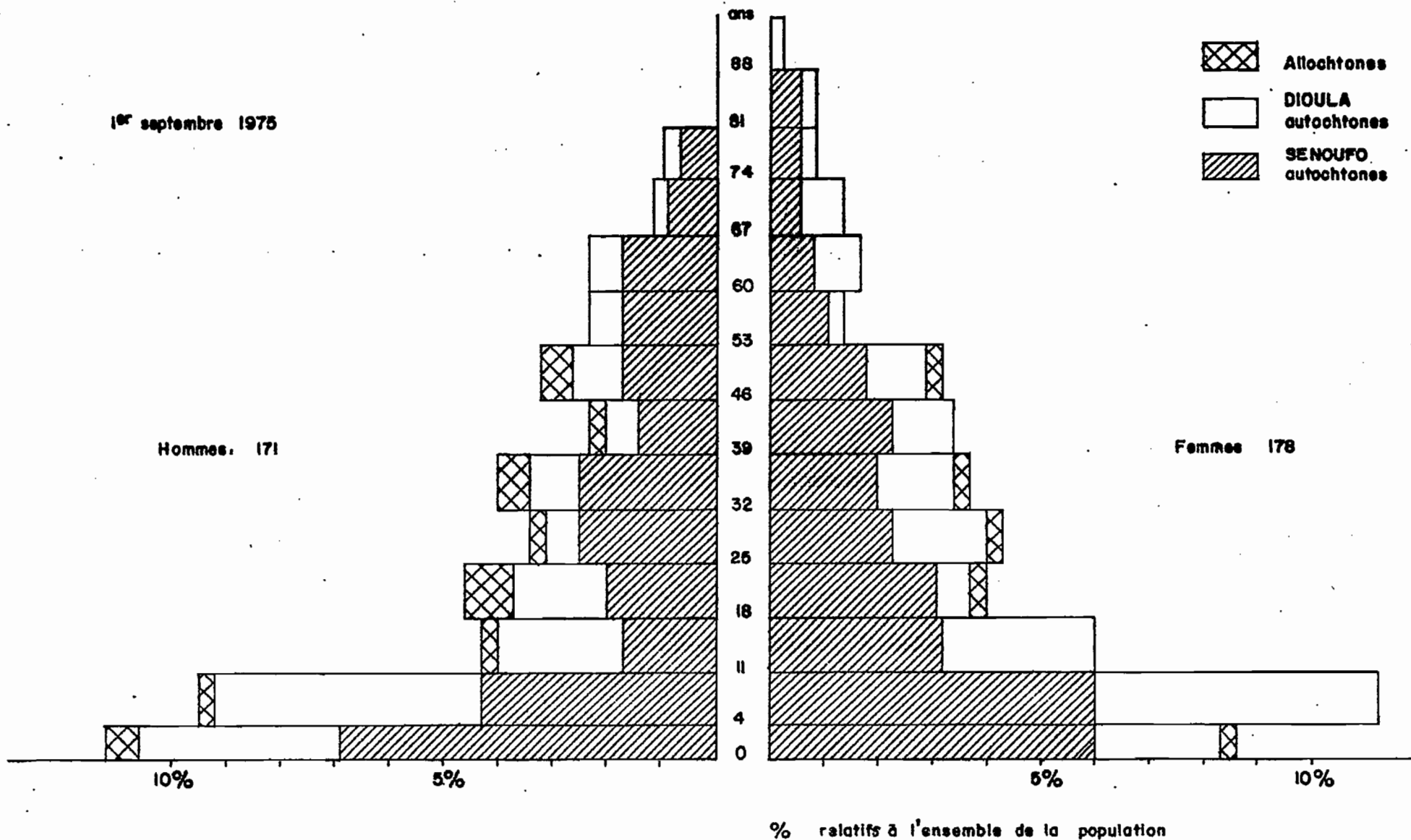
(2) Voir plan du village page 1 des annexes.

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE KARAKPO: Répartition par ethnie

1^{er} septembre 1975

Hommes. 171

Femmes 178



- L'UTILISATION DES TERRES : Sénoufo et Dioula regroupent leurs champs par ethnie pour chaque type de culture. Cette séparation souffre quelques exceptions, mais apparaît nettement au niveau du terroir (1).

- LE SYSTEME AGRICOLE : Des différences existent, que ce soit au niveau de la répartition des cultures, de la durée d'utilisation des terres ou des successions pratiquées.

- L'ENTRAIDE ENTRE UNITES D'EXPLOITATION : Les échanges de travail s'effectuent uniquement au niveau du quartier.

- LA DIFFERENCE D'ATTITUDE VIS-A-VIS DE L'EXTERIEUR : Les Dioula sont plus sensibles à l'innovation technique (cas pour la culture attelée) et recherchent plus à dégager des ressources monétaires. De plus les Sénoufo sont moins touchés par l'exode : 14 % d'entre eux contre 36 % pour les Dioula. Le pourcentage est, pour les hommes de 11 à 45 ans, respectivement de 36 % pour les Sénoufo et de 62 % pour les Dioula (2)

LA SOURCE DES INFORMATIONS :

Nous nous sommes basés dans le présent mémoire sur des informations de trois types :

- des mesures exactes : relevé du cadastre de toutes les parcelles du village, recensement de la population, ventes à des Sociétés d'Etat.
- Les déclarations des villageois : Historique de chaque parcelle de culture, enquête sur l'évolution des titulaires de champs individuels ces dernières années; enquête consommation, enquête emploi du temps, les ventes autres qu'à des Sociétés d'Etat.

(1) Cf. la localisation des terres cultivées selon le quartier à la page 46 des annexes.

(2) Cf. le tableau de la page 24 des annexes.

- Des observations personnelles : Nous avons complété ces informations, les unes sûres, les autres moins, par une vie le plus en contact possible avec la population, afin de percevoir certains éléments non quantifiables.

La relative faiblesse des mesures exactes explique le fait que nous ayons souvent recours à elles. Ainsi la référence constante aux surfaces peut sembler trop exagérée, mais le recours fréquent à ces données s'explique par le fait qu'elles constituent pour nous le moyen le plus sûr pour appréhender la production agricole. En effet, une très bonne connaissance de l'ensemble de l'espace villageois, nous a permis de connaître avec précision chaque parcelle et son titulaire. Le relevé du terroir, effectué sous notre contrôle par un enquêteur de l'ORSTOM a été fait avec un soin suffisant pour obtenir une exactitude des surfaces à l'are près, précision satisfaisante pour notre travail.

Les données contenues dans ce mémoire correspondent à l'année 1975, c'est-à-dire à la campagne agricole à cheval sur les années 1975 et début 1976. Les résultats démographiques et le cadastre des parcelles ont été arrêtés au 1er septembre 1975, date à laquelle toutes les parcelles étaient mises en culture.

1^{er} ETAPPE D'UNE THESE FUTURE :

Bien qu'il soit assez arbitraire de dissocier les différentes composantes d'une communauté villageoise, nous abordons dans le présent mémoire surtout les aspects agro-économiques du village étudié. Ce mémoire constitue en effet la première partie d'une future thèse de doctorat de 3ème cycle en Economie Rurale. Les aspects plus socio-économiques de nos résultats seront abordés dans la 2ème partie de cette thèse, consacrée à l'évolution de l'organisation sociale villageoise depuis l'introduction de cultures nouvelles.

Ainsi, certains points sont volontairement passés sous silence dans ce mémoire, ou seulement rapidement mentionnés, leur analyse étant prévue dans la thèse future. C'est le cas, notamment, de l'interprétation des données démographiques, de la répartition et de l'utilisation des produits agricoles ou des revenus monétaires qu'ils procurent.

TROIS CHAPITRES :

Le texte de ce mémoire s'articule en trois thèmes successifs. Dans un premier chapitre, nous mettrons en évidence la dualité de cultures caractérisant l'agriculture villageoise. Puis, seront abordés, dans un premier temps, l'influence des cultures de rapport sur l'organisation de la production et du travail et, dans un dernier temps, l'évolution du système de production.

CHAPITRE 1

UNE DUALITE DE CULTURES

1 - UNE DUALITE DE CULTURE

Comment se caractérise l'agriculture de KARAKPO ? Quelles cultures produit-elle ? Quelles fonctions remplit l'agriculture villageoise ? Quels objectifs économiques permet-elle de réaliser ? La réponse à ces diverses questions constitue l'objet du présent chapitre.

Dans un premier temps, nous présenterons l'inventaire des différentes productions agricoles rencontrées. Deux types de cultures, répondant à deux fonctions différentes, seront mises, ensuite, en évidence. L'historique de l'introduction de nouvelles cultures permettra, pour finir, d'expliquer la juxtaposition de ces deux types de cultures, traduite par la répartition des productions dans l'espace villageois.

11 - LES PRODUCTIONS.

111 - UNE LARGE PLACE POUR LES CULTURES ASSOCIEES.

La colonne de droite du tableau de la page suivante indique, pour l'ensemble du village de KARAKPO et pour la campagne agricole 1975 - 1976, la répartition de la surface cultivée entre les différentes productions annuelles.

La culture sèche prédomine, occupant les 4/5ème de la surface. Pour le riz, seule culture non exclusivement sèche, une distinction est faite entre riz sec et riz inondé, celle-ci se justifiant plus sur le plan technique que sur le plan variétal. En effet, la liste des variétés utilisées pour chaque mode de riziculture (1) met en évidence que, bien qu'une différence se manifeste, certaines variétés se retrouvent aussi bien en riziculture sèche qu'en riziculture inondée.

La différence essentielle entre ces deux rizicultures réside en l'absence ou la présence de submersion du sol de culture. Le riz sec se caractérise par l'absence de submersion pendant l'intégralité du cycle de la plante. Les besoins en eau étant exclusivement assurés par la pluie, on parle souvent de riz pluvial.

Le riz inondé correspond à une forme de riziculture aquatique, pratiquée dans une zone basse, inondée durant la saison des pluies par le débordement d'un cours d'eau (2). Le semis et la récolte sont effectués à sec, respectivement avant et après la crue

(1) Cf Annexes, tableau page 35.

(2) La hauteur d'eau est, à KARAKPO, toujours inférieure à un mètre.

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1975

Surface totale par ethnie

Unité : are

	AUTOCHTONES			ALLOCH- TONES	TOTAL KARAKPO
	Sénoufo	Dioula	TOTAL		
Igname + Riz	1 721	455	2 176	-	2 176
Igname + Riz + Maïs	477	565	1 042	-	1 042
Igname + Riz + Maïs + Mil	77	80	157	-	157
TOTAL IGNAME	2 275	1 100	3 375	-	3 375
Riz sec	430	277	707	58	765
Maïs	238	104	342	-	342
Maïs + Mil	-	159	159	-	159
Maïs + Riz	2 670	466	3 136	-	3 136
Maïs + Riz + Mil	739	1 632	2 371	-	2 371
TOTAL MAIS et/ou RIZ	4 077	2 638	6 715	58	6 773
Arachide	541	697	1 238	233	1 471
Arachide + Maïs	237	639	876	210	1 086
Arachide + Mil	87	-	87	-	87
Arachide + Maïs + Mil	-	174	174	-	174
TOTAL ARACHIDE	865	1 510	2 375	443	2 818
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	7 217	5 248	12 465	501	12 966
Pois de terre et/ou haricots gris	51	5	56	-	56
Manioc	31	12	43	-	43
RIZ	1 543	331	1 874	271	2 145
I N O N D E	1 308	931	2 239	23	2 262
TOTAL	2 851	1 262	4 113	294	4 407
Coton	2 548	1 392	3 940	432	4 372
Tabac	31	31	62	-	62
TOTAL GENERAL	12 729	7 950	20 679	1 227	21 906

des eaux. Aucun contrôle de l'eau n'étant assuré, elle se distingue de la riziculture irriguée qui implique une maîtrise complète du niveau d'eau. Les termes de riz de bas-fond, de crue, de marais, que l'on retrouve dans certaines publications, recouvrent la même réalité. Dans le tableau de la page précédente le riz inondé a été mis à part, une subdivision ayant de plus été précisée selon que la mise en culture est faite manuellement à la daba ou mécaniquement au tracteur. Lorsque l'adjectif "inondé" n'est pas spécifié, il s'agit toujours de riz sec.

Les chiffres présentés dans le tableau de la page précédente mettent en évidence l'importance des associations de cultures, c'est-à-dire de la production simultanée de plusieurs espèces sur la même parcelle. On dénombre en effet 16 types d'associations différentes, allant des cultures pures aux associations de 4 espèces. Les associations de cultures occupent près de la moitié de la surface cultivée totale et 60 % des cultures sèches. Seuls le coton, le tabac et le manioc sont pratiqués exclusivement en culture pure.

En fait, dans la majeure partie des cas, une production prédomine parmi les autres au sein d'une même association de cultures. Ainsi l'igname et l'arachide peuvent être considérées comme la culture principale dans toutes les associations qui en comportent. Par contre, pour le maïs et le riz sec, toujours cultures secondaires lorsqu'ils sont associés à l'igname ou à l'arachide, il subsiste une indétermination quand ces deux céréales sont combinées. Le mil est toujours une culture secondaire.

Ceci a permis de classer les différentes associations, selon la culture principale, en 3 grands groupes :

- associations à base d'igname,
- cultures et associations à base de céréales (Maïs et/ou riz sec),
- cultures et associations à base d'arachide.

La somme par grand groupe d'association est indiquée dans le tableau de la page précédente, ainsi que dans les autres con-

cernant les associations de cultures, sous les rubriques :
"TOTAL IGNOME", "TOTAL MAÏS et/ou RIZ", "TOTAL ARACHIDE".

112 - L'IMPORTANCE DE CHAQUE PRODUCTION.

L'importance relative de chaque association de cultures est présentée dans le tableau de la page suivante. La pratique des associations de cultures rend malaisée l'appréciation de la surface revenant à chaque production. Une grande hétérogénéité caractérise les parcelles, que ce soit dans les densités ou dans la proportion de chaque production dans une même association. De plus l'occupation du sol par des cultures en association est généralement supérieure à celle de chaque culture prise isolément.

Une méthode statistique lourde, de mesure de carrés de densité ou de rendement, n'ayant pas été mise en oeuvre de façon systématique, nous n'estimerons donc pas de façon précise l'importance de chaque culture. Il est cependant possible de classer les productions présentes à KARAKPO selon leur importance :

1° Le Riz : cultivé soit dans les bas-fonds où il est nécessairement seul du fait de la présence d'eau, soit à sec seul ou, le plus souvent, en association avec l'igname, le maïs, le mil ; il est présent dans plus de la moitié de la surface totale.

2° Le Maïs : Le plus souvent en association avec l'igname, le riz sec, le mil, l'arachide, on le retrouve sur 36 % de la surface cultivée.

3° Le coton : Toujours en culture pure, occupe 20 % de l'ensemble des surfaces cultivées.

4° L'Igname : tubercule toujours associé à du riz, parfois à du maïs et du mil, représente 15 % des terres en culture.

5° L'Arachide : seule ou associée avec le maïs et/ou le mil, est semée sur 13 % de la surface.

IMPORTANCE RELATIVE DE CHAQUE ASSOCIATION DE CULTURES

Unité : % de la surface cultivée totale

	AUTOCHTONES			ALLOCH- TONES	TOTAL KARAKPO	
	Sénoufo	Dioula	TOTAL			
Igname + Riz	14%	6%	11%	-	10%	
Igname + Riz + Maïs	4%	7%	5%	-	5%	
Igname + Riz + Maïs + Mil	1%	1%	1%	-	1%	
TOTAL IGNAME	18%	14%	16%	-	15%	
Riz sec	3%	3%	3%	5%	3%	
Maïs	2%	1%	2%	-	2%	
Maïs + Mil	-	2%	1%	-	1%	
Maïs + Riz	21%	6%	15%	-	14%	
Maïs + Riz + Mil	6%	21%	11%	-	11%	
TOTAL MAIS et/ou RIZ	32%	33%	32%	5%	31%	
Arachide	4%	9%	6%	19%	7%	
Arachide + Maïs	2%	8%	4%	17%	5%	
Arachide + Mil	1%	-	-	-	-	
Arachide + Maïs + Mil	-	2%	1%	-	1%	
TOTAL ARACHIDE	7%	19%	11%	36%	13%	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	57%	66%	60%	41%	59%	
Pois de terre et/ou haricots gris	0,4%	0,1%	0,3%	-	0,3%	
Manioc	0,2%	0,1%	0,2%	-	0,2%	
R I Z	Daba	12%	4%	9%	22%	10%
	Machine	10%	12%	11%	2%	10%
I N O N D E TOTAL	22%	16%	20%	24%	20%	
Coton	20%	18%	19%	35%	20%	
Tabac	0,2%	0,4%	0,3%	-	0,3%	
TOTAL GENERAL	100%	100%	100%	100%	100%	

6° Le Mil : Toujours mêlé à d'autres productions (igname, maïs, riz sec, arachide), les quantités récoltées sont très limitées, voire insignifiantes sur certaines parcelles. Aussi, n'en tiendrons-nous pas compte par la suite.

Il faut ajouter à cette liste 4 productions, pratiquées sur des parcelles de taille très réduite, et dont l'importance économique est limitée. Ce sont :

7° Le Tabac : toujours en culture pure, il représente 62 ares soit 0,3 % de la surface totale, le quart étant destiné à l'industrie du tabac.

8° Le Pois de terre et l'Haricot gris : soit seuls, soit associés, sur un peu plus d'un demi hectare.

9° Le Manioc : occupant moins d'un demi hectare, peut rester en terre jusqu'à 2 ou 3 ans et est consommé directement aux champs.

Notons également 17 ha de cultures perennes. Exploitées de façon très extensive, elles relèvent plutôt d'une économie de cueillette. Aussi leur surface n'a pas été prise en compte dans le total des cultures. Il s'agit tout d'abord de productions arboricoles : manguiers greffés et orangers, le plus souvent mélangés sur le même terrain, sur une étendue de 4 ha. 13 ha sont plantés en anacardiens, dont la graine oléagineuse, appelée anacarde ou noix de cajou, est vendue.

S'ajoutent aux cultures présentées ci-avant des produits d'importance condimentaire. Ce sont les piments, les aubergines, le gombos et les tomates, semés sur le pourtour ou à proximité des parcelles d'igname. Ces produits sont utilisés pour la préparation des sauces.

113 - UNE DIFFERENCE SELON L'ETHNIE.

Afin d'apprécier le mieux possible la force productive mise en oeuvre, il a été nécessaire de recourir à la notion d'actif. Ce concept, fréquemment employé pour étalonner la force de travail, se prête à des définitions largement extensibles. Pour notre part, nous avons retenu le nombre d'individus âgé de 11ans (1) ou plus, exerçant une activité agricole effective et régulière. Nous avons appelé "actifs agricoles" les personnes correspondant à cette définition. Bien que pouvant paraître arbitraire (2), cette référence nous semble mieux refléter la force réelle de travail que le nombre d'individus âgés de 15 à 59 ans, généralement utilisé en démographie, et que nous avons appelé, pour cette raison, "actifs démographiques".

Les tableaux des trois pages suivantes indiquent la surface moyenne par association de cultures, selon l'ethnie et pour l'ensemble du village : le premier par personne, le second par actif agricole et le troisième par actif démographique. Les données qui y figurent font apparaître une surface cultivée par personne relativement faible : 63 ares. Cette surface est à peu près équivalente pour les Sénoufo et les Dioula. Par contre la surface par actif agricole et celle par actif démographique sont supérieures chez les Dioula, la proportion d'actifs chez ces derniers, plus touchés par l'exode, étant plus faible.

Cet écart correspond à la différence en arachide, surtout cultivée par les Dioula (25 ares en moyenne par actif agricole) et peu développée chez les Sénoufo (8 ares par actif agricole). Les superficies pour les autres productions sont comparables, un peu plus importantes cependant pour le maïs chez les Dioula et pour le riz chez les Sénoufo. La surface en coton par actif agricole est la même : 23 ares dans les deux cas. Les Sénoufo font plus de pois de terre et d'haricot gris mais un peu moins de tabac.

(1) L'âge de 11 ans, correspondant au début d'un de nos groupes d'âge, établis à partir des classes d'âge de l'initiation masculine, concorde avec le moment à partir duquel les enfants constituent une force appréciable de travail.

(2) Un essai de pondération selon le sexe et l'âge s'est avéré encore plus arbitraire.

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1975

Surface moyenne par personne

Unité : are

	AUTOCHTONES			ALLOCH- TONES	TOTAL KARAKPO	
	Sénoufo	Dioula	TOTAL			
Igname + Riz	8	4	7	-	6	
Igname + Riz + Maïs	2	4	3	-	3	
Igname + Riz + Maïs + Mil	0,4	1	0,5	-	0,4	
TOTAL IGNAME	11	9	10	-	10	
Riz sec	2	2	2	3	2	
Maïs	1	1	1	-	1	
Maïs + Mil	-	1	0,5	-	0,4	
Maïs + Riz	13	4	9	-	9	
Maïs + Riz + Mil	4	13	7	-	7	
TOTAL MAIS et/ou RIZ	20	21	20	3	19	
Arachide	3	5	4	13	4	
Arachide + Maïs	1	5	3	12	3	
Arachide + Mil	0,4	-	0,3	-	0,2	
Arachide + Maïs + Mil	-	1	0,5	-	0,5	
TOTAL ARACHIDE	4	12	7	25	8	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	35	41	38	28	37	
Pois de terre et/ou haricots gris	0,3	0,0	0,2	-	0,2	
Manioc	0,2	0,1	0,1	-	0,1	
R I Z	Daba	8	3	6	15	6
	Machine	6	7	7	1	6
I N O N D E	TOTAL	14	10	12	16	13
	Coton	12	11	12	24	13
Tabac	0,2	0,2	0,2	-	0,2	
TOTAL GENERAL	62	63	62	68	63	

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1975
Surface moyenne par actif agricole (\geq 11 ans en activité)

Unité : are

	AUTOCHTONES			ALLOCH- TONES	TOTAL	
	Sénoufo	Dioula	TOTAL			
Igname + Riz	15	7	12	-	12	
Igname + Riz + Maïs	4	9	6	-	6	
Igname + Riz + Maïs + Mil	1	1	1	-	1	
TOTAL IGNAME	20	18	19	-	18	
Riz sec	4	5	4	4	4	
Maïs	2	2	2	-	2	
Maïs + Mil	-	3	1	-	1	
Maïs + Riz	24	8	18	-	17	
Maïs + Riz + Mil	7	27	14	-	13	
TOTAL MAIS et/ou RIZ	36	43	39	4	36	
Arachide	5	13	8	17	8	
Arachide + Maïs	2	10	5	15	6	
Arachide + Mil	1	-	0,5	-	0,5	
Arachide + Maïs + Mil	-	3	1	-	1	
TOTAL ARACHIDE	8	25	14	32	15	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	64	86	72	36	69	
Pois de terre et/ou haricots gris	0,5	0,1	0,3	-	0,3	
Manioc	0,3	0,2	0,2	-	0,2	
R I Z	Daba	14	5	11	19	11
	Machine	12	15	13	2	12
I N O N D E	TOTAL	25	21	24	21	23
Coton	23	23	23	31	23	
Tabac	0,3	0,5	0,4	-	0,3	
TOTAL GENERAL	113	130	119	88	117	

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1975
Surface moyenne par actif démographique (15-59 ans en activité)

Unité : are

	AUTOCHTONES			ALLOCH- TONES	TOTAL KARAKPO
	Sénooufo	Dioula	TOTAL		
Igname + Riz	20	10	16	-	15
Igname + Riz + Maïs	5	12	8	-	7
Igname + Riz + Maïs + Mil	1	2	1	-	1
TOTAL IGNAME	26	24	25	-	23
Riz sec	5	6	5	4	5
Maïs	3	2	3	-	2
Maïs + Mil	-	3	1	-	1
Maïs + Riz	31	10	24	-	21
Maïs + Riz + Mil	8	35	18	-	16
TOTAL MAIS et/ou RIZ	47	57	50	-	46
Arachide	6	15	9	17	10
Arachide + Maïs	3	14	7	15	7
Arachide + Mil	1	-	1	-	1
Arachide + Maïs + Mil	-	4	1	-	1
TOTAL ARACHIDE	10	33	18	32	19
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	83	114	94	36	88
Pois de terre et/ou haricots gris	0,6	0,1	0,4	-	0,4
Manioc	0,4	0,3	0,3	-	0,3
R I Z	Daba	18	7	14	19
	Machine	15	20	17	2
I N O N D E	TOTAL	33	27	31	21
Coton	29	30	30	31	30
Tabac	0,4	0,7	0,5	-	0,4
TOTAL GENERAL	146	173	155	88	149

Bien que ces moyennes cachent une grande diversité selon les unités de production, ainsi qu'il sera vu ultérieurement, elles mettent en évidence une tendance distinguant les 2 ethnies composant KARAKPO.

Les quelques allochtones du village, dont la plupart n'exercent pas seulement une activité agricole, cultivent une surface inférieure à celle des autochtones : 88 ares par actif agricole, contre 119 ares. Cette étendue est répartie en arachide (36 % de la surface), en coton (35 %) et en riz inondé (24 %). Les moyennes de ces 3 productions par actif agricole sont plus élevées que pour les autochtones (1). Ils ne cultivent par contre pas du tout d'igname et peu de maïs.

12 - C U L T U R E S V I V R I E R E S E T C U L T U R E S D E R A P P O R T

121 - LES VENTES AGRICOLES.

Les ventes effectuées à KARAKPO pour la campagne agricole 1975 - 1976 sont rassemblées par produit dans le tableau de la page suivante. Ces ventes ne concernent que les productions agricoles, les autres sources de revenu monétaire étant d'ailleurs très limitées. De plus, seules les ventes des autochtones sont indiquées, celles des allochtones, trop entachées d'erreurs, n'ayant pas été retenues (2).

Les ventes d'origine végétale prédominent nettement. En effet, les animaux ne font l'objet que d'une vente très occasionnelle. Ceux-ci sont réservés à la consommation domestique, ou jouent un rôle d'encaisse. Le chiffre de 2 %, correspondant à la part des animaux dans les ventes globales, est peut-être sous-estimé, les villageois étant très réticents pour tout ce qui concerne leur troupeau, mais il est certain que les ventes animales

(1) Cf. tableau page 25.

(2) La majeure partie des allochtones ayant refusé d'indiquer leurs ventes, il est préférable de ne pas tenir compte des quelques résultats obtenus. Ceci n'affecte pas de manière significative les chiffres au niveau du village du fait, d'une part du nombre limité d'étrangers et, d'autre part de leur activité agricole limitée, tout au moins pour les productions végétales.

REPARTITION DES VENTES PAR PRODUIT AGRICOLE
pour l'ensemble des autochtones et par ethnie
KARAKPO - Campagne agricole 1975 - 76

(Unité : Francs CFA et % du total des ventes)

	SENOUFO	DILOULA	Ensemble des autochtones
COTON	545 360 43 %	508 620 39 %	1 053 980 41 %
RIZ	565 200 45 %	489 015 38 %	1 054 215 41 %
ARACHIDE	57 690 5 %	118 110 9 %	175 800 7 %
KARITE	18 000 1 %	54 950 4 %	72 950 3 %
MAIS	45 000 4 %	10 000 1 %	55 000 2 %
ANIMAUX	1 000 -	37 500 3 %	38 500 2 %
ANACARDE	- -	36 625 3 %	36 625 1 %
TABAC	21 600 2 %	10 500 1 %	32 100 1 %
ORANGES	- -	29 200 2 %	29 200 1 %
MANGUES	- -	3 500 -	3 500 -
TOMATES	1 500 -	- -	1 500 -
TOTAL	1 255 350 100 %	1 298 020 100 %	2 553 370 100 %

ne fournissent qu'une très faible part du revenu monétaire villageois.

Une grande hétérogénéité se manifeste au niveau des ventes par produit. En effet, deux spéculations dominent largement. Ce sont le coton et le riz d'un montant de plus de 1 million de francs C.F.A. chacun, soit 41 % de l'ensemble des ventes. L'arachide d'un montant inférieur à 200 000 F CFA représente seulement 7 % des ventes. La part revenant à la somme des ventes issues de ces 3 cultures est de 90 % des ventes globales. Les ventes en karité (1) et en maïs, correspondant respectivement à 3 et 2 % du total, restent d'un montant limité. Viennent ensuite l'anacarde, le tabac et les oranges dont la part respective n'est que de 1 %. Les ventes de mangues et de tomates indigènes sont insignifiantes.

La majeure partie de ces produits est commercialisée par des sociétés d'Etat, chacune achetant aux villageois un produit déterminé, à un prix fixé pour la campagne, et assurant le transport. La C.I.D.T. (2), société encadrant la culture du coton, a le monopole de la commercialisation de ce produit. Elle récupère au moment de la vente le montant des engrais fournis. Les sommes en coton indiquées dans le tableau de la page précédente correspondent à la valeur de la récolte diminuée du prix des engrais. Par contre les remboursements de matériel culture attelée par les 3 planteurs utilisant cette nouvelle technique n'ont pas été pris en compte.

Le riz a été commercialisé, pour la campagne 1975 - 1976, presque exclusivement par la SODERIZ (3). Seulement 3 % des ventes de riz, en valeur, ne sont pas passés par cette société, le tiers ayant été

(1) Le karité est la graine de l'arbre du même nom, fournissant une matière comestible, le beurre de karité. Ce produit, bien que relevant d'une économie de cueillette, a été inséré aux ventes d'origine agricole.

(2) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.

(3) Société de Développement de la Riziculture.

vendu au forgeron de KARAKPO, le reste à des forgerons d'un village voisin ou à des bergers Peulh nomades. Le coût de la mise en culture de certaines parcelles par un tractoriste privé n'a pas été déduit (1).

La SOVANORD (2) a assuré l'achat du karité et de l'anacarde. Le tabac industriel, dont la culture est encadrée par la CAITACI (3), est acheté par cette compagnie.

L'ensemble des ventes à des sociétés de développement représente 87 % du montant total des ventes agricoles. Les ventes de ces 5 produits (coton, riz, karité, anacarde, tabac) sont donc connues avec précision (4). Par contre pour l'arachide, le tabac indigène, les fruits, le maïs et les animaux, les informations, correspondant essentiellement aux chiffres déclarés par les villageois, sont plus sujettes à caution.

La commercialisation de l'arachide décortiquée est assurée par des collecteurs privés qui sillonnent la région en camion. Les villageois n'ayant pas de décortiqueuse à main vendent leur produit à ceux qui en possèdent. Bien qu'il y ait 4 de ces appareils au niveau du village, seuls le forgeron et un Dioula jouent ce rôle d'intermédiaire, ce dernier contrôlant les 3/4 des arachides vendues non décortiquées. Il n'a pas été possible d'estimer la valeur ajoutée par cette opération de décorticage, mais cette valeur est incorporée dans le montant des ventes en arachide indiqué dans le tableau de la page 28.

(1) Le coût est de 377 000 F CFA pour l'ensemble des autochtones.

(2) Société de Vulgarisation Agricole du Nord.

(3) Compagnie Africaine Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.

(4) Les quantités commercialisées par les autochtones pour ces 5 produits sont les suivantes :

- Coton graine	20 719 Kg,
- Riz vendu à la SODERIZ . . .	15 657 Kg,
- Karité	2 430 Kg,
- Anacarde	336 Kg,
- Tabac industriel	67 Kg.

Le tabac indigène est vendu, pilé ou en feuilles, au marché de BOUNDIALI distant de 25 Km. Les fruits (mangues greffées et oranges) sont vendues soit à BOUNDIALI, soit à des individus de passage. Seules 2 femmes Sénoufo vendent des tomates indigènes au marché de BOUNDIALI ; leur montant est très limité comme il a déjà été vu.

Le maïs est vendu presque exclusivement au niveau du village à des femmes Sénoufo, qui l'utilisent pour préparer du "Tiapalo", une boisson alcoolisée pimentée. Cette "bière" locale est commercialisée uniquement au niveau du village.

Les ventes animales correspondent à deux taureaux, l'un acheté par un boucher de BOUNDIALI, l'autre par 1 villageois, et à une chèvre écoulée également au niveau du village.

La quasi-totalité du revenu agricole monétaire provient donc d'une livraison de produits au marché extérieur au village. Les ventes au sein du village ne représentent en effet que 3 % du total des recettes.

La confrontation du volume des ventes et de la population du village fait apparaître un revenu monétaire faible. Ainsi qu'il figure dans les tableaux des 2 pages suivantes, le revenu agricole monétaire annuel est inférieur à 8 000 F CFA par actif agricole. Il est de 19 000 F CFA par actif démographique.

Une grande différence de revenu distingue les deux ethnies. En effet, bien que moins nombreux que les Sénoufo, le volume des ventes agricoles des Dioula est légèrement supérieur (1). Le revenu agricole monétaire par actif agricole, pour la campagne 1975 - 1976, est presque le double pour les Dioula que pour les Sénoufo. D'un montant d'environ 11 000 F pour ces derniers, il est de 21 000 F pour les Dioula (2). Si

(1) Cf tableau de la page 28.

(2) Cf tableau de la page suivante.

REVENU AGRICOLE MONETAIRE MOYEN PAR PERSONNE
Répartition selon l'origine du revenu
pour l'ensemble des autochtones et par ethnie
KARAKPO - Campagne agricole 1975 - 1976
Unité : Francs CFA

	S E N O U F O	D I O U L A	Ensemble des autochtones
C O T O N	2 673	4 005	3 184
R I Z	2 771	3 851	3 185
A R A C H I D E	282	930	531
K A R I T E	88	433	220
M A I S	221	79	166
A N I M A U X	5	295	116
A N A C A R D E	-	288	111
T A B A C	106	83	97
O R A N G E S	-	230	88
M A N G U E S	-	28	11
T O M A T E S	7	-	5
T O T A L	6 154	10 221	7 714

REVENU AGRICOLE MONETAIRE MOYEN PAR ACTIF AGRICOLE (> 11 ans en activité)
 Répartition selon l'origine du revenu pour l'ensemble des autochtones
 et par ethnie
 KARAKPO - Campagne agricole 1975 - 1976
 Unité : Francs CFA

	SENOUFO	DILOULA	Ensemble des autochtones
COTON	4 826	8 338	6 057
RIZ	5 002	8 016	6 059
ARACHIDE	511	1 936	1 010
KARITE	159	901	419
MAIS	398	164	316
ANIMAUX	88	615	221
ANACARDE	-	600	210
TABAC	191	172	184
ORANGES	-	479	168
MANGUES	-	57	20
TOMATES	13	-	9
TOTAL	11 109	21 279	14 675

l'on considère le revenu monétaire par personne, la différence reste sensible : 6 000 F pour les Sénoufo et 10 000 pour leurs voisins.

Cette différence entre les 2 ethnies se manifeste pour presque toutes les cultures, tout particulièrement pour le coton et l'arachide. La vente du tabac est légèrement supérieure pour les Sénoufo. Ces derniers vendent plus de maïs mais il a été vu que ce produit est destiné au marché villageois.

122 - DEUX FONCTIONS ECONOMIQUES.

De l'inventaire des ventes par production, présenté dans la section précédente, il ressort que certaines cultures procurent un revenu monétaire appréciable alors que d'autres ne font que peu l'objet d'un échange marchand. Deux productions prédominent nettement dans la formation du revenu monétaire global : le coton et le riz. Le riz commercialisé, provient d'ailleurs presque exclusivement de parcelles inondées, le riz produit à sec ne représentant que 3 % du montant des ventes en cette céréale. L'arachide, bien que procurant des recettes beaucoup moins importantes, n'est pas négligeable.

La comparaison des ventes par produit avec les superficies consacrées à chaque culture mène aux mêmes conclusions. Le revenu monétaire par hectare est en effet de 27 000 F CFA pour le coton, de 26 000 F pour le riz inondé et de 7 500 F pour l'arachide.

Il convient de noter que ces chiffres correspondent au quotient du montant des ventes pour une production, sur la surface totale consacrée à celle-ci, alors que la commercialisation ne porte souvent que sur une partie de l'ensemble de la récolte. En fait seuls le coton et le tabac industriel sont vendus dans leur intégralité. Pour les autres cultures, il n'a pas été possible d'apprécier exactement la part revenant à la production commercialisée. On peut cependant, à partir de nos observations

et des déclarations des villageois, situer l'importance des ventes. Ainsi il semble que, pour le riz inondé, le volume vendu soit supérieur à la moitié des quantités récoltées. Par contre la part de l'arachide commercialisée est nettement inférieure à celle destinée à la consommation villageoise. De même, moins de la moitié du tabac indigène est vendu.

Le maïs est essentiellement destiné à l'autoconsommation, le volume faisant l'objet d'un rapport marchand étant d'ailleurs réservé à l'utilisation au niveau du village. Il a été vu également que le troupeau animal ne faisait l'objet que de ventes très occasionnelles.

L'igname est toujours autoconsommée, et la vente en riz sec reste négligeable. Les petites productions, telles que le pois de terre, l'haricot gris et le manioc ne sont pas commercialisées. Les récoltes en ces 3 produits étant insignifiantes, il n'en sera pas tenu compte ci-après.

L'anacarde est récoltée dans le seul but de la commercialisation. Cependant cette production n'est pas le résultat d'une exploitation systématique mais le fruit d'une cueillette dans des parcelles non entretenues. Certains propriétaires d'anacardières n'effectuent même plus la récolte. Aussi, ce produit ne sera pas retenu ici. Il en sera de même pour les oranges et les mangues, ainsi que pour le karité.

En conclusion 3 sortes de productions végétales se distinguent :

- Les productions destinées uniquement à l'échange : le coton et le tabac industriel,
- les productions autoconsommées : igname, maïs, riz sec.
- les productions destinées à la fois à la vente et à la consommation : riz de bas-fond, arachide, tabac indigène.

La limite entre productions commerciales et productions autoconsommées est donc imprécise. Il est cependant possible, compte tenu de l'importance relative des ventes pour chaque produit, de réduire cette classification à deux grands types de cultures :

- Les cultures pratiquées surtout dans le but de la vente : le coton, le riz inondé, le tabac industriel.

- Les cultures produites essentiellement en vue de l'autoconsommation : l'igname, le riz sec, l'arachide, le tabac indigène.

Si l'on met de côté le tabac indigène, dont la production est peu importante, le second type de culture correspond à une autoconsommation alimentaire. Aussi parlerons-nous de cultures vivrières, cette notion se rattachant, comme son nom l'indique, au souci alimentaire.

Le coton, le riz inondé et le tabac industriel étant destinés à procurer un revenu monétaire, nous parlerons pour les désigner de cultures de rapport. Les expressions cultures commerciales, cultures de rente, cultures marchandes peuvent être également employées. En fait, parmi ces 3 produits, seuls le coton et le riz inondé constituent des spéculations notables et s'avèrent être les seules cultures de rapport importantes.

Chacun de ces 2 types de culture remplit une fonction distincte. L'un est destiné à procurer des subsistances, l'autre de la monnaie. Les cultures vivrières assurent le volume de nourriture nécessaire. Les cultures de rapport réalisent le surplus commercialisable permettant une insertion partielle au marché. A ces deux fonctions correspondent deux objectifs différents. Les cultures vivrières concourent à la réalisation de l'objectif premier de toute société : la survie du groupe. Les cultures de rapport permettent la satisfaction, par le biais de l'argent, des besoins nouveaux (1).

(1) Ces besoins nouveaux seront analysés dans la thèse future.

Selon quel dosage ces deux fonctions se combinent au sein de l'agriculture villageoise ? Vu l'imprécision relative caractérisant les données concernant les productions agricoles à KARAKPO, il n'est pas aisé de voir dans quelle proportion l'agriculture villageoise travaille pour son alimentation et pour le marché. Il est possible cependant d'affirmer que les productions vivrières l'emportent sur les cultures de rapport. En effet, les surfaces allouées au 1er type de cultures, c'est-à-dire celles destinées surtout à la vente, représentent seulement 39 % de la superficie totale (1). Bien sûr une partie de la récolte de riz inondé est autoconsommée et une fraction non négligeable de l'arachide est commercialisée. Mais il semble que la part de la production fournie au marché soit inférieure au pourcentage correspondant à la superficie des cultures de rapport. Une valeur voisine du tiers devrait correspondre à la réalité.

L'agriculture villageoise peut donc se caractériser par la réponse concomitante à deux fonctions économiques complémentaires : La collecte des subsistances et la recherche d'un revenu monétaire appréciable. Ces deux fonctions n'occupent pas une place équivalente dans l'économie villageoise, la couverture des besoins alimentaires primant l'apport d'argent nécessaire à l'accession à des biens de consommation non produits par le village. La part relative de l'agriculture vivrière peut être estimée aux $\frac{2}{3}$ des quantités produites et celle des cultures de rapport à $\frac{1}{3}$. Bien qu'approximatives, ces proportions permettent de situer la place respective qu'occupent agriculture vivrière et cultures de rapport au sein de l'agriculture villageoise.

(1) Ce chiffre ne prend en compte que les cultures annuelles, les cultures perennes relevant plus d'une économie de cueillette, ainsi qu'il a déjà été vu. Ne sont considérés également que les autochtones, les allochtones n'ayant pas été retenus, vu le peu d'informations que nous avons concernant leurs ventes.

123 - UNE DUALITE PERCUE AU NIVEAU DE L'EXPLOITATION.

Il apparait nettement, à l'examen de la formation du revenu agricole monétaire, une dualité de culture. Celle-ci correspond à deux fonctions distinctes, mises en évidence dans la section précédente : satisfaction des besoins alimentaires et source de revenus monétaires.

La dualité de production pourrait se manifester au niveau de l'ensemble du village, entre unités d'exploitation ne produisant que des cultures vivrières et des unités d'exploitation intégrées dans une économie de marché. Dans le cas de KARAKPO, ainsi que dans tous les villages de la région, cette dualité est perçue au niveau de l'exploitation, chaque unité de production pratiquant simultanément l'agriculture vivrière et les cultures de rapport.

En effet, toutes les unités d'exploitation travaillent à la fois pour l'autoconsommation et pour le marché. Toutes les unités produisent les 3 principales espèces destinées à la consommation villageoise : l'igname, le maïs, le riz sec. 20 d'entre elles, sur 25, cultivent de l'arachide. Seules 2 unités n'ont pas de parcelle consacrée au riz inondé. L'unique unité d'exploitation ne produisant pas du coton est celle de l'ancien combattant de l'Armée Française, percevant une pension trimestrielle.

Donc, bien que l'ensemble des unités d'exploitation ne cultive pas à la fois du coton et du riz inondé, toutes sans exception produisent soit l'une ou l'autre de ces 2 cultures de rapport. En fait la grosse majorité des unités ont retenu ces deux productions.

La part des deux types de cultures varie cependant de manière sensible selon les unités d'exploitation, certaines d'entre elles réservant plus que d'autres une part importante aux cultures de rapport. Une nette tendance distingue les deux ethnies composant le village. En effet, les deux groupes ethniques réagissent de manière différente vis-à-vis du marché.

Il a été vu que les Dioula ont un revenu agricole monétaire moyen beaucoup plus important que celui de leurs voisins Sénoufo. Ce revenu est presque le double si l'on considère le revenu agricole monétaire par actif agricole, c'est-à-dire par individu de 11 ans ou plus exerçant une activité agricole effective. Cet écart diminue si l'on examine le revenu par personne.

L'obtention de ce revenu monétaire plus important chez les Dioula s'effectue tout d'abord grâce à des surfaces en culture plus grandes. Ainsi la superficie par actif agricole pour l'ensemble des cultures annuelles est sensiblement supérieure chez les Dioula. Le rendement pour les cultures de rapport peut également jouer : il est ainsi, pour le coton, inférieur à 450 Kg par hectare pour les Sénoufo et proche de 700 Kg par hectare pour les Dioula.

Bien qu'encore une fois la proportion revenant à chacune des deux fonctions économiques de l'agriculture villageoise, quête des subsistances et obtention d'argent, ne puisse pas être établie de façon exacte, il s'avère que la part des cultures de rapport chez les Sénoufo est nettement inférieure à celle qu'elle occupe dans le système agricole des Dioula. Malgré tout, chez ces derniers, l'agriculture vivrière l'emporte également sur les cultures de rapport.

13 - L'EXTENSION RECENTE DES CULTURES DE RAPPORT

131 - L'HISTORIQUE DE L'INTRODUCTION DES CULTURES DE RAPPORT.

Nous avons mis en évidence l'existence, au niveau de chaque unité de production, d'une dualité de cultures, chacune d'entre elles remplissant des fonctions différentes. Mais cette dualité n'est pas apparue spontanément et s'avère être le résultat de sollicitations externes à la communauté villageoise. Nous allons voir, dans la présente section, selon quel processus l'agriculture villageoise est arrivée à la situation actuelle.

Cette analyse nécessite un retour en arrière, une prospection dans le passé qui se base essentiellement sur les informations fournies par les éléments les plus âgés de la communauté villageoise. Il apparaît cependant que les événements les plus marquants de cette évolution sont récents et ont été facilement vérifiables.

Il y a quelques décades, trois ou quatre probablement, l'agriculture villageoise travaillait exclusivement pour sa subsistance. Autoconsommation et auto-approvisionnement caractérisaient l'économie villageoise. La nourriture était le fruit des récoltes obtenues et les quelques biens domestiques utilisés provenaient de matériaux issus du terroir villageois. La cueillette et la chasse venaient compléter l'activité agricole.

Les cultures pratiquées étaient essentiellement des productions vivrières, principalement igname, maïs, riz sec. Un peu d'arachide

était semée, en vue de la confection de certaines sauces. Le mil, le manioc, le pois de terre et l'haricot gris étaient également présents, et, selon les dires des anciens de KARAKPO, dans des proportions plus importantes que maintenant, surtout pour le mil. L'aliment principal était l'igname, mais le maïs et le riz occupaient également une part importante de la ration alimentaire.

S'ajoutaient à ces 2 espèces, 2 cultures non alimentaires : le coton et le tabac. Mais ces deux productions étaient très limitées surtout le coton, tout au moins si on le compare avec son extension actuelle. Le coton était toujours semé en association, soit avec de l'igname, soit avec du maïs ; jamais avec du riz seul ou de l'arachide. Il était filé par les vieilles et approvisionnait les quelques tisserands du village. Les étroites bandes de tissu obtenues étaient utilisées pour la confection de "cache-sexes" et de quelques vêtements.

Cette économie de subsistance n'excluait pas tout échange. Le troc existait et quelques Dioula du village participèrent au commerce florissant de la noix de cola (1) entre les régions de forêt et les zones de savane. La présence de "cauris" (2), jouant le rôle de monnaie, que l'on trouve encore actuellement, manifeste l'existence de rapports marchands. Mais ceux-ci n'étaient que très limités et surtout occasionnels. Un surplus existait, des quantités de nourriture étant stockées en prévision d'éventuelles disettes, mais cet excédent était très limité. Les quelques produits agricoles échangés correspondaient à un excédent consécutif à une récolte exceptionnelle et, surtout, n'étaient pas le résultat d'une activité délibérée en vue de l'obtention d'un surplus échangeable.

(1) Fruit, contenant des alcaloïdes stimulants, au goût amer, qui est mâché.

(2) Sorte de petit coquillage, originaire des côtes de l'Océan Indien.

L'évolution de ce système agricole de relative autarcie est due tout d'abord à l'impact colonial. L'institution de l'impôt de capitation par l'administration coloniale a une portée importante, en obligeant l'agriculture villageoise à dégager un surplus commercialisable régulier. Cet échange reste encore réduit mais la contrainte administrative est génératrice d'attitudes économiques nouvelles.

La pression a joué également dans l'extension de la culture arachidienne. L'administration coloniale a en effet introduit massivement des semences et a rendu obligatoire cette culture. Il semble cependant que l'introduction de ces nouvelles variétés ait eu lieu à KARAKPO plus tard que dans la région de KORHOGO (1). La culture de l'arachide fut, durant plusieurs années, la seule culture de rapport. Elle observe, depuis l'extension du coton, un déclin important. Les variétés utilisées actuellement par les villageois sont cependant presque uniquement celles qui ont été introduites (2).

Bien qu'une évolution économique était déjà amorcée par l'impact colonial, ce n'est qu'après l'Indépendance, avec la vulgarisation à large échelle de la culture du coton, que les productions de rapport occupent une importance notable dans l'agriculture villageoise. Bien que l'action de la CFDT (3) date, dans la région de KORHOGO, de 1952 (4), cette société chargée du développement des textiles ayant

-
- (1) L'étude SEDES sur cette région fait en effet état de l'introduction de semences d'arachide par l'administration coloniale avant la dernière guerre mondiale. (région de Korhogo. Etude de développement socio-économique, PARIS, SEDES, Côte d'Ivoire, Ministère des finances, des affaires économiques et du plan, 1965 - rapport agricole).
 - (2) Les variétés traditionnelles d'arachide ne représentent que 2 % de l'ensemble de la surface en cette production. Cf. annexes page 34 la liste des variétés utilisées.
 - (3) Compagnie Française de Développement des Textiles.
 - (4) SEDES, région de Korhogo, rapport agricole, op. cit.

introduit alors de nouvelles variétés, ce n'est que plus tard qu'elle eut une incidence à KARAKPO. En fait l'extension du coton dans la région de BOUNDIALI date de 1963 (1), époque à laquelle le gouvernement ivoirien a invité la CFDT à présenter un plan décennal de production, visant l'extension rapide des quantités. Outre l'encadrement de la production du coton, la CFDT est chargée de sa commercialisation et de son égrenage.

L'action de la CFDT a fait son apparition à KARAKPO en 1964, année où les premiers planteurs ont été recrutés. Deux ans après, cette nouvelle culture a connu un succès indéniable. Depuis, la CFDT a été ivoirisée, devenant la CIDT (2), son action sur le terrain restant la même. Celle-ci sera abordée plus largement dans le chapitre 3 de ce mémoire.

Les informations concernant la culture du coton ayant été regroupées, dans les archives de la CIDT, par ensemble de plusieurs villages, il n'a pas été possible de retrouver les données concernant les premières années du coton à KARAKPO.

Les chiffres de surface et de production à partir de l'année 1968 ont pu cependant nous être fournis. Ils ont été portés sur les courbes de la page suivante. Si la production pour l'ensemble du village correspond à la réalité, il faut être très prudent quant à l'utilisation des surfaces indiquées. En effet, il s'est avéré que, pour l'année 1975, la somme des parcelles de coton, que nous avons mesurées, avait une superficie de 43,72 ha alors que la surface déclarée par la CIDT n'est que de 27,75 ha (3)

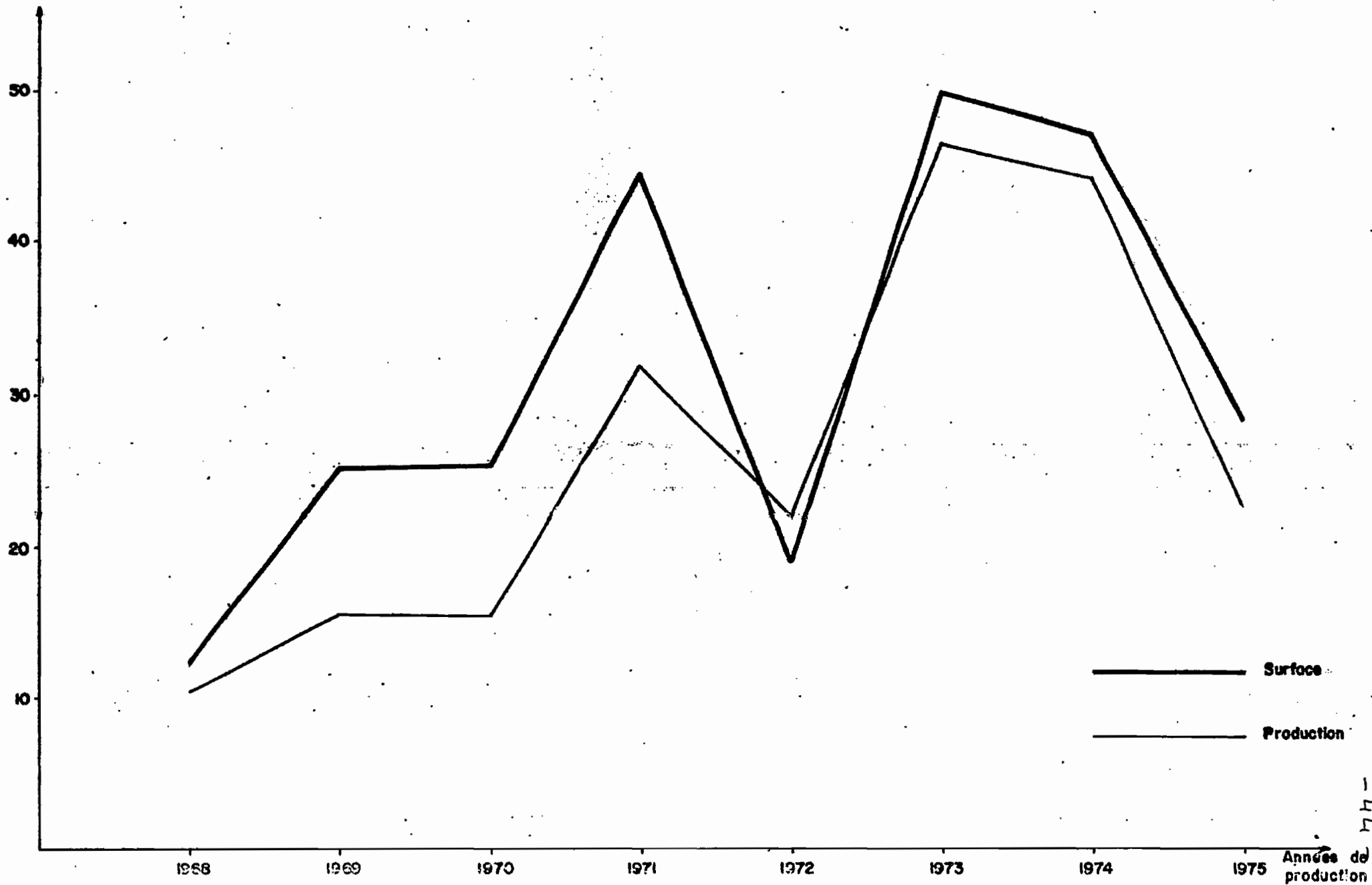
(1) IRCT - La culture cotonnière dans le Nord de la Côte d'Ivoire. BOUAKE 1976, p. 3.

(2) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles. L'ivoirisation de cette société date de fin 1973.

(3) Suite à cette constatation, nous avons vérifié nos mesures, pour arriver au même résultat. Cet écart est probablement un cas particulier, mais qui rend difficile l'interprétation des chiffres de superficie.

LA CULTURE DU COTON A KARAKPO
Evolution de la surface CIDT et de la production

Nombre d'hectares
nombre de tonnes



77

En 1965, l'anacarde a été introduite. Onze villageois ont accepté d'en planter sur des parcelles de vivrier récemment abandonnées. Mais l'achat irrégulier de cette production et des prix peu attractifs ont entraîné le désintéressement des villageois pour cette nouvelle spéculation. La création d'une usine de traitement de l'anacarde à KORHOGO va peut être favoriser le renouveau de cette culture.

En 1972, la CAITACI (1) a tenté de développer le tabac destiné à l'industrie du tabac, mais seuls 3 villageois se sont intéressés à cette spéculation. Bien que continuant à réserver une superficie très réduite à cette culture, ces 3 planteurs trouvent cette production peu intéressante. En effet, bien qu'ayant un rapport à l'hectare très important (2), elle exige beaucoup de travail et des soins particuliers.

Puis se manifeste le début de l'extension de la riziculture inondée. Bien que l'acquisition de variétés adaptées à la submersion prolongée datait déjà de plusieurs années, ce nouveau mode de culture était resté l'apanage de quelques femmes âgées. En 1971, un certain nombre de femmes d'âge moins avancé sèment des surfaces réduites en riz inondé.

Il faudra cependant attendre 1974 pour que l'importance de cette culture soit appréciable. Cette année là, le chef de l'unité d'exploitation la plus importante du village fait appel à un tractoriste privé de BOUNDIALI pour la mise en culture de 2 ha de riz inondé. Il est imité massivement l'année suivante par la quasi-totalité des unités. En effet, pour la campagne 1975 - 1976, correspondant à la période de nos mesures, près de 23 hectares en riz inondé sont labourés et semés mécaniquement par un tractoriste de BOUNDIALI, soit plus de la moitié de l'étendue consacrée à ce mode de culture.

(1) Compagnie Africaine Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.

(2) Le rapport à l'hectare est supérieur à 100 000 F CFA pour l'ensemble des 3 planteurs.

Alors que les années précédentes les ventes en cette céréale restaient limitées, les ventes de riz pour la campagne 1975 - 1976 dépassent le million de francs CFA ainsi qu'il a déjà été vu.

Un élément nouveau explique cet engouement subit : l'augmentation, très importante, du prix du riz au producteur décidée en 1974 au niveau national. De 30 F CFA livré à l'usine l'année précédente, le kilogramme de paddy est passé à 75 F CFA livré à l'usine (65 F acheté au village). Dans le même temps, le prix du coton a peu évolué. De plus, alors que jusqu'ici le riz en excédent était vendu à des commerçants Dioula de passage, la SODERIZ (1) vient acheter le riz à KARAKPO pour la première fois à la campagne 1974 - 1975.

En conclusion, il apparaît que l'extension notable des cultures de rapport dans l'agriculture de KARAKPO est relativement récente. Ce n'est que depuis un peu plus d'une décade que les cultures de rapport occupent, dans l'économie villageoise, l'importance qu'elles ont actuellement. Auparavant l'agriculture produisait presque exclusivement le volume de subsistance nécessaire à sa survie. L'intégration au marché s'est faite progressivement, notamment avec la culture forcée de l'arachide. Mais ce n'est qu'avec l'apparition de nouvelles variétés de coton et de l'encadrement de sa production, que l'échange à un niveau important est apparu. Le succès observé pour le riz inondé, dont plus de la moitié est commercialisée, vient confirmer l'intérêt que portent les villageois pour les cultures commerciales.

(1) Société de Développement de la riziculture.

La dualité de cultures, qui caractérise l'agriculture de KARAKPO, est le résultat d'une évolution amorcée par la contrainte administrative à l'époque coloniale. Par le biais de la pression fiscale et de la culture forcée, l'agriculture de subsistance a été rompue. Des stimulants externes à la communauté villageoise ont accentué cette évolution après l'Indépendance. Il s'agit, pour une grande part (1), de l'apport de nouveautés techniques et de l'apparition de débouchés suffisamment sûrs et attractifs. Il a été mis à la disposition des villageois de nouvelles espèces, de nouvelles variétés. Des procédés de production nouveaux ont été proposés (2). Alors que jusqu'ici un surplus agricole n'était pas sûr de trouver un acquéreur à un prix suffisamment intéressant, deux sociétés de développement assurent maintenant la commercialisation de l'intégralité de la récolte pour deux produits : le coton et le riz, à un prix défini, au cours de la campagne, au niveau national.

132 - UNE JUXTAPOSITION REVELEE PAR LA LOCALISATION DES CULTURES.

Ainsi qu'il est apparu dans l'étude de l'évolution de l'agriculture de KARAKPO, les cultures vivrières sont celles issues du système agricole traditionnel, alors que les cultures de rapport sont d'une introduction récente. La réalisation concomitante des deux objectifs économiques fondamentaux de l'agriculture villageoise, couverture des besoins alimentaires et satisfaction de besoins nouveaux, résulte de l'adjonction au système agricole traditionnel de cultures nouvelles, essentiellement destinées à la vente.

En fait la séparation entre ces deux objectifs, bien que non absolue, semble assez nette. Ainsi que le montre l'utilisation du revenu

-
- (1) L'attirance vers un nouveau modèle de consommation, qui joue également une part non négligeable dans l'évolution de l'économie agricole villageoise, sera abordée dans la thèse future.
- (2) Ces procédés techniques seront étudiés dans le chapitre 3 de ce mémoire.

monétaire (1), seule une part relativement faible de ce dernier sert à l'achat des denrées alimentaires, l'argent obtenu par la vente étant surtout employé pour l'acquisition de produits manufacturés. Pour son alimentation, le villageois continue ses cultures vivrières traditionnelles. Pour satisfaire ses besoins nouveaux, il n'étend pas ses cultures vivrières en vue de la vente mais fait appel à des cultures nouvelles, qu'il peut commercialiser de façon sûre, et présentant une productivité meilleure.

Il y a donc juxtaposition des deux fonctions correspondant aux deux grands types de culture. Cette juxtaposition, traduite par la dualité de cultures caractérisant chaque exploitation, est également révélée par la répartition des cultures dans l'espace agricole villageois. Ainsi, tout comme pour réaliser un nouvel objectif, un nouveau type de culture est venu se superposer aux cultures traditionnelles, de la même façon les cultures nouvelles sont venues se juxtaposer, au niveau du terroir, aux cultures vivrières.

Une promenade à travers les terres du village met en effet en évidence une séparation assez nette entre les cultures vivrières et les cultures de rapport. Les cultures s'ordonnent en 3 grandes aires de production :

- Une aire de production vivrière,
- une aire de production cotonnière,
- une aire de production rizicole.

(1) La répartition et l'utilisation du revenu monétaire seront abordées dans la thèse future.


TERROIR DE KARAKPO 1975

Localisation des cultures
traditionnelles

Nord



LEGENDE

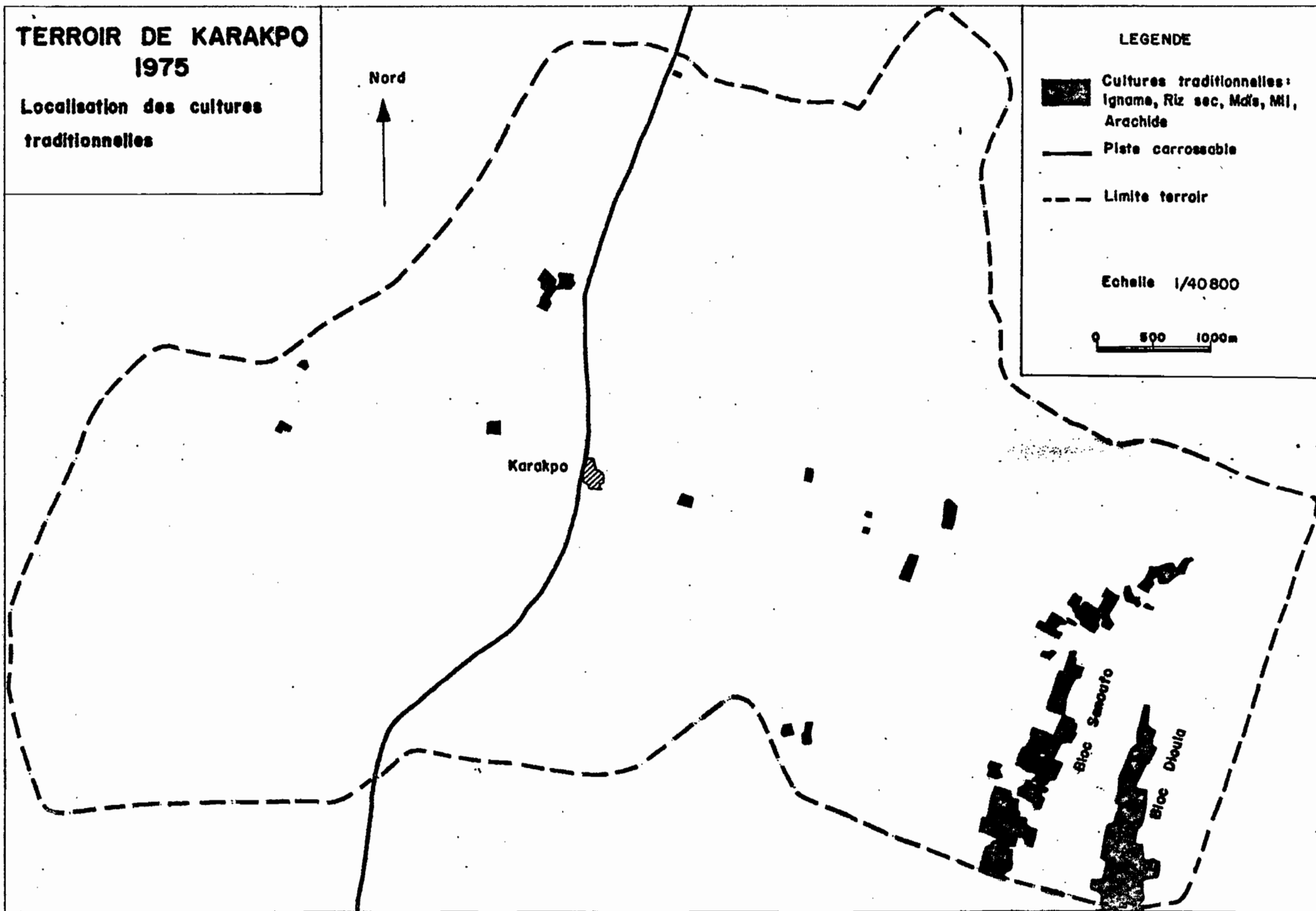
 Cultures traditionnelles:
Igname, Riz sec, Maïs, Mli,
Arachide

 Piste carrossable

 Limite terroir

Echelle 1/40800

0 500 1000m



La planche de la page précédente indique la localisation des cultures traditionnelles. Celles-ci correspondent aux productions vivrières : igname, maïs, riz sec, mil, arachide. Le total de ces cultures est porté, sur les tableaux concernant les associations de cultures, sous la rubrique "TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES" (1).

D'une étendue de 130 hectares, cette aire de production vivrière représente 59 % des superficies cultivées (2). Elle est constituée principalement de deux blocs de culture situés aux confins du terroir, de 5 à 6 Km du village. Ces deux blocs parallèles et distants de 600 m, un pour chaque ethnie, rassemblent 91 % des cultures vivrières pratiquées à KARAKPO. Cette proportion est de 93 % pour les Sénoufo et de 90 % pour les Dioula. Les allochtones sont répartis sur l'ensemble du terroir.

La planche de la page suivante permet de situer l'aire de production cotonnière. D'une surface de 44 hectares, soit 20 % des cultures, elle est localisée à proximité du village ou le long de la piste carrossable menant à BOUNDIALI. L'éparpillement des terres consacrées à cette spéculation s'avère plus importante que pour les cultures vivrières.

L'aire de production rizicole, d'une étendue égale à celle en coton, est répartie en 4 bas-fonds distants de 1 à 4 Km du village. Ceux-ci sont représentés sur la planche de la page 53 (3). Ces bas-fonds sont constitués par la suite de parcelles de riz le long du lit

(1) Cf. tableaux pages 18, 21, 24, 25, 26.

(2) En ne tenant compte que des cultures annuelles.

(3) Sur cette planche, le "riz inondé III" et le "riz inondé IV" correspondent en fait au même bas-fond.




TERROIR DE KARAKPO 1975

Localisation de la culture du coton

Nord

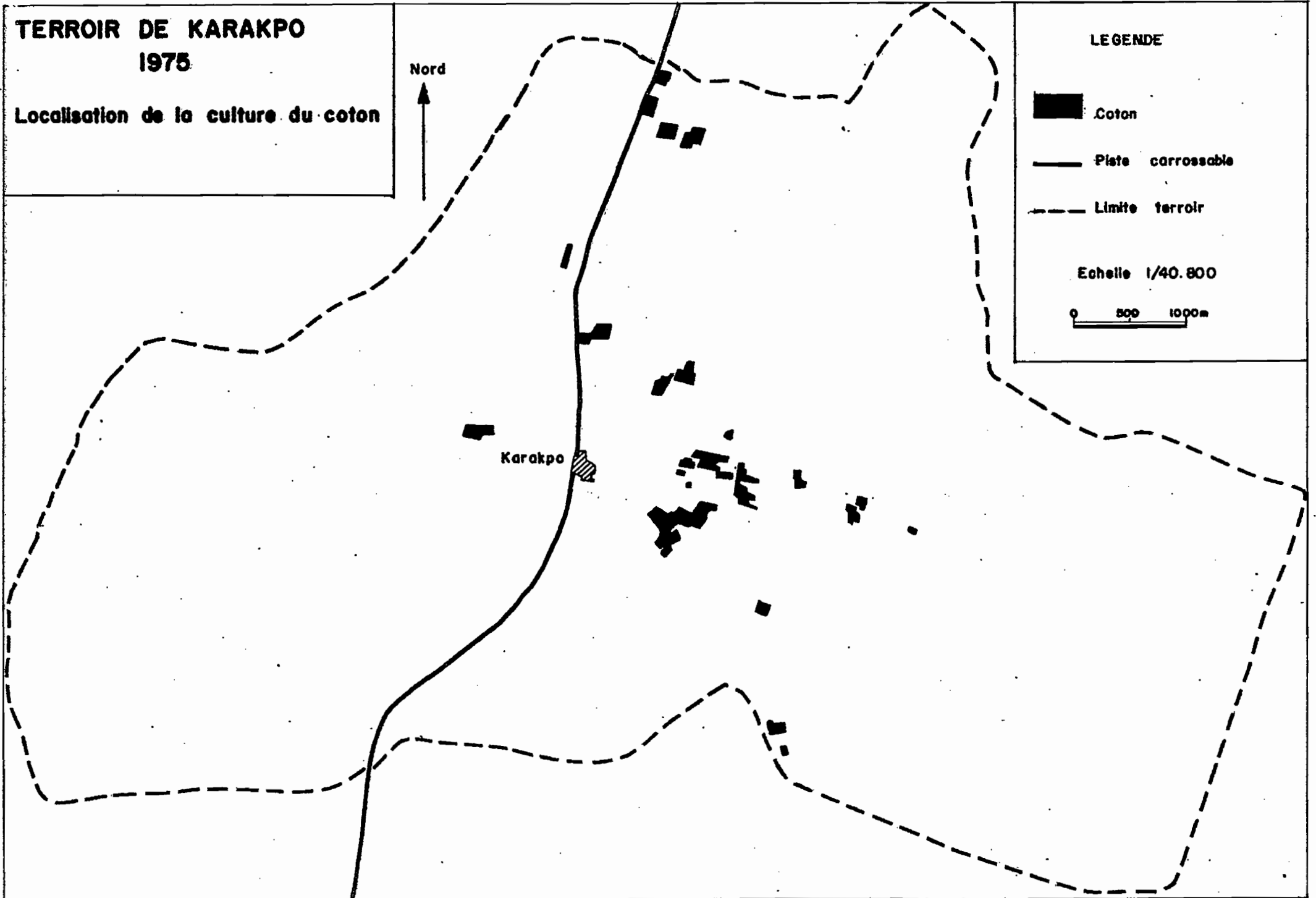


LEGENDE

-  Coton
-  Piste carrossable
-  Limite terroir

Echelle 1/40.800

0 500 1000m



d'un petit cours d'eau, à sec durant la saison sèche et en crue pendant la saison des pluies.

Ces trois grandes aires de production témoignent donc de la dualité de culture au sein de l'agriculture villageoise. Cette juxtaposition au niveau de la disposition des cultures dans l'espace villageois s'explique par les deux fonctions que remplissent les deux principaux types de production. Mais l'ordonnement des cultures obéit également à d'autres préoccupations.

Ainsi la production de riz inondé est, de par sa nature même, pratiquée dans des bas-fonds où les cultures traditionnelles ne peuvent se développer. Pour le coton un impératif d'encadrement joue, les parcelles étant suivies plus facilement par le moniteur CIDT si elles sont d'un accès facile. Par contre les cultures traditionnelles nécessitent des terres non usées par une exploitation prolongée. Aucune fumure n'étant utilisée, les villageois s'éloignent peu à peu du village, à la recherche de sols dont la fertilité a pu se reconstituer après une longue jachère. Les exigences agronomiques du coton sont différentes, les terres proches du village étant moins fertiles mais présentant l'avantage d'avoir une végétation arbustive peu reconstituée, ce qui facilite le défrichage complet obligatoire. Le vivrier, par contre, s'accommode des nombreux arbres subsistant la 1ère année de culture.

Aux trois grandes aires énumérées ci-dessus il convient d'en ajouter deux autres :

- Une aire de production arbustive constituée par des parcelles plantées en anacardiens ou en arbres fruitiers (manguiers, orangers). Cette aire de production est située le long ou à proximité de la piste carrossable (1) Il a déjà été vu que ces productions marginales ne représentent qu'une superficie limitée (17 ha) et que, surtout,

(1) Voir planche en annexes page 47.

TERROIR DE KARAKPO 1975

Localisation de la culture
du riz inondé

RIZ INONDE III

RIZ INONDE II

RIZ INONDE I

RIZ INONDE IV

Karakpo

RIZ INONDE V

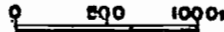
LEGENDE

 Riz inondé

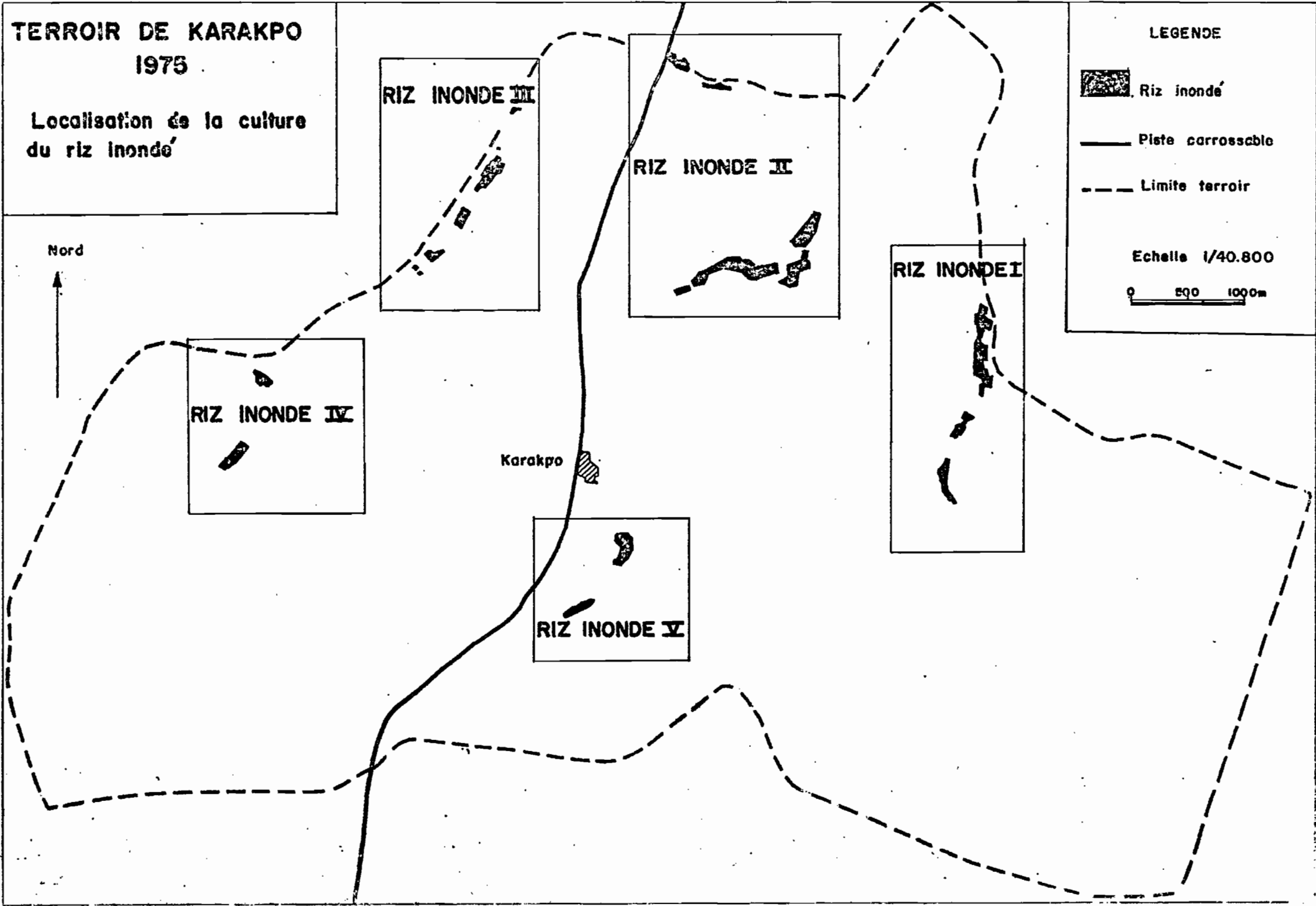
 Piste carrossable

 Limite terroir

Echelle 1/40.800



Nord



elles étaient peu ou pas exploitées.

- Le tabac, culture de case principalement, est produit sur le pourtour du village, entre les habitations ou sur d'anciens parcs à bovins. Sa superficie n'est que de 0,6 ha.

On retrouve au niveau de la localisation des cultures, la ségrégation entre ethnie. Bien que certaines parcelles appartenant à des individus d'ethnies différentes soient parfois contiguës, les deux groupes sociaux du village rassemblent en général leurs champs de manière séparée selon le quartier (1). Chaque ethnie possède son bloc de cultures traditionnelles ; parmi les 4 bas-fonds en riz inondé, 1 est exploité par les Dioula et les 3 autres par les Sénoufo. Pour le coton, la séparation est moins manifeste mais reste cependant valable.

(1) Cf. la localisation des terres cultivées selon le quartier, en annexes page 46.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

L'agriculture du village qui nous occupe se caractérise par la coexistence de deux types de cultures : des cultures vivrières et des cultures de rapport. A ces deux types de production correspondent deux fonctions différentes, deux objectifs distincts. Les cultures vivrières assurent la collecte des subsistances nécessaires au maintien du groupe. Les cultures de rapport fournissent un revenu monétaire régulier, permettant l'achat de biens de consommation non produits par la communauté villageoise.

La dualité de cultures est perçue au niveau de l'exploitation, chaque unité de production travaillant à la fois pour son alimentation et pour le marché.

Cette dualité résulte de l'adjonction de nouvelles cultures au système agricole initial. Cette superposition est le résultat d'incitations extérieures, tant à l'époque coloniale que depuis l'Indépendance. Il n'y a pas eu extension du système traditionnel en vue de dégager un surplus appréciable destiné à la vente mais superposition

de cultures de rapport aux cultures vivrières existantes. Cette juxtaposition est traduite au niveau du terroir par la présence de trois aires de production distinctes : une aire de production vivrière, une aire de production cotonnière, une aire de production rizicole.

Pour leur alimentation les villageois préfèrent la sécurité procurée par le système traditionnel. Pour l'obtention d'argent, ils produisent des cultures nouvelles, assurant un revenu suffisamment sûr. La recherche de la sécurité caractérise donc l'activité agricole.

L'économie agricole villageoise se montre sensible aux sollicitations du marché. Une variation importante, en hausse, du prix d'un produit, en l'occurrence le riz, provoque soudain l'intérêt pour un nouveau mode de culture, jugé non intéressant jusqu'à présent.

Cultures vivrières et cultures de rapport s'avèrent complémentaires, répondant à deux fonctions différentes. Mais ces deux types de production peuvent être également concurrents. Il n'a pas été possible de prouver que les cultures de rapport se sont étendues au détriment des cultures vivrières. Le croisement, pour chaque unité d'exploitation, de la surface en vivrier et de celle consacrée aux productions de rapport n'a donné aucun résultat. Bien sûr, l'extension du riz inondé s'est accompagnée d'une diminution du système traditionnel (1), un transfert s'effectuant, au niveau de l'alimentation, de l'igname au bénéfice du riz produit dans les bas-fonds. Cette évolution s'explique par les mauvaises récoltes en igname, consécutives à une période de relative sécheresse ces dernières années.

Plus qu'une concurrence nette au niveau des surfaces, il semble que l'extension des cultures de rapport se soit effectuée surtout par l'accroissement des surfaces. Les superficies, proportionnellement plus importantes, mises en culture par les Dioula, plus intégrés dans

(1) Ainsi qu'il sera démontré au chapitre 3 dans l'étude des successions de cultures.

une économie de marché que leurs voisins Sénoufo, semblent confirmer cette hypothèse. L'extension des cultures de rapport au niveau du village, a probablement entraîné une diminution du vivrier beaucoup plus en valeur relative, la superficie totale étant plus importante, que par une nette diminution en valeur absolue.

La concurrence entre cultures de rapport et productions vivrières peut cependant jouer au niveau de l'ajustement des calendriers culturaux des deux types de cultures, ainsi qu'il sera vu dans le chapitre 3 de ce mémoire. L'introduction des cultures de rapport peut également avoir une incidence sensible sur l'organisation de la production au niveau de l'unité d'exploitation. Ce sera l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE 2

L'INFLUENCE DES CULTURES DE RAPPORT
SUR LES STRUCTURES D'EXPLOITATION

2 - L'INFLUENCE DES CULTURES DE RAPPORT
SUR LES STRUCTURES D'EXPLOITATION.

Une dualité de cultures, au niveau de chaque unité d'exploitation, caractérise l'agriculture villageoise. A l'agriculture de subsistance d'autrefois est venue s'adjoindre des productions destinées à la vente. D'une agriculture sans surplus appréciable, on est passé relativement rapidement à une activité agricole partiellement intégrée au marché. L'étude des modifications dans l'organisation de la production, provoquées par l'introduction de cultures relevant d'une fonction économique différente, est le thème de ce second chapitre.

Après avoir mis en évidence, dans une première section, deux processus de production au sein de l'unité d'exploitation, nous analyserons ensuite l'influence des cultures de rapport, tout d'abord sur l'organisation de la production au sein de l'exploitation, puis, dans une dernière section, sur l'organisation du travail.

21 - L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION.

211 - L'UNITE D'EXPLOITATION, CELLULE ECONOMIQUE DE BASE.

Notre analyse de l'économie agricole s'est bornée, dans le chapitre précédent, au niveau villageois et, parfois, au niveau du quartier, ce dernier étant basé sur l'appartenance ethnique. Cependant la production agricole n'est pas le fait du village ou du quartier pris dans son ensemble, mais le fruit d'un effort productif au niveau de groupes moins vastes.

L'unité économique élémentaire est désignée par les Sénoufo par le mot "SEGNON", que nous traduirons par l'expression "unité d'exploitation". Cependant les appellations "exploitation", et "unité de production" sont également employées dans le présent mémoire, pour faire référence à la même réalité.

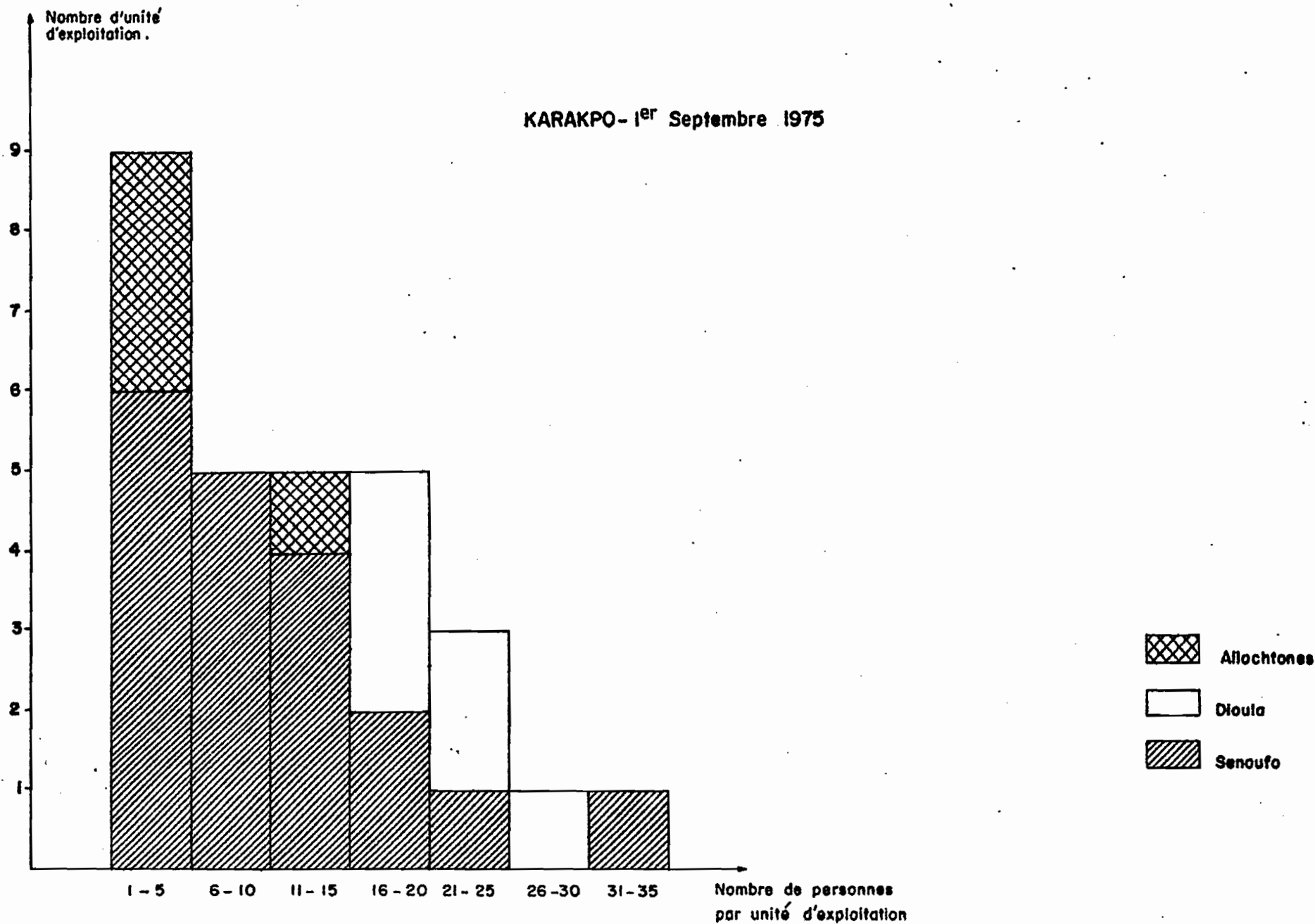
L'unité d'exploitation correspond tout d'abord à l'unité de production. Elle rassemble des individus travaillant sur un champ commun, sous l'autorité du plus âgé d'entre eux, de sexe masculin.

L'unité de production coïncide avec l'unité de consommation. Les membres d'une même unité d'exploitation mangent ensemble, généralement les deux sexes séparément, les repas étant préparés à tour de rôle par les femmes à partir des produits du champ commun, stockés collectivement et gérés par le chef d'exploitation.

Généralement peu éloignées les unes des autres, les cases d'une même unité d'exploitation ne forment pas une unité d'habitation nette. Seul le quartier peut être considéré comme telle.

REPARTITION DES UNITES D'EXPLOITATION SELON LEUR EFFECTIF

KARAKPO - 1^{er} Septembre 1975



L'unité d'exploitation est basée sur la parenté. Elle comprend généralement le chef d'exploitation, sa ou ses femmes et leurs enfants, son ou ses frères, leurs épouses et enfants. Peuvent également faire partie de l'unité, la mère du chef d'exploitation, une soeur non mariée ou divorcée (1).

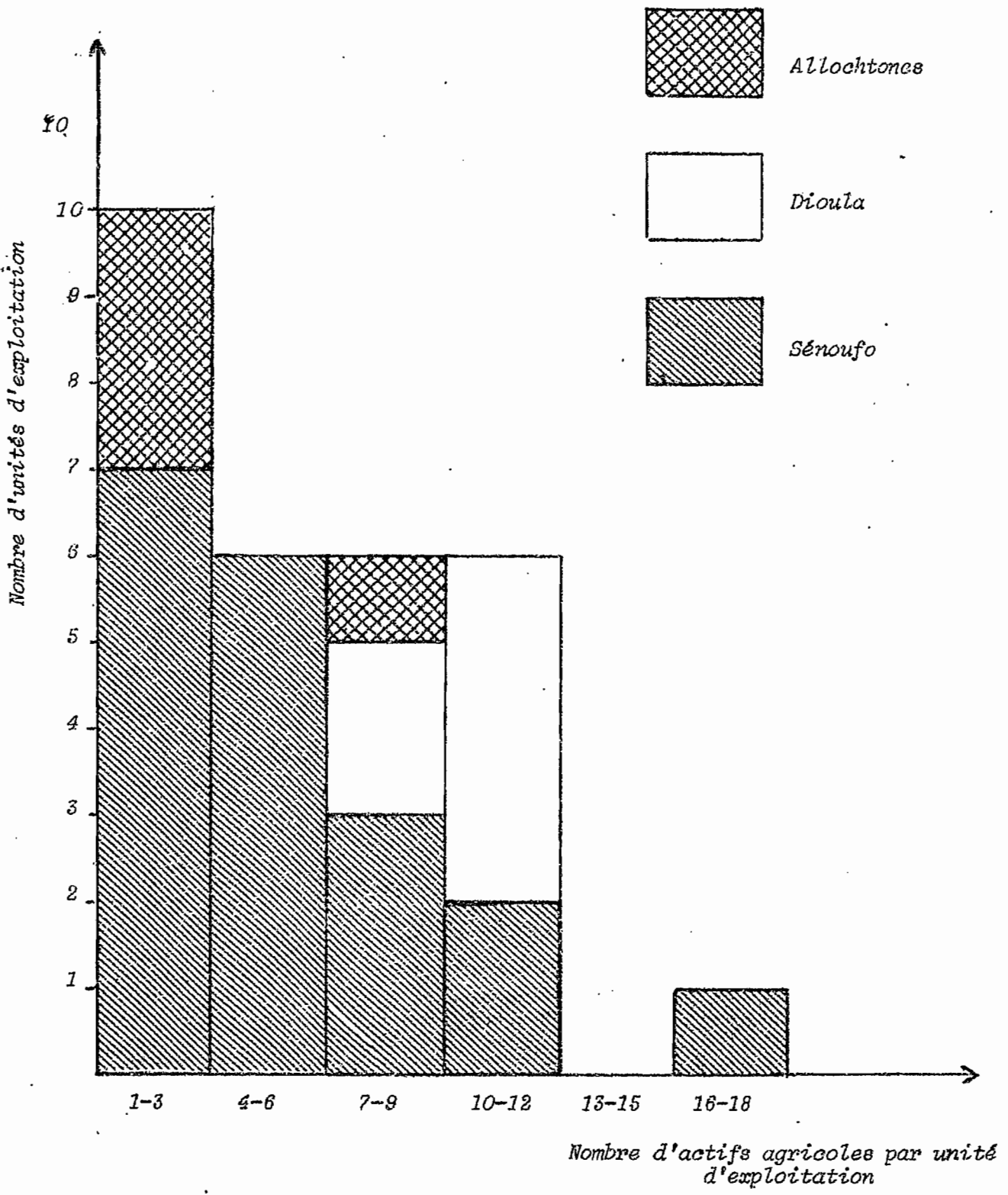
KARAKPO comprend 29 unités d'exploitation : 25 autochtones, dont 10 Sénoufo et 6 Dioula, et 4 unités allochtones. Les différentes unités sont d'importance très inégale. Elles varient de 1 à 35 personnes, se limitant à un homme célibataire dans le cas d'un allochtone, correspondant à un ménage ou au contraire groupant jusqu'à 4 ménages. Le diagramme de la page précédente indique la répartition des unités selon le nombre total de personnes. Dans 31 % des cas l'unité d'exploitation comprend moins de 5 personnes, dans 62 % des cas moins de 10 personnes, et dans 82 % moins de 20 personnes.

A l'examen de ce diagramme, ainsi qu'à celui de la page suivante, illustrant la répartition des unités selon le nombre d'actifs agricoles (2), il ressort que les unités d'exploitation Dioula sont, dans l'ensemble, plus importantes que celles des Sénoufo. Si l'on considère le nombre d'actifs démographiques (3), on arrive aux mêmes conclusions.

-
- (1) La composition de l'unité d'exploitation et les liens de parenté au sein de celle-ci seront étudiés plus en détails dans la thèse future.
 - (2) Individus de 11 ans et plus exerçant une activité agricole. Le diagramme de la page 26 des annexes représente la répartition des unités d'exploitation en ne les groupant pas.
 - (3) Individus de 15 à 59 ans en activité. Cf. diagramme en annexes page 25.

REPARTITION DES UNITES D'EXPLOITATION SELON LE NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES (> 11 ans en activité)

KARAKPO 1er septembre 1975



Le tableau ci-dessous indique la taille moyenne des unités d'exploitation par ethnies, selon le nombre total de personnes, le nombre d'actifs agricole et le nombre d'actifs démographiques :

	Nombre de personnes	Actifs agricoles	Actifs démographiques
S E N O U F O	10,7	5,9	4,9
D I O U L A	21,2	10,1	7,8
TOTAL AUTOCHTONES	13,2	7,0	5,4
ALLOCHTONES	4,5	3,5	3,5
T O T A L K A R A K P O	12,0	6,5	5,1

Il confirme les observations concernant les diagrammes de répartition des unités. L'unité d'exploitation comprend en effet deux fois plus de personnes chez les Dioula que chez les Sénoufo. Il apparaît également que l'unité d'exploitation est très petite pour les allochtones. L'écart est moins marqué pour le nombre moyen d'actifs. Ceci s'explique par un taux d'activité plus élevé chez les Sénoufo que chez les Dioula : les Sénoufo comprennent 55 % d'actifs agricoles et 43 % d'actifs démographiques alors que l'autre groupe ethnique a, respectivement, des taux de 48 % (actifs agricoles) et de 36 % (actifs démographiques).

Du point de vue agricole, les unités d'exploitation se caractérisent par une étendue en culture relativement faible. D'une surface moyenne de 7,55 hectares (1) pour l'ensemble du village, les unités d'exploitation se répartissent selon le diagramme de la page suivante. Ce dernier met en évidence le nombre important de petites exploitations : plus de 2 unités sur 5 ne cultivent qu'une surface inférieure à 5 hectares, 69 % des exploitations ont moins de 10 hectares, 93 % moins de 15 hectares. Une seule unité, celle ayant l'effectif le plus élevé, exploite plus de 20 hectares.

Les Dioula, dont les effectifs par unité sont plus importants et pour lesquels la surface moyenne par personne est plus élevée, ont bien sûr des exploitations plus étendues : plus de 13 ha en moyenne contre moins de 7 hectares pour les Sénoufo. Les allochtones ont une surface moyenne par unité de 3 hectares seulement, ce qui s'explique par le nombre réduit d'individus par unité et, surtout, par le fait que la plupart d'entre eux n'exercent pas uniquement une activité de culture.

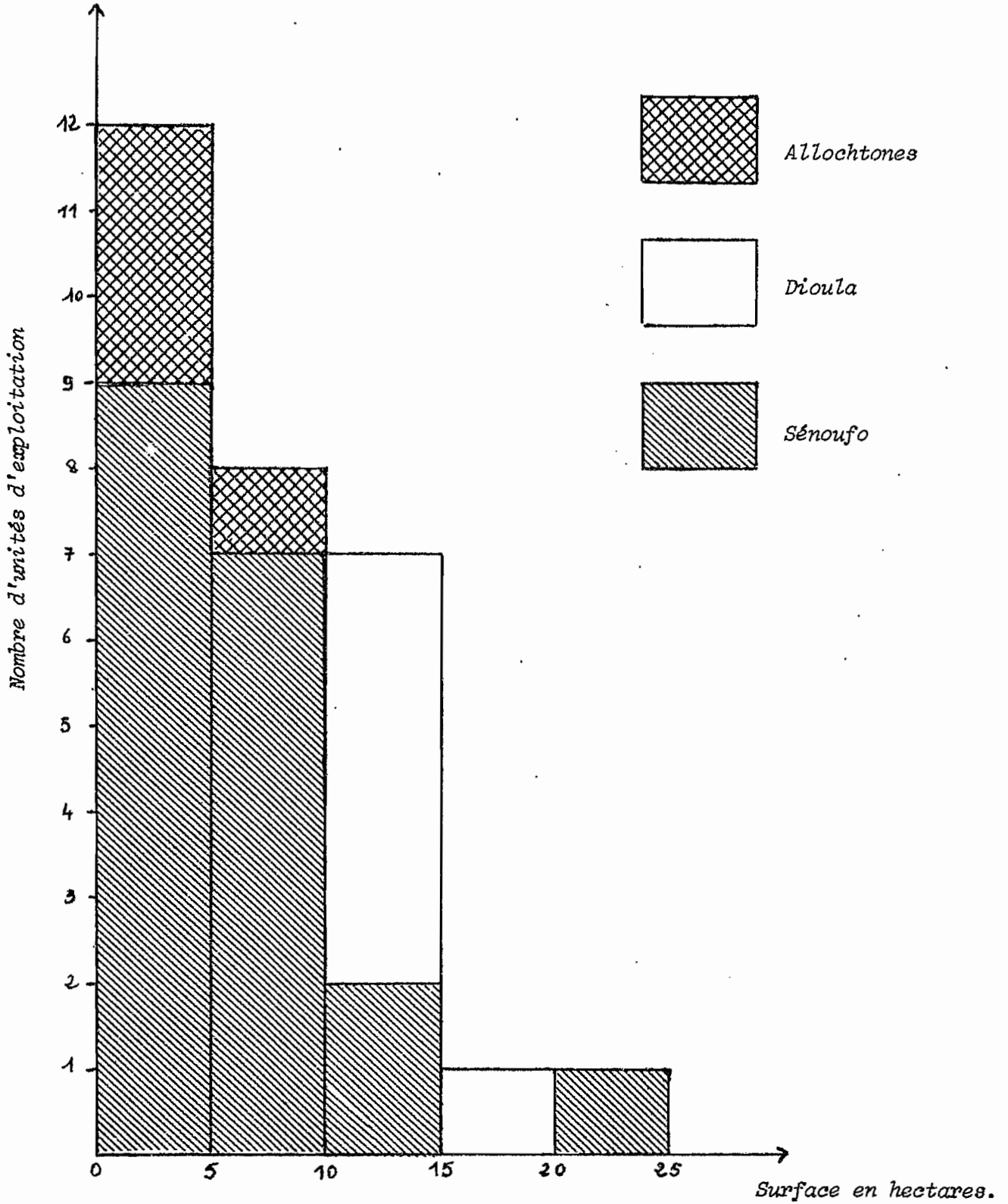
Une grande hétérogénéité caractérise la répartition des différentes productions pratiquées par chaque unité d'exploitation. En effet, l'étude des tableaux indiquant les surfaces par association de cultures pour chaque exploitation (2), montre une diversité notable dans l'importance de chaque production. Sur ces tableaux, les unités d'exploitation sont classées par ordre croissant selon le nombre d'actifs agricoles et groupées suivant les mêmes classes de taille que

(1) Toutes les surfaces indiquées dans ce chapitre ne concernent que les cultures annuelles.

(2) Cf. annexes tableaux pages 36, 37, 38, 39.

REPARTITION DES UNITES D'EXPLOITATION SELON LA SURFACE CULTIVEE

KARAKPO 1er septembre 1975



dans le diagramme de la page 63. La comparaison des surfaces moyennes pour chaque classe de taille (1) n'apporte pas de informations particulières. Tout au plus, constate-t-on pour les unités Sénoufo de 1 à 3 actifs agricoles une superficie en riz inondé moins élevée, que ce soit par actif agricole ou en valeur relative.(2)

Les terres cultivées par une même unité d'exploitation ne constituent pas une unité topographique précise. Les parcelles d'une unité de production sont disséminées sur l'ensemble de l'espace villageois. Cependant, tout comme les productions vivrières sont rassemblées, pour une grande part, en une même aire de production, de la même manière la majeure partie des parcelles de vivrier d'une même unité d'exploitation sont regroupées. Celles-ci constituent une portion de terrain, cultivé généralement d'un seul tenant, qui est facilement localisable au niveau du territoire villageois, ainsi que l'illustre les planches des pages 69 et 72. La succession, bout à bout, des "champs" de vivrier des diverses exploitations constitue les deux blocs de culture traditionnelle, dont il a été question dans le premier chapitre (3).

212 - PRODUCTION COLLECTIVE, PRODUCTION INDIVIDUELLE.

L'unité d'exploitation est avant tout un groupe de solidarité alimentaire. La responsabilité alimentaire incombe au chef d'unité c'est-à-dire l'homme le plus âgé. Celui-ci doit subvenir à la subsistance de tous les membres de l'unité, qu'ils participent à l'effort productif ou qu'ils soient inactifs.

Cette obligation alimentaire s'accompagne d'une maîtrise sur les facteurs de production, notamment le travail. Les membres de l'unité d'exploitation se trouvent sous la dépendance du chef de celle-ci et se doivent de travailler sur le champ commun de l'unité. Le produit de ce champ, destiné à l'ensemble du groupe de production, est stocké collectivement puis géré par le chef d'unité. L'unité d'exploitation

(1) Cf. Annexes tableaux page 41.

(2) C'est-à-dire par rapport à la surface totale mise en culture.

(3) Cf. planche page 49.

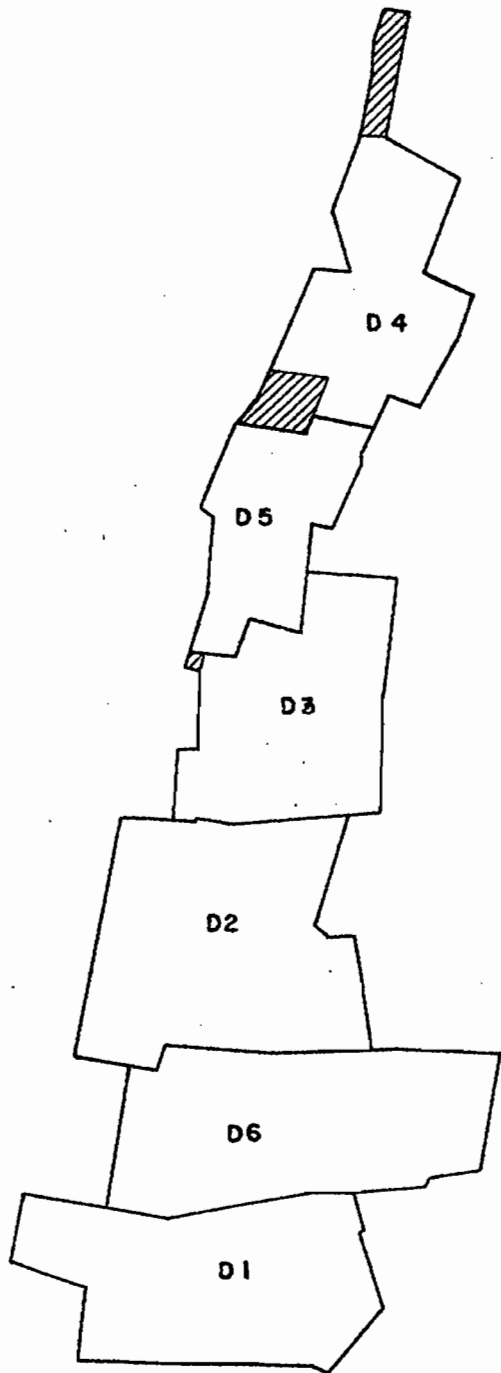
communauté de personnes soudées par la solidarité alimentaire, se concrétise donc par le champ commun et par un stockage collectif de la récolte issue de ce champ.

Le système de consommation commande donc au système de production. Pour faire face à l'obligation alimentaire qui lui revient, le plus vieux de l'unité dispose des moyens adéquats. Il décide de l'emplacement d'une nouvelle parcelle, de la surface à ensemercer, de la répartition des différentes productions. C'est lui qui organise l'activité productive, déterminant le travail de chacun sur les différentes parcelles collectives, la date de chaque façon culturale, etc.

Au moment de la récolte, il décide de l'affectation du produit : vente ou stockage collectif. Le chef d'unité est donc avant tout un gestionnaire. L'utilisation rationnelle des quantités stockées collectivement doit permettre, durant toute l'année, la couverture alimentaire, de maintenir le niveau de réserve suffisant en prévision d'un éventuel aléa climatique ou de consommations exceptionnelles, socialement impératives (funérailles, mariages, etc.)

Cependant cette cohésion du groupe au niveau de la consommation et de la production n'exclut pas une certaine autonomie économique au sein de l'unité d'exploitation. A la production collective, se superpose une production individuelle, certains membres de l'unité cultivant, en plus du champ commun, un lopin individuel. Ce dernier est dénommé "SEPLE" en Sénoufo, soit littéralement, le petit champ, par opposition au grand champ ou "SEKPOHO". Ces deux aires de production au niveau de l'exploitation peuvent être désignées sous les vocables "champ individuel" et "champ collectif", ces expressions insistant sur le mode de production qui leur est propre.

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO
CULTURES TRADITIONNELLES BLOC DIOULA
Localisation des unités d'exploitations



- Limite d'unité d'exploitation
- Champs collectifs
- ▨ Champs individuels
- D4 — Identification d'unité d'exploitation

Echelle 1/10 000

0 100m

A KARAKPO, les unités allochtones, très réduites en taille, ne possèdent pas de champs individuels. Aussi n'en tiendrons-nous pas compte dans les lignes qui suivent.

Pour ce qui concerne les autochtones, le chef d'unité, responsable du grand champ, n'a pas de parcelle qui lui soit propre. Les autres membres de l'unité peuvent, après lui en avoir demandé l'autorisation (1), cultiver la surface qu'ils désirent. L'espace villageois étant très abondant, l'accès à la terre se fait librement, tout au moins maintenant, le chef de terre ne jouant plus dans les faits le rôle qu'il avait jadis.

Cependant une femme non mariée ou un garçon trop jeune ne peuvent prétendre posséder un champ individuel. Dans la pratique, un individu, quel que soit son sexe, n'a pas de lopin individuel avant 18 ans. La majorité des actifs agricoles ayant au moins cet âge possèdent un champ individuel. 95 d'entre eux, sur 121(2), soit 79 %, en ont un lors de la campagne agricole 1975 - 1976, cette proportion étant supérieure pour les hommes (3). Peu de différences se manifestent entre les deux groupes ethniques, bien que les hommes Dioula soient un peu plus nombreux, proportionnellement, que les Sénoufo de même sexe, à être titulaires d'un lopin personnel (4).

-
- (1) En fait, nous verrons plus loin que cette autorisation est de moins en moins demandée.
 - (2) Nous rappelons que ces chiffres ne concernent que les autochtones et, parmi ceux-ci, les actifs âgés d'au moins 18 ans, et n'étant pas chef d'unité d'exploitation.
 - (3) 83 % pour les hommes et 75 % pour les femmes.
 - (4) 88 % pour les Dioula mâles contre 81 % pour les Sénoufo mâles. Pour les femmes la proportion est de 76 % pour les Sénoufo et 74 % pour l'autre ethnie.

Chaque unité de production observe un ou deux jours de repos par semaine. Ce sont, pour toutes les unités, le vendredi et pour la majeure partie d'entre elles, le lundi (1). Ces jours là, chaque membre de l'exploitation peut vaquer à ses propres occupations ou se reposer. Les propriétaires de lopins individuels ne peuvent, théoriquement, s'adonner à leur production personnelle que ces jours de repos hebdomadaires.

En fait, l'autonomie au niveau de la fonction de production est une notion qui reste relativement extensible selon les unités et selon les individus. Le quart des femmes ayant un champ individuel travaillent quand elles veulent sur ce dernier, ne participant qu'occasionnellement, ou pas du tout, au travail collectif. Ce sont des femmes d'un certain âge, toujours après la ménopause. De même quelques hommes (2), bien que consacrant la majeure partie de leur temps au champ commun, vont sur leur lopin personnel le jour de leur choix.

La coupure champ commun - lopin individuel n'est d'ailleurs pas absolue, ni dans l'espace, ni dans les façons culturales. Ainsi, il apparaît sur les planches des pages 69 et 72 que les parcelles individuelles de vivrier sont parfois contiguës au champ collectif. Il arrive également que toute l'unité effectue certains travaux sur un champ individuel. C'est le cas notamment pour le champ individuel de deux femmes très âgées dont l'état ne permet pas de cultiver.

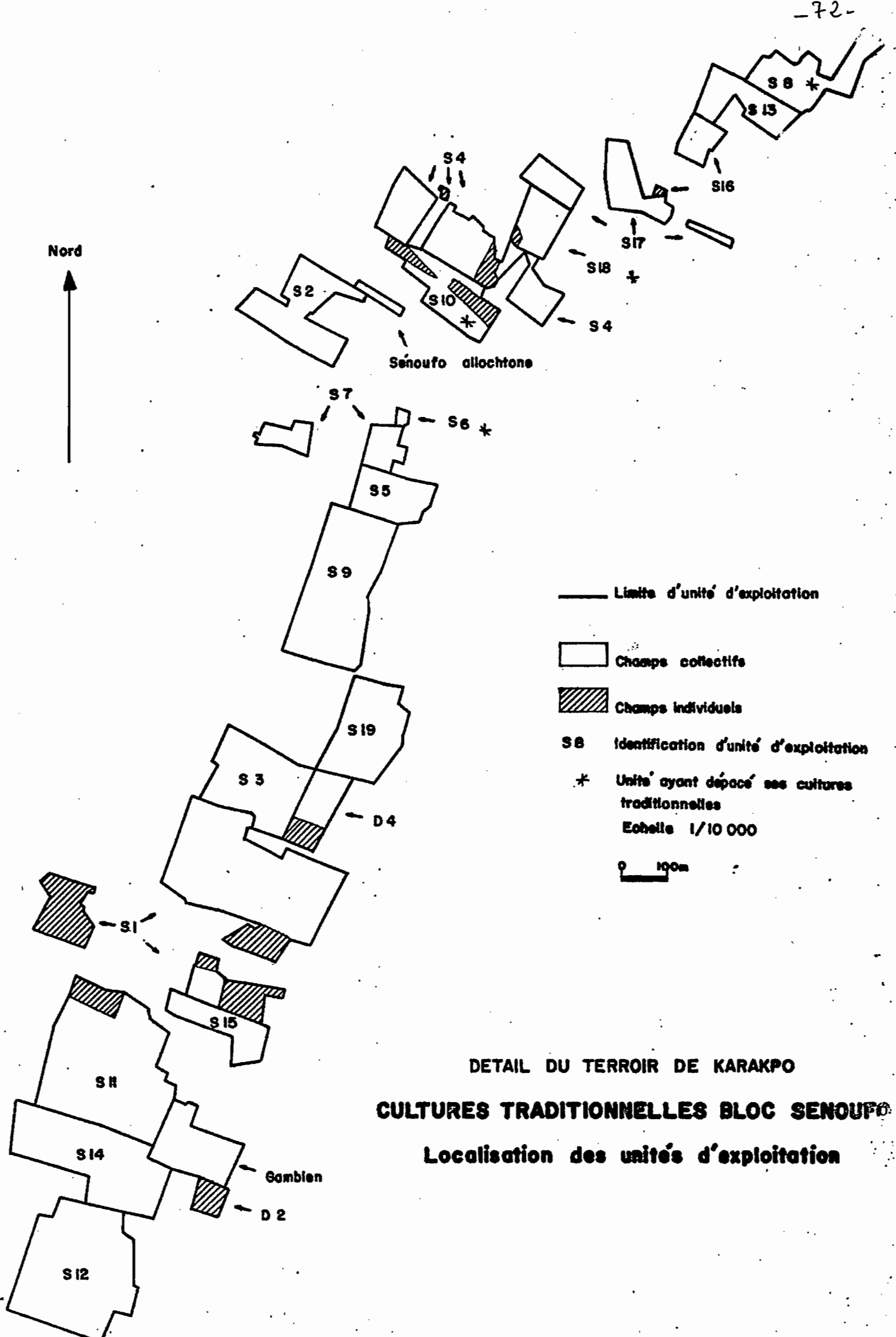
Les seuls concepts communs à l'ensemble du village sont ceux de responsabilité et de gérance autonome (3). Un individu propriétaire d'un champ individuel retient la production de son choix, organise l'activité de la manière qui lui semble préférable, n'étant plus dans ce domaine sous la tutelle du chef d'unité.

(1) 16 sur les 25 unités d'exploitation autochtones.

(2) 6 exactement, soit 13 % des actifs agricoles autochtones masculins âgés d'au moins 18 ans et n'étant pas chef d'unité.

(3) Nous rappelons que la répartition du produit et son utilisation seront abordées dans la thèse future.

Nord



— Limite d'unité d'exploitation

□ Champs collectifs

▨ Champs individuels

S 8 Identification d'unité d'exploitation

* Unités ayant déplacé ses cultures traditionnelles

Echelle 1/10 000



DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC SENOUFFO

Localisation des unités d'exploitation

Collectivité humaine soudée par la solidarité alimentaire, l'unité d'exploitation se définit donc par son champ commun dont le produit, stocké collectivement, est destiné à la consommation de l'ensemble de l'unité. S'il n'y a pas de champ collectif et de stockage commun géré par le même individu, on ne peut parler d'unité d'exploitation.

Bien que manifestant une certaine cohésion au niveau des différentes fonctions économiques, l'unité d'exploitation ne constitue pas un groupe de production absolument homogène. La production collective laisse place à une production à un niveau plus restreint, celle sur les lopins individuels. La grosse majorité de l'effort productif est cependant utilisée sur le champ collectif. Tous les hommes, même si la dépendance de quelques uns est plus lâche, travaillent surtout sur le champ commun. La majeure partie des femmes (85 %) consacrent le gros de leur travail au grand champ. Seules les plus âgées donnent la préférence à leur production personnelle.

Deux subdivisions se distinguent donc dans l'organisation de la production au niveau de l'unité : un niveau collectif et un niveau individuel. A ces deux échelons dans la production correspondent deux processus de production distincts, l'un sur un mode communautaire, l'autre à un degré plus restreint. L'accomplissement de l'activité productive se fait surtout sur le champ collectif, mais également sur des lopins moins importants sous la responsabilité de certains membres de l'unité.

En fait, un même individu, selon sa position sociale au sein de l'unité d'exploitation, peut être engagé dans un ou plusieurs processus de production, se situant à des niveaux différents. Le chef d'unité n'a, s'il est valide, d'obligation de travail que sur le champ

collectif. Par contre son frère ou son fils cultive à la fois ses propres parcelles et le champ commun. Un jeune, dont le père n'est pas chef de l'unité dont il fait partie, se doit de travailler sur le lopin de son père, en plus de la participation à la production collective et à l'exploitation de ses parcelles individuelles s'il en a. Une fille non mariée, bien que travaillant le plus souvent sur le champ collectif, consacre une partie de son temps à la production personnelle de sa mère, voire même parfois de son père. Une épouse jeune peut travailler sur le champ collectif, sur le lopin individuel de son mari et sur sa propre parcelle. Par contre, si elle est âgée, la production individuelle absorbe la quasi-totalité de son activité productive.

Il apparaît donc que la production de l'ensemble de l'unité résulte d'une organisation assez complexe. Cellule cohérente de production et de consommation, l'unité d'exploitation se subdivise en groupes restreints de production se situant au niveau du ménage (1), de la famille matricentrique (2) ou de l'individu.

Dans la pratique, selon sa place dans l'unité d'exploitation, un individu peut requérir l'apport productif de ses dépendants, s'il en a. Le chef d'unité, responsable du champ commun, fait appel à l'ensemble des membres valides de l'unité. Un homme moins âgé que lui bénéficie de la force de travail de ses propres dépendants, c'est-à-dire sa ou ses femmes ainsi que ses enfants. Une femme peut faire appel à ses filles non mariées et, éventuellement à ses fils. Un homme célibataire ne peut compter que sur sa propre force de travail.

A ce réseau touffu de rapports de production vient s'ajouter l'entraide au niveau de l'unité d'exploitation. Un individu peut en effet aller aider un autre membre de son unité pour une opération quelconque.

(1) Nous entendons par ménage la famille conjugale mono ou polygamique.

(2) La famille matricentrique correspond à la cellule constituée par la mère et ses enfants.

Mais cette aide est accompagnée d'une notion de réciprocité, le bénéficiaire devant, dans un futur plus ou moins proche, rendre l'apport productif en allant sur le lopin individuel du donneur. Nous distinguons cette prestation avec réciprocité, de l'obligation de travail caractérisant les processus de production énoncés ci-dessus.

22 - L'EXTENSION DES CHAMPS INDIVIDUELS
FAVORISEE PAR LES CULTURES DE RAPPORT.

221 - LA PREDOMINANCE DES CULTURES DE RAPPORT SUR LES CHAMPS INDIVIDUELS.

Cellule de base de l'activité économique, dans le cadre de laquelle se réalisent les fonctions de production et de consommation, l'unité d'exploitation se subdivise en deux degrés au niveau de la production. A côté d'une exploitation sur un mode communautaire, existe une production à un niveau plus restreint, celle sur les champs individuels.

Cependant l'importance de ces deux modes de production est très inégale au niveau des surfaces mises en valeur. Pour les allochtones il a déjà été mentionné qu'il n'existait pas de lopins individuels. Pour les autochtones, bien que nombreux soient les individus ayant acquis une certaine autonomie dans la production, la part de l'exploitation collective l'emporte largement. Ainsi qu'il est indiqué sur le tableau de la page suivante, les champs collectifs représentent près des 3/4 de la superficie qu'ils cultivent. Une différence apparaît entre les deux groupes ethniques constitutifs de KARAKPO. Pour les Sénoufo la part de la production collective est en effet inférieure à ce qu'elle représente pour les Dioula : 62 % pour les premiers contre 82 % pour les seconds.

PROPORTION DES CHAMPS COLLECTIFS

Unité : % de la surface totale pour chaque association de cultures

		AUTOCHTONES		
		Sénoufo	Dioula	TOTAL
Igname + Riz		85 %	93 %	87 %
Igname + Riz + Maïs		93 %	100 %	96 %
Igname + Riz + Maïs + Mil		100 %	100 %	100 %
TOTAL IGNAME		87 %	98 %	90 %
Riz sec		54 %	65 %	58 %
Maïs		89 %	67 %	82 %
Maïs + Mil		-	100 %	100 %
Maïs + Riz		85 %	93 %	86 %
Maïs + Riz + Mil		100 %	100 %	100 %
TOTAL MAIS et/ou RIZ		85 %	94 %	88 %
Arachide		83 %	78 %	80 %
Arachide + Maïs		100 %	100 %	100 %
Arachide + Mil		100 %	-	100 %
Arachide + Maïs + Mil		-	100 %	100 %
TOTAL ARACHIDE		89 %	90 %	90 %
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES		86 %	93 %	89 %
Pois de terre et/ou haricots gris		16 %	100 %	23 %
Manioc		100 %	100 %	100 %
R I Z	Daba	13 %	12 %	13 %
	Machine	51 %	76 %	61 %
I N O N D E	TOTAL	30 %	59 %	39 %
	Coton	47 %	61 %	52 %
Tabac		42 %	19 %	31 %
TOTAL GENERAL		66 %	82 %	72 %

Outre cette distinction ethnique, la part occupée par les deux degrés au niveau de la production varie considérablement d'une unité à l'autre. Ainsi les deux unités autochtones les plus réduites n'ont qu'une production de type communautaire. Ceci s'explique par le nombre limité d'individus qui les composent : 3 et 5 personnes respectivement, et 2 actifs agricoles dans les deux cas. Par contre, l'unité la plus vaste, comprenant 35 individus dont 18 actifs agricoles, constitue l'extrême inverse avec une proportion, en surface, de 55 % en production individuelle.

Il apparaît assez nettement un accroissement de la production de type individuel avec celui de la taille de l'unité d'exploitation. Ainsi le tableau de la page 16 des annexes met en évidence une part des champs individuels plutôt plus importante pour les grandes exploitations, bien que cette tendance ne soit pas absolue. Si l'on prend comme référence les classes de taille déjà utilisées pour caractériser les unités d'exploitation (1), on note que, pour l'ensemble des unités Sénoufo de 1 à 3 actifs agricoles, la part des champs individuels n'est que de 18 % alors qu'elle est de 28 % pour les unités Sénoufo de 4 à 6 actifs agricoles, et de 40 % pour celles de 7 à 9 actifs agricoles. Par contre, cette proportion tombe à 34 % pour les unités Sénoufo de 10 à 12 actifs agricoles. Il a déjà été vu que l'unité la plus importante avait une production individuelle de 55 % de la surface.

On observe, pour les Dioula, la même tendance à l'augmentation des surfaces individuelles avec l'accroissement de la taille des unités. Pour cette ethnie, la part des champs individuels n'est, globalement, que de 9 % pour les exploitations de 7 à 9 actifs agricoles, alors qu'elle atteint 17 % pour celles comprenant entre 10 et 12 actifs agricoles.

(1) Cf. diagramme page 63.

Après avoir montré, pour l'ensemble des surfaces, une prédominance, de la production collective sur l'exploitation individuelle, abordons maintenant les cultures rencontrées sur les grands champs et sur les lopins personnels.

Le tableau de la page suivante indique la répartition des différentes associations de cultures sur les parcelles relevant de chacun des deux modes de production : la partie gauche du tableau pour les champs collectifs et celle de droite pour les champs individuels. Une constatation saute aux yeux : l'écart important dans la part des deux grands types de cultures définis dans le chapitre précédent. En effet, les cultures vivrières dominent nettement sur les champs collectifs alors qu'elles n'occupent qu'une part réduite sur les champs individuels. Les cultures vivrières représentent les $\frac{3}{4}$ de la superficie des champs communs et les productions destinées surtout à la vente (coton et riz inondé) les $\frac{3}{4}$ de l'étendue des lopins personnels.

Cette nette préférence faite aux cultures de rapport sur les lopins individuels et aux cultures vivrières sur les champs collectifs est la même pour les deux ethnies. En effet, la proportion des deux types de cultures est sensiblement identique pour les Sénoufo et les Dioula, que ce soit sur les champs communs ou sur les lopins personnels. L'importance relative du riz inondé est cependant supérieure chez les Sénoufo et celle du coton plus importante chez les Dioula.(1).

En fait, les cultures vivrières, peu produites sur les lopins individuels, s'avèrent être avant tout des productions relevant du processus de production de type communautaire. Si l'on se reporte au tableau de la page 76, sur lequel figurent les pourcentages correspondant à la production collective pour chaque association, il apparaît que toutes les cultures vivrières sont essentiellement produites sur

(1) Cf. tableau de la page suivante.

des champs collectifs, que ce soit l'igname, le maïs, le riz sec ou l'arachide. Le mil est toujours absent des lopins individuels, ainsi que le manioc. Pour l'ensemble de ces espèces, l'exploitation collective représente 89 % des surfaces (1).

Par contre, l'opposition entre les deux modes de production est moins marquée pour les cultures de rapport. En effet, ces dernières se trouvent en quantités importantes, que ce soit sur les champs collectifs ou sur les champs individuels. Les surfaces en coton sont à peu près équivalentes, en valeur absolue, pour les deux modes de production, la production collective l'emportant cependant légèrement (52 %). Le riz inondé est, pour l'ensemble des autochtones, surtout semé sur des parcelles individuelles (39 % seulement sur des champs collectifs), mais cette proportion diffère selon l'ethnie (2). De plus, pour l'ensemble des cultures de rapport (coton et riz inondé), plus de la moitié de la superficie est exploitée individuellement, la part de la production selon un mode collectif ne représentant que 46 %.

En conclusion, bien que cédant nettement la place à la **production** sur un mode communautaire, la production individuelle s'avère non négligeable au niveau des surfaces cultivées. Variant de manière sensible d'une unité à l'autre, la part de la culture de type individuel a cependant tendance à s'accroître avec l'augmentation de la taille des unités d'exploitation.

(1) Ce chiffre ne concerne que les autochtones.

(2) La proportion de la production collective pour le riz inondé est, en superficie, de 30 % pour les Sénoufo et de 59 % pour les Dioula, ainsi qu'il est indiqué sur le tableau de la page 76.

Les deux grands types de culture diffèrent par le mode de production mis en oeuvre. Les cultures vivrières relèvent, dans une proportion très importante, du mode de production de type collectif. Les cultures de rapport, bien que la tendance soit beaucoup moins marquée, sont le fait, principalement, du mode de production de type individuel.

En fait, champs collectifs et champs individuels se caractérisent par les fonctions économiques qu'ils remplissent. Le premier mode de production, celui sur les champs collectifs, répond avant tout à une fonction d'autosubsistance. L'unité d'exploitation étant d'abord un groupe solidaire dans l'alimentation, il est logique que le champ collectif, concrétisation de cette solidarité alimentaire, ait pour vocation principale la satisfaction des besoins alimentaires.

Par contre, le champ individuel remplit essentiellement une fonction monétaire. Les cultures de rapport, par le revenu monétaire qu'elles procurent, y sont donc préférées aux cultures vivrières.

Ces deux fonctions distinctes s'expliquent par les objectifs poursuivis selon le niveau de responsabilité. Le chef d'exploitation, responsable de la survie de l'ensemble des membres de l'unité, privilégie les cultures d'autosubsistance, concourant, selon lui, de la façon la plus sûre à la réalisation de cet objectif. La production du champ collectif doit permettre non seulement de passer le cap de la soudure alimentaire mais encore de maintenir des niveaux de réserves suffisants. S'il veut conserver la cohésion des forces productives qu'il contrôle, le chef d'exploitation doit subvenir correctement aux besoins alimentaires de ses dépendants.

Les objectifs au niveau individuel ne sont pas du même ordre. Le titulaire d'un lopin personnel recherche une indépendance financière. L'autonomie dans la production lui assure le contrôle d'un revenu monétaire et lui permet de ce fait l'accession directe à des biens de consommation extérieurs à la communauté villageoise. Son objectif monétaire le pousse à privilégier les cultures de rapport, dans les limites du temps de travail dont il peut disposer au-delà de la contribution obligatoire aux travaux collectifs sur le champ commun de l'unité dont il est membre.

Il apparaît donc que les fonctions auxquelles répondent les deux modes de production au sein de l'unité d'exploitation, et celles que remplissent les deux grands types de culture coïncident. Champs collectifs et cultures vivrières assurent le niveau de subsistance requis ; champs individuels et cultures de rapport procurent l'argent nécessaire à une évolution du mode de consommation.

Cependant ces deux types de cultures ne s'excluent pas mutuellement. Le chef d'unité d'exploitation, n'ayant pas de parcelle qui lui soit propre, doit, pour faire face à ses propres achats et pour effectuer certaines dépenses de type communautaire (1), réserver une partie des surfaces collectives aux cultures de rapport.

De même le titulaire d'un champ individuel, en contrepartie de l'individualisation de son effort productif, et de celui de ses propres dépendants, doit prévoir la nourriture des jours où il travaille sur son lopin personnel. En effet, très souvent, la nourriture nécessaire à la préparation des repas, tout au moins celui pris aux champs, n'est pas fournie par le chef d'unité les jours où un

(1) Ces dépenses seront étudiées dans la thèse future.

individu travaille sur son champ individuel. L'autonomie relative au niveau de la production s'accompagne donc d'une autonomie, très légère toutefois, au niveau de la consommation. De plus, même si une partie de la récolte en vivrier du champ individuel est remise au chef d'unité, comme cela est le cas par exemple pour le maïs produit par des hommes, cette production individuelle de vivrier constitue un symbole d'autonomie.

222 - UNE VARIATION SELON LE SEXE ET L'AGE.

Après avoir caractérisé les deux modes de production au sein de l'unité d'exploitation, par les cultures qui y sont rencontrées, nous allons étudier les différences se manifestant sur les champs individuels selon le sexe et l'âge de son titulaire.

Les productions individuelles des deux sexes se distinguent tout d'abord par la surface cultivée. Si l'on ne considère que les individus susceptibles d'avoir un champ individuel, c'est-à-dire les personnes valides, âgées d'au moins 18 ans, et n'étant pas chef d'unité, les champs individuels masculins se caractérisent par une surface nettement supérieure à ceux de l'autre sexe. Il ressort en effet des tableaux des deux pages suivantes que la surface moyenne par personne, remplissant les conditions venant d'être précisées, est de 73 ares pour les hommes et de 29 ares seulement pour les femmes. Cet écart subsiste pour les deux ethnies (1) Ceci s'explique par le fait que les hommes ont généralement plus de dépendants que les femmes. Ainsi qu'il a déjà été mentionné, un homme peut, s'il est marié, bénéficiaire, sans contrepartie de travail, de l'apport productif de sa ou ses femmes et de ses enfants. Par contre

(1) Pour ce qui concerne la surface moyenne par sexe et par ethnie, les chiffres cités dans la présente section sont issus des tableaux des pages 28, 29, 30 et 31 des annexes.

A U T O C H T O N E S : C H A M P S I N D I V I D U E L S M A S C U L I N S
Surface moyenne, en are, par classe d'âge

N° de classes d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11
Igname + Riz	1	4	4	11	7	7	84	-
Igname + Riz + Maïs	-	-	3	-	-	2	-	-
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L I G N A M E	1	4	7	11	7	9	84	-
Riz sec	1	5	3	1	14	18	8	-
Maïs	-	-	4	5	-	-	-	-
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	1	1	2	7	-	-	70	-
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L M A I S E T / O U R I Z	3	6	8	13	14	18	78	-
Arachide	2	8	-	6	11	-	-	-
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L A R A C H I D E	2	8	-	6	11	-	-	-
T O T A L C U L T U R E S T R A D I T I O N N E L L E S	6	17	15	30	32	27	162	-
Pois de terre et/ou haricots gris	-	-	-	1	-	-	-	-
Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-
R I Z	Daba	1	7	3	7	2	-	52
	Machine	-	-	15	33	-	24	-
I N O N D E	T O T A L	1	7	17	40	2	24	52
Coton	20	35	32	60	51	71	167	50
Tabac	0,3	1	2	1	-	3	5	-
T O T A L G E N E R A L	28	60	66	133	85	124	386	50

(1) Voir correspondance page 11 des annexes.

AUTOCHTONES : CHAMPS INDIVIDUELS FEMININS
Surface moyenne, en are, par classe d'âge

N° de classes d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Igname + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Igname + Riz + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL I G N A M E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz sec	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	-	-	-	13	12	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL MAÏS E T / O U R I Z	-	-	-	13	20	-	-	-	-	-	-
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL A R A C H I D E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58
TOTAL CULTURES T R A D I T I O N N E L L E S	-	-	-	13	20	-	-	-	-	-	58
Pois de terre et:ou haricots gris	-	-	0,2	1	0,4	1	1	5	1	-	-
Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R I Z I N O N D E	Daba	1	13	21	34	16	35	18	19	9	21
	Machine	-	1	4	6	8	16	17	9	12	14
TOTAL		1	15	25	39	24	51	34	27	21	35
Coton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1	15	25	54	45	52	35	28	22	35	58

(1) Voir correspondance page 11 des annexes.

une femme ne peut profiter que du travail de sa ou ses filles non mariées (1) et, pour quelques façons culturales, de son ou ses fils.

L'observation de la répartition des différentes productions sur les champs individuels masculins et féminins (2) montre, de plus, que les hommes font surtout du coton et les femmes du riz inondé. Pour les hommes le coton représente un peu plus de la moitié des surfaces exploitées (55 %), avec une proportion équivalente selon l'ethnie. Les cultures vivrières ~~constituent~~ constituent le quart des champs individuels masculins avec surtout du riz sec et du maïs, un peu d'igname et d'arachide. Le riz inondé équivaut au sixième de la surface, le tabac à moins d'1 %.

Les lopins personnels féminins se caractérisent par une nette prédominance du riz inondé. Avec une surface moyenne de 24 ares par individu, cette spéculation l'emporte largement, représentant 81 % des surfaces féminines. Seules les femmes Sénoufo font un peu de vivrier : du maïs pour préparer la "bière" locale et du riz sec. Une seule femme est titulaire d'une parcelle d'arachide mais il s'agit d'une personne très âgée et les travaux sont effectués par l'ensemble de l'unité ~~font~~ dont elle fait partie. Les femmes ne font jamais d'igname, de coton, ni de tabac.

L'écart dans la proportion de champs individuels selon l'ethnie se retrouve dans les superficies moyennes mises en culture. Pour les hommes, les Sénoufo exploitent en moyenne 79 ares individuellement alors que leurs voisins n'ont que 62 ares.

(1) Une femme mariée vient parfois travailler sur le champ de sa mère mais de façon très occasionnelle et souvent avec une notion de retour.

(2) Cf. les tableaux des deux pages précédentes.

Cette différence est surtout sensible pour le coton. Pour les femmes, l'écart est encore plus marqué : 38 ares pour les Sénoufo et 15 ares en moyenne pour les Dioula. Mis à part le maïs et le riz que les Dioula ne cultivent jamais sur leur lopin personnel, cette différence apparaît surtout pour le riz inondé pour lequel le rapport de surfaces équivaut à plus du double (1).

En conclusion, il apparaît que les deux sexes privilégient tous les deux les cultures de rapport sur leurs champs individuels. Cette préférence est surtout manifeste pour les femmes, mais le fait qu'une partie du riz inondé produit sur les lopins féminins est auto-consommée, alors que le coton est exclusivement commercialisé, nuance cette observation. Dans la pratique, le coton en production individuelle est uniquement une production masculine alors que le riz inondé est surtout une culture féminine. Cet aspect sexuel de chacune de ces deux spéculations est confirmé par les données du tableau de la page 32 des annexes, indiquant le pourcentage des champs individuels masculins et féminins par rapport à l'ensemble de la surface pour chaque association de cultures : le coton produit sur les lopins masculins et le riz inondé sur les parcelles féminines représentent près de la moitié des surfaces consacrées à chacune de ces espèces (2).

La surface moyenne par individu susceptible d'avoir un champ individuel, est indiquée, pour chaque classe d'âge, et pour chaque association de cultures, dans le tableau de la page 84, pour les hommes, et dans celui de la page 85 pour les femmes. Il convient de noter cependant que les 3 femmes âgées, inactives, mais titulaires d'un champ individuel, ont été prises en compte. Les numéros de classes

(1) Cf. tableaux pages 30 et 31 des annexes.

(2) Le coton masculin représente 48 % de l'ensemble du coton et le riz inondé féminin 47 % de l'ensemble de la superficie en cette production.

portés sur ces tableaux renvoient aux âges indiqués en annexes à la page 11.

La surface moyenne par individu varie de manière sensible selon l'âge. Ainsi, les classes masculines les plus jeunes (18 à 38 ans) se caractérisent par une surface moyenne par personne moins importante que celle de leurs aînés. En effet, non encore mariés ou n'ayant que des enfants encore trop jeunes pour concourir à leur propre production, ils ne peuvent mettre en culture des étendues très importantes. Par contre les classes n° 7 à 10, bénéficiant de l'apport productif de leurs dépendants, cultivent des superficies plus vastes. La répartition des différentes cultures fluctue beaucoup d'une classe à l'autre mais la nette préférence pour les cultures de rapport se manifeste pour chacune d'entre elles, sans exception.

6 hommes percent nettement parmi les champs individuels masculins. Il s'agit de ceux qui, ainsi qu'il a déjà été vu, ont une autonomie plus grande dans la production, allant sur leurs parcelles personnelles le jour de leur choix. Ce sont 3 Sénoufo et 3 Dioula, dont trois sont âgés de 39 à 45 ans (classe 7) et trois appartiennent, respectivement, à chacune des classes n° 8, 9 et 10. L'homme appartenant à cette dernière classe (60 - 62 ans), bien que travaillant globalement le plus souvent sur le champ collectif, se caractérise par une autonomie spéciale, une scission avec le reste de l'unité ayant, paraît-il été sur le point de se faire. L'importance de ses parcelles individuelles explique que l'unité dont il est membre, la plus grande du village, ait le taux d'autonomie important déjà mentionné.

Pour les femmes, la surface moyenne des champs individuels par personne est également plus faible pour les classes d'âge les plus jeunes, voire presque nulle pour les classes 4 (18 - 24 ans). Les femmes

d'un âge mûr (de 39 à 59 ans), sont celles exploitant les superficies les plus élevées, de l'ordre du demi hectare, alors qu'en vieillissant, la surface a tendance à décroître. Tout comme pour les hommes, la prédominance des cultures de rapport, en l'occurrence le riz inondé, apparaît pour chaque classe d'âge (1).

223 - L'EXTENSION RECENTE DE LA PRODUCTION INDIVIDUELLE.

Il a été vu que la production au niveau de l'ensemble des membres de l'unité d'exploitation laissait place à une production de type individuel. Celle-ci s'avère non négligeable, représentant plus du quart de l'ensemble des surfaces. Mais, alors que les cultures individuelles ne représentent qu'une faible part des productions vivrières, celle qu'elles occupent pour les cultures destinées surtout à la vente, c'est-à-dire essentiellement le coton et le riz inondé, est très importante. La production de type individuel représente en effet plus de la moitié des superficies consacrées à l'ensemble de ces deux spéculations, cette prédominance des champs individuels étant surtout marquée pour le riz inondé.

Mais en a-t-il toujours été ainsi ? La production individuelle a-t-elle toujours connu le même succès ? Ceci constitue le sujet de la présente section.

Les vieux du village ont toujours connu la présence de champs individuels, venant s'adjoindre à la production sur un mode communautaire au niveau de l'unité d'exploitation. Mais, selon leurs dires, les lopins personnels étaient de taille très réduite. Seuls quelques personnes en possédaient, surtout les plus âgées, rares étant les jeunes ayant une production individuelle appréciable.

(1) Le lecteur intéressé par les données concernant les surfaces par classe d'âge se reportera au tableau de la page 85 et, pour chaque ethnie, aux tableaux pages 30 et 31 des annexes.

Il y a 15 -20 ans, donc avant l'introduction du coton encadré, les espèces présentes sur les parcelles individuelles masculines étaient l'igname, le riz sec, et le maïs, ce dernier produit étant d'ailleurs ensuite toujours remis au chef d'unité pour l'alimentation commune. Le riz était déjà une culture féminine, mais seules les femmes ménopausées en produisaient, soit à sec, soit, depuis l'introduction de variétés pouvant croître dans l'eau (1), dans des bas-fonds. Les femmes plus jeunes n'avaient pas accès à cette culture. Elles semailent des étendues très réduites en arachide mais ce produit était essentiellement utilisé pour la préparation des sauces. Le billonnage était généralement effectué par le mari.

A cette époque, le vendredi était le seul jour où un individu pouvait se consacrer à sa production personnelle. Un interdit de culture pesait sur le lundi, et cette défense de cultiver ce jour-là sur l'ensemble du **terroir** était observée de manière stricte.

Pour le coton, spéculation relevant d'un objectif, voire d'un monde, différent, cet interdit ne fut plus observé. Peu à peu les villageois prirent l'habitude de travailler sur les parcelles en cette production le lundi. Mais l'introduction de cette nouvelle spéculation, en 1964 ainsi qu'il a déjà été mentionné, ne provoqua pas tout de suite une modification dans les structures d'exploitation. Le coton était exclusivement produit selon un mode de production communautaire. Aucun

(1) Selon nos estimations, les premières variétés inondables de riz auraient fait leur apparition à KARAKPO il y a 20 ans, vers 1955-1956. Les anciens affirment qu'aucune autorité administrative ou autre n'est venue l'imposer mais que ces nouvelles semences ont été achetées au village voisin. L'acquisition, relativement récente du riz inondé dans le Nord de la Côte d'Ivoire, est confirmée par le rapport agricole de l'étude SEDES cité dans le chapitre précédent.

champ individuel de coton ne fit son apparition à ce moment-là.

Il faut attendre 1971 pour que des modifications importantes apparaissent au niveau de l'organisation de la production. Cette année-là, quelques femmes, d'un âge non avancé, défrichent des portions de bas-fond et y sèment du riz. Un homme Sénoufo se met à faire du coton pour lui.

C'est donc à ce moment-là que s'amorce l'extension de la production individuelle, lentement les deux premières années, pour s'amplifier ensuite, jusqu'à atteindre le niveau connu lors de la campagne agricole que nous avons suivie de près.

Les vieux parlent avec dépit de cette évolution, récente mais relativement rapide. Leur autorité n'est plus observée comme auparavant (1), l'autorisation de mettre en culture une parcelle individuelle n'étant à présent plus demandée la plupart du temps. Le lundi est progressivement devenu un jour réservé aux productions de rapport sur les lopins individuels, certains consacrant même quelques heures à leur propre production en dehors de ces deux jours de repos, lorsque le travail sur le grand champ n'est pas trop important.

Les chefs d'unité d'exploitation affirment que cette extension des champs individuels par la production des cultures de rapport, jusqu'ici réservées aux champs collectifs, s'est faite au détriment de la production sur ces derniers, et tout particulièrement au détriment des cultures de rapport jusqu'ici toujours sous leur contrôle. Selon eux, les jeunes, fatigués par un excès de travail sur leur propre lopin, ne fournissent plus un effort aussi soutenu sur le grand champ. Il n'a pas été possible .

(1) Ce thème sera développé dans la thèse future. Aussi nous n'y faisons qu'allusion.

de vérifier si cette extension des cultures de rapport sur les champs individuels s'est effectuée au détriment de celles jusque-là produites collectivement, mais cette tendance est fort probable, si ce n'est par le fait que le lundi, auparavant consacré au coton collectif, l'est maintenant aux productions de rapport individuelles.

La culture individuelle des productions de rapport, et par là même l'extension des surfaces individuelles, s'avérant récentes, il a été possible d'avoir des informations sur cette évolution durant les toutes dernières années. Nous avons ainsi demandé à chaque villageois, susceptible d'avoir une production individuelle, et ce pour chaque culture, s'il avait une parcelle individuelle les années 1971, 1972, 1973, 1974. Les données concernant l'année 1975 étaient déjà connues. Le questionnaire ayant été mené peu avant notre départ, à une époque où la majeure partie des parcelles étaient déjà mises en culture, il a été possible d'avoir les informations pour la campagne agricole suivante, c'est-à-dire l'année 1976. Il est à noter qu'il s'agit d'une enquête surtout qualitative, aucune mesure de superficie n'ayant pu être effectuée, mis à part l'année de nos observations.

Le dépouillement de ce questionnaire prouve l'extension rapide des champs individuels durant les 5 dernières années. Alors que seulement 1 individu sur 7 (14 %) (1) était titulaire d'un lopin personnel en 1971, cette proportion est supérieure au quart (26 %) l'année suivante, au tiers (39 %) en 1973, à la moitié (55 %) en 1974 et aux trois quarts (79 %) en 1975, année de nos observations. Par contre, le nombre des propriétaires de parcelles individuelles se stabilise l'année suivante, représentant la même proportion. Bien qu'aucun relevé n'ait été effectué cette année-là, il nous a cependant semblé qu'il y avait extension des surfaces, surtout en riz inondé.

(1) Nous rappelons que ces chiffres ne concernent que les autochtones susceptibles d'avoir un champ individuel.

L'ampleur est la même que ce soit selon l'ethnie ou selon le sexe. Pour les hommes, les proportions des titulaires de champs individuels, par rapport aux individus susceptibles d'avoir une production personnelle, sont les suivantes : 19 % en 1971, 31 % en 1972, 46 % en 1973, 63 % en 1974, 83 % en 1975, 83 % en 1976. Cette tendance est surtout marquée pour le coton au début puis pour le riz inondé en 1976. Cette année-là, le nombre de producteurs individuels masculins en cette culture dépasse légèrement le nombre de ceux qui cultivent du coton.

Cet accroissement du nombre d'hommes propriétaires de champs individuels s'observe également pour les cultures vivrières produites depuis longtemps sur un mode individuel, que ce soit l'igname, le maïs ou le riz sec. L'ampleur en est moindre cependant. En 1972, pour la première fois, de l'arachide est cultivée individuellement.

Cette progression de l'autonomie au niveau de la production se manifeste surtout pour les classes d'âge les plus jeunes, celles ayant entre 18 et 38 ans. Ceci peut s'expliquer par le fait que les individus des classes plus âgées avaient déjà une certaine autonomie et, surtout, sont moins sensibles à l'économie de marché.

Pour les femmes, le même processus d'individualisation de l'effort productif se remarque à la vue des chiffres concernant la part des titulaires de champs individuels. 11 % des actives agricoles, âgées d'au moins 18 ans, possèdent un Champ individuel en 1971, 22 % en 1972, 34 % en 1973, 49 % en 1974 et 75 % les deux années suivantes. Le riz inondé est, selon une part notable, concerné par cette extension de la production individuelle féminine. Il convient cependant de noter l'apparition du maïs sur quelques parcelles de femmes Sénoufo, utilisé par celles-ci pour la fabrication du TIAPALO, la "bière" pimentée dont il a déjà été question. Par contre l'arachide est maintenant abandonnée par les femmes.

Tout comme pour les hommes, les vieilles, ayant déjà auparavant des champs individuels, sont moins touchées par cette évolution. Par contre les jeunes femmes, nouvellement mariées, (18 - 24 ans) participent peu à cette augmentation des lopins personnels.

En conclusion, l'existence de deux processus de production au sein de l'unité d'exploitation relève d'une organisation déjà ancienne. Mais les champs individuels étaient peu nombreux et, surtout, n'avaient qu'une taille réduite. Seuls quelques hommes et les femmes déjà âgées possédaient des parcelles exploitées sur un mode individuel. La production d'arachide des femmes plus jeunes était peu importante et servait surtout à l'autoconsommation collective.

L'incitation à la commercialisation de l'arachide à l'époque coloniale n'a guère eu d'incidence sur l'organisation de la production, cette culture étant surtout le fait de l'exploitation collective. De même le coton, durant les années qui suivirent son introduction, est venu s'intégrer dans les structures d'exploitation existantes. Se juxtaposant au système de culture traditionnel, cette nouvelle spéculation est restée durant plusieurs années réservée à la production collective, le chef d'unité contrôlant ainsi les revenus monétaires procurés.

Cependant, les autres membres de l'unité, généralement les moins âgés, plus sensibles à l'influence du contact croissant avec l'extérieur, aspirent à l'autonomie financière leur permettant d'accéder partiellement à de nouveaux modèles de consommation. Sans remettre en cause de manière totale l'organisation existante de la production, ils provoquent son évolution en faveur d'un des processus de production, la culture au niveau de groupes plus restreints.

Les productions de rapport sont pour eux le moyen d'accéder à cette autonomie partielle dans la production pour satisfaire leurs besoins nouveaux, tout en restant dépendants du champ collectif pour leur nourriture.

Tout comme pour son alimentation l'agriculture villageoise a continué ses cultures d'autrefois et pour avoir de l'argent a développé des cultures nouvelles, de la même façon, au niveau individuel, on observe le maintien de la dépendance alimentaire vis-à-vis du chef d'unité et l'extension des champs personnels en cultures de rapport, permettant le contrôle de revenus monétaires.

23 - UNE LENTE EVOLUTION DE L'ORGANISATION
DU TRAVAIL.

231 - UNE INFLUENCE LEGERE SUR LA DIVISION DU TRAVAIL.

Alors que les cultures de rapport ont une incidence sensible sur l'organisation de la production, favorisant l'extension des champs individuels, ces spéculations récentes semblent par contre avoir une influence plus faible sur la division du travail, que ce soit sur la base du sexe ou de l'âge.

La division du travail s'effectue tout d'abord selon le sexe. Traditionnellement, certaines tâches reviennent aux femmes et d'autres aux hommes. Les femmes consacrent ainsi une part moins importante de leur temps à l'activité agricole proprement dite mais assurent l'ensemble des travaux ménagers. Du point de vue de la production agricole, les travaux les plus pénibles, ceux de la préparation du sol de culture, le buttage et le

billonnage notamment, ont un caractère plutôt masculin, alors que le désherbage est surtout effectué par les femmes. Ce sont les hommes qui sèment le riz et le maïs et qui plantent l'igname. Par contre les femmes font le semis de l'arachide. D'une manière générale les éléments féminins d'une unité assurent la grosse part des portages, que ce soit au moment du semis ou des récoltes. Ces dernières sont effectuées par les deux sexes.

Selon le critère de l'âge, les membres les plus jeunes font les travaux les plus pénibles. Ainsi les hommes jeunes consacrent un temps plus important aux travaux préparatoires (buttage, billonnage) que ceux ayant atteint un âge plus mûr. Par contre, le désherbage, fastidieux mais exigeant un effort moins intense, est plus le fait des hommes d'un certain âge.

Pour les femmes, un facteur important joue dans l'organisation du travail au niveau de la production agricole : les vieilles consacrent la majorité de leur temps à leur lopin individuel. Sur celui-ci, elles effectuent la plupart des opérations culturales, alors qu'elles ne participent à la production commune que pour les récoltes.

Par contre les femmes plus jeunes travaillent le plus souvent sur le champ collectif, assurant notamment les transports de produits et d'eau. Elles participent pour une part importante au désherbage, travail à dominante féminine.

Cette description de l'organisation traditionnelle du travail, retracée par les éléments les plus vieux du village, correspond encore à la situation actuelle. Les résultats de l'enquête emploi du temps (1) menée auprès des 7 actifs agricoles d'une unité d'exploitation viennent d'ailleurs confirmer les observations que nous avons faites à ce sujet.

(1) Voir les caractéristiques de cette enquête en annexes page 57.

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

REPARTITION DE L'ACTIVITE AGRICOLE PAR GROUPE D' OPERATIONS

Temps moyen selon le sexe et l'âge
Unités : heures et % de l'activité agricole

	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L' UNITE
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
PRÉPARATION	441 39 %	722 46 %	628 44 %	473 38 %	158 17 %	315 29 %	449 36 %
S E M I S	212 19 %	319 20 %	288 20 %	4 0,3 %	161 17 %	83 8 %	171 14 %
E N T R E T I E N	202 18 %	178 11 %	182 13 %	423 34 %	264 28 %	344 31 %	274 22 %
R E C O L T E	282 25 %	336 22 %	318 22 %	352 28 %	356 38 %	354 32 %	338 27 %
T O T A L	1 137 100 %	1 555 100 %	1 415 100 %	1 252 100 %	939 100 %	1 095 100 %	1 232 100 %

Afin de faciliter l'exploitation des résultats de cette enquête, nous avons regroupé par deux les individus ayant les mêmes caractéristiques. Ainsi, sur les divers tableaux emploi du temps inclus dans de mémoire, il a été retenu la moyenne des deux hommes jeunes de l'unité (classe 4 : 18 - 24 ans et 5 : 25 - 31 ans), le temps moyen des deux femmes âgées (classe 9 : 53 - 59 ans et 10 : 60 - 66 ans) et celui des deux jeunes femmes (classes n° 4 et 5). Les temps indiqués pour le chef d'unité (classe 7 : 39 - 45 ans) correspondent à lui seul.

La répartition annuelle du temps selon le type d'activité, figurant dans le tableau de la page 66 des annexes, fait apparaître une durée du travail agricole plus longue pour les hommes : plus de 1 400 heures, en moyenne par individu pour une année, contre moins de 1 100 heures pour les femmes. Les trajets aux champs, non inclus dans l'activité agricole, sont, respectivement, de 350 et 300 heures pour les hommes et les femmes de l'unité concernée. Les travaux ménagers sont insignifiants pour les hommes et de 580 heures, en moyenne, pour les femmes.

Une différence se manifeste selon l'âge. Parmi les actifs masculins de l'unité, la durée du travail agricole est supérieure pour les deux hommes jeunes. Parmi les femmes, cette durée est par contre inférieure pour les 2 jeunes. En effet, les deux vieilles consacrent un temps important à leur production individuelle (1) mais participent beaucoup moins aux travaux ménagers.

Si l'on considère maintenant uniquement l'activité agricole, en excluant les trajets aux champs, les données du tableau de la page précédente reflètent, pour l'ensemble des productions, une organisation du travail comparable à ce qu'elle était autrefois. Les travaux de

(1) Ainsi qu'il apparaît à la lecture du tableau de la page 105

préparation, c'est-à-dire ceux précédant le semis, sont surtout effectués par les hommes. Le semis a également un caractère surtout masculin. Par contre l'entretien des cultures, c'est-à-dire surtout le désherbage, occupe une part plus importante chez les femmes que pour les hommes. Pour la récolte, bien que cette opération occupe une part plus grande pour les éléments féminins de l'unité, la différence est moins sensible.

Si l'analyse se porte sur chaque production agricole prise isolément, le caractère sexuel de chaque culture l'emporte. Ainsi, l'exclusivité masculine pour le coton et la dominance féminine pour le riz, montrées à l'occasion de l'examen de la nature des productions rencontrées sur les champs individuels masculins et féminins, se retrouvent au niveau de la part qu'occupent ces deux spéculations dans le temps consacré à l'activité agricole. Le tableau de la page suivante, se rapportant à la répartition du travail selon la culture, montre que le temps consacré au coton est supérieur pour les hommes et celui au riz plus élevé pour les femmes. Il convient cependant de noter que pour le riz, une distinction n'ayant pas été faite de manière systématique, au moment de l'enquête, entre le riz sec et le riz inondé, il n'est pas possible d'affecter les temps relevant de cette espèce selon le mode de culture mis en oeuvre.

L'igname est également une culture à nette prédominance masculine. L'arachide et le maïs occupent une part comparable selon les deux sexes. Le pois de terre est réservé aux femmes.

La différence selon l'âge, dans la répartition du temps agricole selon la culture, est sensible uniquement pour les femmes. En effet, pour les deux vieilles, participant peu aux travaux collectifs, le riz, culture présente sur leurs parcelles personnelles, représente la majeure partie de leur activité agricole. Ainsi les 2 vieilles ne

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation
 REPARTITION ANNUELLE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

Temps moyen selon le sexe et l'âge
 Unités : heures et % de l'activité agricole

	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L' UNITE
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
R I Z	251 22 %	430 28 %	371 26 %	1 027 82 %	507 54 %	767 70 %	597 48 %
I G N A M E	496 44 %	620 40 %	578 41 %	- -	193 21 %	96 9 %	303 25 %
C O T O N	245 22 %	381 25 %	336 24 %	21 2 %	109 12 %	65 6 %	181 15 %
A R A C H I D E	68 6 %	89 6 %	82 6 %	95 8 %	98 10 %	97 9 %	90 7 %
M A I S	77 7 %	35 2 %	49 3 %	19 2 %	23 2 %	21 2 %	33 3 %
P O I S D E T E R R E	- -	- -	- -	90 7 %	10 1 %	50 5 %	29 2 %
T O T A L	1 137 100 %	1 555 100 %	1 415 100 %	1 252 100 %	939 100 %	1 095 100 %	1 232 100 %

participent pas du tout à la production de l'igname et peu à celle du coton. Par contre, pour les jeunes femmes, bien qu'une différence soit tout de même à noter d'avec les hommes, la coupure est moins marquée.

Cette division sexuelle du travail selon les différentes cultures, intervient de façon très marquée dans la répartition des diverses opérations culturales. Ainsi, pour le coton, les hommes effectuent la quasi-totalité du travail, les jeunes femmes n'intervenant que peu, pour le désherbage et la récolte surtout. Les vieilles ne participent qu'à la récolte en cette spéculation. La part occupée par les travaux préparatoires (débroussage, billonnage) est légèrement plus élevée pour les hommes jeunes à ce qu'elle représente pour le chef d'unité (1).

On observe, pour l'igname, une tendance **identique**. Parmi les femmes, seules les deux jeunes, interviennent pour les opérations les moins pénibles, c'est-à-dire autres que le défrichement et le buttage. Les deux hommes jeunes participent plus à ces deux opérations que leur aîné. Par contre ce dernier passe plus de temps au désherbage (2).

Les informations concernant le riz sont incomplètes, pour les raisons spécifiées plus haut. Pour cette production, à très large participation féminine, le fait que les deux vieilles passent un temps considérable sur leurs parcelles personnelles de riz, sur lesquelles elles assurent elles-même la grosse partie des opérations, empêche l'interprétation au niveau de la répartition des différentes opérations culturales (3).

Pour l'arachide, le billonnage est effectué par les hommes, surtout les jeunes, les semis est assuré par les jeunes femmes, le désherbage surtout par le chef d'unité et la récolte par l'ensemble de

(1) Pour plus de détails, le lecteur se reportera au tableau de la page 75 des annexes.

(2) Cf. tableau de la page 73 des annexes.

(3) Cf. tableau de la page 71 des annexes.

l'exploitation, surtout par les femmes cependant (1).

Pour le maïs, la préparation du sol est assurée également surtout par les hommes et le semis uniquement par eux. Les chiffres concernant l'entretien et la récolte ne sont pas significatifs. En effet, le maïs est souvent associé à d'autres espèces et bénéficie de l'entretien fait à la culture à laquelle il est associé. Les données relatives à la récolte sont sous-estimées, les épis étant généralement ramenés au village au fur et à mesure de leur maturité et des besoins en nourriture. (2).

Pour conclure, on peut dire que l'introduction des cultures de rapport n'a pas eu d'incidence manifeste sur la division du travail selon le type d'opération culturale. Il semble qu'il y ait eu reproduction de la division traditionnelle du travail, que ce soit sur la base du sexe ou de l'âge.

Pour l'ensemble des productions, la pénibilité des travaux plus typiquement masculins est supérieure à ceux à caractère plus féminin. Cette pénibilité a, de plus, tendance à décroître avec l'âge.

En fait l'analyse, production par production, fait apparaître que la division du travail se fait plus selon la culture que selon l'opération culturale. Ainsi le caractère soit masculin, soit féminin, des deux cultures de rapport importantes à tendance à masquer la division sexuelle des différentes opérations culturales, le travail concernant le coton étant surtout assuré par les hommes et celui relatif au riz inondé surtout effectué par les femmes.

(1) Cf. tableau de la page 77 des annexes.

(2) Cf. tableau de la page 79 des annexes.

L'incidence la plus perceptible des cultures de rapport, au niveau de l'organisation du travail, réside probablement dans l'accentuation de la dominante masculine ou féminine du travail sur certaines cultures. L'extension des champs individuels en coton pour les hommes, et en riz inondé pour les femmes joue beaucoup dans cette évolution. Mais il apparaît que cette division sexuelle du travail selon la culture se manifeste également sur les champs collectifs en cultures de rapport. En effet, les femmes travaillent peu aux parcelles collectives de coton, alors que leur participation sur les parcelles collectives de riz inondé est importante.

232 - ENTRAIDE ET MONETARISATION DES RAPPORTS DE PRODUCTION.

Si l'unité d'exploitation constitue l'unité fondamentale de l'économie villageoise, au sein de laquelle se réalisent les fonctions de production et de consommation, l'organisation du travail, bien qu'ayant cette entité comme cadre privilégié, ne se borne pas cependant à celle-ci. C'est en fait dans une sphère plus large, au niveau du quartier, que s'organisent de nombreux travaux agricoles.

Aux processus de production énoncés dans la section 212 de ce chapitre, s'ajoutent ceux constitués par les différentes formes d'entraide, celles-ci correspondant à des prestations réciproques de travail. Bien qu'une comptabilité assez stricte du travail fourni et reçu soit généralement établie, la réciprocité n'est pas systématique ou peut tout au moins être différée dans un futur lointain.

Les principaux objectifs de cette entraide sont la solidarité et la stimulation. Elle a tout d'abord pour but de favoriser la disposition par chaque unité d'exploitation, des subsistances dont elle a besoin. La solidarité peut ainsi jouer au niveau du quartier, en aidant une unité

en difficulté, par suite par exemple de la maladie d'un de ses membres. Preuve de cohésion du groupe, ces actes de solidarité favorisent de plus le maintien de la société, les plus démunis bénéficiant surtout de cette aide.

L'entraide a également une fonction stimulatrice, notamment pour les travaux les plus pénibles. Plusieurs individus se trouvant rassemblés pour une même opération, une stimulation naît au sein du groupe de travail et permet d'accroître l'entrain et, par là-même, l'efficacité de l'activité productive.

L'importance de l'entraide dans l'organisation du travail apparaît à la lecture du tableau de la page suivante. En effet, les membres de l'unité d'exploitation, ayant fait l'objet d'une enquête emploi du temps durant une année complète, consacrent le tiers de leur activité agricole à des parcelles extérieures à l'unité. Cette proportion varie selon le sexe et l'âge, étant plus importante pour les hommes que pour les femmes et plus élevée pour les jeunes que pour les vieux.

Notons au passage que les chiffres de ce tableau confirment les affirmations concernant l'organisation de la production au niveau de l'unité d'exploitation. Les deux hommes et les deux femmes jeunes travaillent beaucoup plus sur le champ collectif que sur leur lopin individuel. Par contre les deux vieilles ne fournissent qu'une part limitée de leur temps aux parcelles collectives de l'unité. Le travail du chef d'unité sur le grand champ représente une part particulièrement importante de l'ensemble de son activité agricole.

Il convient cependant de préciser que cette unité d'exploitation appartient au quartier Sénoufo et ne reflète pas l'organisation du travail de l'ensemble du village. En effet, bien qu'aucune mesure n'ait été effectuée pour une unité d'exploitation de l'autre ethnie, nous avons observé une entraide beaucoup plus importante chez les Sénoufo que chez les Dioula.

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

REPARTITION DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LE BENEFICIAIRE

Temps moyen selon le sexe et l'âge

Unités : heures et % de l'activité agricole

		H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L'UNITE
		Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
U N I T E	COLLECTIF	742 65 %	560 36 %	621 44 %	94 8 %	370 39 %	232 21 %	399 32 %
	INDIVIDUEL PERSONNEL	- -	249 16 %	166 12 %	844 67 %	75 8 %	460 42 %	334 27 %
	INDIVIDUEL D'AUTRE	40 6 %	80 5 %	67 5 %	72 6 %	119 13 %	96 9 %	83 7 %
T O T A L U N I T E		782 69 %	889 57 %	853 60 %	1 010 81 %	565 60 %	788 72 %	816 66 %
E X T E R I E U R	COLLECTIF	301 26 %	519 33 %	446 32 %	138 11 %	231 25 %	185 17 %	297 24 %
	INDIVIDUEL HOMME	48 4 %	132 8 %	104 7 %	12 1 %	44 5 %	28 3 %	60 5 %
	INDIVIDUEL FEMME	7 1 %	14 1 %	12 1 %	92 7 %	99 11 %	96 9 %	60 5 %
T O T A L E X T E R I E U R		355 31 %	666 43 %	562 40 %	242 19 %	374 40 %	308 28 %	417 34 %
T O T A L G E N E R A L		1 137 100 %	1 555 100 %	1 415 100 %	1 252 100 %	939 100 %	1 095 100 %	1 232 100 %

Les différentes formes d'aide mutuelle peuvent être classées en deux types de prestations : l'entraide bilatérale et celle de type communautaire. Ce que nous appelons entraide bilatérale consiste en un échange de travail entre deux unités d'exploitation, ou entre deux individus.

L'entraide de type communautaire correspond aux associations de travail. Celles-ci sont constituées de plusieurs individus se groupant pour effectuer certaines opérations culturelles. C'est au niveau des associations de travail que se réalisent les actes de solidarité, une association pouvant venir cultiver sur le champ d'une unité défaillante. Mais cette pratique de la solidarité ne correspond qu'à une part limitée de l'activité de ce type d'entraide. Dans la plupart des cas, l'association de travail passe dans l'unité de chacun de ses membres, proportionnellement au nombre d'individus par unité concernée.

L'importance de l'entraide dans le quartier Sénoufo est traduite par la multitude d'associations de travail. Nous en avons dénombrées 14, comprenant de 5 à 25 personnes, un même individu pouvant jusqu'à faire partie de 8 associations différentes. On observe une séparation des sexes au niveau de ces associations, les hommes étant d'ailleurs plus concernés par ce processus de production que les femmes. Celles-ci n'ont en effet que 3 associations de travail. Parmi les hommes, les vieux participent rarement à ce type d'entraide.

Chez les Sénoufo, les associations masculines de travail se fondent à des niveaux divers : l'ensemble du quartier, les classes d'initiation, l'ensemble des jeunes gens, le matrilignage, un groupe d'unités d'exploitation, la société des chasseurs, les groupes musicaux (lès balafonistes entre autres), etc. Les 3 associations Sénoufo féminines correspondent, l'une à l'ensemble des femmes valides, les deux autres aux jeunes et aux vieilles.

Dans le quartier Dioula, deux associations masculines et une seule féminine existent. Parmi les hommes, un groupe de travail comprend tous les hommes non âgés et l'autre uniquement les éléments les plus jeunes.

Certaines de ces associations se réunissent pour une façon culturelle bien précise. C'est le cas notamment d'un groupe masculin (1), comprenant tous les hommes non âgés du quartier Sénoufo, et effectuant un travail particulièrement pénible, celui consistant à ériger les grandes buttes destinées à l'igname. D'autres associations effectuent par contre n'importe quelle opération culturelle.

La réciprocité est la première caractéristique de ces diverses formes d'entraide, qu'il s'agisse d'échanges bilatéraux ou de type communautaire. Cette réciprocité peut être proche ou au contraire différée dans le temps. Sauf dans le cas d'actes de solidarité envers une unité en difficulté, il y a égalité entre le travail fourni et le travail reçu, l'unité de mesure retenue étant la journée de travail. Cette équivalence se fait la plupart du temps entre individus du même sexe et pour la même opération culturelle, sur la même culture, mais cela est loin d'être systématique.

La deuxième caractéristique de l'entraide est la complexité du faisceau d'échanges. Le responsable d'un champ peut charger un de ses propres dépendants d'aider à la réalisation d'une opération de production sur une parcelle extérieure à l'unité. Ainsi le chef d'unité demandera à un ou deux membres de son exploitation de travailler sur le champ collectif d'une autre unité. De même, le titulaire d'un lopin individuel peut envoyer à sa place un de ses enfants rendre l'équivalent du travail fourni sur une de ses parcelles personnelles.

(1) Cette association de travail est dénommée GBARA en Sénoufo.

Dans la pratique, une même personne, tout comme elle peut être engagée dans plusieurs processus de production au niveau de l'unité d'exploitation dont elle dépend, peut aller travailler dans un champ extérieur à son unité, soit en tant que membre concourant à la production collective de son unité, soit en tant qu'individu prenant part à la production des cultures individuelles de son père ou de sa mère, soit en tant que titulaire d'un lopin personnel.

Selon le niveau auquel se place celui fournissant l'aide, la prestation de travail sera rendue sur le champ collectif de l'unité dont est membre le donneur, sur le lopin individuel de son père ou de sa mère, ou sur sa propre parcelle.

De la même manière une même personne peut faire partie d'une association de travail en tant que membre de la communauté de production d'un champ commun, ou comme titulaire d'un lopin personnel.

Vu la complexité de ce réseau d'échanges de travail, on comprend que des confusions aient été faites lors de l'enquête emploi du temps. Aussi n'est-il pas possible d'exploiter les résultats de cette enquête, concernant les diverses formes d'entraide.

La troisième caractéristique de l'entraide est la prépondérance du mode de production de type collectif. En effet, les échanges de travail se font surtout de champ collectif à champ collectif. Ainsi, il apparaît que, pour l'unité d'exploitation enquêtée (1), 71 % du temps fourni à l'extérieur de l'exploitation correspond à une prestation sur le champ collectif d'une autre unité. Cette proportion est plus élevée pour les deux hommes jeunes, ceux-ci étant souvent envoyés par le chef d'unité, pour rendre une aide fournie sur le champ dont il est responsable.

(1) Cf. tableau de la page 105.

Alors que les échanges de travail sont assez rares de champ collectif à champ individuel, ils sont par contre fréquents de champ individuel à champ individuel. Ils se font le plus souvent entre individus de même sexe, ainsi qu'il apparaît sur le tableau de la page 105.

L'extension récente des champs individuels a tendance à accroître la part revenant à cette forme d'aide mutuelle, l'autonomie croissante au niveau de la production allant de paire avec l'individualisation des échanges de travail. Ainsi, alors qu'auparavant la quasi-totalité des associations étaient destinées au travail sur des champs individuels, de nouveaux groupes d'entraide sont apparus ces dernières années, ceux-ci ayant un caractère beaucoup plus individuel.

La quatrième caractéristique de l'entraide est qu'elle intervient surtout pour les cultures vivrières. Mais cette tendance s'estompée elle aussi peu à peu, l'individualisation des échanges de travail se faisant surtout au profit des cultures de rapport.

Il apparaît donc que l'extension des cultures de rapport provoque une relative individualisation de l'entraide, ce processus étant consécutif à l'accroissement de l'autonomie au niveau de la production. Cette autonomie se manifestant pour les cultures de rapport, il s'en suit que l'individualisation de l'entraide bénéficie avant tout à celles-ci.

Mais la principale incidence des cultures de rapport sur l'organisation du travail est certainement le début de la monétarisation des rapports de production. En effet, jusqu'à il y a quelques années, une prestation de travail se faisait presque toujours avec une notion de réciprocité, un apport productif étant rendu par une aide équivalente. Il arrivait parfois qu'un individu travaille chez un autre en contrepartie d'un poulet ou d'un certain volume de riz ou d'un autre produit, mais cela était insignifiant dans l'ensemble des prestations fournies à l'extérieur de l'unité d'exploitation.

Il ne nous a pas été possible de quantifier l'ampleur de cette monétarisation des rapports de production, que ce soit au niveau de l'ensemble du village ou de l'unité dont l'emploi du temps a été suivi pendant un an. Les villageois répugnent, en effet, à déclarer qu'ils ont travaillé pour de l'argent chez un autre. Mais nous pouvons affirmer que, bien que le volume monétaire concerné reste encore limité, cette influence de l'argent dans le travail s'accroît rapidement.

Ainsi, il n'est pas rare qu'un individu fasse appel, pour sa récolte de coton, pour le désherbage ou la récolte de sa parcelle de riz inondé, à des personnes qu'il paie en contrepartie. Les tarifs varient de 100 à 200 F la journée, selon l'âge et le sexe du travailleur. Mais cette évolution ne concerne, pour le moment, que les cultures de rapport, très rares étant les parcelles de vivrier pour lesquelles on a recours à des salariés.

Cette monétarisation du travail s'observe également surtout pour les lopins individuels, une personne ayant peu ou pas de dépendants étant parfois amenée à payer quelques autres villageois pour l'aider à assurer la récolte. Cependant, certains chefs d'unité recourent également au salariat. Ce sont surtout le forgeron allochtone, dont l'activité principale est le travail du fer, certains chefs d'unité Dioula et celui de l'unité Sénoufo la plus importante.

Il convient cependant de préciser qu'il s'agit, dans le cas de KARAKPO, toujours de salariat très occasionnel. Personne ne loue de façon constante, ou même seulement prolongée, sa force de travail au niveau du village (1). Cette aide avec compensation monétaire concerne

(1) Nous verrons dans la thèse future que certains jeunes partent vers le Sud pour travailler pendant deux ou trois ans comme ouvrier agricole dans des plantations, mais cette migration provisoire ne concerne pas la production proprement villageoise.

uniquement les jeunes des deux sexes, parfois même des enfants dans le cas de la récolte du coton. Mais ce travail rémunéré ne représente que quelques journées aux moments de pointes de travail.

On voit également certaines associations de travail, parmi celles de création récente, travaillant parfois contre une rémunération commune. Cela est le cas notamment de l'association des jeunes hommes Dioula, travaillant d'habitude sur les champs collectifs de ses membres, et ne cultivant sur des lopins individuels qu'en étant payés.

En conclusion, les prestations de travail à l'extérieur de l'unité d'exploitation jouent un rôle important dans l'organisation du travail. L'entraide, cadre principal des apports productifs à l'extérieur de l'exploitation, donne lieu à des échanges fort complexes, ceux-ci bénéficiant surtout au mode de production de type collectif et aux cultures vivrières.

Les cultures de rapport, par l'extension des lopins individuels, provoquent un processus d'individualisation de l'entraide, au profit du coton et du riz inondé. Mais l'incidence la plus capitale est l'émergence d'une monétarisation des rapports de production. Bien que l'ampleur de ce recours à l'argent au niveau du travail soit encore limitée et ne concerne pour le moment que les cultures de rapport, cela constitue un changement notable des mentalités.

C O N C L U S I O N D U C H A P I T R E 2

A la dualité de culture, mise en évidence dans le chapitre précédent, correspond une dualité de modes de production au niveau de l'unité d'exploitation. Les deux fonctions auxquelles répondent les deux grands types de cultures, fonction d'autosubsistance et fonction monétaire, sont les mêmes que celles que remplissent champs collectifs et champs individuels.

Mais, tout comme la coupure entre fonction d'autosubsistance et fonction monétaire n'est pas nette au niveau des cultures, le riz inondé étant partiellement autoconsommé et l'arachide vendue en partie, de la même manière la scission entre les fonctions que jouent champs collectifs et champs individuels n'est pas absolue. Le mode de production de type collectif travaille également un peu pour le marché, et le mode de production de type individuel en partie pour l'alimentation.

L'introduction des cultures de rapport, si elle n'a pas remis en cause de manière fondamentale les structures d'exploitation existantes, s'avère avoir cependant une influence sensible au niveau de l'organisation de la production.

Elles favorisent, par l'extension des lopins individuels en coton et en riz inondé, l'émergence d'une autonomie au niveau de la production. Désirant contrôler lui-même des réserves monétaires, un individu met en culture une parcelle de coton ou de riz inondé, tout en dépendant du champ collectif pour son alimentation. La monétarisation de l'économie villageoise s'accompagne donc d'une individualisation de l'effort productif.

On assiste donc, au niveau de l'organisation de la production, à une double juxtaposition : au niveau collectif, celle des cultures de rapport sur les productions vivrières et, au plan individuel, la juxtaposition des cultures de rapport au mode de production de type communautaire.

Les cultures de rapport accentuent le caractère masculin ou féminin de certaines cultures, que ce soit au niveau de la responsabilité ou au niveau du travail. Ainsi le coton, toujours absent des parcelles féminines, est peu concerné par le travail des femmes, surtout sur les lopins personnels, mais également sur les champs collectifs. De même le riz inondé, principale spéculation féminine, bénéficie surtout du travail des femmes, en particulier sur les parcelles féminines, mais également sur les surfaces collectives.

De plus l'autonomie croissante au niveau de la production en faveur des cultures de rapport, va de paire avec une individualisation de l'entraide. Auparavant, presque uniquement réservées au mode de pro-

duction de type collectif et aux cultures vivrières, les prestations réciproques de travail profitent maintenant de plus en plus à la production individuelle et aux cultures de rapport.

Mais la principale incidence des cultures de rapport, au niveau de l'organisation du travail, est probablement le début de monétarisation des rapports de production. Alors qu'autrefois une prestation de travail était toujours rendue, par le bénéficiaire, par une aide de même nature, il apparaît que certains villageois ont recours de manière occasionnelle à un apport productif extérieur à leur unité, compensé par une rémunération en argent.

Bien que ne représentant encore qu'un faible volume, et ne concernant pratiquement jamais les productions vivrières, cette influence de l'argent, fruit des cultures de rapport, constitue le ferment d'une évolution importante de l'organisation du travail.

CHAPITRE 3

L'INFLUENCE DES CULTURES DE RAPPORT
SUR LE SYSTEME DE PRODUCTION

3 - L' INFLUENCE DES CULTURES DE
RAPPORT SUR LE SYSTEME DE
PRODUCTION.

L'introduction des cultures de rapport a abouti à une dualité de cultures au sein de l'agriculture villageoise, provoquant une évolution de l'organisation de la production et du travail. Mais Cette introduction s'est accompagnée de la proposition de moyens techniques et économiques nouveaux. Ces apports extérieurs ne peuvent qu'avoir une influence sur le système de production existant.

La stratégie adoptée par l'économie villageoise, vis-à-vis de cette incursion technique, constitue le thème de ce dernier chapitre. On peut en effet assister à une assimilation pure et simple du système de culture proposé, ce dernier éliminant les moyens jusqu'ici mis en oeuvre. Il peut y avoir également seulement adoption partielle, l'agriculture villageoise intégrant certains éléments et en rejetant d'autres, ou au contraire pratiquant le nouveau système sans abandonner l'ancien.

Dans une première section, nous aborderons l'aspect de la présence de services extérieurs. Puis nous mettrons en évidence la juxtaposition au niveau des techniques, caractérisant la situation actuelle. Le caractère extensif de l'ensemble de l'agriculture villageoise constitue la dernière section.

31 - DES SERVICES EXTERIEURS LIMITES AUX
CULTURES DE RAPPORT.

311 - UNE VULGARISATION SECTORIELLE.

Il a été vu dans le premier chapitre qu'un certain nombre d'agents extérieurs interviennent dans l'économie villageoise. La C.I.D.T. (1) constitue de loin l'organisme agissant de la manière la plus continue et profonde au niveau du village. Chargée de l'encadrement de la culture du coton, elle a de plus le monopole de la commercialisation et de l'égrenage.

Société d'Etat, depuis son ivoirisation fin 1973, la C.I.D.T. est fortement structurée, selon des niveaux géographiques et de compétences différents. Outre un service administratif que nous laisserons de côté, elle comprend un service industriel chargé de l'égrenage et du transport. Le coton acheté à KARAKPO est ainsi évacué sur l'usine de BOUNDIALI où il subit un premier traitement avant de parvenir aux industries textiles, en Côte d'Ivoire ou à l'étranger.

Mais le service le plus en contact avec les villageois est l'encadrement agricole. Ce dernier se subdivise en régions, secteurs, zones et encadrement proprement villageois. Ainsi le moniteur encadrant la culture du coton à KARAKPO, dépend de son chef de zone, ce dernier de son chef de secteur, lui-même de son chef de région (2). En fait le villageois ne perçoit que mal cette organisation complexe et n'est en contact qu'avec le moniteur, éventuellement avec le chef de zone dont dépend ce dernier.

(1) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.

(2) Le découpage de l'encadrement de la culture du coton au Sud de BOUNDIALI, en secteurs et zones CIDT est indiqué en annexes à la page 8.

La CIDT fournit un encadrement à la fois technique et économique, ainsi qu'il sera vu dans les deux sections suivantes. Mais, tout au moins jusqu'à l'année de nos observations incluse, son action se borne, à KARAKPO, exclusivement à la culture du coton. Les autres productions, que ce soit le riz inondé ou les cultures vivrières ne sont pas concernées par cet encadrement.

Le 2ème agent intervenant à KARAKPO est la SODERIZ (1). Egalement société d'Etat, la SODERIZ est chargée de l'encadrement de la riziculture. Beaucoup moins bien implantée dans la région Sud BOUNDIALI que la CIDT, son action tend cependant à s'accroître du fait de la forte hausse du prix du riz déjà mentionné dans le chapitre 1. Alors qu'elle n'assurait que la commercialisation lors des campagnes 1974 - 1975 et 1975 - 1976, cette société a proposé des contrats de mécanisation aux villageois pour la campagne 1976 - 1977. Pour un montant de 42 250 F par hectare, dont 6 500 F en acompte au moment de la signature du contrat, la SODERIZ s'engage à assurer le labour, le pulvérisage et le semis, à fournir la semence et les engrais (2), et à acheter la récolte au prix fixé au niveau national.

20 hectares ont été ainsi mis en culture par la SODERIZ à la campagne 1976 - 1977, c'est-à-dire celle suivant l'année de nos observations. Seuls des Dioula ont signé des contrats, les Sénoufo étant occupés le jour du passage des agents de la SODERIZ par des rites religieux. Il semble toutefois que seul le bas-fond exploité par les Dioula pouvait convenir, les parcelles Sénoufo en riz inondé étant trop dispersées (3).

(1) Société de Développement de la Riziculture.

(2) 60 Kg/ Ha de semences, 150 Kg d'engrais de fond (10 - 18 - 18) et 100 Kg d'engrais de couverture (sulfate d'ammoniac).

(3) Voir les parcelles de riz inondé dans les pages 52, 53, 54, 55 des annexes.

Le troisième agent extérieur intervenant à KARAKPO est un tractoriste privé de BOUNDIALI. Ce dernier assure, pour un montant de 17 000 F l'hectare, la mise en culture du riz inondé : labour, pulvérisage, semis. Il s'agit d'une simple prestation, aucun encadrement n'étant effectué. Mis à part ce recours à la motorisation pour la mise en culture, le reste des opérations est effectué de façon traditionnelle : pas d'engrais, désherbage et récolte manuelles. La semence est fournie par le titulaire de la parcelle.

20 hectares de riz inondé, soit un peu plus de la moitié de la surface en cette spéculation, ont été préparés ainsi mécaniquement lors de la campagne qui nous concerne, c'est-à-dire 1975 - 1976. Il a déjà été vu que c'est l'année précédente que 2 hectares ont été préparés au tracteur pour la première fois. Cette action extérieure a permis un accroissement notable des surfaces en riz inondé. Pour la campagne 1976 - 1977, les Sénoufo ont, seuls, fait appel à ce tractoriste privé.

On assiste dans la proche région de BOUNDIALI à un florissement de tracteurs privés. Au nombre de 2 en 1970 (1), ces tracteurs sont 13 en 1976 (2). Ils appartiennent soit à des commerçants de BOUNDIALI, soit à des fonctionnaires. Propriétaires de rizières, ils ont un tracteur et un chauffeur pour leur exploitation, qu'ils louent en plus à des cultivateurs de la région.

Le 4^{ème} agent ayant une action à KARAKPO est la CAITACI, assurant l'encadrement et la commercialisation du tabac industriel. Un moniteur est chargé de suivre les planteurs de plusieurs villages. Nous avons vu que cette culture n'avait pas un succès important à KARAKPO et que seuls 3 individus consacraient des surfaces limitées à cette spéculation (3). Aussi n'insisterons-nous pas sur cette intervention extérieure.

(1) Information trouvée dans une publication de BONNEFOND (Ph.), ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, dont nous n'avons pas la référence.

(2) Ces chiffres de 1970 et 1976 ne tiennent pas compte des tracteurs appartenant à des sociétés d'Etat.

(3) 15 ares au total.

Citons, pour mémoire, un 5^{ème} agent, la SODEPRA (1). Société d'Etat, elle a pour objectif d'augmenter la production de viande par une amélioration de la valeur génétique des animaux, de l'état sanitaire des troupeaux et des techniques d'élevage. Un parc à bovins à été construit par les villageois avec le barbelé donné par la SODEPRA. Un encadreur vient de temps en temps pour conseiller les villageois et superviser les traitements prophylactiques et curatifs. Cette action n'en est qu'à ses débuts à KARAKPO et n'a pas eu, pour le moment, d'effets perceptibles.

La première remarque que l'on peut faire à la suite de cet inventaire des différents agents extérieurs à la communauté villageoise, c'est la nette prédominance des sociétés para-publiques. En effet, seule l'intervention du tractoriste est le fait d'une initiative privée.

Si l'on ne considère que les productions végétales, la 2^{ème} remarque possible est l'exclusivité faite aux cultures de rapport. Seules celles-ci font l'objet d'un encadrement et d'une action en vue de l'extension des surfaces qui y sont consacrées. Les cultures vivrières apparaissent non concernées par ces interventions extérieures.

La troisième remarque concerne la sectorialisation de l'encadrement. Chaque société est responsable d'une production déterminée, aucune coordination n'apparaissant au niveau du village. Les cultivateurs sont ainsi sollicités par différents agents, l'un prônant l'intérêt de l'extension d'une production, l'autre les avantages retirés par telle autre culture. Mis à part le coût économique que peut représenter ces personnels différents au niveau du village, il s'en suit un manque de cohérence dans le système de culture retenu par les villageois, ainsi qu'il sera vu plus loin.

(1) Société de Développement des Productions Animales.

Il convient de préciser cependant que cette situation correspond aux actions menées concrètement dans un village déterminé, et ne concorde pas obligatoirement avec les objectifs que se sont établis les organismes concernés. Ainsi, la C.I.D.T. s'est fixé comme objectif de passer d'opérations sectorielles de vulgarisation à des opérations intégrées. Au moment de notre départ, des tournées de sensibilisation organisées conjointement avec l'ONPR (1), utilisant des moyens audiovisuels, avaient lieu dans la région de BOUNDIALI.

De même, pour la campagne 1976 - 1977, la CIDT proposait aux villageois des blocs défrichés pour la culture attelée, destinés à la production de coton et de riz sec en rotation sur la même parcelle.

Cette diversification de l'action de la CIDT est cependant nouvelle et ne concerne pas la période sur laquelle se base notre analyse. Il ne s'agit, de plus, que d'une amorce, la polyvalence de l'encadrement villageois n'étant pas encore une réalité.

Aussi nous limiterons-nous à l'étude de la situation villageoise telle qu'elle était durant la campagne agricole 1975 - 1976. Dans la prochaine section nous étudierons l'aspect plutôt technique de l'encadrement pour ensuite aborder son aspect économique.

(1) Office National de Promotion Rurale.

312 - L'INFLUENCE INDENIABLE DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE DE LA CULTURE DU COTON.

Mis à part la production de tabac industriel, dont l'incidence économique est très limitée, le coton est la seule culture du village, bénéficiant, lors de nos observations, d'un encadrement technique. Un moniteur est chargé de suivre les différentes parcelles de coton et de dispenser les consignes nécessaires. Bien que n'habitant pas KARAKPO, logeant dans un village voisin dont il encadre une partie des planteurs, il doit être présent lors des principales opérations culturales.

La CIDT fournit les services nécessaires. Certains, le sont gratuitement, tels la semence, le produit de traitement et l'encadrement lui-même. D'autres sont facturés, tels les engrais, et leur montant est déduit du prix de la récolte. Les pulvérisateurs dorsaux sont prêtés lors de chaque traitement.

Alors qu'au début la culture du coton était exclusivement manuelle, la CIDT a introduit depuis quelques années, la culture attelée dans la région et cherche à étendre ce nouveau mode de culture.

L'équipement fourni comprend un multicultureur ARARA, que les différentes pièces permettent d'utiliser soit comme charrue, comme canadien ou comme butteuse. Chaque candidat doit se procurer lui-même la paire de boeufs nécessaires à la traction de cet attelage (1). A cela s'ajoute une ~~charrue~~ fournie également par la CIDT. Le paiement de ce matériel révolutionnaire est échelonné sur 3 ans, au moment de la récolte (2).

La CIDT encourage fortement le recours à cette technique nouvelle. Ainsi une subvention a été distribuée début 1976 aux planteurs ayant acquis un attelage lors de la campagne venant de se terminer (3)

(1) Le prix d'un boeuf varie entre 15 000 et 20 000 F CFA.

(2) Le remboursement annuel de cet équipement est de 38 220 F, soit 114 500 F au total.

(3) Cette subvention est de 32 000 F CFA par planteur en culture attelée.

De même un bloc de 24 hectares a été défriché au bulldozer pour la culture attelée et mis gratuitement à la disposition des planteurs de KARAKPO intéressés, ainsi qu'à ceux du village voisin.

Malgré cela, la culture attelée n'observe, pour le moment, qu'un succès limité à KARAKPO. En 1974, le forgeron fut le premier à acquérir cet équipement culture attelée. L'année suivante, donc l'année de nos mesures, deux chefs d'unité Dioula l'imitèrent. Au moment de notre départ, un autre chef d'unité Dioula s'était porté également candidat. Les Sénoufo semblent préférer attendre de voir l'intérêt de ce nouveau mode de culture.

D'une étendue de 8 ha, la culture attelée ne représente pour le moment que 18 % de la surface en coton. Ce nouveau mode de culture permet pourtant d'exploiter des surfaces plus importantes. Ainsi, sur le diagramme de la page suivante, indiquant la répartition des planteurs selon la surface, les trois ayant les superficies les plus importantes sont ceux pratiquant la culture attelée.

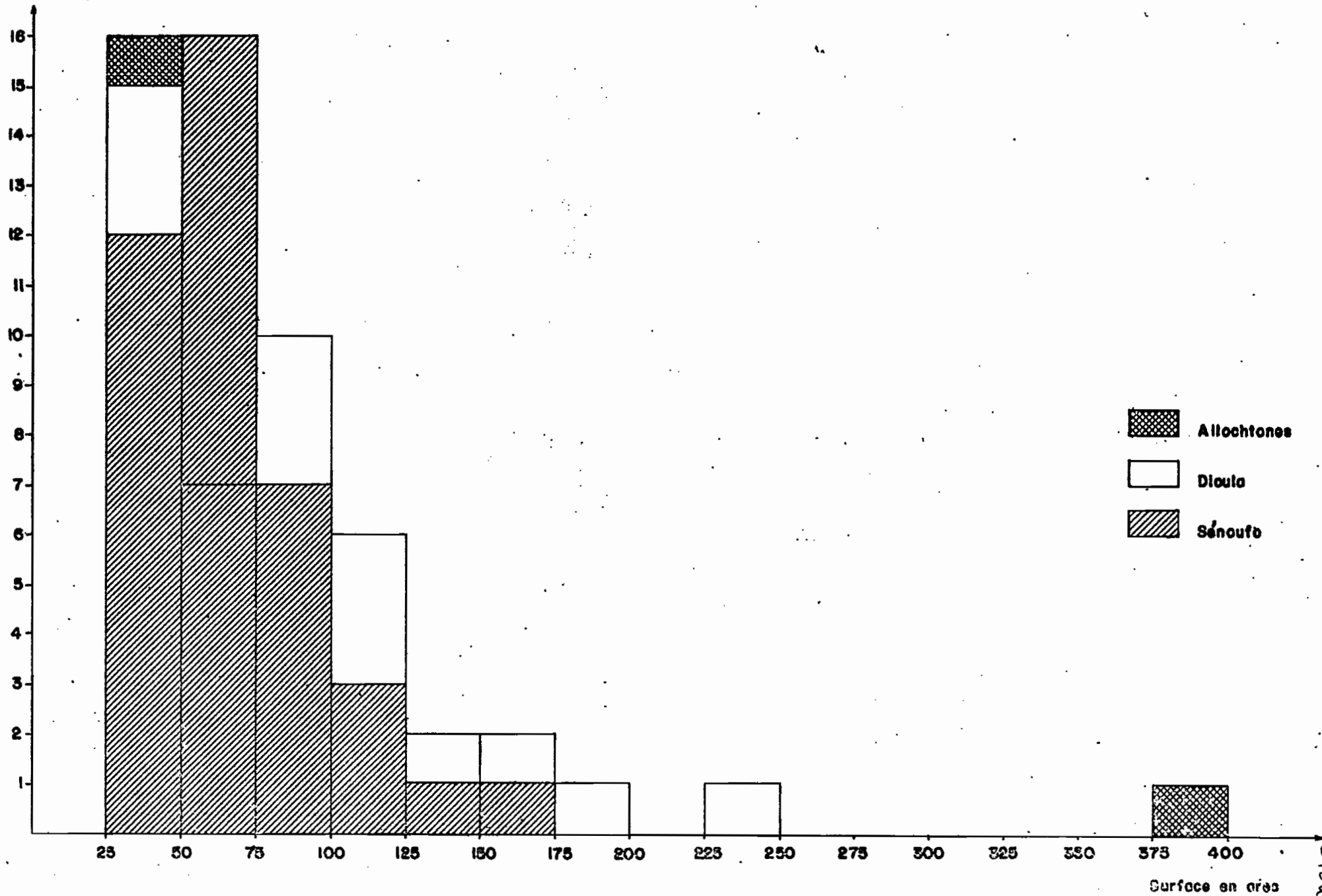
D'une superficie moyenne de 0,80 hectares par planteur, les parcelles de coton sont en effet, dans leur majorité, de taille peu importante, plus des 3/4 d'entre elles ayant une superficie inférieure à l'hectare. Cette surface est plus élevée pour les parcelles collectives que pour les lopins individuels, et plus grande pour les Dioula que pour les Sénoufo ainsi qu'il apparaît sur le diagramme de la page suivante.

Les techniques culturales imposées diffèrent notablement des habitudes de l'agriculture villageoise. Le terrain doit être entièrement dessouché, les billons doivent être parallèles, selon un écartement déterminé. Le semis est effectué par poquet de 5 graines, ceci afin de pallier les accidents de levée, à un écartement régulier. Puis a lieu le démariage, qui consiste à ne laisser par poquet que les deux

LA CULTURE DU COTON A KARAKPO EN 1975

Répartition des planteurs selon la surface

Nombre de planteurs



Surface en ares

-126-

pieds les plus vigoureux. L'engrais chimique est épandu à la main (1). Il est recouvert lors de l'un des différents sarclages. Puis viennent 4 traitements insecticides à l'aide de pulvérisateurs dorsaux. La récolte, manuelle, doit être suivie par l'arrachage des cotonniers.

Un calendrier cultural est établi chaque année par secteur et tout planteur a l'obligation de le suivre. Ainsi une date limite du semis est fixée, à partir de laquelle ne peut plus être semé de coton. Le mode d'encadrement se caractérise donc par son aspect assez contraignant, ne laissant au producteur qu'une initiative limitée. D'un point de vue économique, ce dernier est intégré par contrat au niveau de la filière coton, la société intégratrice, la CDT, fournissant les moyens dont ne dispose pas le cultivateur, indiquant les techniques à suivre et s'engageant à acheter l'intégralité de la récolte.

La deuxième caractéristique de cet encadrement est l'extériorité que présentent pour les villageois les techniques proposées. Celles-ci sont complexes et très nouvelles. Elles sont appliquées avec plus ou moins de zèle d'ailleurs, sans que leur efficacité soit très bien comprise.

Un fait est très significatif à ce sujet : l'utilisation des engrais. Certains villageois considèrent l'engrais comme inefficace et ne le prennent que parce qu'ils n'ont pas le choix. Les sacs d'engrais étant fournis selon la surface déclarée, ils mettent en culture une superficie supérieure à celle que note le moniteur, afin d'"économiser" de l'engrais, et d'avoir moins à rembourser au moment de l'achat de la récolte (2).

(1) Les doses sont de 200 Kg de 10 - 18 - 18 par hectare, auxquelles peuvent s'ajouter, si le planteur le demande, 50 ou 100 Kg/ha de sulfate d'ammoniaque.

(2) A ce sujet, nous avons appris que, pour la campagne agricole 1977 - 1978, les engrais seraient fournis gratuitement aux planteurs de coton.

De la même façon, les villageois ne comprennent pas le bien-fondé de la méthode prophylactique consistant à arracher les pieds de cotonnier immédiatement après la récolte. Lors de notre étude, tous les planteurs de coton ont attendu de remettre leur parcelle en culture à la campagne suivante pour effectuer cette opération.

De même, alors que la CDT attache une importance capitale à la date de semis, préconisant des semis précoces, et instituant une date limite de semis, de nombreux planteurs subissent cette exigence en étant parfois persuadés de l'intérêt d'un semis tardif. Ainsi, donnant de plus la priorité aux autres cultures, notamment celles concourant à leur alimentation, beaucoup de planteurs de coton ne mettent en culture leur parcelle qu'après que les autres productions soient semées, c'est-à-dire à une époque postérieure à la date limite. Ainsi, pour la campagne 1975 - 1976, 1 planteur sur 5, représentant 17 % de la surface en coton, n'a pas achevé son billonnage avant cette date limite. Bien que non encadrés par la CDT, ils ont pu se procurer la semence, l'engrais et le produit de traitement. Au moment de l'achat, leur production a été comptée avec celle d'autres planteurs (1).

La vue de certaines parcelles de coton, dont la végétation adventice a atteint un développement important, permet également d'affirmer que les désherbages ne sont pas fait avec la fréquence requise.

Ces techniques nouvelles mal assimilées et pas toujours suivies se retrouvent au niveau du résultat obtenu. Le rendement du coton, pour la campagne 1975 - 1976, s'avère en effet médiocre : 510 Kg/ha pour l'ensemble du village.

(1) Cette double source d'erreur, sous-estimation de la superficie de certaines parcelles et achat de coton non encadré, explique la différence notable existant entre nos mesures et les chiffres CDT, pour les surfaces, et par conséquent pour les rendements.

La répartition des planteurs de coton selon le rendement, visualisée par le diagramme de la page suivante, montre, qu'alors que certains planteurs ont des rendements honorables, d'autres ont par contre des productions, ramenées à l'hectare, ridicules.

La 3ème caractéristique de cet encadrement technique, est la différence entre le calcul économique du vulgarisateur et celui du villageois. Pour apprécier la production réalisée, la société intégratrice se réfère au facteur de production constitué par la terre. Or, dans le cas de KARAKPO et de la région Sud BOUNDIALI, la terre est un facteur abondant et gratuit. Les superficies disponibles sont abondantes par rapport à la population. Aussi le cultivateur a tendance, pour apprécier le résultat obtenu par une production, à se référer au facteur travail, au nombre d'heures requises, à la pénibilité de l'effort productif. Ceci explique qu'il ne cherche pas à maximiser le rendement à la surface, mais s'attache beaucoup plus à la productivité de son travail, à l'effort qu'il doit consentir pour obtenir un niveau de production lui semblant satisfaisant.

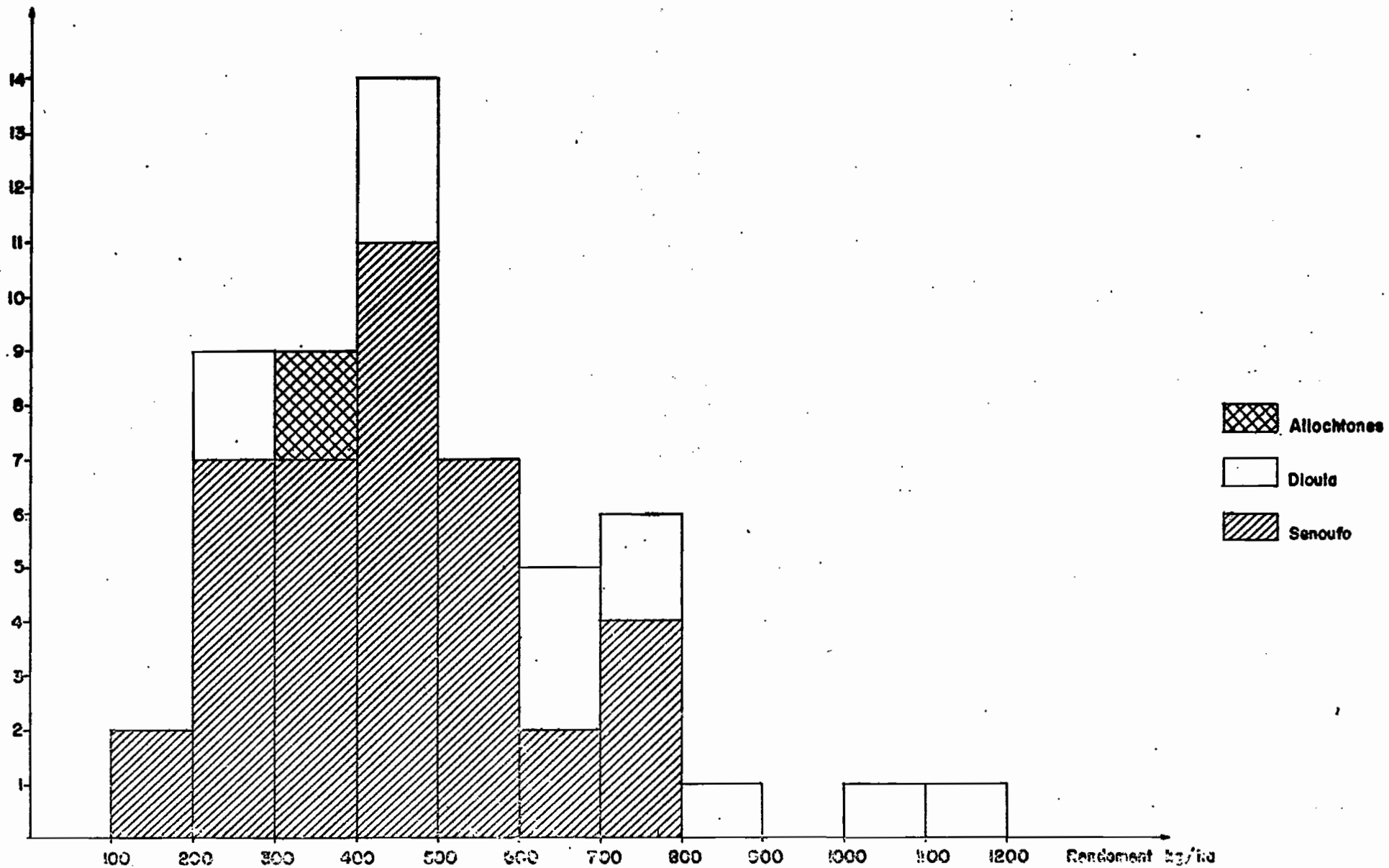
Cette distorsion entre les objectifs du vulgarisateur et ceux du villageois explique, avec l'extériorité des techniques proposées, que les résultats obtenus par la culture du coton ne soient pas aussi satisfaisants que possible.

Il est toutefois indéniable que l'encadrement technique de la culture du coton a eu une influence appréciable sur la production cotonnière. Même si les résultats obtenus à KARAKPO n'attestent pas d'une intensification poussée pour cette culture, un grand pas est cependant franchi vers une production accrue. Bien que mal assimilées et encore par trop extérieures, les techniques mises en oeuvre pour le coton relèvent d'un système beaucoup plus intensif que celui pratiqué pour les autres cultures présentes à KARAKPO.

LA CULTURE DU COTON A KARAKPO EN 1975

Répartition des planteurs selon le rendement

Nombre de planteurs



Il faut cependant noter que cette intensification, dépend directement de l'encadrement fourni et il est probable que si cet encadrement venait à disparaître, bon nombre de ces habitudes culturelles nouvelles seraient abandonnées.

313 - UN ENCADREMENT ECONOMIQUE DETERMINANT.

L'encadrement technique de la culture du coton, abordé dans la section précédente, est complété par un encadrement économique. Ce dernier se manifeste sous deux formes : l'organisation du crédit et celle de la commercialisation.

Les techniques nouvelles mises en oeuvre pour la production du coton impliquent un coût qui dépasse les ressources financières de la plupart des villageois. Aussi, afin de favoriser l'accès à ce nouvel outillage et à la fumure minérale, la CIDT joue auprès du planteur de coton le rôle d'organisme de crédit.

Le matériel et l'engrais sont fournis en début de campagne et leur montant est déduit du prix de la récolte, lors de la commercialisation. Ce système de crédit s'avère fort efficace, résolvant les problèmes de remboursement et d'affectation du crédit. Un danger pour l'organisme prêteur est en effet de ne pas pouvoir récupérer les sommes avancées. L'organisme de crédit et celui assurant la commercialisation étant les mêmes, cet inconvénient est facilement évité, les sommes dues étant systématiquement soustraites lors du paiement de la récolte.

Un deuxième danger du crédit consiste en un détournement des sommes prêtées de leur rôle prévu, qui est celui de financer des actes de production. Ce crédit en nature, substituant le crédit en espèces, résoud ce problème. La CIDT ne fournit que du matériel, des semences, des engrais, des pesticides. Ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'à des fins productives, le risque de monétarisation apparaissant très minime.

L'importance de ce crédit à des fins productives a une influence très grande sur le système de production. Il favorise la constitution d'un capital d'exploitation. L'agriculture traditionnelle se caractérise en effet par l'absence ou la faiblesse de capital d'exploitation. Ce dernier, dans un tel système, se compose seulement de quelques outils simples, venant compléter l'énergie musculaire humaine.

L'équipement traditionnel se limite à des dabas, types de houes, soit petites et courtes pour le désherbage et pour les femmes, soit larges et longues pour le défrichage, le billonnage et le buttage, réservées aux hommes non âgés. Viennent s'ajouter à ces outils aratoires, quelques faucilles, des haches et des machettes. Mis à part ce dernier instrument, tout cet équipement est fabriqué par le forgeron du village. Il ne représente qu'un niveau de technicité limité et un montant peu considérable.

Le système de production traditionnel se caractérise également par l'absence de toute traction animale, de toute mécanisation. Aucun achat productif n'est effectué que ce soit des engrais ou des pesticides.

Le crédit accordé par la CDT constitue en quelque sorte une épargne forcée, les cultivateurs se trouvant contraints de réserver une partie de leur production à des investissements productifs. Ce recours à l'investissement constitue un facteur d'évolution important du système de production, modifiant la combinaison en facteurs de production. Le capital d'exploitation, jusqu'ici quasiment inexistant, émerge peu à peu.

Cette pratique nouvelle de l'investissement productif n'est possible que grâce à l'organisation du crédit. En effet, le planteur de coton consent à acquérir un matériel plus sophistiqué, d'utiliser des engrais sans donner une contrepartie immédiate en numéraire. Le paiement, effectué lors de la commercialisation est beaucoup plus insensible. Le règlement comptant rebuterait probablement de nombreux planteurs,

qui devraient constituer une épargne monétaire difficilement réalisable.

La deuxième action en matière économique de l'encadrement de la culture du coton est l'organisation de la commercialisation. A quoi peuvent servir l'accroissement de la production, favorisé par l'encadrement technique et le crédit à des fins productives, si le villageois n'est pas certain d'écouler sa récolte dans des conditions qui lui semblent satisfaisantes ? L'encadrement technique et l'organisation du crédit auront beau exister, si le producteur n'est pas sûr d'acquérir un revenu suffisamment élevé au moment de la vente, il est probable que l'effort consenti pour cette nouvelle spéculation ne sera pas soutenu.

C'est pourquoi, la CDT a pour mission d'assurer la liaison entre la production du coton et le réseau de commercialisation. Le planteur de coton est ainsi assuré que l'intégralité de sa récolte sera enlevée, la CDT établissant tout un réseau de ramassage du coton pendant et après la période de récolte. L'efficacité de ce réseau joue certainement beaucoup dans l'intérêt que portent les villageois pour cette culture de rapport.

Le deuxième élément de l'organisation de la commercialisation est le prix payé au producteur. Même si sa récolte est enlevée, le producteur ne continuera la culture d'un produit, que si le prix de ce dernier est suffisamment rémunérateur. Cet aspect prix à la production constitue un élément capital dans l'encouragement d'une production. La politique menée au niveau national en matière de prix agricoles concourt à cet objectif.

Bien que l'encadrement économique du coton soit beaucoup plus efficient que celui d'autres spéculations, il apparaît cependant que d'autres cultures bénéficient également d'une telle action, visant à accroître les quantités produites commercialisables.

C'est la cas notamment de la culture du tabac industriel, dont la commercialisation est assurée par la CATTACI. Mais l'incidence de l'encadrement économique de la SODERIZ, chargée du développement de la riziculture, a une portée beaucoup plus grande, au niveau du village, que celui du tabac. Il a déjà été vu que cette société était venue acheter le riz à KARAKPO, pour la première fois pour la campagne 1974 - 1975 et, surtout, pour la campagne 1975 - 1976. Son action jusqu'ici s'est bornée à la commercialisation, aucun crédit productif n'étant proposé. Mais nous avons mentionné également, pour la campagne agricole suivante, celle de 1976 - 1977, le début d'un encadrement technique s'accompagnant d'une organisation du crédit. Lors de la signature des contrats de motorisation, seule une partie du coût est supportée par le producteur, le reste étant déduit du prix de la récolte.

Mais un élément économique a été déterminant dans l'engouement observé subitement pour le riz : la hausse très sensible du prix du paddy décidée au niveau national. Cette décision ne s'est d'ailleurs pas accompagnée d'un accroissement équivalent des capacités de stockage et des disponibilités financières de la SODERIZ. On a vu ainsi des stocks de riz s'accumuler dans les dépôts de cette société, celle-ci n'ayant pas toujours l'argent suffisant pour acheter la récolte. Ainsi, dans certains villages, le riz n'a pu être acheté qu'aux cultivateurs ayant souscrit un contrat, ce qui ne fut pas le cas cependant à KARAKPO.

Le tractoriste privé ayant mis en culture la moitié de la surface en riz inondé en 1975, accorde parfois un crédit à certains villageois ne disposant pas de l'intégralité du coût de l'opération. La moitié de la somme due a été ainsi réglée par certains riziculteurs après la récolte. Mais ce crédit reste très limité quant à son volume.

Notons également, pour mémoire, la commercialisation de l'anacarde et du karité assurée par la SOVANORD, déjà mentionnée. Mais ces achats semblent avoir été jusqu'ici assez irréguliers et à des prix qui ne paraissent pas motiver beaucoup les villageois.

En conclusion, l'encadrement économique dont bénéficie certaines cultures, et notamment le coton, influe de manière sensible sur le système de production. L'évolution dans la dotation d'un des facteurs de production, le capital d'exploitation, constitue un changement très important de l'économie agricole villageoise. Les biens d'équipement et les achats productifs ne représentent pas des sommes fabuleuses mais leur valeur empêche nombre de villageois d'y accéder. L'organisation du crédit est donc un élément déterminant dans cette modification de la combinaison productive.

L'organisation de la commercialisation constitue le deuxième volet de cet encadrement de la production. L'inexistence de débouchés sûrs et suffisamment rémunérateurs empêchait la création d'un surplus commercialisable régulier. Le ramassage de certains produits par des sociétés de développement et une politique en faveur des prix à la production sont indéniablement des éléments décisifs, encourageant l'accroissement de la production commercialisable.

Mais, tout comme l'encadrement technique s'avère, dans les faits, réservé aux cultures de rapport, de la même manière seules les productions destinées surtout à la vente bénéficient d'un encadrement économique. Les autres produits ne trouvent pas de débouchés réguliers et les prix pratiqués s'avèrent peu rémunérateurs. Mis à part l'arachide dont la collecte est effectuée par des entrepreneurs privés, aucun réseau de commercialisation n'existe dans la région Sud de BOUNDIALI pour les cultures vivrières. L'inexistence d'axe de communication important et l'absence de centre urbain d'envergure expliquent probablement cette situation.

32 - UNE JUXTAPOSITION AU NIVEAU TECHNIQUE

321 - L'ABSENCE D'AJUSTEMENT DES CALENDRIERS CULTURAUX.

L'année agricole se caractérise par l'hétérogénéité dans l'intensité et la durée du travail fourni. Ainsi deux périodes de pointe apparaissent nettement. La première, du mois de mai au mois de septembre inclus, correspond à la majeure partie des travaux de préparation du sol, de semis et d'entretien des cultures. Puis, après un mois d'octobre relativement creux, les mois de novembre et de décembre, consacrés à des récoltes constituent la deuxième période de pointe. Suit une période assez creuse, du mois de janvier au mois d'avril inclus.

Ces deux périodes de pointe dans le travail agricole, ainsi que celle d'inactivité partielle, se détachent aisément sur le diagramme de la page suivante, représentant la répartition hebdomadaire du travail agricole des 7 actifs de l'unité d'exploitation, suivie durant une année complète, dont il a déjà été question dans le chapitre 2. Il convient de préciser que les 52 semaines d'enquête sont à cheval sur deux campagnes agricoles différentes. Chacune de ces semaines est affectée d'un numéro correspondant au calendrier de la page 67 des annexes. De plus, les temps indiqués, ainsi que ceux portés sur tous les documents relatifs à l'emploi du temps, correspondent toujours à des durées moyennes par personne (1).

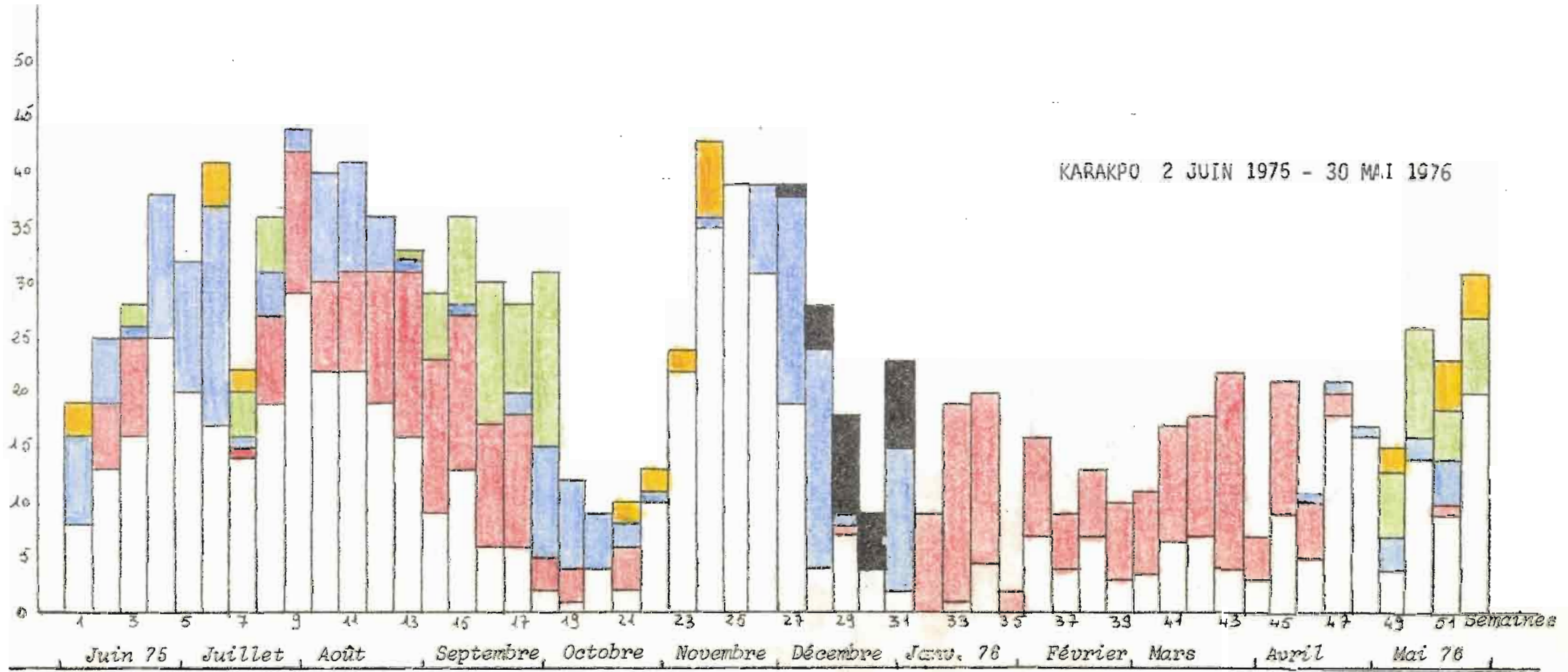
La comparaison de ce diagramme avec celui de la page 80 des annexes, indiquant la pluviométrie à BOUNDIALI durant la même année, permet de s'apercevoir que la première période de pointe, celle de mai à septembre, coïncide avec la saison des pluies. Les récoltes se font au début de la saison sèche. La période creuse, du mois de janvier à avril, correspond à la fin de celle-ci.

(1) Pour plus de précisions concernant cette enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation, se reporter à la notice de la page 57 des annexes.

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

Heures



Cette hétérogénéité, dans la durée du travail au cours de l'année, est la même quels que soient le sexe et l'âge. Les diagrammes des pages 68, 69 et 70 des annexes, visualisant la répartition hebdomadaire de l'activité agricole pour, respectivement, les 3 hommes, les 2 femmes âgées, les 2 jeunes femmes de l'unité d'exploitation concernée, présentent ces deux mêmes phases de travail important et cette même inactivité de la fin de la saison sèche.

La confrontation de ces diagrammes avec ceux concernant la répartition hebdomadaire du travail du coton et du riz (1) met en évidence que les pointes de travail de ces deux productions correspondent aux pointes de travail pour l'ensemble des cultures. Le coton ne nécessite aucune activité durant la morte saison et le riz assez peu.

Une analyse plus approfondie de ces diverses données fait apparaître que le coton et le riz se rivalisent, au niveau de l'emploi du temps, ainsi qu'ils font concurrence aux productions vivrières.

Ainsi, si l'on considère la culture du coton (2), le billonnage et le semis, façons culturales essentiellement masculines, sont en compétition avec la mise en culture du riz, et notamment avec le semis également effectué par les hommes. La priorité donnée au riz sur le coton, ainsi que l'arrachage des cotonniers seulement au moment du billonnage, expliquent le retard observé chaque année dans le semis du coton.

De même le démarrage du coton, ainsi que les opérations d'entretien (épandage d'engrais, désherbage, traitement) de cette culture, tâches essentiellement masculines, correspondent au défrichage et au buttage de l'igname (3), opérations particulièrement longues et pénibles, effectuées également par les hommes.

(1) Cf. Diagrammes page 72 et 76 des annexes.

(2) Cf. Diagramme page 76 des annexes.

(3) Cf. diagramme page 74 des annexes.

La récolte du coton entre également en nette concurrence avec celle du riz.

Si l'on considère la culture du riz (1), on retrouve la concurrence entre le semis et la mise en culture du coton, toutes deux tâches masculines. Le désherbage, activité plutôt féminine, est en compétition avec la récolte de l'arachide (2), réservée aux femmes. La récolte est en concurrence avec celle du coton, ainsi qu'il a déjà été mentionné.

Cette nette rivalité, au niveau de l'emploi du temps, du coton et du riz, et celle de ces deux cultures avec les productions vivrières aboutit à des goulots d'étranglement assez marqués, surtout pour les hommes. Il s'en suit que des choix sont faits, dans l'affectation du temps de travail, en faveur de certaines opérations culturales ou de certaines cultures, au détriment d'autres.

Ainsi, il a été vu que la mise en culture du riz prime celle du coton, ce qui explique des retards importants dans les semis de cette dernière spéculation. De même, le défrichage et le buttage de l'igname, ne pouvant être effectués qu'en pleine saison des pluies, à un moment où le sol est suffisamment meuble, sont faits au détriment de l'entretien du coton. Un minimum de sarclages est généralement fait pour cette culture, ce qui explique l'état d'enherbement de certaines parcelles.

Pour les femmes, la récolte de l'arachide a priorité sur le désherbage du riz inondé, particulièrement pénible du fait de la submersion du sol de culture. Un seul désherbage est parfois assuré ce qui est très insuffisant pour obtenir des rendements convenables. Certaines parcelles sont ainsi véritablement envahies par la végétation adventice.

(1) Cf. diagramme de la page 72 des annexes.

(2) Cf. diagramme de la page 78 des annexes.

Donc, d'une manière générale, les opérations de mise en culture et de récolte sont faites en priorité, au détriment du désherbage. Seules les parcelles d'igname sont toujours d'une propreté satisfaisante. Les parcelles de riz inondé, d'arachide et, dans une moindre part, de coton, s'avèrent avoir souvent une végétation adventice telle qu'elle affecte sûrement de manière sensible les rendements obtenus.

Le riz inondé est le plus touché par cette insuffisance du désherbage. En effet, la mise en culture motorisée a permis d'augmenter, dans des proportions importantes les surfaces en cette culture, sans résoudre le problème du désherbage. Il serait probablement économiquement plus intéressant de semer des superficies moins élevées mais de pouvoir leur assurer les soins nécessaires.

Il apparaît de plus que les travaux requis par les productions utilisées, partiellement ou non, pour l'alimentation villageoise, ont priorité aux surfaces destinées exclusivement à la vente. Ainsi, le riz inondé, autoconsommé en partie, et l'igname, culture exclusivement vivrière, priment le coton.

En conclusion, l'extension des surfaces par l'agriculture villageoise, au profit des cultures de rapport, provoque une raréfaction du temps disponible. La main-d'oeuvre, jadis facteur de production relativement abondant, a tendance à faire défaut lors de certaines périodes de pointe agricole.

Cette situation résulte de l'absence de coordination des actions extérieures, ainsi qu'à l'exclusivité faite par celles-ci aux cultures de rapport. Les cultures nouvelles ont été plaquées sur le système de culture antérieur sans se soucier de la cohérence de l'état qui en résulte.

Ainsi il n'y a pas ajustement entre les calendriers des cultures et des chevauchements existent. L'adjonction des cultures de rapport à l'agriculture vivrière a entraîné un travail accru, provoquant des goulots d'étranglement, qui sont résolus par les villageois en

délaissant l'entretien des cultures de rapport. Les productions vivrières sont, semble-t-il moins touchées par ces pointes de travail, les travaux les concernant passant avant ceux des productions destinées à la vente.

Aussi les cultures de rapport n'obtiennent pas les résultats que l'on pourrait espérer. La poursuite du processus d'extension des surfaces consacrées aux productions de rapport, observé au moment de notre départ du village, ne va-t-elle pas accentuer les goulots d'étranglement au niveau du temps agricole ?

Il semble que l'on soit actuellement à la limite de la saturation et que la situation ne puisse être débloquée que par une évolution des techniques culturales. Mais rien ne sert de résoudre la mise en culture de certaines productions, le riz inondé par exemple, si le désherbage ne bénéficie pas également de procédés cultureux nouveaux, permettant une diminution des temps qui y sont consacrés. La culture attelée, permettant entre autres la mécanisation des sarclages, est peut être une solution. Mais les villageois ne semblent pas, pour le moment, persuadés de l'intérêt de cette technique inédite.

322 - UN COMPORTEMENT DIFFERENT.

Tout comme l'adjonction des cultures de rapport à l'agriculture vivrière existante se traduit, au niveau de l'organisation du temps de travail, par une inarticulation des calendriers cultureux, il apparaît de la même manière qu'il n'y a pas unification du système de production. Les cultures vivrières ne bénéficient pas de la transposition des procédés nouveaux utilisés par les cultures de rapport.

Alors que les cultures de rapport se caractérisent par une assimilation et une maîtrise insuffisantes des techniques proposées de l'extérieur, l'agriculture vivrière apparaît par contre très bien rôdée.

Bien que leur niveau de technicité ne soit pas très élevé, les cultures vivrières sont l'objet de pratiques culturelles cohérentes et très bien connues des villageois.

L'observation des différentes opérations culturelles sur les champs de vivrier montre une organisation indéniable de la production. La nature des associations retenues, la place de chaque production dans la succession de cultures, la période des semis, la densité des graines, l'espacement des plants, la date et le mode d'exécution des façons culturelles, se prêtent à des modalités plus ou moins savantes. Ces pratiques atteignent, du fait de l'expérience accumulée au cours des générations, un niveau élevé qui semble difficilement perfectible, sans modifier les moyens de production mis en oeuvre.

Ainsi le travail à la grande daba masculine, consistant à découper en oblique des tranches sub-horizontales dont l'épaisseur ne dépasse guère 10 à 15 cm, puis à entasser les mottes ainsi obtenues en buttes ou en billons, s'il ne permet pas un labour en profondeur du sol, est bien adapté aux conditions pédologiques. En effet, en dehors des bas-fonds où la couche de terre arable est beaucoup plus profonde, de nombreux affleurements rocheux se manifestent, ne laissant souvent qu'une faible épaisseur de terre cultivable. Il est même probable que certains terrains de KARAKPO ne peuvent convenir à un labour profond au tracteur alors que la technique traditionnelle s'avère y être très bien adaptée (1)

Mais, si les moyens matériels mis en oeuvre s'avèrent, aux yeux des villageois, déterminants dans le résultat obtenu, tout acte, dans le domaine de la production, ne se réduit pas à son aspect technique. L'intervention des forces occultes est un élément dont il faut tenir compte, et les mauvaises récoltes, consécutives à des aléas climatiques, sont souvent attribuées par les villageois à une de leurs actions maléfiques.

(1) Il convient de préciser que si un labour profond au tracteur n'est pas possible sur certains terrains de plateau du village, par contre l'utilisation de la culture attelée est, semble-t-il généralisable à l'ensemble du terroir.

Aussi, afin de se ménager la sympathie des forces occultes, les villageois observent-ils certaines règles, transmises de génération en génération. Ces coutumes sont de trois types : l'accomplissement de rites agraires, le respect d'interdits et la méfiance vis-à-vis de tout acte inédit.

Les rites agraires sont essentiellement composés de sacrifices effectués par le chef de quartier ou le chef d'unité, au moment de défrichements de nouvelles terres, ou au début de la saison agricole. Ils visent à obtenir les faveurs des forces occultes, afin que les récoltes soient satisfaisantes.

Les interdits concernent l'impossibilité de cultiver une portion déterminée de terroir certains jours de la semaine. Le non respect de ces règles peut entraîner un malheur soit pour l'individu ayant enfreint cette coutume, pour sa famille ou le village tout entier.

En plus du lundi, déjà mentionné dans le chapitre 2, il est interdit de travailler aux champs deux jours de la semaine Sénoufo. Celle-ci est de 6 jours et ne coïncide donc pas avec la semaine occidentale. Le premier de ces jours interdits concerne la partie Ouest de l'espace villageois, le second, 3 jours plus tard, sa partie Est. Vu l'éparpillement des différentes parcelles d'une même unité de production à travers le terroir, une même exploitation n'est en général touchée que partiellement par cet interdit de travail. Il n'en reste pas moins que ces interdits constituent un frein économique indéniable.

La troisième manifestation de la croyance des villageois en l'intervention décisive des forces occultes est la crainte de tout acte inédit. Le système agricole traditionnel est le résultat de tâtonnements successifs au cours du temps. Tout changement n'est pas impossible mais une grande prudence est à observer en la matière. Une innovation peut en effet entraîner une réaction néfaste des forces occultes.

Cette méfiance vis-à-vis de l'insertion d'éléments nouveaux dans le système de production existant, explique probablement en partie le fait que l'agriculture vivrière villageoise n'ait intégré aucun élément extérieur à son propre système.

Ainsi tous les procédés cultureux nouveaux, motorisation, culture attelée, engrais chimiques, traitements phytosanitaires, ne sont pas transposés aux cultures vivrières et s'avèrent réservés aux cultures de rapport.

Les cultures de rapport semblent par contre relever d'un monde à part. Alors que pour les cultures vivrières, l'aspect religieux de tout acte semble prédominant, par contre, les nouvelles cultures semblent relever de normes différentes. Il a été vu ainsi que l'interdit de travail du lundi n'est plus suivi pour le coton. Le villageois accepte d'enfreindre la coutume pour les cultures rapportées au système de production antérieur, mais hésite à le faire pour les productions vivrières. De même, la pratique des sacrifices intéresse uniquement les cultures vivrières, aucun rite particulier n'étant effectué pour l'ouverture d'une nouvelle parcelle destinée à une production de rapport.

Alors que l'accomplissement d'actes inédits peut être dangereux concernant l'agriculture vivrière, par contre le village se soumet relativement facilement aux exigences techniques des nouvelles cultures. L'utilisation de nouveaux procédés, le recours aux engrais et aux traitements ne semblent pas poser de problème.

En conclusion, il semble que la pratique agricole obéisse à deux séries de règles de nature différente. Bien qu'agriculture vivrière et cultures de rapport puissent relever du même individu, le comportement de ce dernier peut différer de manière sensible selon le type de culture. Pour les cultures de rapport les changements techniques sont facilement acceptés mais ceux-ci ne sont pas transposés aux cultures vivrières. Celles-ci obéissent à des normes différentes, l'aspect religieux ayant une importance non négligeable.

On observe en fait une juxtaposition des deux types de production, que ce soit au strict niveau technique ou au niveau du comportement culturel. Les pratiques ancestrales, que ce soient les moyens techniques mis en oeuvre ou les rites religieux, sont scrupuleusement suivis pour les cultures vivrières, alors qu'il est possible de s'en passer pour les cultures relevant d'une fonction et d'un objectif nouveaux.

33 - UN SYSTEME DE PRODUCTION QUI RESTE DANS
SON ENSEMBLE DE TYPE EXTENSIF.

La présente section est consacrée au mode d'utilisation du sol, à la succession dans le temps des différentes productions sur le même terrain. Nous avons vu précédemment que cultures vivrières et productions de rapport sont assez nettement distinctes, que ce soit dans les fonctions auxquelles elles répondent, dans leur localisation au niveau de l'espace villageois, ou par les moyens techniques et économiques mis en oeuvre. Il en est de même pour les successions de cultures observées. Aussi aborderons-nous tout d'abord les productions vivrières et ensuite les cultures de rapport.

Les chiffres utilisés résultent de l'enquête menée auprès du responsable de chaque parcelle. Nous avons ainsi établi l'historique de chaque parcelle depuis sa mise en culture. Dans l'établissement du cadastre, qui nous a permis de calculer les superficies de chaque parcelle, nous avons retenu, pour la notion de parcelle, la définition suivante : une étendue de terre, portant une seule culture ou une même association de cultures, exploitée par une même personne ou un même groupe d'individus, selon les mêmes procédés culturaux, et ayant le même précédent cultural.

En pondérant les informations de chaque parcelle par sa surface, nous avons obtenu tout d'abord la répartition des cultures pour la campagne 1975 - 1976, présentée dans le chapitre 1, puis les modèles de successions de cultures suivis par les villageois.

Nous entendons par "succession", la suite de plusieurs cultures ou associations de cultures sur un même terrain durant plusieurs années, sans interruption. Nous préférons ce terme à l'expression "rotation", qui suggère une idée de répétition, ce qui n'est pas le cas à KARAKPO, un terrain étant très rapidement abandonné pour un autre.

Une succession peut ainsi se limiter à une culture ou association de cultures dans le cas où la parcelle concernée est cultivée pour la première année, de deux cultures ou associations de cultures si elle est exploitée pour la deuxième année, et ainsi de suite. Pour plus de commodité, nous représenterons par "IGNAME ** MAIS" une succession composée par de l'igname en première année et du maïs en deuxième année. De même, une succession de 3 ans avec ces cultures les 2 premières années et de l'arachide en 3ème année sera représentée par : IGNAME ** MAIS ** ARACHIDE.

Il convient de préciser que les informations que nous avons ne concernent que les parcelles exploitées lors de la campagne 1975 - 1976. Alors qu'il est possible de savoir depuis combien d'années une parcelle est en culture, on ne peut affirmer si elle sera abandonnée ou non l'année suivante.

331 - UNE AGRICULTURE VIVRIERE ITINERANTE.

Bien qu'ayant probablement un peu évoluées, tout porte à croire que les productions vivrières d'aujourd'hui sont le vestige du système de production antérieur et qu'elles observent les mêmes règles qu'avant l'introduction des cultures de rapport.

Ces cultures de rapport se caractérisent tout d'abord par une durée d'utilisation du sol relativement courte. En effet, 91 % de la surface en vivrier est cultivée depuis 3 ans ou moins de 3 ans, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants :

- Cultures de 1ère année : 33 % de la surface,
- Cultures de 2ème année : 37 % de la surface,
- Cultures de 3ème année : 21 % de la surface,
- Cultures de 4ème année : 8 % de la surface.

Si l'on groupe les différentes associations de cultures vivrières, selon la production principale, en 3 grands groupes de cultures définis à la page 19 du chapitre 1 (1), on observe les successions suivantes :

Surfaces de 1ère année :

IGNAME : 23 %

MAIS ET/OU RIZ : 10 %

Surfaces de 2ème année :

IGNAME ** MAIS et/ou RIZ : 28 %

MAIS et/ou RIZ ** MAIS et/ou RIZ : 6 %

IGNAME ** ARACHIDE : 2 %

Surfaces de 3ème année :

IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** ARACHIDE : 14 %

MAIS et/ou RIZ ** MAIS et/ou RIZ ** MAIS et/ou RIZ : 5 %

IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** IGNAME : 2 %

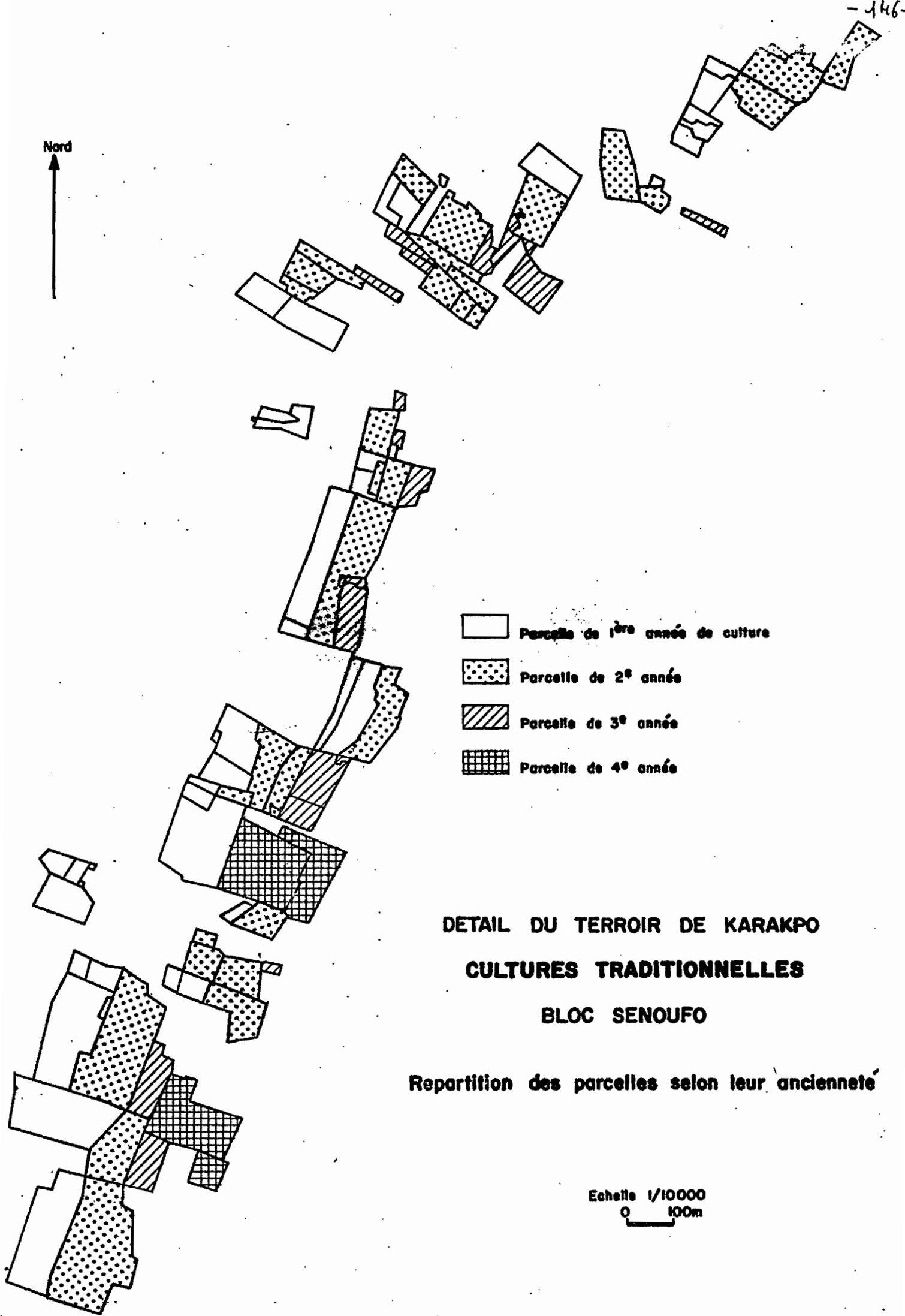
Surfaces de 4ème année :

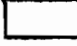



IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** ARACHIDE ** ARACHIDE : 2 %

IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** IGNAME ** MAIS et/ou RIZ : 2 %

IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** IGNAME ** ARACHIDE : 2 %

(1) Ces 3 groupes sont : Ignose, Mais et/ou Riz, Arachide. Nous rappelons que le terme "riz" sans autre spécification, correspond à du riz sec.



-  Parcelle de 1^{re} année de culture
-  Parcelle de 2^e année
-  Parcelle de 3^e année
-  Parcelle de 4^e année

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO
CULTURES TRADITIONNELLES
BLOC SENOULO

Repartition des parcelles selon leur ancienneté

Echelle 1/10000
 0 100m

Ces pourcentages correspondent au rapport de la superficie de chaque succession observée sur la surface totale en vivrier. Ne sont indiqués ci-avant que les pourcentages supérieurs à 1.

De cette liste, il ressort que l'on trouve :

- en 1ère année, surtout de l'igname : 81 % de la surface,
- en 2ème année, presque toujours du maïs et/ou riz : 92 % des surfaces de 2ème année,
- en 3ème année, surtout de l'arachide (53 % de la superficie de 3ème année), mais également de l'igname (22 % des surfaces de 3ème année) et du maïs et/ou riz (19 %),
- en 4ème année, de l'arachide (63 % des surfaces de 4ème année) et du maïs et/ou riz (37 %) (1).

Il apparaît donc que la succession type est composée de l'igname, du maïs et/ou riz, et de l'arachide se suivant sur la même parcelle. Cinq autres successions se retrouvent également assez souvent ; Ce sont, par ordre de fréquence :

- MAIS et/ou RIZ ** MAIS et/ou RIZ,
- IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ,
- IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** MAIS et/ou RIZ,
- IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** IGNAME ** MAIS et/ou RIZ,
- IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** IGNAME ** ARACHIDE.

(1) Pour le calcul des pourcentages, il a été tenu compte de toute la surface pour les cultures de 1ère année ; des surfaces de 2ème, 3ème et 4ème année pour les cultures de 2ème année ; des surfaces de 3ème et 4ème année pour les cultures de 3ème année ; et uniquement des surfaces de 4ème année pour les cultures de 4ème année.

Ces conclusions sont confirmées par le rang de chaque culture principale de 1975 dans les successions.

En effet,

- la surface en igname de 1ère année représente 89 % de la surface totale pour cette culture et celle de 3ème année 9 % de cette même surface.
- L'étendue en maïs et/ou riz de 1ère année correspond à 19 % de la surface en maïs et/ou riz, celle de 2ème année à 66 %.
- l'arachide est en 3ème année - 63 % de la surface en arachide - ou en 4ème année (23 %).

En réalité la succession type est :

DEFRICHEMENT ** IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** ARACHIDE.

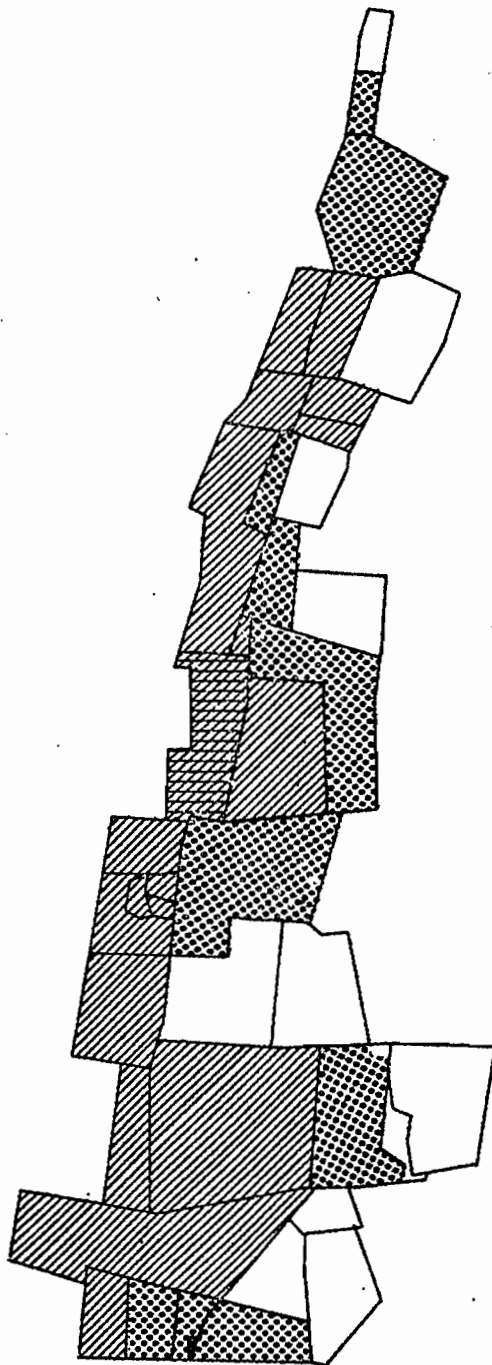
En effet, le défrichage et le buttage pour les nouveaux champs d'ignames sont effectués durant la saison des pluies de l'année précédant le semis.





On observe aisément cette succession type sur le terroir, les parcelles de chaque culture principale se succédant dans cet ordre (1). Le front de défrichage et chaque culture évoluent chaque année latéralement dans le même sens pour le même bloc de culture traditionnelle, ainsi qu'il apparaît sur les planches des pages 146 et 149. Le sens de déplacement étant opposé pour les deux blocs parallèles, la distance séparant les cultures traditionnelles des Sénoufo et des Dioula s'accroît chaque année.

(1) Cf. annexes pages 49 et 50

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO
CULTURES TRADITIONNELLES BLOC DIOULA
Repartition des parcelles selon leur ancienneté

NORD



-  Parcelle de 1^{re} année de culture
-  Parcelle de 2^e année
-  Parcelle de 3^e année
-  Parcelle de 4^e année

Echelle 1/10000

La différence d'assolement entre Sénoufo et Dioula se retrouve au niveau des successions de cultures. Ainsi les successions de 3ans sont plus fréquentes chez les Dioula (86 % de la surface en 1975) que pour les Sénoufo(53 %). Cette différence est due à l'arachide pratiquée en 3ème année, plus développée chez les Dioula. Pour ces derniers, les successions IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** ARACHIDE, ou, IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** MAIS et/ou RIZ représentent respectivement 24 et 12 % de la surface en cultures vivrières.

Par contre, pour les étrangers produisant surtout de l'arachide sur des parcelles de vivrier venant d'être abandonnées par des autochtones, les cultures de 4ème année représentent 87 % de la surface qu'ils exploitent.

On observe, pour l'année 1975, une diminution de la surface de 1ère année par rapport aux 2 années précédentes, ceci étant sensible surtout chez les Dioula. Pour ces derniers, les parcelles de 1ère année ne représentent que 24 % des cultures vivrières alors que celles de 2ème et 3ème année sont respectivement de 29 % et 42 %. Cette différence est minime chez les Sénoufo : 42 % pour les cultures de 1ère année et 44 % pour celles de 2ème année.

Cette baisse de la surface en vivrier chez les Dioula est due à une chute de la surface plantée en igname. En effet, pour ces derniers, l'igname en tête de succession représente pour les parcelles de 3ème année 42 % de la surface totale en vivrier, alors que cette proportion n'est que de 24 % pour les parcelles de 2ème année et de 14 % pour celles de 1ère année. Pour les Sénoufo, ce même pourcentage baisse seulement de 36 % pour les parcelles de 2ème année à 32 % pour celles de 1ère année.

Ceci s'explique tout d'abord par une mauvaise récolte en igname ces 3 dernières années, provoquée par une diminution des pluies, mais aussi par une extension, surtout chez les Dioula, des surfaces en riz inondé, au détriment des cultures vivrières traditionnelles.

En conclusion, les cultures vivrières relèvent d'une agriculture itinérante. Un même terrain est généralement utilisé 3 années de suite, observant le plus souvent la succession type suivante : IGNAME ** MAIS et/ou RIZ ** ARACHIDE. Puis, la parcelle est abandonnée, afin que la végétation repousse spontanément et permette au sol de reconstituer ses capacités productives.

Il s'agit d'un système de production très extensif, avec pratique de la jachère longue. Il n'a pas été facile de connaître la durée de jachère pour les cultures vivrières, mais il semble qu'elle soit de l'ordre de 40 ans.

Ce système de production consomme beaucoup de terres, ce qui n'est compatible qu'avec une densité démographique faible. Ceci s'avère être le cas de KARAKPO, les villageois disposant jusqu'ici d'un espace de 6 000 ha, ce qui correspond à 17 ha par habitant.

Il ne semble pas que la réglementation plus stricte, par le Service des Eaux et forêts, de l'exploitation des terres de la forêt classée, dont près de la moitié de l'espace appartenant traditionnellement à KARAKPO fait partie, modifie le système de production vivrière. En effet, les villageois ont reproduit le modèle traditionnel déplaçant seulement leur aire de production vivrière et effectuant les nouveaux défrichements soit dans le périmètre de 300 ha de culture autorisée par le Service des Eaux (1), soit dans la partie de l'espace villageois en dehors de la forêt classée.

Il semble que le transfert de l'igname au profit du riz inondé, provoqué par des récoltes médiocres en igname ces dernières années modifie plus profondément le système retenu. Mais seules les successions évolueront, sans pour autant entraîner une modification de l'aspect extensif de production.

(1) Ce déplacement de l'aire de production vivrière, amorcé par quelques villageois en 1975 (voir la planche de la page 72 du texte), a été général en 1976. La situation du périmètre de culture est indiquée en annexes à la page 48.

332 → UNE INTENSIFICATION LIMITEE DES
CULTURES DE RAPPORT.

Nous aborderons ici les deux productions de rapport d'importance : dans un premier temps le coton, puis le riz inondé.

La répartition des parcelles de coton selon leur ancienneté est la suivante :

- 1ère année de culture : 33 %
- 2ème année de culture : 22 %
- 3ème année de culture : 30 %
- 4ème année de culture : 7 %
- 5ème année de culture : 7 %
- 6ème année de culture : 1 %

Il apparaît donc que la durée d'utilisation du sol par le coton est, elle aussi, relativement courte et, bien qu'un peu plus longue que pour les cultures vivrières, ne diffère pas notablement de celles-ci. Les surfaces en cultures depuis 3 ans ou moins de 3 ans représentent en effet 87 % de la superficie en coton.

Tout comme pour les cultures vivrières, cette durée d'utilisation du sol par le coton est plus longue pour les Dioula du village que pour les Sénoufo. Les 3 premières années représentent 78 % pour les premiers contre 86 % pour les seconds. Le coton reste donc, tout comme les cultures vivrières, une culture itinérante.

La séparation, au niveau de l'espace village, de l'aire de production cotonnière d'avec l'aire de production vivrière se retrouve au niveau des successions observées. En effet, seules 2 parcelles de coton représentant 6 % de la surface en cette culture, ont des cultures vivrières dans leur succession. Si l'on tient compte de 4 ha de cultures traditionnelle ayant du coton dans leur succession, le total de la surface où coton et vivrier sont insérés dans une même succession de cultures correspond seulement à 4 % du total de la surface en vivrier ou en coton.

Le coton s'avère donc, dans le cas de KARAKPO, non intégré au système de culture traditionnel. Mis à part les cas exceptionnels venant d'être mentionnés, le coton se succède toujours à lui-même.

Les parcelles de coton sont relativement dispersées, ne constituant pas comme pour les cultures vivrières de bloc net. Parcelles collectives et individuelles se mélangent (1) sans regroupement par unité d'exploitation.

Il a été vu au chapitre 1 que ces parcelles de coton sont proches du village ou situées le long de la piste carrossable menant à BOUNDIALI. Les terrains correspondent, ainsi que l'atteste la végétation spontanée, moins développée que dans le reste de l'espace villageois, à des zones où la jachère est moins longue, de l'ordre d'une vingtaine d'année selon les dires des vieux du village.

Si l'on considère maintenant la culture du riz inondé, la répartition de la surface selon l'année de mise en culture, est la suivante :

- 1ère année de culture : 44 %
- 2ème année de culture : 43 %
- 3ème année de culture : 6 %
- 4ème année de culture : 4 %
- 5ème année de culture : 2 %
- 6ème année de culture : -
- 7ème année de culture : 1 %

Cette répartition selon l'ancienneté des surfaces montre que les cultures des trois premières années représentent 93 % de la superficie totale en riz inondé, chiffre comparable à celui des productions vivrières. Mais l'extension très récente des surfaces en riz inondé se retrouve dans l'importance qu'occupent les surfaces de 1ère ou de 2ème année de culture : celles-ci équivalent à 87 % de la superficie en riz inondé.

(1) Les parcelles de coton sont représentées sur la planche de la page 51 des annexes.

Le caractère récent de cette spéculation empêche des comparaisons avec les autres productions. Mais il semble que la jachère observée pour certaines parcelles soit beaucoup moins longue que pour les cultures vivrières. En effet, 32 % de la surface de 1ère année de culture a été exploitée après une jachère de moins de 10 ans. La majorité de la superficie en riz inondé correspond à des terres vierges, mais cela provient du fait que l'introduction des variétés de riz inondé n'est pas très ancienne et que celles-ci n'ont été que peu utilisées jusqu'à ces dernières années.

Tout comme pour le coton, les parcelles de riz inondé se caractérisent par leur ordonnancement assez anarchique, sans regroupement par unité de production ou selon la technique utilisée, ainsi qu'il apparaît à la vue du détail du terroir des pages 52 à 55 des annexes concernant les parcelles de riz inondé (1). Parcelles collectives, individuelles, masculines ou féminines, parcelles mises en culture mécaniquement ou manuellement, s'échelonnent le long des différents bas-fonds.

La motorisation de la mise en culture du riz inondé concerne surtout les surfaces collectives. En effet, alors que les parcelles collectives ne représentent, en superficie, que 13 % du riz inondé labouré à la daba, cette proportion est de 61 % pour le riz inondé mis en culture au tracteur. Cette tendance est encore plus marquée chez les Dioula.

En conclusion, le coton et le riz inondé observent des successions un peu plus longues que pour les cultures vivrières. Mais l'utilisation du sol reste tout de même courte, peu importante étant la surface mise en culture plus de 3 ans de suite. La jachère observée pour ces cultures de rapport est plutôt plus courte que pour l'agriculture vivrière mais sa durée relève tout de même d'un système de production de type extensif.

(1) L'ensemble de ces parcelles est localisé sur la planche de la page 53 du texte.

Seul le coton utilise des engrais. Mais l'influence des engrais ne peut s'exprimer, et ceux-ci ne s'avèrent économiquement intéressants, que si l'on agit également sur les autres facteurs du rendement, notamment la date de semis et le désherbage. Les rendements enregistrés lors de la campagne 1975 - 1976 ne font pas preuve d'une intensification poussée. De plus, même si tous les soins nécessaires étaient observés, les doses d'engrais utilisées que ce soit quantitativement ou qualitativement, ne couvrent que partiellement les exportations de la plante (1). Une culture prolongée sur une même parcelle entraînerait donc un appauvrissement du sol.

La culture du riz inondé est intéressante d'un point de vue agronomique, les sols de bas-fonds semblant plus riches et plus profonds que les autres terrains de KARAKPO. De plus, la submersion assure à la plante un apport en eau plus régulier, et constitue un moyen de lutte contre les adventices hydrophobes. Mais l'absence de maîtrise du niveau d'eau, entraînant une dépendance des conditions météorologiques, la crue étant directement liée à la date de début de saison des pluies et à l'importance des précipitations, fait que ce mode de culture nouveau, reste très extensif. De plus, aucun engrais n'est utilisé, aucun traitement effectué.

Il apparaît donc que le système de production résultant de l'adjonction de cultures de rapport à l'agriculture vivrière, reste, dans son ensemble de type extensif. L'accroissement d'un surplus commercialisable s'est fait beaucoup plus par l'extension des surfaces exploitées que par l'augmentation des rendements, surtout dans le cas du riz inondé.

Cette situation s'explique, ainsi qu'il a été mentionné pour les cultures vivrières, par la surabondance en terre et son caractère gratuit. La terre ne constitue pas, dans ce système, à proprement parlé un capital foncier, mais un support pour la production. Aucune pression démographique ne se manifestant, le système de production vise à utiliser le plus possible le facteur abondant et gratuit qu'est la terre.

(1) GERDAT "Intensification de l'agrosystème en cultures assolées dans le Nord de la Côte d'Ivoire", BOUAKE, 1976, p. 25.

Il y a recherche de la combinaison terre-travail qui minimise l'effort productif. Il s'en suit une durée d'utilisation du sol limitée et la pratique de la jachère longue, moyen le moins onéreux pour conserver à la terre ses facultés productives. Plus sensibles à la productivité du travail, ainsi qu'il a déjà été mentionné pour le coton, qu'au rendement à l'unité de surface, les villageois pratiquent un système de production de type extensif, ce qui est cohérent avec la situation démographique de l'espace villageois, moins de 5 % de celui-ci étant exploité.

Mais, si l'introduction du coton s'est faite avec une extension des surfaces, compatible avec la disponibilité en main-d'oeuvre, il semble que l'accroissement important des superficies en riz inondé en 1975, rendu possible par le recours à la motorisation de la mise en culture de cette production, a dépassé les capacités du facteur travail. Il s'en suit une régression de l'intensification des cultures de rapport.

Cette baisse sensible de l'intensification est révélée par la chute des rendements enregistrés pour le coton lors de la campagne 1975-1976 et par l'état d'enherbement de certaines parcelles de riz inondé, pour lesquelles bien qu'aucune mesure n'ait été effectuée, les rendements doivent être inférieurs aux résultats de l'agriculture vivrière.

Les ajouts successifs, de superficies en cultures de rapport, au système de production antérieur, provoquent une incohérence du système de production obtenu, que seuls une évolution des techniques culturales, pour l'ensemble du système de production et pour toutes les opérations culturales, ainsi que l'ajustement des calendriers culturaux des diverses productions pratiquées, peuvent lever.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Les cultures de rapport s'avèrent avoir une influence importante sur le système de production, provoquant une modification de la combinaison productive.

La terre reste abondante et gratuite, l'extension des surfaces, consécutive à l'adoption des cultures de rapport, n'ayant pas modifié, de manière sensible la disponibilité en ce facteur de production.

Par contre, l'émergence d'un capital d'exploitation, favorisée par l'encadrement extérieur, constitue une évolution notable. D'un capital d'exploitation quasi-inexistant, l'agriculture villageoise a recours maintenant à un équipement plus sophistiqué, à des achats productifs non négligeables.

De même le recours au facteur de production que représente le travail se voit modifié. L'adjonction des cultures de rapport à l'agriculture vivrière a, par l'extension des surfaces exploitées, entraîné un accroissement sensible du travail. La main d'oeuvre disponible n'ayant pas augmenté, le travail, de facteur de production abondant, est devenu facteur rare à certains moments de pointe de l'année.

Mais l'adoption des apports extérieurs n'est que partielle. L'introduction d'éléments nouveaux ne s'est pas accompagnée de l'unification du système de production résultant. Sans rejeter les apports extérieurs, les villageois continuent à pratiquer l'agriculture vivrière. Aucune insertion dans le système traditionnel, ni de combinaison d'éléments nouveaux et anciens, ne se manifeste, les cultures vivrières ne bénéficiant pas de la transposition des techniques acceptées pour les productions de rapport.

Agriculture vivrière et cultures de rapport semblent dépendre de deux mondes parallèles. Bien que ce soient les mêmes individus qui mettent en valeur ces deux types de production, le comportement semble obéir à deux séries de règles de nature différente.

L'agriculture vivrière reproduit les normes issues du système de production antérieur. La croyance en l'intervention déterminante de forces occultes explique le respect de certains interdits, l'accomplissement de rites agraires, la méfiance à l'égard d'actes inédits.

Les cultures de rapport, obéissent à des normes nouvelles. La production n'est pas alourdie dans sa réalisation par des interdits ou par l'accomplissement de certains rites. Les innovations techniques, même si elles sont mal maîtrisées, sont acceptées.

Mais, la coexistence de deux types de cultures aussi étrangers l'un à l'autre, au sein d'un même système de production, provoque une certaine incohérence de ce dernier. Celle-ci se traduit par la superposition des calendriers cultureux, des goulots d'étranglement assez marqués se manifestant au niveau du travail. Il s'en suit un choix dans l'affectation du temps de travail, en faveur des productions vivrières et aux dépens des cultures de rapport.

Cette saturation du travail à certaines périodes de l'année, notamment lors de la mise en culture, s'explique par le caractère extensif de l'ensemble du système de production nouveau. L'agriculture vivrière d'aujourd'hui est le vestige du système de production antérieur et applique les mêmes techniques qu'autrefois. Elle se caractérise par son aspect très extensif.

Mais l'adjonction des cultures de rapport au système de production antérieur, bien que s'accompagnant de l'utilisation de techniques plus intensives que celles relevant de l'agriculture traditionnelle, s'est faite beaucoup plus par l'extension des surfaces que par l'augmentation des rendements. La production de rapport reste donc, elle aussi, de type extensif.

Cette préférence faite par le système de production à la terre s'explique par l'aspect abondant et gratuit de ce facteur de production. Mais, alors que jusqu'ici l'extension des surfaces s'est faite dans les limites de la main-d'oeuvre disponible, une saturation sensible du travail se manifeste aujourd'hui.

Si l'abondance en terre a conduit l'agriculture villageoise à accroître sa production surtout par extension de la superficie exploitée sans modifier de manière profonde les moyens mis en oeuvre, la raréfaction du facteur travail va probablement l'obliger à accepter de nouvelles techniques culturales jusqu'ici jugées non intéressantes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'agriculture villageoise se caractérise par son hétérogénéité. Elle est composée d'éléments disparates, issus du système de production ancien et d'apports extérieurs. Mais l'introduction des cultures de rapport ne s'est pas accompagnée de l'amalgame de ces éléments d'origine différente. On observe au contraire une juxtaposition des deux types de production : les productions vivrières et les productions de rapport.

Cette juxtaposition, perçue au niveau de chaque unité d'exploitation, apparaît dans les fonctions économiques différentes auxquelles répondent productions vivrières et cultures de rapport, ainsi que dans les objectifs distincts qu'elles permettent de réaliser. Les cultures vivrières assurent la collecte des subsistances nécessaires à la survie du groupe. Les productions de rapport fournissent un revenu monétaire régulier, permettant l'accès à des biens de consommation non produits par la communauté villageoise.

Au niveau de l'organisation de la production, cette juxtaposition entre les deux types de cultures est révélée par la coexistence de deux processus de production au sein de l'unité d'exploitation. A une production collective, concourant essentiellement à l'alimentation de l'ensemble des membres de l'unité d'exploitation, se superpose une production de type individuel, consacrée surtout aux cultures de rapport. La dépendance vis-à-vis du champ collectif pour la nourriture s'accompagne d'une autonomie dans la production pour le contrôle d'un revenu monétaire.

Au niveau de l'organisation du travail, cette juxtaposition s'exprime par une individualisation des formes d'entraide, au profit des cultures de rapport. Elle se traduit également par l'émergence d'une monétarisation des rapports de production, limitée aux cultures destinées à la vente.

La juxtaposition des deux types de production apparaît dans la combinaison en facteurs de production. Le recours au capital d'exploitation est réservé aux cultures de rapport, l'agriculture vivrière n'ayant qu'un équipement limité et ne faisant pas appel aux achats productifs que constituent les engrais et les pesticides. L'utilisation du facteur travail se fait de manière incohérente, l'absence d'ajustement des calendriers culturaux provoquant des goulots d'étranglement assez marqués et par là-même une raréfaction de la main-d'oeuvre aux périodes correspondantes.

Traduite, au niveau de l'espace villageois, par l'existence d'aires de production séparées, la juxtaposition des cultures vivrières et des productions de rapport se manifeste de même, au niveau technique, par l'absence d'interpénétration entre les deux types de cultures. L'agriculture vivrière ne bénéficie pas de la transposition des techniques culturelles nouvelles, réservées aux cultures de rapport. En fait, agriculture vivrière et cultures de rapport semblent obéir à des normes de nature différente. Alors que la technique prédomine sur les parcelles relevant de la production de rapport, en ce qui concerne les cultures vivrières, un acte économique ne se réduit pas à son aspect strictement technique, l'aspect religieux

de celui-ci jouant également un rôle non négligeable.

Cette juxtaposition des cultures de rapport et de l'agriculture vivrière aboutit à un certain dualisme au sein de l'économie villageoise. Le système de production, consécutif à l'introduction des cultures de rapport, résulte en fait de la pratique simultanée de deux sous-systèmes assez étrangers l'un à l'autre : un sous-système vivrier, reproduction du système de production antérieur à l'introduction des cultures de rapport, et un sous-système rapporté, visant l'obtention d'un surplus commercialisable.

L'importance de ces deux sous-systèmes n'est pas équivalente au sein de l'économie villageoise. L'agriculture vivrière prédomine, que ce soit par les surfaces qui lui sont consacrées, par les volumes produits, ou par la priorité faite aux travaux qu'elle requiert.

Cependant, si ces deux sous-systèmes se distinguent nettement au sein de l'agriculture villageoise, la coupure entre eux n'est pas absolue. Il ne s'agit pas d'une agriculture traditionnelle à caractère extensif, d'un côté, et d'une culture moderne mécanisée et intensive, de l'autre. Bien que les moyens mis en oeuvre dans le sous-système rapporté relèvent d'une technicité plus élevée que ceux utilisés dans le sous-système vivrier, il s'avère que ce sous-système rapporté est lui aussi de type extensif. L'introduction des cultures de rapport n'a donc pas fondamentalement modifié le système de production, ce dernier restant, dans son ensemble, de type extensif.

L'extension des cultures de rapport ces dernières années, et ce surtout pour le riz inondé, s'est opérée par un accroissement des superficies exploitées beaucoup plus que par une amélioration des rendements. Cette combinaison productive, favorisant l'utilisation de la terre, s'avère logique, d'un point de vue économique, le facteur de production constitué par la terre étant surabondant et gratuit.



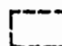







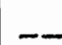
Mais si cette extension des cultures de rapport a été possible, jusqu'ici, sans grand changement dans les moyens techniques mis en oeuvre pour l'ensemble du système de production, la raréfaction du facteur travail va probablement obliger les villageois à modifier le mode de culture.

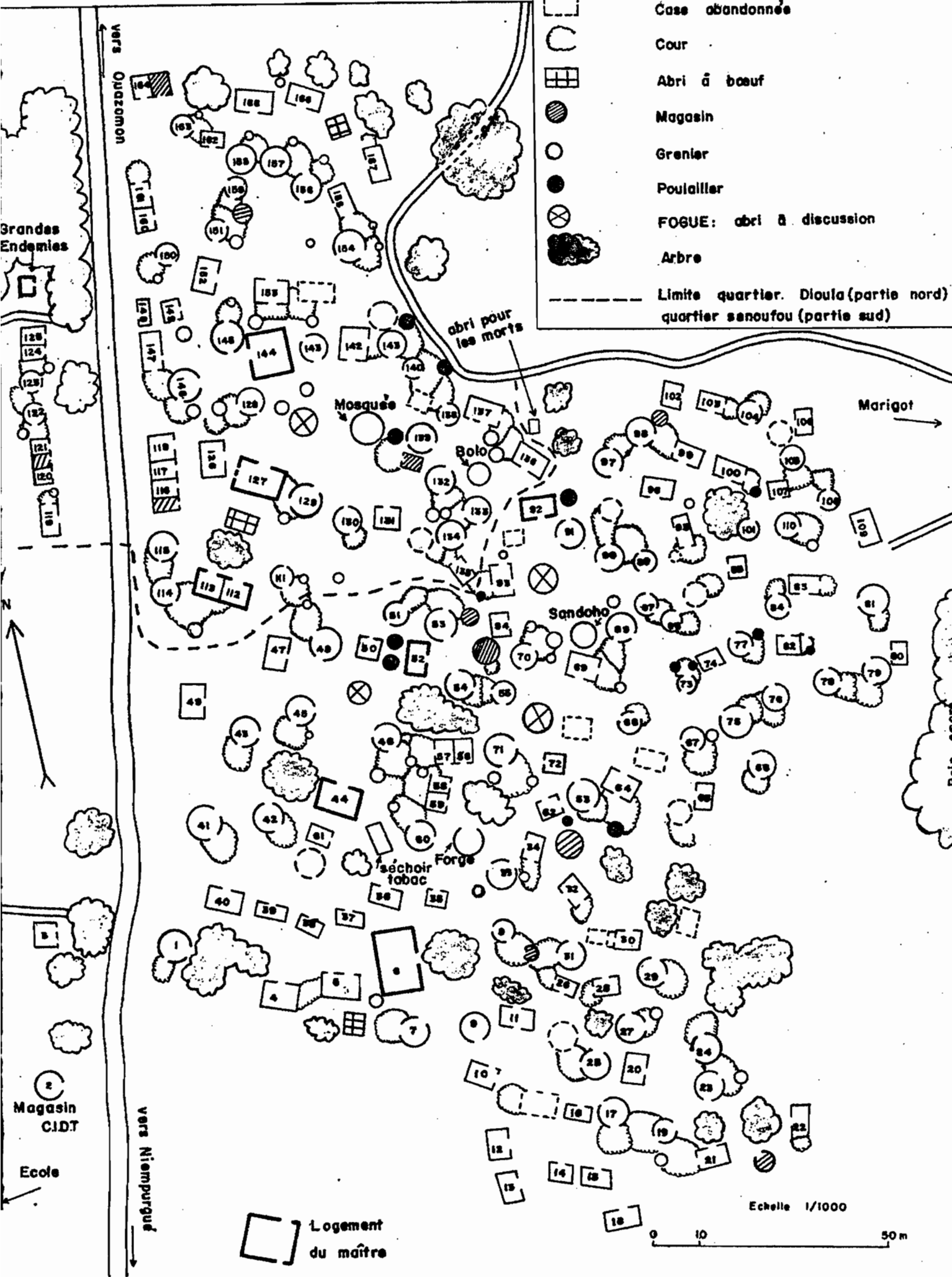
Cette modification du mode de culture doit être effective pour l'ensemble du système de production et doit s'accompagner d'une vision plus globale de l'intégralité de l'agriculture villageoise, se traduisant notamment par un ajustement des calendriers cultureux des différentes cultures. Il ne suffit pas en effet d'améliorer les techniques mises en oeuvre pour les cultures de rapport, si l'agriculture vivrière continue à requérir des temps de travaux importants, venant concurrencer certaines opérations culturelles des productions destinées à la vente.


Cette évolution du mode de culture doit de plus s'effectuer dans le sens de l'accroissement de la productivité du travail plus que dans l'augmentation des rendements ramenés à l'unité de superficie. Aucune pression démographique ne se manifestant, la terre restera probablement pendant encore plusieurs décennies un facteur abondant. Seule la raréfaction du facteur travail peut, semble-t-il, provoquer un mécanisme générateur d'évolution du système de production.

ANNEXES

KARAKPO: Plan du village

-  Case en banco
-  Case en dur
-  Case abandonnée
-  Cour
-  Abri à boeuf
-  Magasin
-  Grenier
-  Poulailler
-  FOGUE: abri à discussion
-  Arbre
-  Limite quartier. Dioula (partie nord) quartier sanoufou (partie sud)



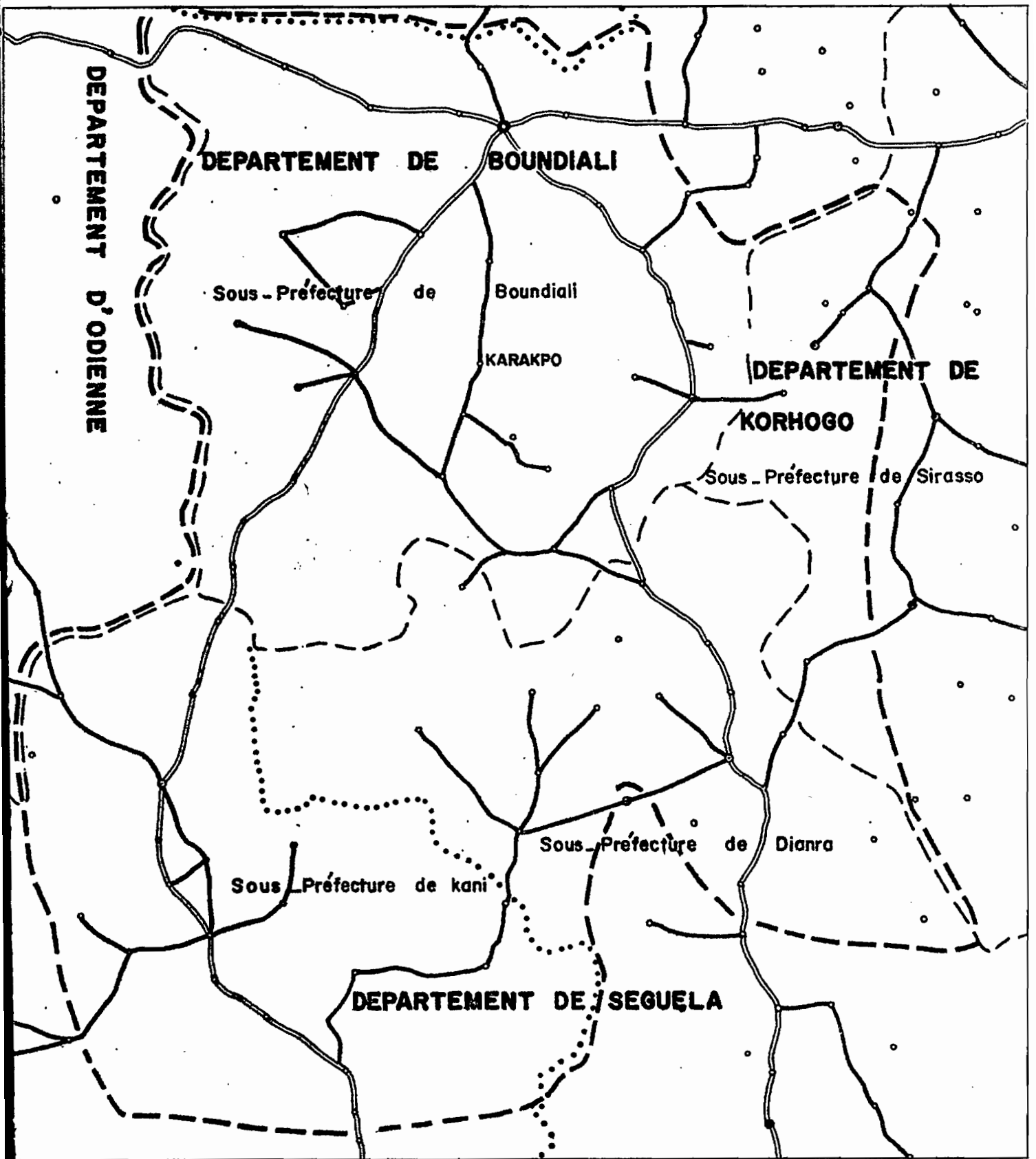
 Logement du maître

Echelle 1/1000
0 10 50m

PRESENTATION DU PAYS SENOUFO
AU SUD DE BOUNDIALI

PAYS SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI

DECOUPAGE ADMINISTRATIF

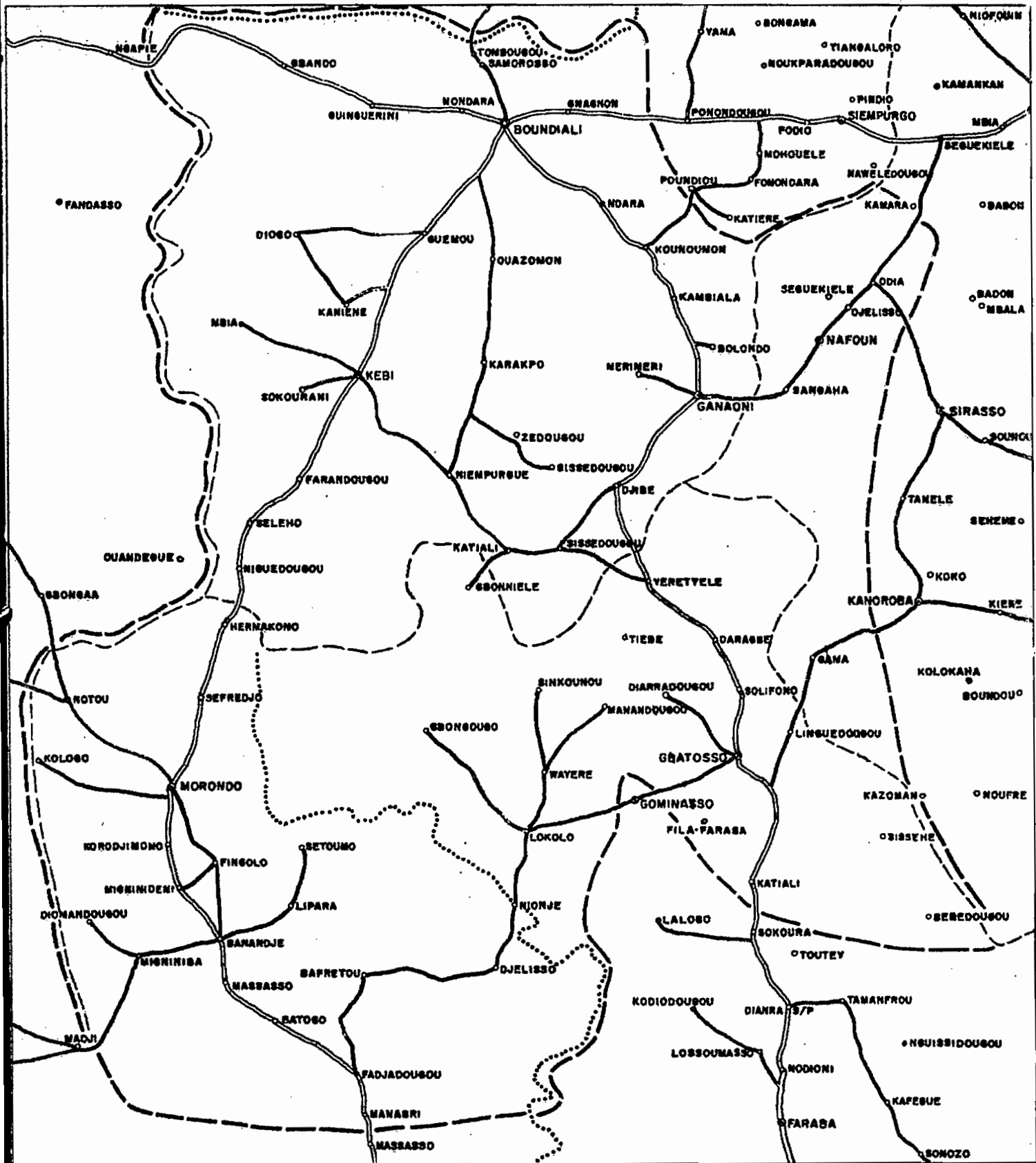


- - - - - Limite pays senoufo au sud de Boundiali
 - - - - - Limite département
 Limite sous-préfecture

Echelle 1/500.000

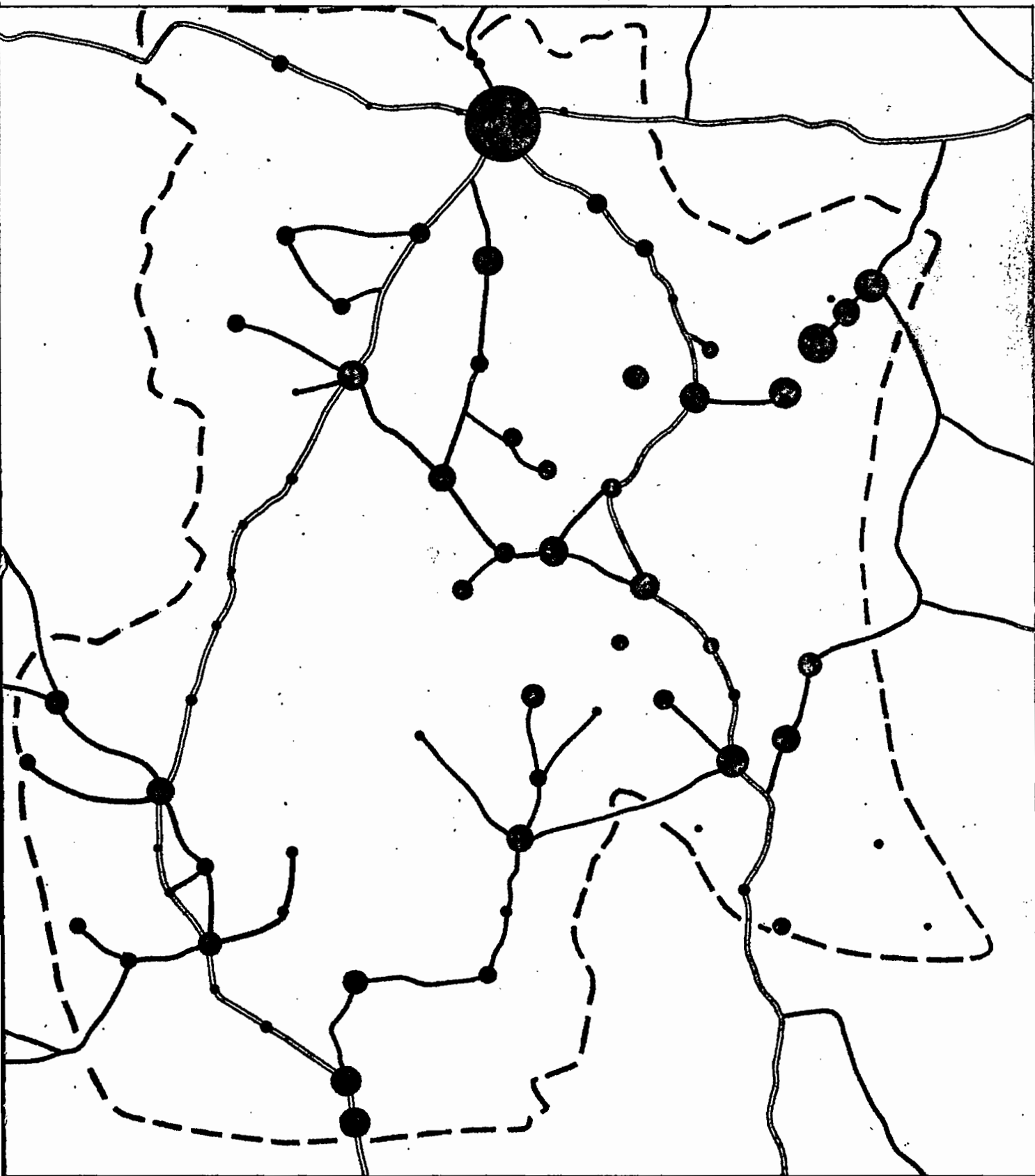


Noms des villages et limites administratives



LOCALISATION DE LA POPULATION

Recensement 1975















----- Limite pays senoufo au sud de boundiali

Echelle 1/500 000

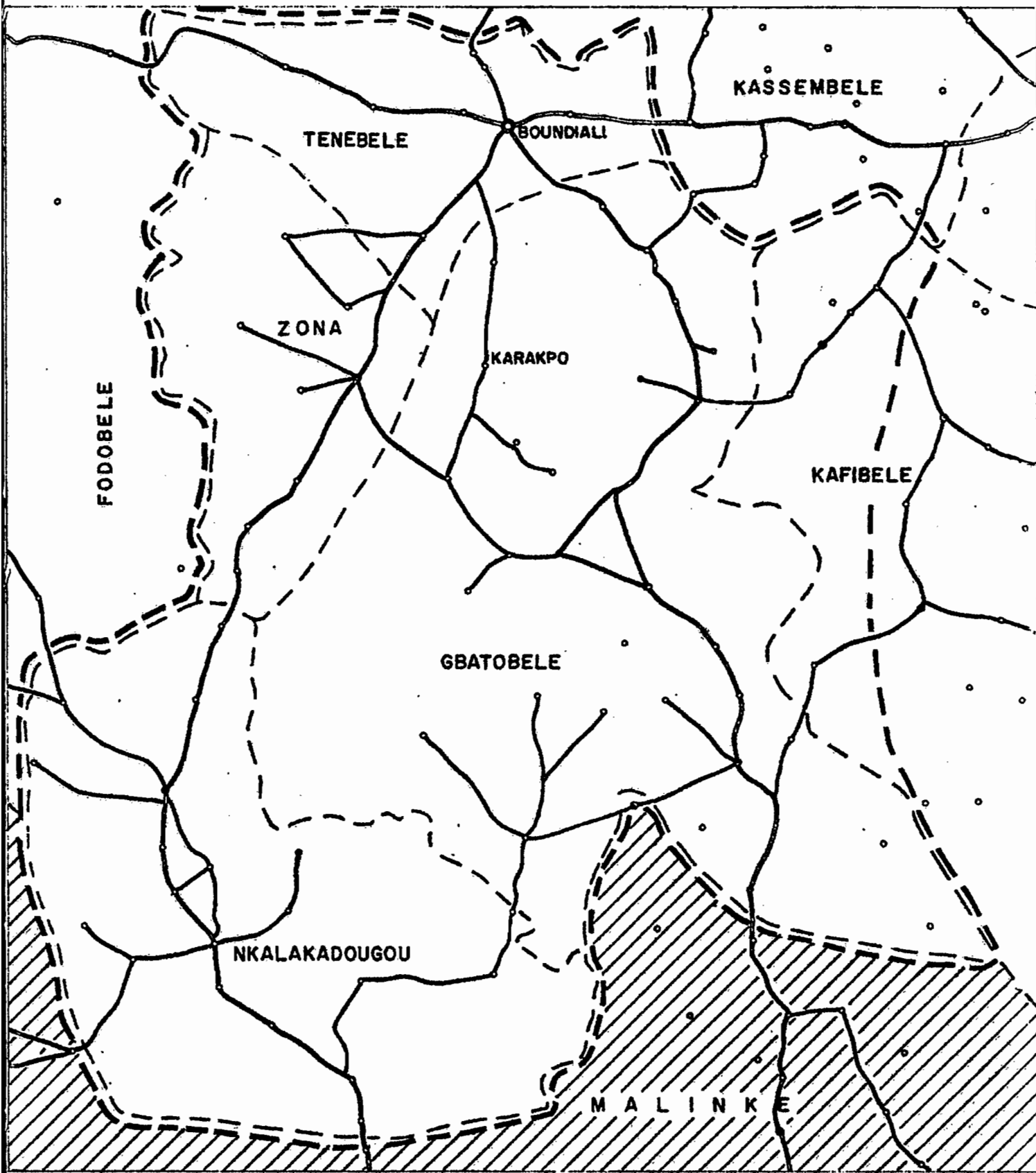


Localisation de la population; LEGENDE.

	100	habitants	1mm de diamètre
	100 à 200	habitants	1,7mm de diamètre
	200 à 300	habitants	2,2mm de diamètre
	300 à 400	habitants	2,6mm de diamètre
	400 à 500	habitants	3,0mm de diamètre
	500 à 700	habitants	3,5mm de diamètre
	700 à 1000	habitants	4,0mm de diamètre
	1000 à 1300	habitants	5,0mm de diamètre
	1300 à 1600	habitants	5,5mm de diamètre
	1600 à 1900	habitants	6,0mm de diamètre
	2600	habitants	7,0mm de diamètre
	9800	habitants	14,0mm de diamètre

CARTE ETHNIQUE

SOUS - ETHNIES SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI



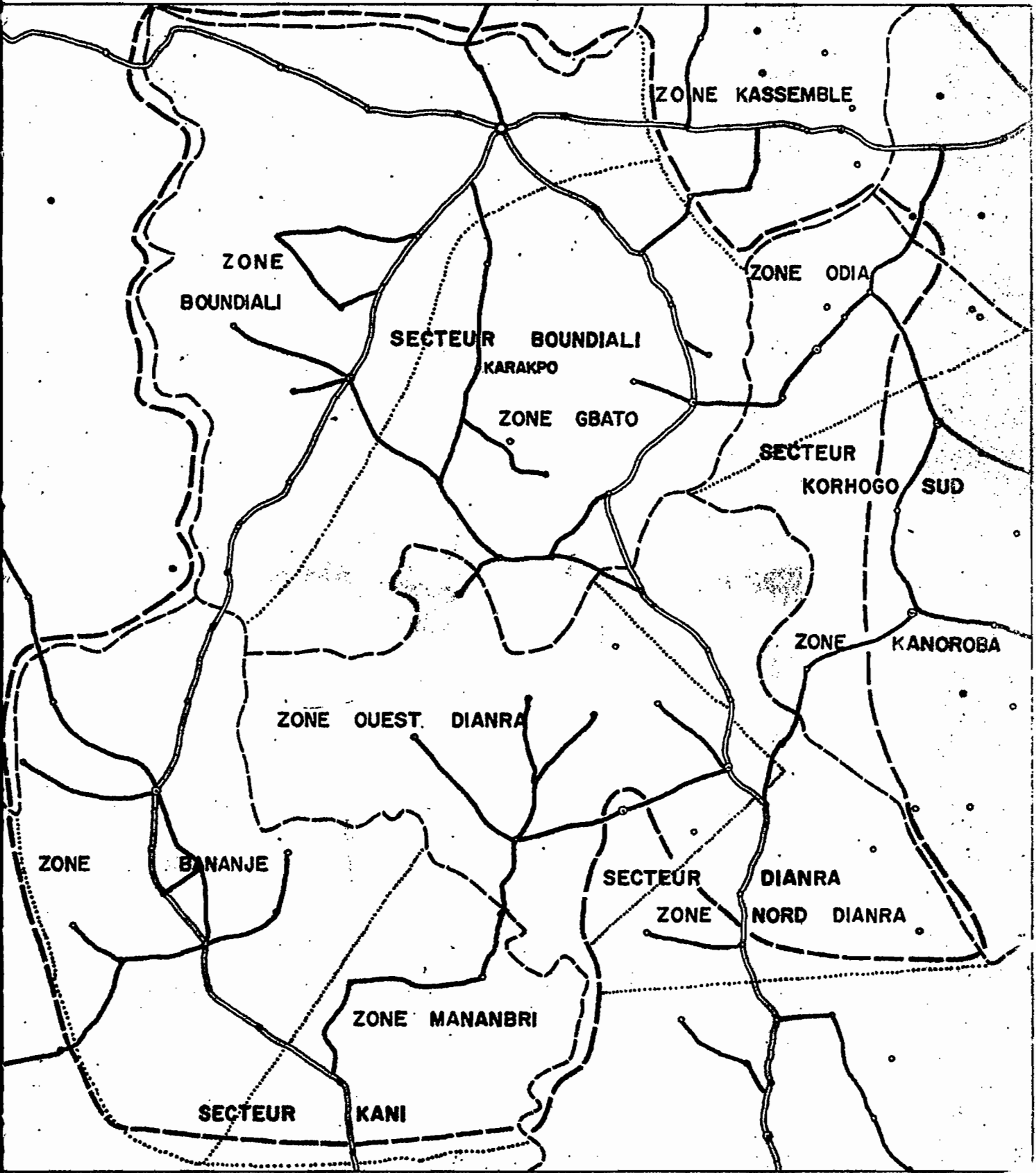
Echelle 1/500.000



- -- -- -- -- Limite de pays senoufo ou sud de Boundiali
- - - - - Limite ethnique
- //// //// //// //// //// Malinke

DECOUPAGE DE L'ENCADREMENT DE LA CULTURE DU COTON

SECTEURS ET ZONES CIDT AU SUD DE BOUNDIALI

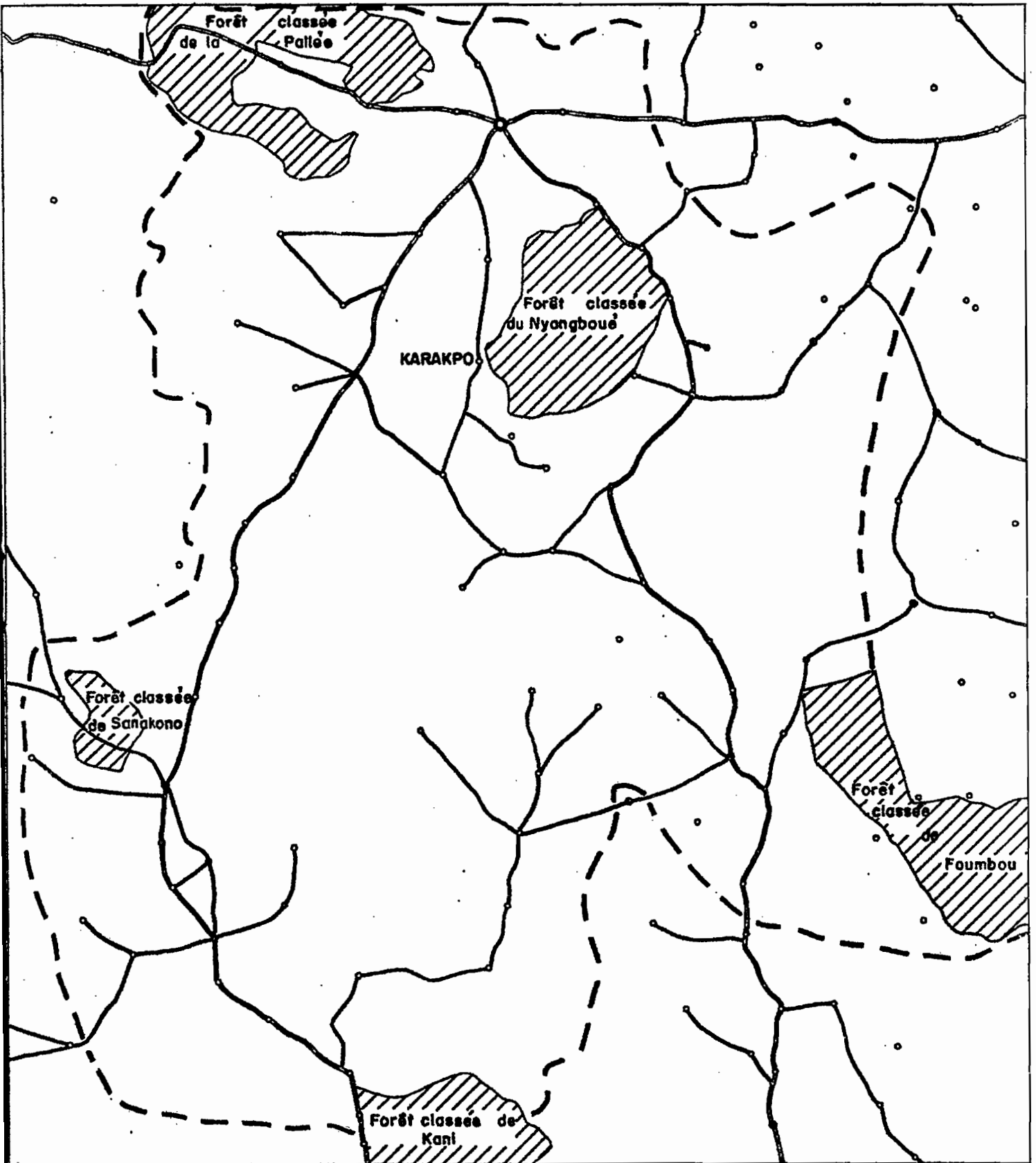


Echelle 1/50 000



- Limite pays Senufo au sud de Boundiali
- Limite secteur CIDT
- Limite zone CIDT

FORETS CLASSEES AU SUD DE BOUNDIALI



----- Limite pays senoufo au sud Boundiali

////// Forêt classée

Echelle 1/500.000

0 5 10km

DEMOGRAPHIE

C L A S S E S D ' A G E

Ne pouvant connaître avec précision l'âge de tous les villageois, notamment des vieux, nous avons pris comme référence les classes d'âge de l'initiation masculine Sénoufo, le "PORO". Pour ceux ne suivant pas cette initiation, c'est-à-dire les femmes ainsi que les hommes Dioula, la classe correspondant à leur âge a été déterminée en se repérant à un initié du même âge. Tout individu sait en effet s'il est plus vieux, du même âge ou plus jeune qu'un autre membre de la même communauté villageoise.

La durée de chaque stade du "PORO" étant de 7 ans, il a été possible, connaissant les âges des initiés les plus jeunes, de déterminer ceux des classes les plus anciennes.

A KARAKPO, en 1975, les garçons de la première classe d'initiation étant âgés de 11 à 17 ans, nous avons arbitrairement créé deux groupes d'âge pour leurs cadets : un pour ceux de 4 à 10 ans et un autre pour ceux âgés de moins de 4 ans. La période plus courte (4 ans au lieu de 7) de ce dernier fausse la lecture des pyramides des âges des pages suivantes. Aussi, le lecteur devra-t-il en tenir compte.

Pour plus de commodité, chaque classe d'âge est affectée d'un numéro. Ce dernier ou les âges lui correspondant sont indifféremment utilisés dans le présent mémoire. Aussi est-il parfois nécessaire de se reporter au tableau ci-dessous, donnant la correspondance de ces numéros, pour savoir l'âge de la classe à laquelle une personne appartient.

N° de C L A S S E D ' A G E	1	Moins de 4 ans,	NOMBRE D'ANNÉES CORRESPONDANTES
	2	4 à 10 ans inclus,	
	3	11 à 17 ans inclus,	
	4	18 à 24 ans inclus,	
	5	25 à 31 ans inclus,	
	6	32 à 38 ans inclus,	
	7	39 à 45 ans inclus,	
	8	46 à 52 ans inclus,	
	9	53 à 59 ans inclus,	
	10	60 à 66 ans inclus,	
	11	67 à 73 ans inclus,	
	12	74 à 80 ans inclus,	
	13	81 à 87 ans inclus,	
	14	Plus de 87 ans.	

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE KARAKPO

Répartition par âge, sexe et ethnie

Unité : nombre d'individus

CLASSES D'AGE		H O M M E S				F E M M E S				HOMMES + FEMMES			
N°	ANNEES	SENOUFO	DIOLA	ALCOTONES	TOTAL	SENOUFO	DIOLA	ALCOTONES	TOTAL	SENOUFO	DIOLA	ALCOTONES	TOTAL
1	0 - 3	24	13	2	39	21	8	1	30	45	21	3	69
2	4 - 10	15	17	1	33	21	18	-	39	36	35	1	72
3	11 - 17	6	8	1	15	11	10	-	21	17	18	1	36
4	18 - 24	7	6	3	16	11	2	1	14	18	8	4	30
5	25 - 31	9	2	1	12	8	6	1	15	17	8	2	17
6	32 - 38	9	3	2	14	7	5	1	13	16	8	3	27
7	39 - 45	5	2	1	8	8	4	-	12	13	6	1	20
8	46 - 52	6	3	2	11	6	4	1	11	12	7	3	22
9	53 - 59	6	2	-	8	4	1	-	5	10	3	-	13
10	60 - 66	6	2	-	8	3	3	-	6	9	5	-	14
11	67 - 73	3	1	-	4	2	3	-	5	5	4	-	9
12	74 - 80	2	1	-	3	2	1	-	3	4	2	-	6
13	81 - 87	-	-	-	-	2	1	-	3	2	1	-	3
14	88 - 94	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1
TOTAL		98	60	13	171	106	67	5	178	204	127	18	349

POPULATION DE KARAKPO
 Structure par sexe et par âge
 1er septembre 1975

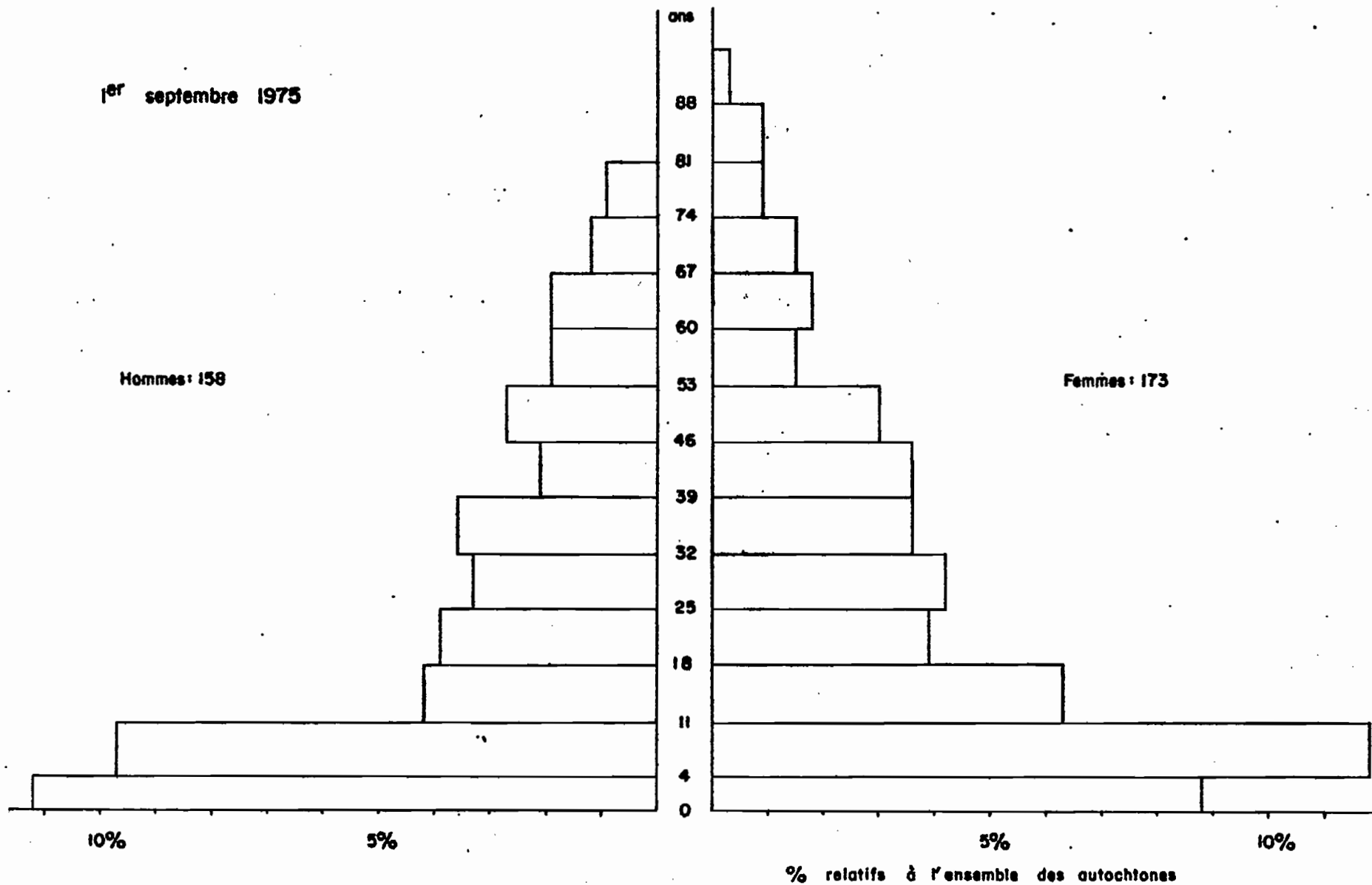
N°	CLASSES D'AGE	HOMMES		FEMMES		TOTAL		EFFETIFS CROISSANT		CUMULES DECROISSANT	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0-3	39	11,2	30	8,6	69	19,8	69	19,8	249	100,0
2	4-10	33	9,5	39	11,2	72	20,6	141	40,4	280	80,2
3	11-17	15	4,3	21	6,0	36	10,3	177	50,7	208	59,6
4	18-24	16	4,6	14	4,0	30	8,6	207	59,3	172	49,3
5	25-31	12	3,4	15	4,3	27	7,7	234	67,0	142	40,7
6	32-38	14	4,0	13	3,7	27	7,7	261	74,8	115	33,0
7	39-45	8	2,3	12	3,4	20	5,7	281	80,5	88	25,2
8	46-52	11	3,2	11	3,2	22	6,3	303	86,8	68	19,5
9	53-59	8	2,3	5	1,4	13	3,7	316	90,5	46	13,2
10	60-66	8	2,3	6	1,7	14	4,0	330	94,6	33	9,5
11	67-73	4	1,1	5	1,4	9	2,6	339	97,1	19	5,4
12	74-80	3	0,9	3	0,9	6	1,7	345	98,9	10	2,9
13	81-87	-	-	3	0,9	3	0,9	348	99,7	4	1,1
14	88-95	-	-	1	0,3	1	0,3	349	100,0	1	0,3
TOTAL		171	49,0	178	51,0	349	100,0				

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DE KARAKPO

1^{er} septembre 1975

Hommes : 158

Femmes : 173



POPULATION AUTOCHTONE DE KARAKPO

Structure par sexe et par âge

1er septembre 1975

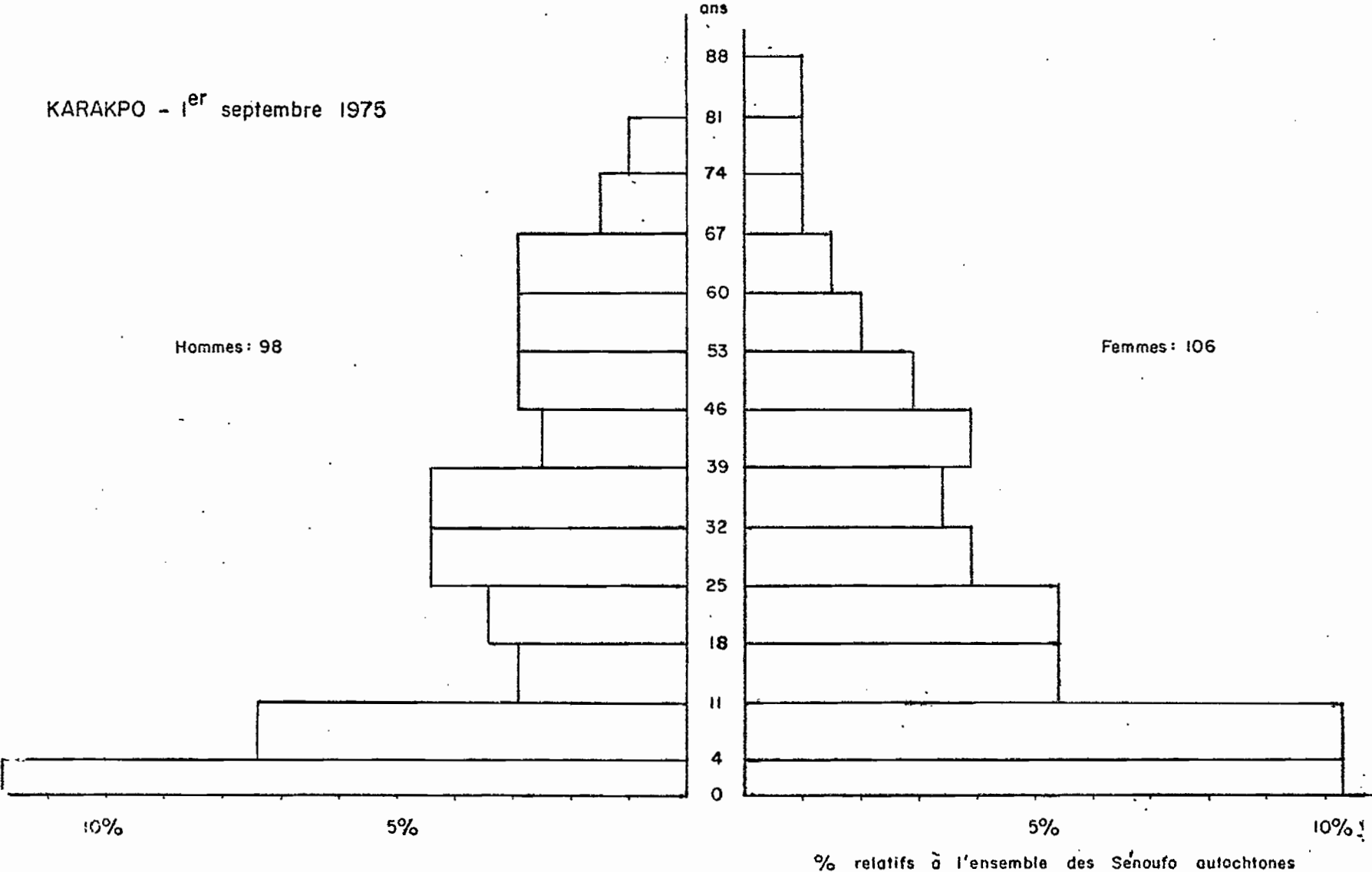
CLASSES D'AGE		HOMMES		FEMMES		TOTAL		EFFECTIFS CUMULES			
		CROISSANT		DECROISSANT							
N°	Ans	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0-3	37	11,2	29	8,8	66	19,9	66	19,9	331	100,0
2	4-10	32	9,7	39	11,8	71	21,5	137	41,4	265	80,1
3	11-17	14	4,2	21	6,3	35	10,6	172	52,0	194	58,6
4	18-24	13	3,9	13	3,9	26	7,9	198	59,8	159	48,0
5	25-31	11	3,3	14	4,2	25	7,6	223	67,4	133	40,2
6	32-38	12	3,6	12	3,6	24	7,3	247	74,6	108	32,6
7	39-45	7	2,1	12	3,6	19	5,7	266	80,4	84	25,4
8	46-52	9	2,7	10	3,0	19	5,7	285	86,1	65	19,6
9	53-59	8	2,4	5	1,5	13	3,9	298	90,0	46	13,9
10	60-66	8	2,4	6	1,8	14	4,2	312	94,3	33	10,0
11	67-73	4	1,2	5	1,5	9	2,7	321	97,0	19	5,7
12	74-80	3	0,9	3	0,9	6	1,8	327	98,8	10	3,0
13	81-87	-	-	3	0,9	3	0,9	330	99,7	4	1,2
14	88-95	-	-	1	0,3	1	0,3	331	100,0	1	0,3
TOTAL		158	47,7	173	52,3	331	100,0	-	-	-	-

PYRAMIDE DES AGES DES SENOULO AUTOCHTONES

KARAKPO - 1^{er} septembre 1975

Hommes : 98

Femmes : 106



POPULATION SENOULO AUTOCHTONE

Structure par sexe et par âge

KARAKPO - 1er septembre 1975

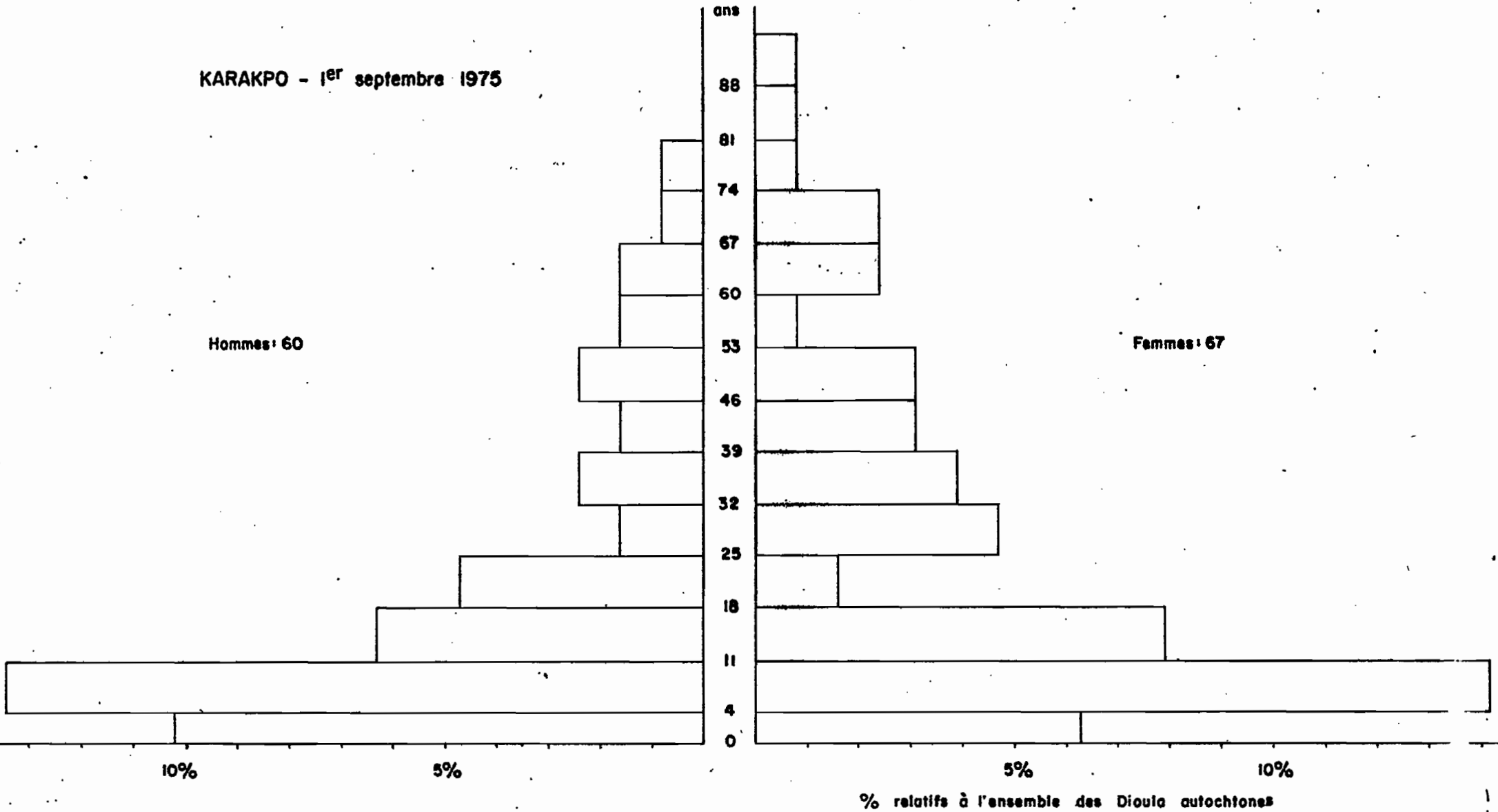
CLASSES D'AGE		HOMMES		FEMMES		TOTAL		EFFECTIFS CUMULES			
								CROISSANT		DECROISSANT	
N°	Ans	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0-3	24	11,8	21	10,3	45	22,1	45	22,1	204	100,0
2	4-10	15	7,4	21	10,3	36	17,6	81	39,7	159	77,9
3	11-17	6	2,9	11	5,4	17	8,3	98	48,0	123	60,3
4	18-24	7	3,4	11	5,4	18	8,8	116	56,9	106	52,0
5	25-31	9	4,4	8	3,9	17	8,3	133	65,2	88	43,1
6	32-38	9	4,4	7	3,4	16	7,8	149	73,0	71	34,8
7	39-45	5	2,5	8	3,9	13	6,4	162	79,4	55	27,0
8	46-52	6	2,9	6	2,9	12	5,9	174	85,3	42	20,6
9	53-59	6	2,9	4	2,0	10	4,9	184	90,2	30	14,7
10	60-66	6	2,9	3	1,5	9	4,4	193	94,6	20	9,8
11	67-73	3	1,5	2	1,0	5	2,5	198	97,1	11	5,4
12	74-80	2	1,0	2	1,0	4	2,0	202	99,0	6	2,9
13	81-87	-	-	2	1,0	2	1,0	204	100,0	2	1,0
14	88-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		98	48,0	106	52,0	204	100,0	204	100,0	-	-

PYRAMIDE DES AGES DES DIOULA AUTOCHTONES

KARAKPO - 1^{er} septembre 1975

Hommes : 60

Femmes : 67



POPULATION DIOULA AUTOCHTONES

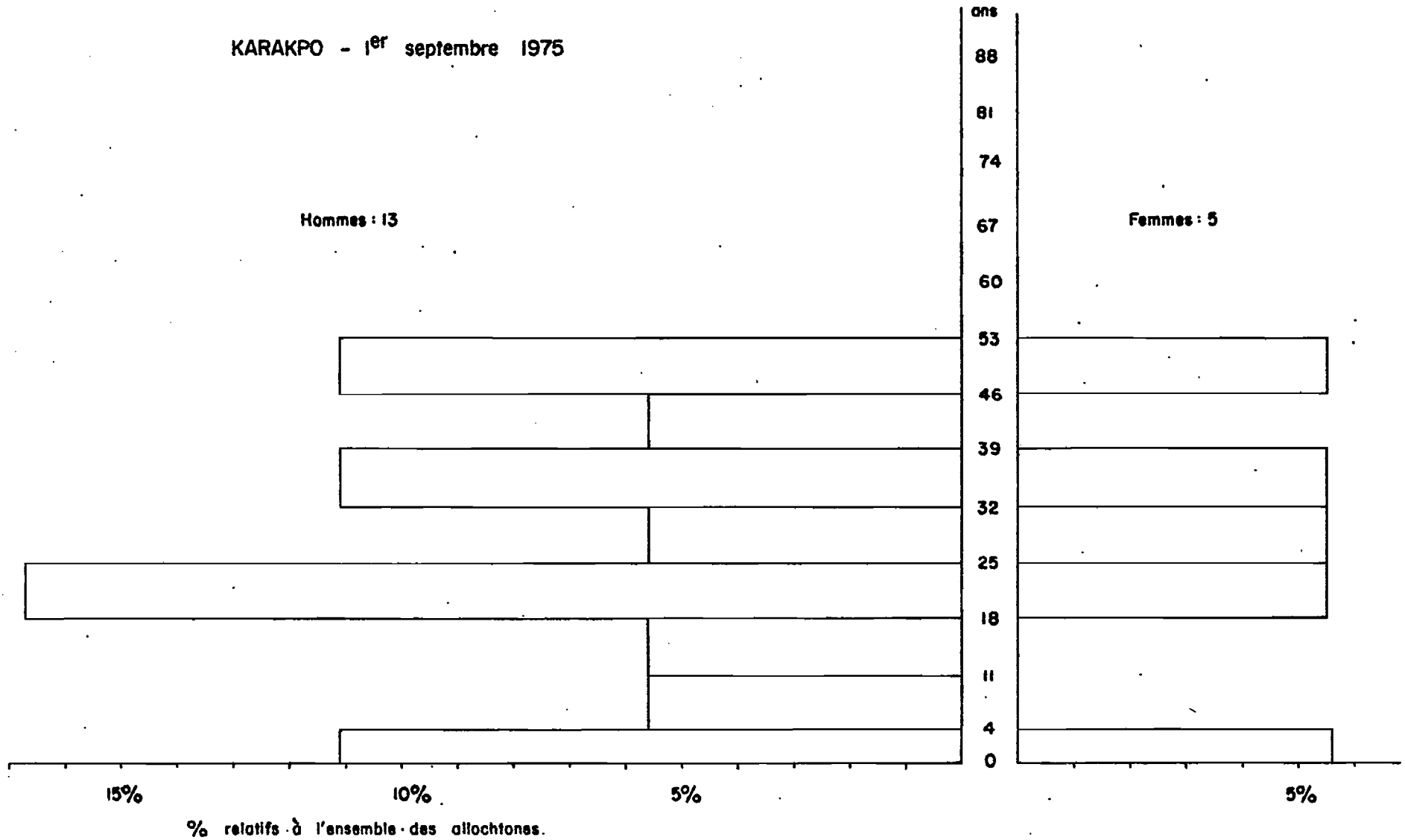
Structure par sexe et par âge

KARAKPO - 1er septembre 1975

CLASSES D'AGE		HOMMES		FEMMES		TOTAL		EFFECTIFS CUMULES			
								CROISSANT		DECROISSANT	
N°	Ans	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0-3	13	10,2	8	6,3	21	16,5	21	16,5	127	100,0
2	4-10	17	13,4	18	14,2	35	27,6	56	44,1	106	83,5
3	11-17	8	6,3	10	7,9	18	14,2	74	58,3	71	55,9
4	18-24	6	4,7	2	1,6	8	6,3	82	64,6	53	41,7
5	25-31	2	1,6	6	4,7	8	6,3	90	70,9	45	35,4
6	32-38	3	2,4	5	3,9	8	6,3	98	77,2	37	29,1
7	39-45	2	1,6	4	3,1	6	4,7	104	81,9	29	22,8
8	46-52	3	2,4	4	3,1	7	5,5	111	87,4	23	18,1
9	53-59	2	1,6	1	0,8	3	2,4	114	89,8	16	12,6
10	60-66	2	1,6	3	2,4	5	3,9	119	93,7	13	10,2
11	67-73	1	0,8	3	2,4	4	3,1	123	96,9	8	6,3
12	74-80	1	0,8	1	0,8	2	1,6	125	98,4	4	3,1
13	81-87	-	-	1	0,8	1	0,8	126	99,2	2	1,6
14	88-95	-	-	1	0,8	1	0,8	127	100,0	1	0,8
TOTAL		60	47,2	67	52,8	127	100,0				

PYRAMIDE DES AGES DES ALLOCHTONES

KARAKPO - 1^{er} septembre 1975



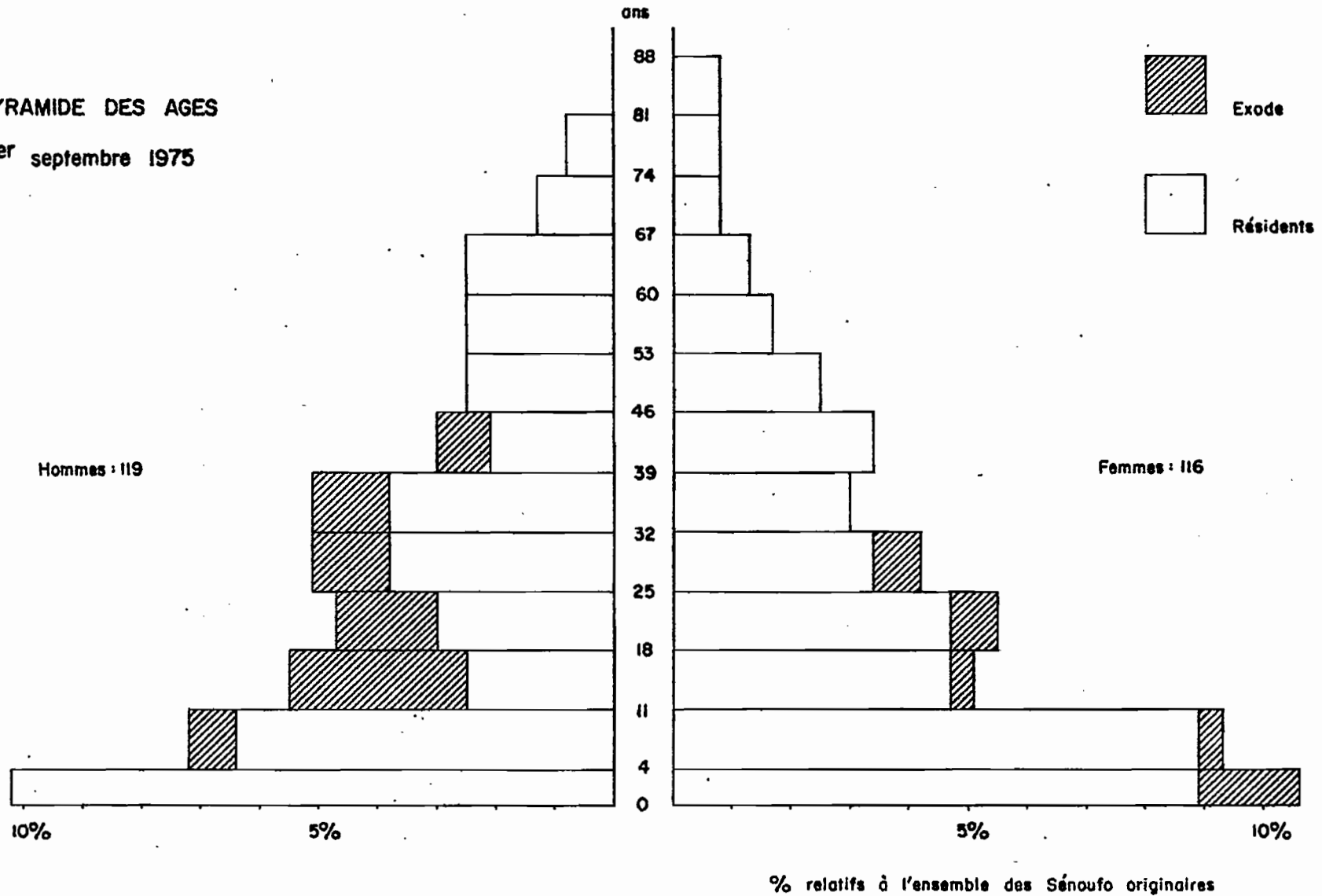
POPULATION ALLOCHTONE
Structure par sexe et par âge
KARAKPO - 1er septembre 1975

N°	CLASSES D'AGE	HOMMES		FEMMES		TOTAL		EFFECTIFS CUMULES			
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	CROISSANT		DECROISSANT	
1	0-3	2	11,1	1	5,6	3	16,7	3	16,7	18	100,0
2	4-10	1	5,6	-	-	1	5,6	4	22,2	15	83,3
3	11-17	1	5,6	-	-	1	5,6	5	27,8	14	77,8
4	18-24	3	16,7	1	5,6	4	22,2	9	50,0	13	72,2
5	25-31	1	5,6	1	5,6	2	11,1	11	61,1	9	50,0
6	32-38	2	11,1	1	5,6	3	16,7	14	77,8	7	38,9
7	39-45	1	5,6	-	-	1	5,6	15	83,3	4	22,2
8	46-52	2	11,1	1	5,6	3	16,7	18	100,0	3	16,7
9	53-59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	60-66	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	67-73	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	74-80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	81-87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	88-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	13	72,2	5	27,8	18	100,0	-	-	-	-

SENOUFO ORIGINAIRES DE KARAKPO : Résidents et exode

PYRAMIDE DES AGES

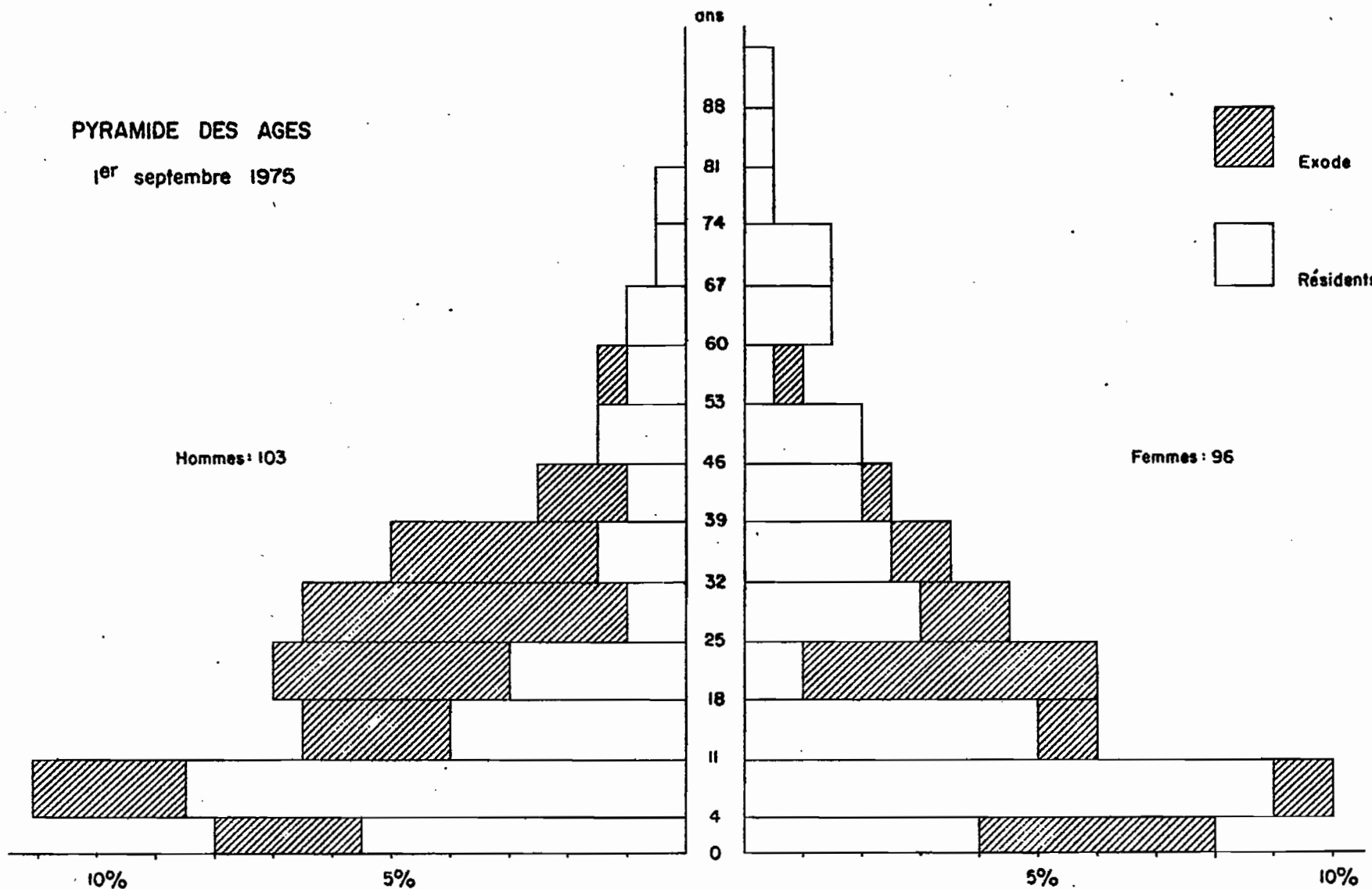
1^{er} septembre 1975



DIOULA ORIGINAIRES DE KARAKPO : Résidents et exode

PYRAMIDE DES AGES

1^{er} septembre 1975



% relatifs à l'ensemble des Dioula originaires

IMPORTANCE DE L'EXODE PAR CLASSE D'AGE

KARAKPO - 1er septembre 1975

Unité : % du nombre d'individus originaires de Karakpo
(résidents + migrants) par classe d'âge

CLASSES D'AGE	S E N O U F O			D I O U L A			T O T A L		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
1 0-3 ans	-	16 %	8 %	19 %	50 %	34 %	8 %	29 %	19 %
2 4-10ans	12 %	5 %	8 %	23 %	10 %	17 %	18 %	7 %	12 %
3 11-17ans	54 %	8 %	32 %	38 %	17 %	28 %	46 %	13 %	30 %
4 18-24ans	36 %	15 %	25 %	57 %	83 %	69 %	48 %	48 %	48 %
5 25-31ans	25 %	20 %	23 %	85 %	33 %	64 %	56 %	22 %	43 %
6 32-38ans	25 %	-	16 %	70 %	29 %	53 %	45 %	14 %	33 %
7 39-45ans	29 %	-	13 %	47 %	20 %	40 %	42 %	8 %	24 %
8 46-52ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 53-59ans	-	-	-	33 %	50 %	40 %	11 %	17 %	13 %
10 60-66ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 67-73ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 74-80ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 81-87ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 88-95ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L	18 %	9 %	13 %	42 %	30 %	36 %	29 %	18 %	24 %

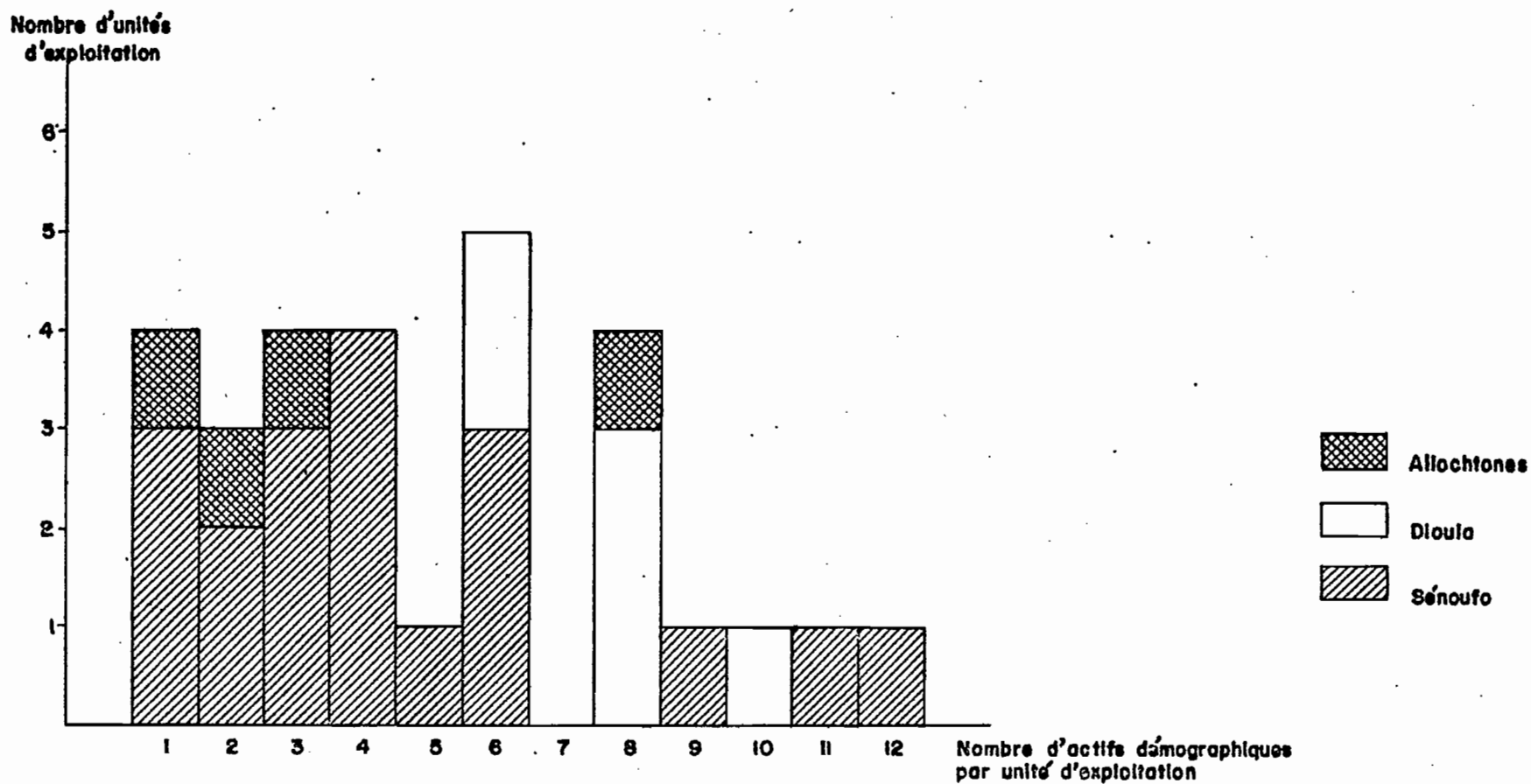
H : Hommes.

F : Femmes.

H + F : Hommes + Femmes.

**REPARTITION DES UNITES D'EXPLOITATION
SELON LE NOMBRE D'ACTIFS DEMOGRAPHIQUES
(15-59 ans en activité)**

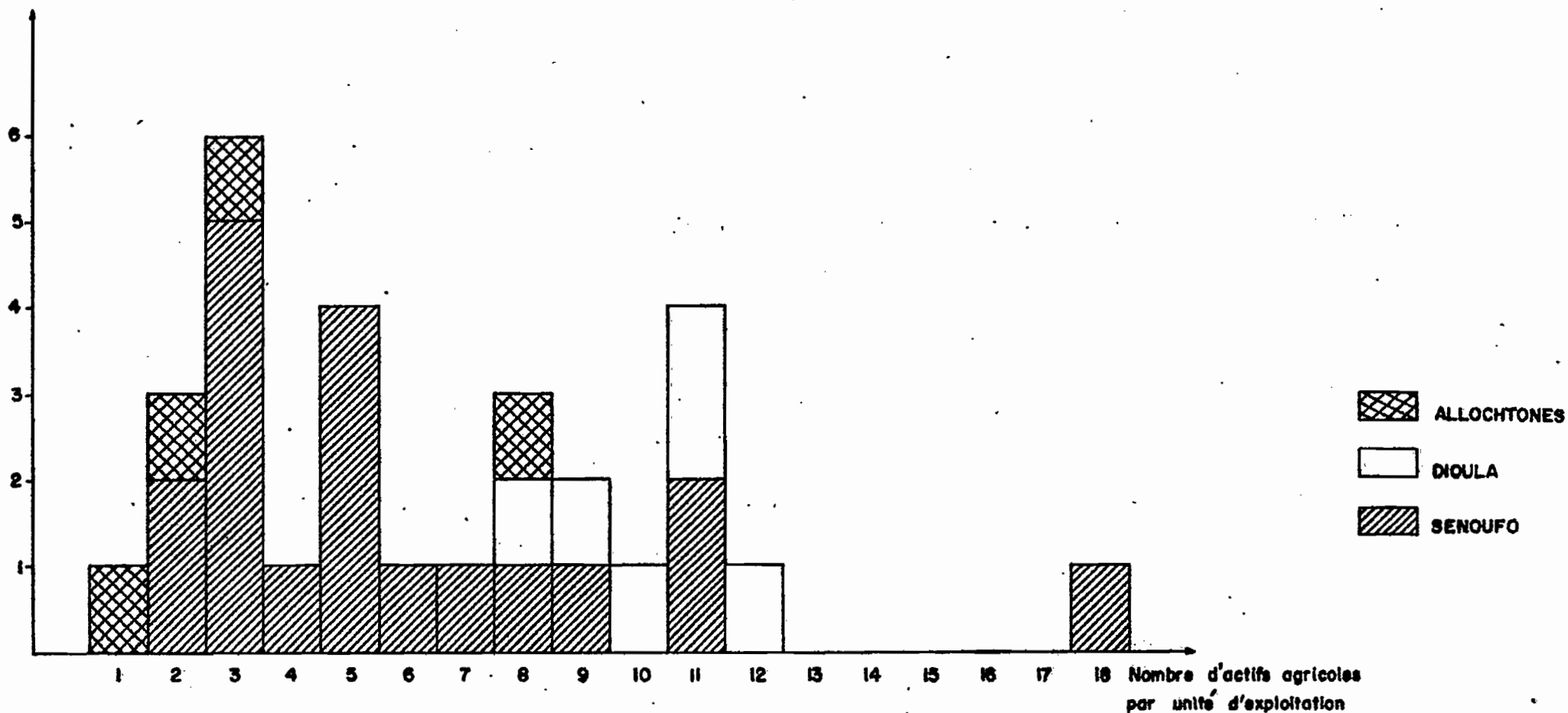
KARAKPO 1^{er} Septembre 1975



**REPARTITION DES UNITES D'EXPLOITATION
SELON LE NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES
(≥ 11 ans en activité)**

KARAKPO - 1^{er} Septembre 1975

Nombre d'unités d'exploitation



SUPERFICIES ET VARIETES DE CULTURES

SENOUFO : CHAMPS INDIVIDUELS MASCULINS

Surface moyenne par classe d'âge

unité : are

CLASSES D'AGE	4	5	6	7	8	9	10	11	TOTAL	
Igname + Riz	3	4	6	8	14	10	84	-	8	
Igname + Riz + Maïs	-	-	5	-	-	3	-	-	1	
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL IGNAME	3	4	11	8	14	13	84	-	9	
Riz sec	-	6	-	2	-	27	8	-	4	
Maïs	-	-	-	9	-	-	-	-	1	
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs + Riz	2	1	3	-	-	-	70	-	4	
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	2	7	3	11	-	27	78	-	8	
Arachide	4	4	-	10	-	-	-	-	3	
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL ARACHIDE	4	4	-	10	-	-	-	-	3	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	9	15	13	29	14	40	162	-	21	
Pois de terre et/ou haricots gris	-	-	-	2	-	-	-	-	-	
Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
RIZ INONDE	Daba	-	8	4	12	-	-	52	-	6
	Machine	-	-	22	39	-	-	-	-	8
TOTAL	-	8	26	51	-	-	52	-	14	
COTON	32	38	42	23	65	56	167	50	43	
TABAC	-	-	1	-	-	2	5	-	1	
TOTAL GENERAL	41	62	82	105	79	98	386	50	79	

DIOULA : CHAMPS INDIVIDUELS MASCULINS

Surface moyenne par classe d'âge

Unité : are

CLASSES D'AGE	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Igname + Riz	-	-	-	16	-	-	2
Igname + Riz + Maïs	-	-	1	-	-	-	-
Igname + Riz + Maïs + + Mil	-	-	-	-	-	-	-
IGNAME	-	-	1	16	-	-	2
Riz pluvial	3	-	8	-	27	-	6
Maïs	-	-	11	-	-	-	2
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	-	-	-	17	-	-	2
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-
MAIS et/ou RIZ	3	-	19	17	27	-	10
Arachide	-	24	-	-	23	-	6
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-
ARACHIDE	-	24	-	-	23	-	6
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	3	24	20	33	50	-	18
Pois de terre et/ou haricots gris	-	-	-	-	-	-	-
Manioc	-	-	-	-	-	-	-
R I Z	Daba	2	-	-	4	-	1
	Machine	-	-	-	24	71	7
I I N O N D E	TOTAL	2	-	-	24	71	11
Coton	7	23	13	116	38	103	34
Tabac	1	4	2	2	-	4	2
TOTAL GENERAL	13	51	34	176	92	178	62

SENOUFO : CHAMPS INDIVIDUELS FEMININS

Surface moyenne par classe d'âge

unité : are

CLASSES D'AGE	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	
Igname + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Igname + Riz + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL IGNAME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Riz sec	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	2	
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs + Riz	-	-	-	20	20	-	-	-	-	-	6	
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	-	-	-	20	34	-	-	-	-	-	7	
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL ARACHIDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	-	-	-	20	34	-	-	-	-	-	7	
Pois de terre et/ou haricots gris	-	-	-	2	1	-	2	3	2	-	1	
Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
R I Z	Daba	1	18	30	39	12	47	35	39	14	23	23
	Machine	-	-	3	6	14	22	33	-	18	21	8
I N O N D E	TOTAL	1	18	33	46	25	68	68	39	32	44	30
COTON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TABAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL	1	18	33	68	60	69	70	42	33	44	38	

DIOULA : CHAMPS INDIVIDUELS FEMININS

Surface moyenne par classe d'âge

unité : are

CLASSES D'AGE	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL	
Igname + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Igname + Riz + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IGNAME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Riz pluvial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MAIS et/ou RIZ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	2	
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ARACHIDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	2	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	2	
Pois de terre et/ou haricots gris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Manioc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
R I Z	Daba	-	6	8	22	20	-	-	5	-	18	-	9
	Machine	-	4	6	4	-	-	-	14	-	-	-	4
I N O N D E	TOTAL	-	10	14	26	20	-	-	19	-	18	-	13
COTON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TABAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL	-	10	14	26	20	-	-	19	-	18	58	15	

PROPORTION DES CHAMPS INDIVIDUELS PAR SEXE ET PAR ETHNIE

Unité : % de la surface totale pour chaque association de cultures

	H O M M E S			F E M M E S		
	Sénoufo	Dioula	TOTAL	Sénoufo	Dioula	TOTAL
! I g n a m e + R i z	! 15%	! 7%	! 13%	! -	! -	! -
! I g n a m e + R i z + M a ï s	! 7%	! -	! 3%	! -	! -	! -
! I g n a m e + R i z + M a ï s + M i l	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! T O T A L I G N A M E	! 13%	! 3%	! 10%	! -	! -	! -
! R i z s e c	! 28%	! 35%	! 30%	! 18%	! -	! 11%
! M a ï s	! 11%	! 33%	! 18%	! -	! -	! -
! M a ï s + M i l	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! M a ï s + R i z	! 4%	! 7%	! 5%	! 11%	! -	! 9%
! M a ï s + R i z + M i l	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! T O T A L M A I S e t / o u R I Z	! 6%	! 6%	! 6%	! 9%	! -	! 5%
! A r a c h i d e	! 17%	! 13%	! 15%	! -	! 8%	! 4%
! A r a c h i d e + M a ï s	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! A r a c h i d e + M i l	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! A r a c h i d e + M a ï s + M i l	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! T O T A L A R A C H I D E	! 11%	! 6%	! 8%	! -	! 4%	! 2%
! T O T A L C U L T U R E S						
! T R A D I T I O N N E L L E S	! 9%	! 6%	! 7%	! 5%	! 1%	! 3%
! P o i s d e t e r r e e t / o u						
! h a r i c o t s g r i s	! 12%	! -	! 11%	! 73%	! -	! 66%
! M a n i o c	! -	! -	! -	! -	! -	! -
! R I Z						
! D a b a	! 12%	! 6%	! 11%	! 75%	! 82%	! 76%
! I N O N D E						
! M a c h i n e	! 19%	! 13%	! 16%	! 30%	! 11%	! 22%
! T O T A L	! 15%	! 11%	! 14%	! 54%	! 30%	! 47%
! C o t o n	! 53%	! 39%	! 48%	! -	! -	! -
! T a b a c	! 58%	! 81%	! 68%	! -	! -	! -
! T O T A L G E N E R A L	! 19%	! 12%	! 17%	! 15%	! 5%	! 12%

**DIFFERENTES VARIETES DE CULTURES
UTILISEES A KARAKPO (en 1975)**

Les tableaux ci-après indiquent les différentes variétés rencontrées à Karakpo en 1975, pour chaque culture. Ces variétés sont celles déclarées par les propriétaires de parcelles et les noms les désignant sont ceux utilisés par les villageois.

Les pourcentages correspondent au rapport de la surface affectée, partiellement ou non, à chaque variété d'une culture, sur la surface totale en cette culture. Il n'a donc été tenu compte ni de la densité, ni du rendement.

1 - VARIETES D'IGNAME

Selon la longueur du cycle végétatif, les villageois classent les ignames en variétés précoces et variétés tardives. Les formes précoces permettent deux récoltes, la première étant effectuée en laissant une partie de la racine en terre, une récolte complémentaire étant possible 2 ou 3 mois plus tard. Les formes tardives moins répandues à Karakpo, ne sont récoltées qu'en une seule fois.

Plusieurs variétés d'igname étant plantées dans chaque parcelle consacrée à cette production, il n'est pas possible de déterminer l'importance de chaque variété rencontrée, les buttes pour chacune d'elles n'ayant pas été comptées. Par contre, les variétés produites dans chaque parcelle d'igname ont été demandées à leur propriétaire. Elles sont rassemblées dans le tableau ci-dessous.

VARIETES PRODUITES	SUR TOUTES LES PARCELLES	SUR CERTAINES PARCELLES
IGNAMES PRECOCES	KENGUERE SOPERE NIAHOU	WAKROU JILOMOTA TOON
IGNAMES TARDIVES	LORTELIFO LORTEGNIHE	SOKPAFOFAHAN NAMAGNON SOUGOU

2 - VARIETES DE MAIS

	Variétés	MANDIGUIHE	MADEVIGUE
	ETHNIES	Maïs rouge	Maïs blanc
MAIS SEUL AVEC RIZ ET/OU MIL	SENOUFO	33 %	57 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	-	-
	TOTAL KARAKPO	59 %	41 %
MAIS DANS IGNAME	SENOUFO	87 %	11 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	-	-
	TOTAL KARAKPO	95 %	5 %
MAIS DANS ARACHIDE	SENOUFO	94 %	6 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	56 %	44 %
	TOTAL ARACHIDE	91 %	9 %
TOTAL	SENOUFO	43 %	57 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	56 %	44 %
	TOTAL KARAKPO	69 %	31 %

3 - VARIETES D'ARACHIDE

	Variétés	TOUBABOU MAZA	MAZATONHON
	ETHNIES	arachide de blanc	arachide de noir
TOTAL	SENOUFO	95 %	5 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	94 %	6 %
	TOTAL DARAKPO	98 %	2 %

4 - VARIETES DE RIZ

- Riz inondé

	VARIETES	KESSEKELE	KOUMANI	KESSEKELE ROBERT	GBOMBEMAN	MOROBA
	ETHNIES					
DABA	SENOUFO	35 %	57 %	2 %	6 %	4 %
	DIOULA	100 %	-	-	-	-
	ALLOCHTONES	-	-	61 %	-	39 %
	TOTAL KARAKPO	41 %	38 %	9 %	4 %	8 %
MACHINE	SENOUFO	32 %	9 %	31 %	28 %	-
	DIOULA	100 %	-	-	-	-
	ALLOCHTONES	-	-	-	-	100 %
	TOTAL KARAKPO	60 %	5 %	18 %	16 %	1 %
TOTAL	SENOUFO	34 %	33 %	15 %	16 %	2 %
	DIOULA	100 %	-	-	-	-
	ALLOCHTONES	-	-	56 %	-	44 %
	TOTAL KARAKPO	50 %	21 %	14 %	11 %	4 %

- Riz sec

	VARIETES	MOROBEREKAN	KOUMANI	MOROBA
	ETHNIES			
RIZ SEUL	SENOUFO	39 %	39 %	9 %
	DIOULA	4 %	88 %	-
	ALLOCHTONES	-	100 %	-
	TOTAL KARAKPO	23 %	61 %	5 %
RIZ DANS MAIS	SENOUFO	80 %	17 %	1 %
	DIOULA	55 %	18 %	27 %
	ALLOCHTONES	-	-	-
	TOTAL KARAKPO	71 %	18 %	11 %
RIZ DANS IGNAME	SENOUFO	79 %	17 %	4 %
	DIOULA	77 %	11 %	12 %
	ALLOCHTONES	-	-	-
	TOTAL KARAKPO	78 %	15 %	7 %
TOTAL	SENOUFO	76 %	18 %	3 %
	DIOULA	58 %	21 %	20 %
	ALLOCHTONES	-	-	-
	TOTAL KARAKPO	70 %	20 %	9 %

UNITES D'EXPLOITATION SENOULO

Surface, en ares, par association de cultures

Nbre D'ACTIFS AGRICOLES		1 - 3						
N° de L'UNITE		S 5	S 15	S 3	S 6	S 8	S 16	S 18
Igname + Riz		21				58		101
Igname + Riz + Maïs			35	106	11		24	28
Igname + Riz + Maïs + Mil								
TOTAL IGNAME		21	35	106	11	58	24	129
Riz sec			23	2	92	32		38
Maïs				3				
Maïs + Mil								
Maïs + Riz		88		156	67	209	53	60
Maïs + Riz + Mil			99					110
TOTAL MAÏS ET/OU RIZ		88	122	161	159	241	53	208
Arachide		40			10		19	
Arachide + Maïs				66		7		8
Arachide + Mil								
Arachide + Maïs + Mil								
TOTAL ARACHIDE		40		66	10	7	19	8
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES		149	157	333	180	306	96	345
Pois de terre et/ou haricots gris						6		
Manioc						7	4	
RIZ INONDE	Daba			17	5	28	12	58
	Machine				26		25	42
TOTAL				17	31	28	37	100
Coton		79	50	89	37	88	112	95
Tabac					6			3
TOTAL GENERAL		228	207	439	254	435	249	543

UNITES D'EXPLOITATION SENOULO (Suite 1)
Surface, en ares, par association de cultures

Nbre D'ACTIFS AGRICOLES		4 - 6					
N° de L'UNITE		S 7	S 2	S 13	S 17	S 19	S 14
Igne + Riz			63	57		130	
Igne + Riz + Maïs		22					251
Igne + Riz + Maïs + Mil					77		
TOTAL IGNE		22	63	57	77	130	251
Riz sec							
Maïs			77				
Maïs + Mil							
Maïs + Riz		107	92	114	53	40	
Maïs + Riz + Mil					143	127	127
TOTAL MAÏS ET/OU RIZ		107	169	114	196	167	127
Arachide							80
Arachide + Maïs		7	44				
Arachide + Mil					21		
Arachide + Maïs + Mil							
TOTAL ARACHIDE		7	44		21		80
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES		136	276	171	294	297	458
Pois de terre et/ou haricots gris		4		2	5		
Manioc		3		8			
RIZ INONDE	Daba	20	135	78	117	131	163
	Machine		128	11		57	99
TOTAL		20	263	89	117	188	262
Coton			89	38	81	92	126
Tabac			2		2		1
TOTAL GENERAL		163	630	308	499	577	847

UNITES D'EXPLOITATION SENOULO (suite 2)
Surface, en ares, par association de cultures

Nbre D'ACTIFS AGRICOLES	7 - 9			10 - 12			16 → 18
	S 10	S 4	S 12	S 9	S 11	S 1	
Igname + Riz	103	67	245	162	310	404	
Igname + Riz + Maïs							
Igname + Riz + Maïs + Mil							
TOTAL IGNAME	103	67	245	162	310	404	
Riz sec	150	6				87	
Maïs	80	78					
Maïs + Mil							
Maïs + Riz		156	379	261	308	527	
Maïs + Riz + Mil		133					
TOTAL MAÏS ET/OU RIZ	230	373	379	261	308	614	
Arachide	63	30		73	100	126	
Arachide + Maïs	19	86					
Arachide + Mil	66						
Arachide + Maïs + Mil							
TOTAL ARACHIDE	148	116		73	100	126	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	481	556	624	496	718	1 144	
Pois de terre et/ou haricots gris	7	9		10		8	
Manioc				3	6		
RIZ INONDE	Daba	98	68	131	188	159	135
	Machine	127	118		176	47	452
	TOTAL	225	186	131	364	206	587
Coton	170	219	127	247	272	537	
Tabac			2	1	5	9	
TOTAL GENERAL	883	970	884	1 121	1 207	2 285	

UNITES D'EXPLOITATION DIOULA
Surfaces, en ares, par association de cultures

Nbre D'ACRIFS AGRICOLES	7 - 9		10 - 12				
	D 5	D 1	D 4	D 3	D 6	D 2	
IGNAME + riz	74	68	206	107			
IGNAME + Riz + Maïs		135		210	31	189	
IGNAME + Riz + Maïs + Mil						80	
TOTAL I G N A M E	74	203	206	317	31	269	
Riz sec	54			23		200	
Maïs		70		34			
Maïs + Mil	40					119	
Maïs + Riz	158	27	77		204		
Maïs + Riz + Mil	83	237	300	227	606	179	
TOTAL MAÏS ET/OU RIZ	335	334	377	284	810	498	
Arachide	184		190	278		45	
Arachide + Maïs		374	93		94	78	
Arachide + Mil							
Arachide + Maïs + Mil						174	
TOTAL A R A C H I D E	184	374	283	278	94	297	
TOTAL CULTURES R A D I T I O N N E L L E S	593	911	866	879	935	1 064	
Bois de terre et/ou haricots gris			5				
Manioc						12	
I Z N O N D E	Daba	6	56	95	71	83	20
	Machine	251	114	203		197	166
	TOTAL	257	170	298	71	280	186
oton	151	340	207	168	181	345	
tabac		6	7	9	5	4	
TOTAL GENERAL	1 001	1 427	1 383	1 127	1 401	1 611	

UNITES D'EXPLOITATION ALLOCHTONES
Surface, en ares, par association de cultures

NOMBRE ACTIFS AGRICOLES		1 - 3			8
Igbame + Riz					
Igbame + Riz + Maïs					
Igbame + Riz + Maïs + Mil					
=====					
TOTAL IGBAME					
=====					
Riz sec			58		
Maïs					
Maïs + Mil					
Maïs + Riz					
Maïs + Riz + Mil					
=====					
TOTAL MAÏS ET/OU RIZ			58		
=====					
Arachide			25	208	
Arachide + Maïs		117		93	
Arachide + Mil					
Arachide + Maïs + Mil					
=====					
TOTAL ARACHIDE		117		301	
=====					
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES		117	25	359	
=====					
Pois de terre et/ou haricots gris					
Manioc					
=====					
RIZ	Daba		106		165
	Machine		23		
=====					
INONDE	TOTAL		129		165
=====					
Coton			47		385
Tabac					
=====					
TOTAL GENERAL		117	201	359	550
=====					

SURFACE MOYENNE PAR ACTIF AGRICOLE POUR CHAQUE GROUPE D'UNITES D'EXPLOITATION
Unité : are

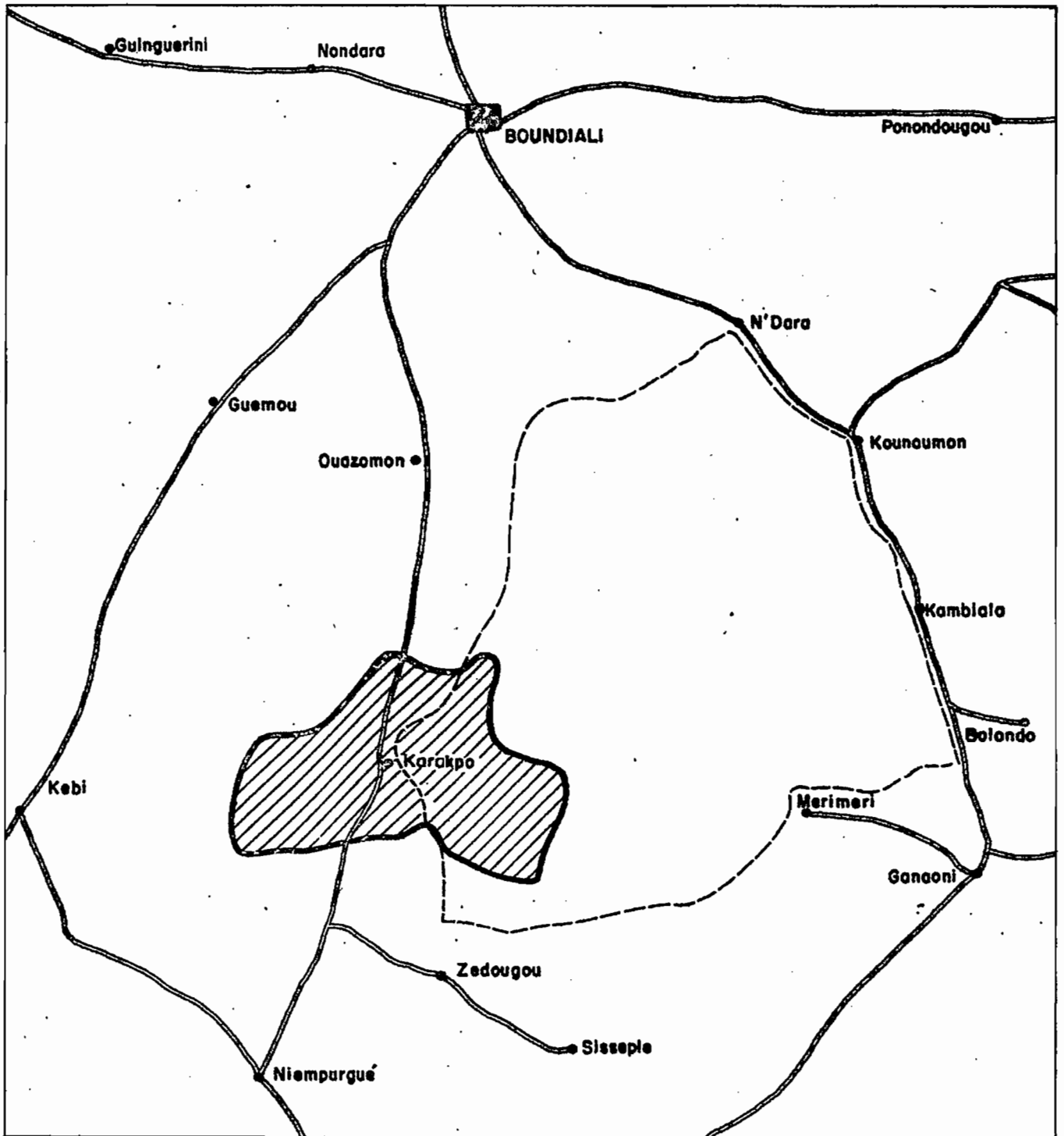
ETHNIES	S E N O U F O					D I O U L A	
	1 - 3	4 - 6	7 - 9	10 - 12	16 - 18	7 - 9	10 - 12
NBRE D'ACTIFS AGRICOLES							
Igname + Riz	10	8	17	21	22	8	7
Igname + Riz + Maïs	11	9	-	-	-	8	10
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	3	-	-	-	-	2
T O T A L I G N A M E	20	20	17	21	22	16	13
Riz sec	10	-	7	-	5	3	5
Maïs	-	3	7	-	-	4	1
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	2	3
Maïs + Riz	33	14	22	26	29	11	6
Maïs + Riz + Mil	11	13	6	-	-	19	30
T O T A L M A I S E T / O U R I Z	54	29	41	26	34	39	45
Arachide	4	3	4	8	7	11	12
Arachide + Maïs	4	2	4	-	-	22	6
Arachide + Mil	-	1	3	-	-	-	-
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	4
T O T A L A R A C H I D E	8	5	11	8	7	33	22
T O T A L C U L T U R E S T R A D I T I O N N E L L E S	82	54	69	55	64	88	85
Pois de terre et/ou haricots gris	-	0,4	1	0,4	-	-	0,1
Manioc	1	0,4	-	0,4	-	-	0,3
R I Z	Daba	6	21	12	16	8	6
	Machine	5	10	10	10	25	13
I N O N D E	T O T A L	11	31	23	26	33	19
Coton	29	14	22	24	30	29	20
Fabac	0,4	0,2	-	0,3	1	0,4	1
T O T A L G E N E R A L	124	101	114	106	127	143	126

IMPORTANCE RELATIVE DES CHAMPS INDIVIDUELS
pour chaque groupe d'unités d'exploitation autochtone
Unité : % de la surface totale pour chaque association de cultures

ETHNIES	S E N O U F O					D I O U L A	
	1 - 3	4 - 6	7 - 9	10 - 12	16 - 18	7 - 9	10 - 12
OMBRE D'ACTIFS AGRICOLES							
Igname + Riz	-	-	7	12	42	-	10
Igname + Riz + Maïs	17	-	-	-	-	-	-
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL IGNAME	9	-	7	12	42	-	4
Riz sec	42	-	36	-	-	100	19
Maïs	-	-	16	-	-	-	100
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	2	13	20	-	42	-	12
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL MAÏS E T/O U R I Z	9	6	19	-	46	8	5
Arachide	-	-	100	-	-	-	29
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Mil	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Maïs + mil	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ARACHIDE	-	-	35	-	-	-	16
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	8	3	19	5	40	4	8
Pois de terre et/ou haricots gris	100	64	-	60	100	-	-
Manioc	-	-	-	-	-	-	-
R I Z	Daba	90	76	87	100	100	85
	Machine	73	61	72	51	23	21
I N O N D E	TOTAL	83	72	80	81	41	42
Coton	18	25	63	53	100	49	33
Tabac	33	20	100	50	100	-	100
TOTAL GENERAL	18	28	40	34	55	9	17

LE TERROIR

LOCALISATION DU TERROIR DE KARAKPO



- Limite du terroir de KARAKPO
- == Piste carrossable
- - - Limite de la forêt classée du NYANGBOUE

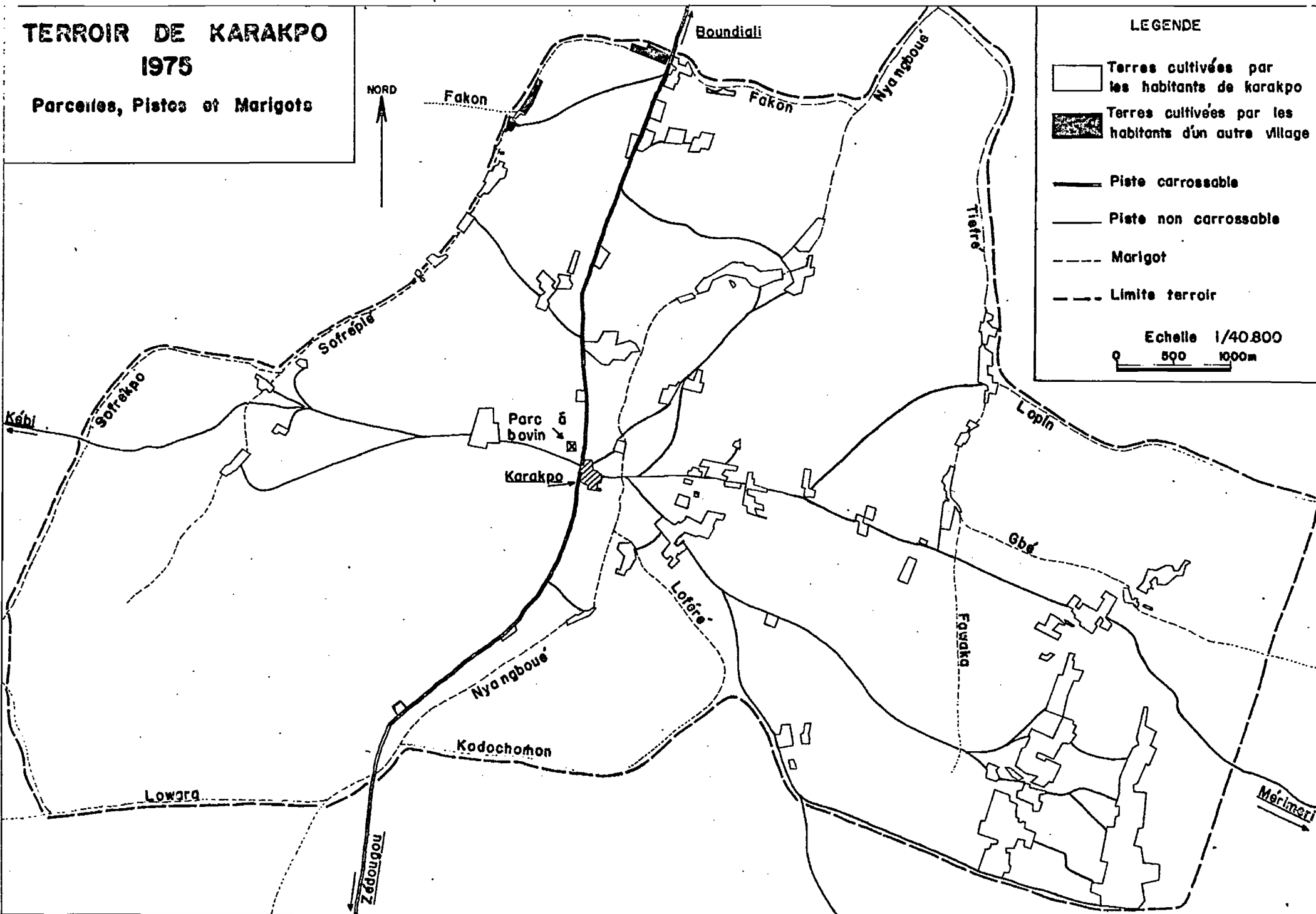
Echelle 1/200 000
0 1 5 10 km

TERROIR DE KARAKPO

1975

Parcelles, Pistes et Marigots

NORD



LEGENDE

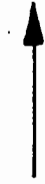
- Terres cultivées par les habitants de karakpo
- Terres cultivées par les habitants d'un autre village
- Piste carrossable
- Piste non carrossable
- Marigot
- Limite terroir

Echelle 1/40.800
0 500 1000m

TERROIR DE KARAKPO 1975

Localisation des terres cultivées
selon le quartier

Nord



LEGENDE

 Quartier sénoufo

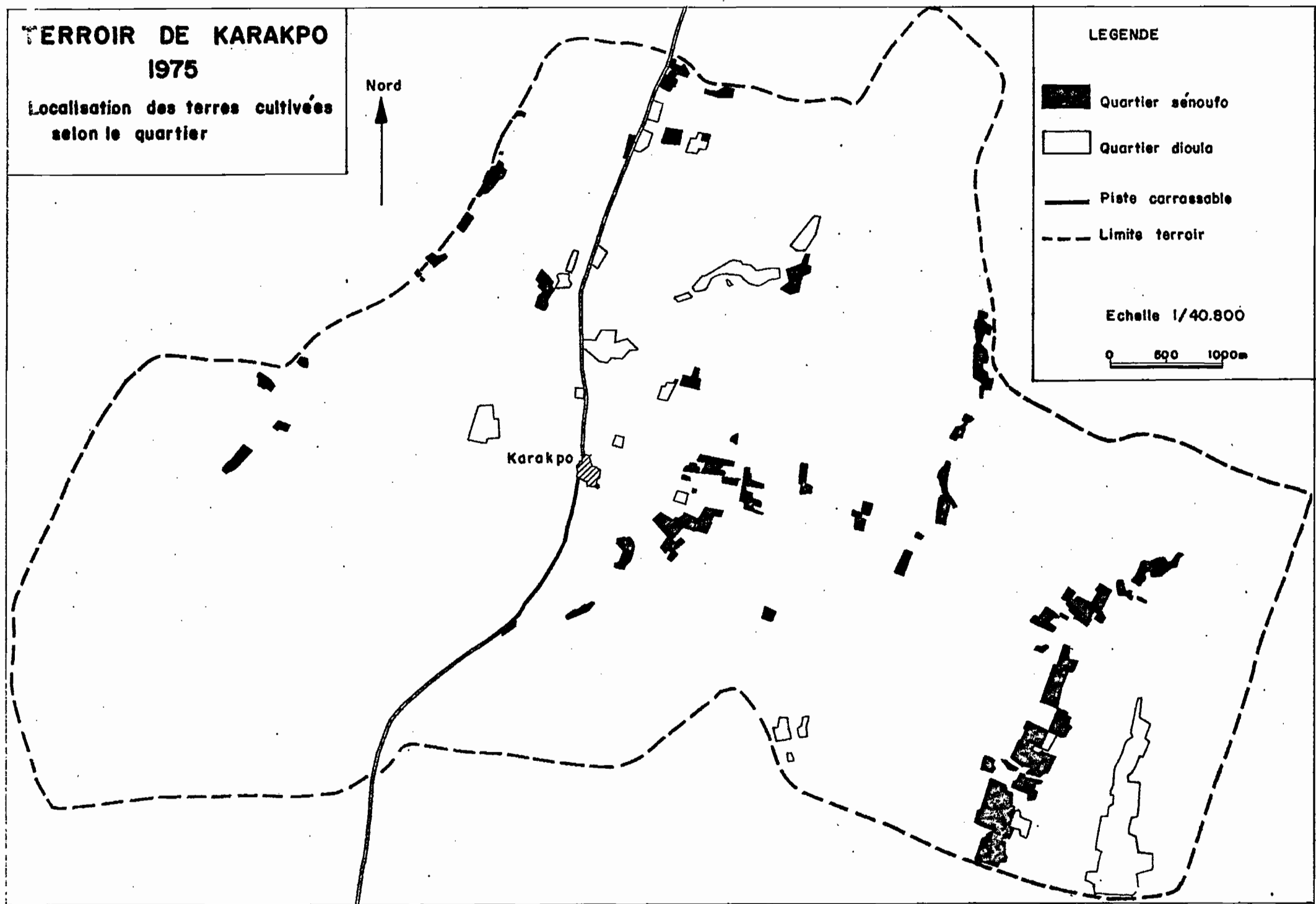
 Quartier dioula

 Piste carrossable

 Limite terroir

Echelle 1/40.800

0 500 1000m



Karakpo

TERROIR DE KARAKPO

1975

Localisation des cultures
arborescentes

Nord



LEGENDE

 Manguiers et/ou orangers

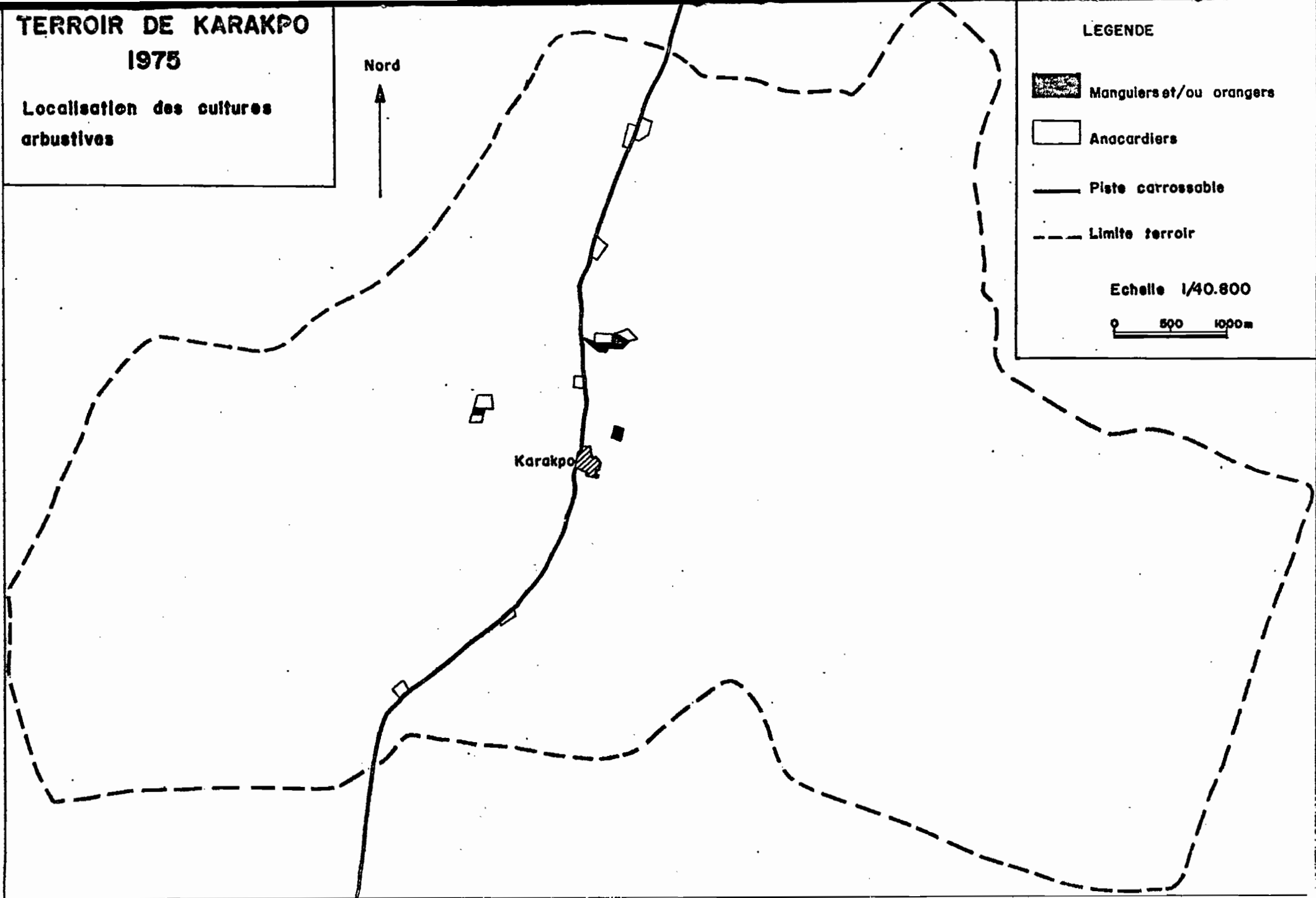
 Anacardiérs

 Piste carrossable

 Limite terroir

Echelle 1/40.800

0 500 1000m



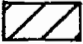




TERROIR DE KARAKPO

Localisation de la forêt classée du Nyangboué

Nord



LEGENDE

-  Forêt classée du Nyangboué
-  Limite forêt classée
-  Limite périmètre de culture pour 1976
-  Limite terroir
-  Piste carrossable

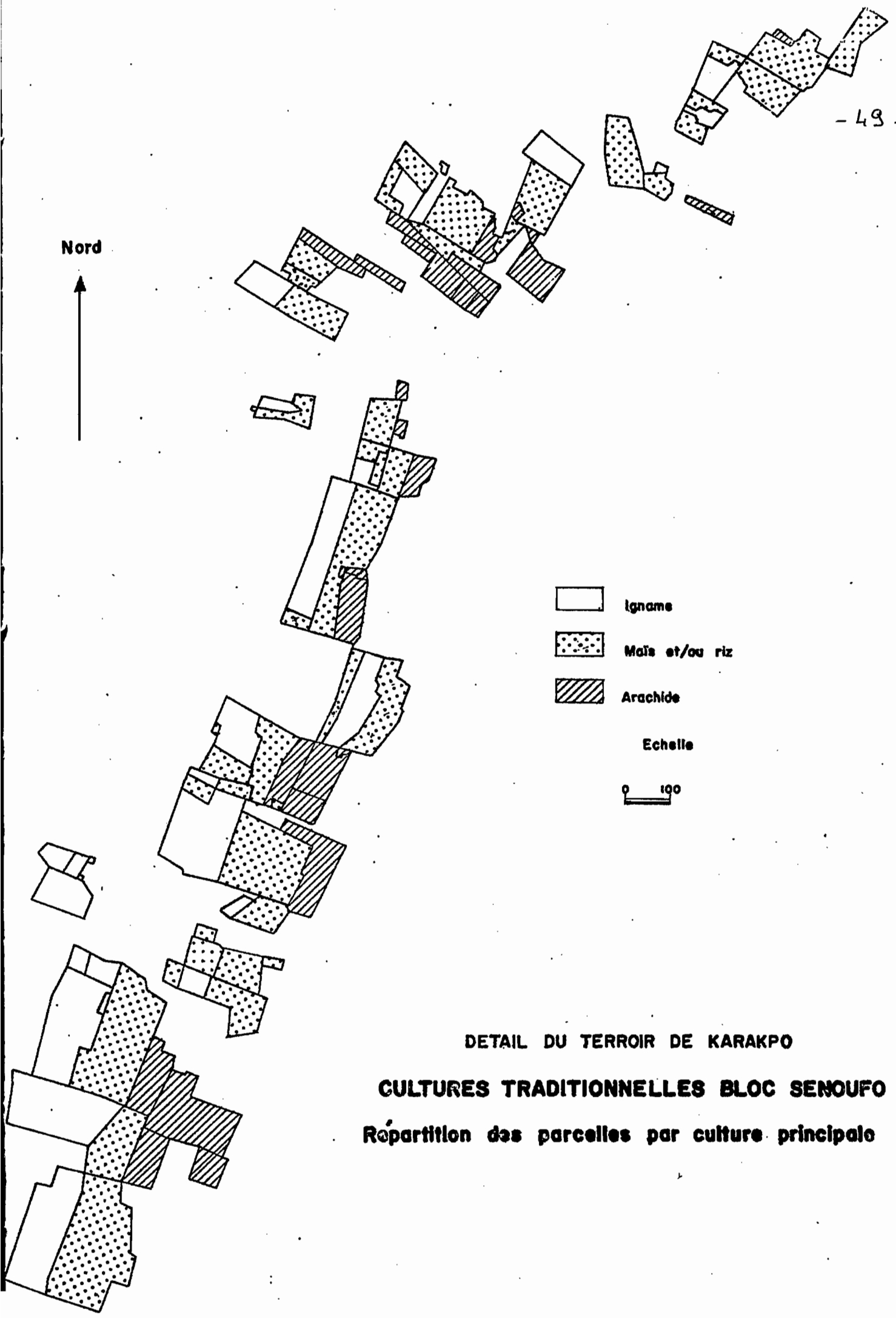
Echelle 1/40.800

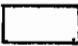


0 500 1000m

Karakpo

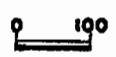
Périmètre
de
culture

Nord



-  Igname
-  Maïs et/ou riz
-  Arachide

Echelle

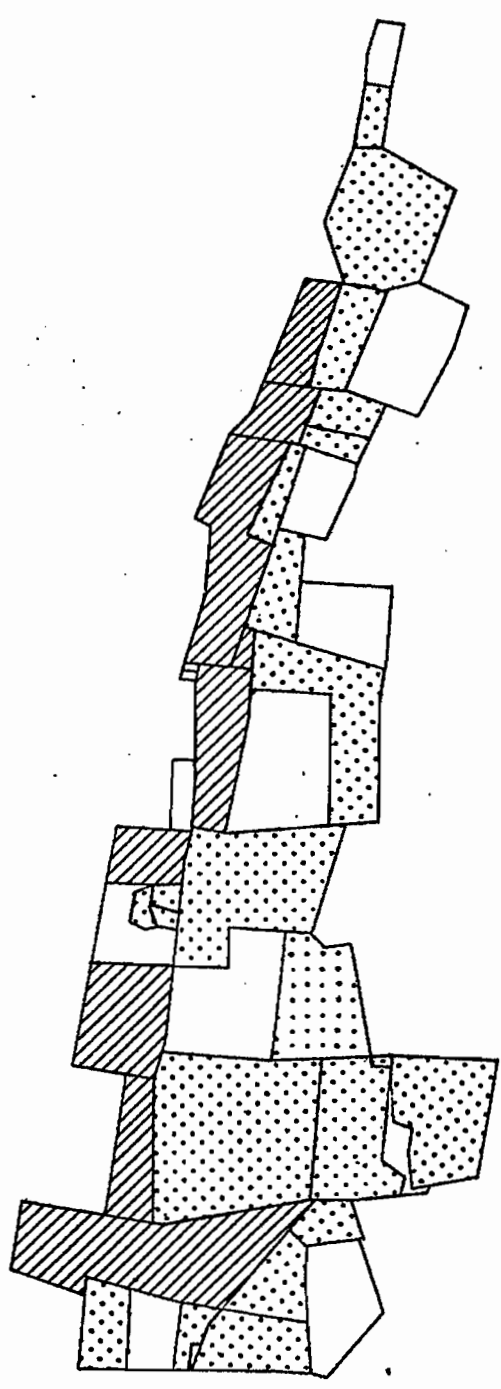


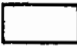


DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC SENOFO
Répartition des parcelles par culture principale

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO
CULTURES TRADITIONNELLES BLOC DIOULA
Répartition des parcelles par culture principale

Nord



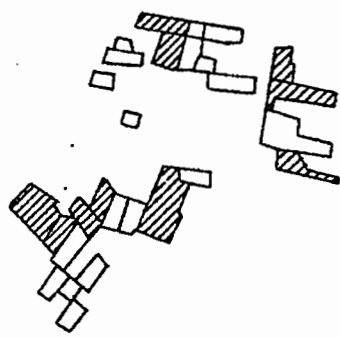
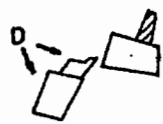
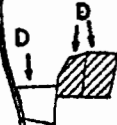
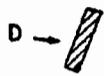
-  Igname
-  Maïs et ou riz
-  Arachide

Echelle
0 100m

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

LES PARCELLES DE COTON

NORD



 Parcelle collective

 Parcelle individuelle

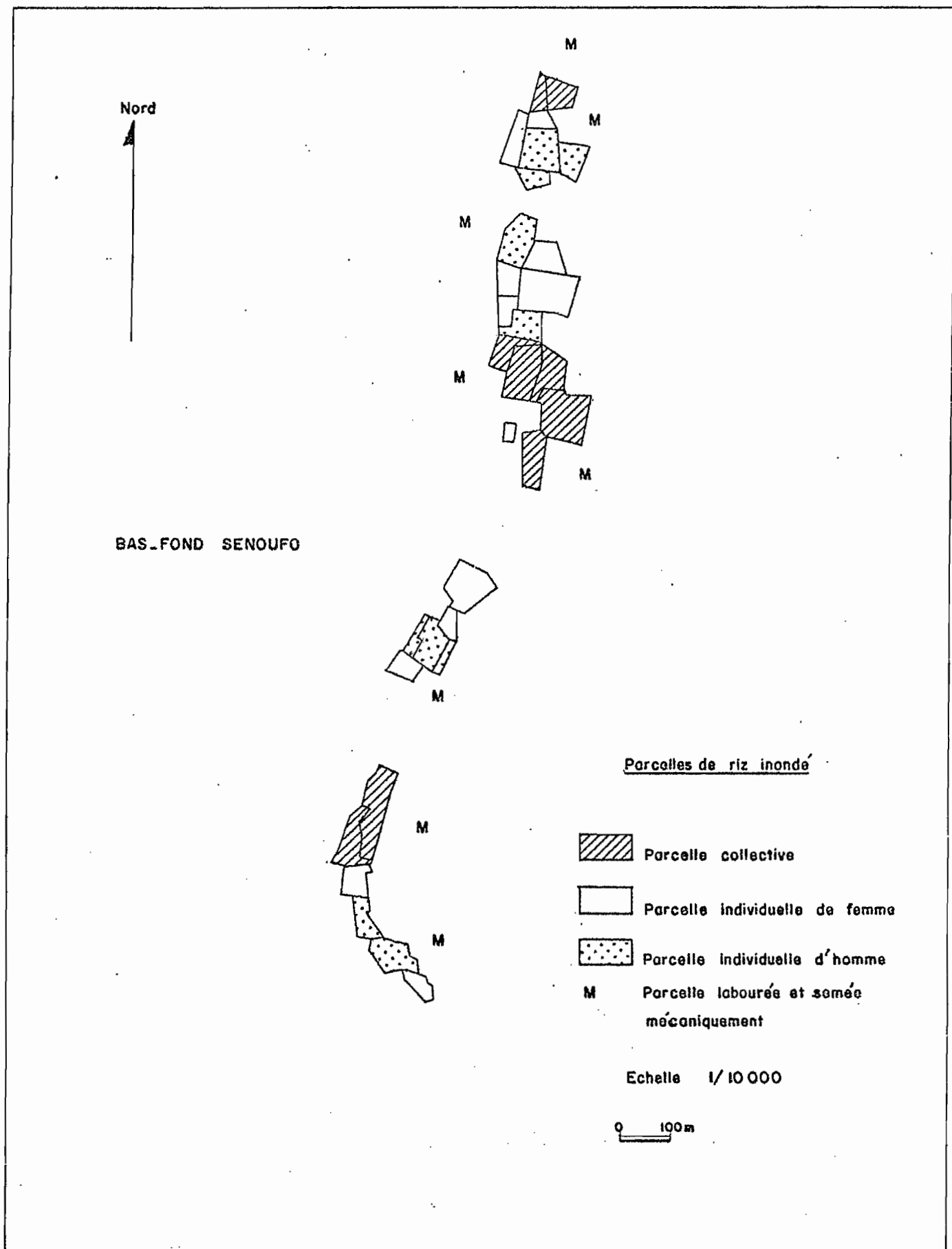
D: Parcelle Dioula

Echelle 1/22500

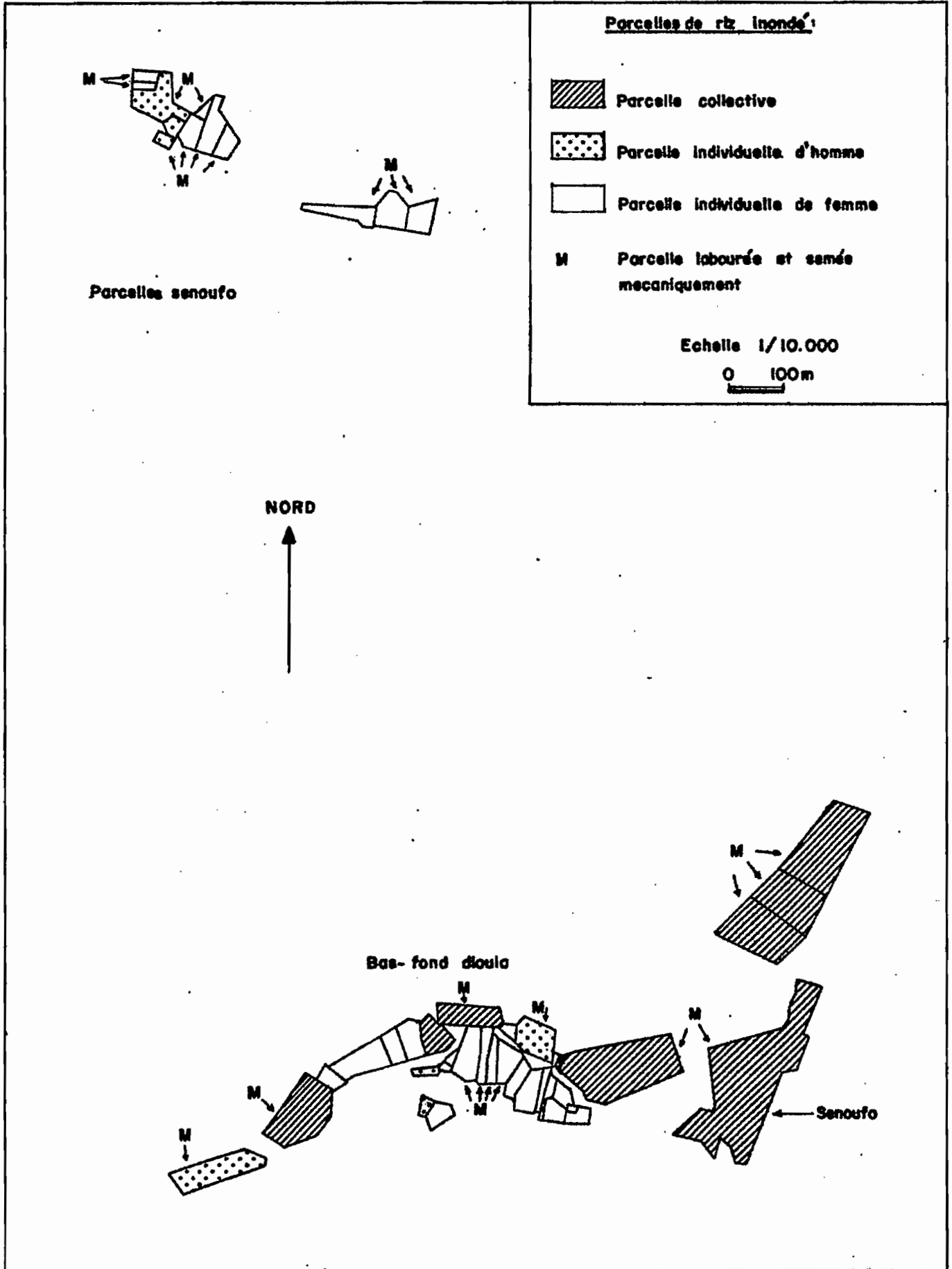
0 100 500m

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

RIZ INONDE I

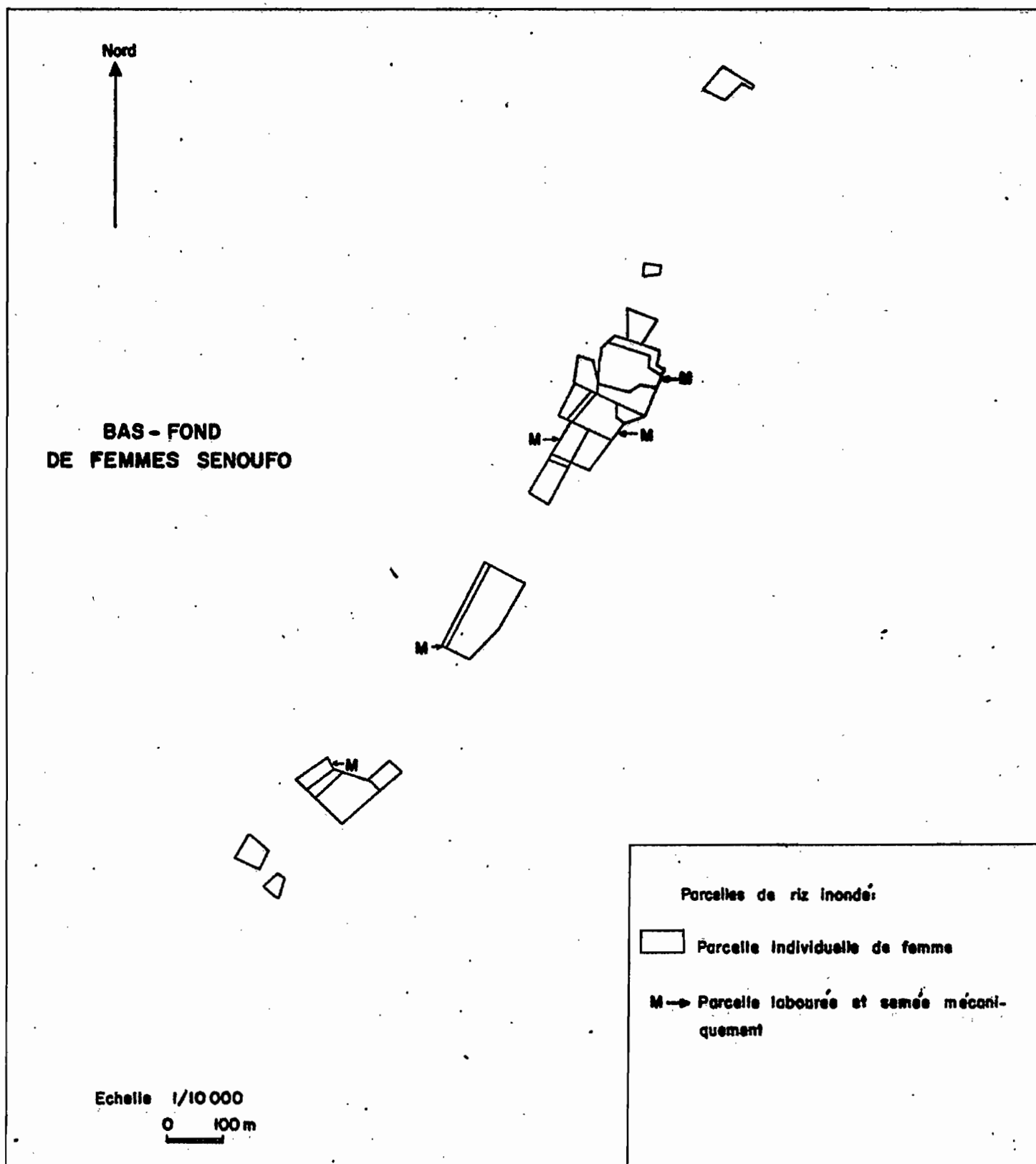


RIZ INONDE II



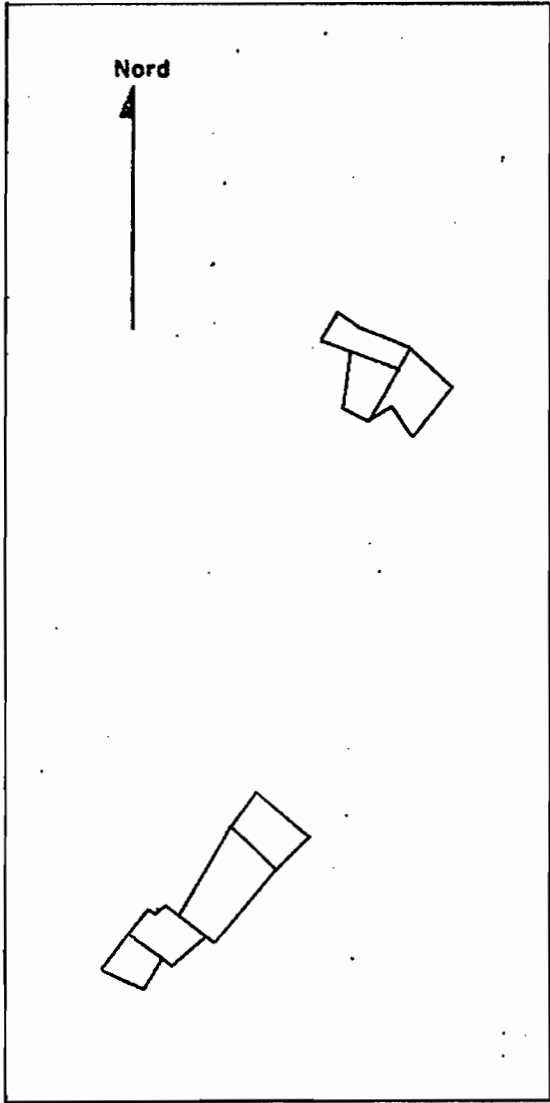
DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

RIZ INONDE III

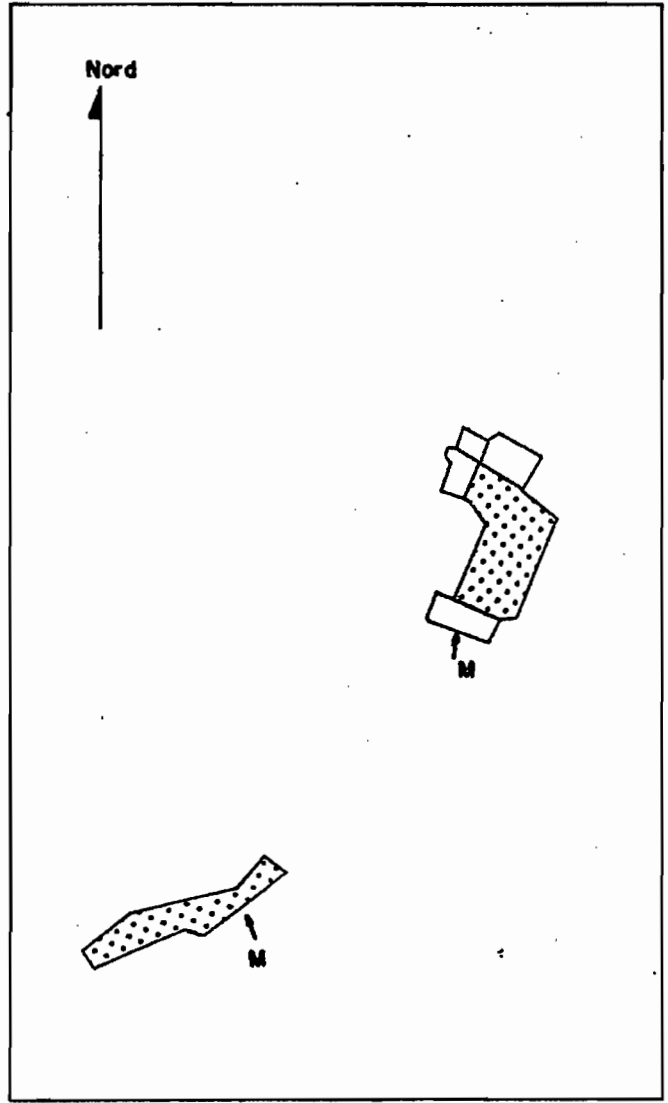


DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

RIZ INONDE IV



RIZ INONDE V



Parcelles de riz inonde



Parcelle collective

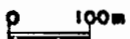


Parcelle individuelle de femme

M

Parcelle labourée et semée mécaniquement

ECHELLE 1/10 000



RESULTATS DE L'ENQUETE EMPLOI DU TEMPS

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

Afin de mieux appréhender l'activité agricole, nous avons mis en oeuvre une enquête journalière, d'emploi du temps de chaque membre actif d'une unité d'exploitation, étalée sur 52 semaines.

Les Sénoufo étant nettement majoritaires au sein du village, nous avons retenu une unité d'exploitation de cette ethnie. Cette unité est composée du chef d'exploitation (classe 7 : 39 - 45 ans), de ses deux frères célibataires (classe 5 : 25 - 31 ans, classe 4 : 18 - 24 ans), de sa mère veuve (classe 10 : 60 - 66 ans), de sa femme (classe 5 : 25 - 31 ans) ayant 3 enfants âgés de moins de 10 ans dont un bébé, d'une veuve (classe 9 : 53 - 59 ans) venue s'adjoindre à l'unité, et de la fille de celle-ci divorcée avec un enfant en bas-âge. Soit au total 11 personnes dont 7 actifs agricoles et 6 actifs démographiques.

Du point de vue démographique, cette unité d'exploitation a une représentativité satisfaisante, par rapport à l'ensemble des exploitations du village, ainsi que mettent en évidence les chiffres du tableau ci-dessous :

	UNITE ENQUETEE	MOYENNE DES UNITES DU VILLAGE
<u>Nombre d'individus :</u>		
Total des personnes	11	12
Actifs agricoles	7	6,5
Actifs démographiques	6	5,1
<u>Taux d'activité :</u>		
Actifs agricoles	64 %	54 %
Actifs démographiques	55 %	42 %
<u>Proportion d'hommes :</u>		
Total personnes	47 %	49 %
Actifs agricoles	43 %	49 %
Actifs démographiques	50 %	52 %

Les chiffres concernant les nombres d'individus, que ce soit le total des personnes, les actifs agricoles ou les actifs démographiques, sont comparables. Le taux d'activité est un peu supérieur à celui de l'ensemble du village. La proportion du sexe féminin est légèrement plus élevée à celle de l'ensemble du village, surtout pour les actifs agricoles.

L'unité enquêtée a été choisie alors que nous avions les résultats démographiques du village mais avant que le cadastre du village soit établi. Il s'avère cependant que le profil agricole de l'exploitation choisie est très comparable à celui de l'ensemble du village, ainsi qu'il apparaît à la lecture des données ci-dessous :

	UNITE ENQUETEE	MOYENNE DES UNITES DU VILLAGE
<u>Surface totale (ares)</u>	883	755
<u>Surface moyenne (ares)</u>		
- par personne	80	63
- par actif agricole	126	117
- par actif démographique	147	149
<u>% de la surface en champs individuels.</u>		
- Hommes + Femmes	28 %	27 %
- Hommes	14 %	17 %
- Femmes	14 %	11 %
<u>Surface (ares) individuelle par individu :</u>		
- Hommes	64	73
- Femmes	32	29

La surface totale de l'exploitation est supérieure cependant à la moyenne par unité du village. La superficie par personne est nettement plus élevée, légèrement supérieure par actif agricole et équivalente par actif démographique. Ceci est dû à un taux d'activité supérieur à

celui de l'ensemble du village, ainsi qu'il a été vu plus haut.

La part des surfaces individuelles est la même que pour l'ensemble du village. Celle des champs individuels masculins est inférieure à la moyenne villageoise et celle des champs individuels féminins supérieure. Cela est dû d'une part au fait que la proportion des femmes est supérieure à la moyenne et que, parmi celles-ci, deux sont âgées et travaillent le plus souvent sur leur lopin personnel. Cette différence se retrouve au niveau des surfaces moyennes, ainsi que le met en évidence le tableau ci-avant.

Si l'on excepte le chef d'unité, n'ayant pas de parcelle propre, les membres actifs de l'unité ont pour la plupart un lopin individuel. Les deux hommes ont chacun du coton, de l'arachide, et l'un d'eux du riz sec. Les deux femmes âgées ont du riz inondé et un peu de pois de terre. Parmi les 2 jeunes femmes, seule la plus âgée a une parcelle individuelle de riz inondé. La superficie consacrée à chaque association de culture sur le champ collectif et les lopins individuels est portée sur le tableau de la page suivante. Sur ce dernier, les superficies ont été totalisées par sexe et selon l'âge.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

Chaque soir, notre enquêteur interrogeait chacun des 7 actifs de l'unité d'exploitation retenue. Chacun indiquait l'heure de début et de fin de chaque occupation de la journée, ce depuis 6 heures jusqu'à 22 h. La précision retenue, la demi-heure, peut paraître illusoire, les heures étant obtenues rétrospectivement en fin de journée et par indication, avec le bras, de la position du soleil (1). Mais elle permet de tenir compte des activités d'une durée courte, notamment les trajets aux

(1) Des vérifications ont permis d'établir que l'indication des heures par une telle méthode était satisfaisante, les villageois étant habitués à situer le moment de la journée par rapport au soleil.

Unité d'exploitation enquêtée

SURFACE TOTALE PAR ASSOCIATION DE CULTURES
pour le champ collectif, pour les parcelles
individuelles, par sexe et par âge.

	Champs	2 hommes jeunes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	TOTAL UNITE	
Igname + Riz	103	-	-	-	103	
Igname + Riz + Maïs	-	-	-	-	-	
Igname + Riz + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	
TOTAL IGNAME	103	-	-	-	103	
Riz sec	100	50	-	-	150	
Maïs	80	-	-	-	80	
Maïs + Mil	-	-	-	-	-	
Maïs + Riz	-	-	-	-	-	
Maïs + Riz + Mil	-	-	-	-	-	
TOTAL MAÏS ET/OU RIZ	180	50	-	-	230	
Arachide	-	63	-	-	63	
Arachide + Maïs	19	-	-	-	19	
Arachide + Mil	66	-	-	-	66	
Arachide + Maïs + Mil	-	-	-	-	-	
TOTAL ARACHIDE	85	63	-	-	148	
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES	368	113	-	-	481	
Pois de terre et/ou haricots gris	-	-	7	-	7	
Manioc	-	-	-	-	-	
RIZ INONDE	Daba	38	-	35	25	98
	Machine	68	-	59	-	127
	TOTAL	106	-	94	25	225
Coton	73	97	-	-	170	
Tabac	-	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL	547	128	101	25	883	

champs et certaines corvées féminines.

LES IMPERFECTIONS DE L'ENQUETE :

Il faut insister tout d'abord sur le fait que les temps indiqués correspondent aux déclarations journalières rétrospectives des actifs de l'unité concernée. Cette unité ne représente qu'elle même, et des erreurs ont pu être faites au moment des déclarations.

Cette enquête, démarrée le 2 juin 1975 et achevée le 30 mai 1976, est à cheval sur deux campagnes agricoles. Le lecteur devra en tenir compte. De plus, des confusions ont été faites par notre enquêteur concernant le riz sec et le riz inondé, ainsi que pour le type de prestation fournie à l'extérieur de l'unité. Aussi n'avons-nous pas utilisé les données concernant ces deux points.

Les temps indiqués ne se rapportent pas à des surfaces. En effet, du fait de l'entraide importante, les membres de l'unité travaillent sur l'ensemble des parcelles du quartier. Cette enquête emploi du temps a été doublée par une enquête temps de travaux. Le questionnaire comportait des informations concernant les travaux effectués sur les parcelles de l'unité enquêtée. Mais, après dépouillement, il s'est avéré que tous les individus intervenant sur les surfaces de l'unité n'ont pas été notés. En effet, le travail reçu par l'unité était le tiers de celui qu'il fournissait à l'extérieur, ce qui est parfaitement impossible, les membres de l'unité travaillant que très rarement contre de l'argent. Une erreur aussi manifeste dans l'enregistrement nous a contraint à ne pas utiliser les résultats de cette enquête temps de travaux. Celle-ci aurait permis de connaître le temps consacré, par unité de surface, à chaque production.

Notons également qu'aucune pondération n'a été effectuée pour comparer les temps des divers membres de l'unité. Ainsi l'intensité et la pénibilité du travail peuvent varier considérablement selon la façon culturelle, selon le sexe ou l'âge.

Quoiqu'il en soit, ces insuffisances ne rendent pas caduc l'intérêt de cette enquête. Son interprétation doit simplement être très prudente. Nous n'avons pas, d'ailleurs, cherché à exploiter trop en profondeur les résultats obtenus.

LA PRESENTATION DES RESULTATS :

Les résultats de l'enquête emploi du temps sont présentés dans ce mémoire, sous deux formes différentes : sur des tableaux en temps annuels, et sur des diagrammes en temps hebdomadaires. Sur les diagrammes emploi du temps chaque semaine est affectée d'un numéro, correspondant au calendrier de la page 67 des annexes.

Il convient de préciser que, pour simplifier la lecture des données, les individus ont été groupés par 2 ou par 3 selon le sexe et l'âge. Mais les données des documents emploi du temps sont toujours des moyennes, que ce soit par binome, par sexe ou pour l'ensemble de l'unité.

Pour la répartition du temps selon le type d'activité, indiquée dans le tableau de la page 66 des annexes, les diverses occupations ont été regroupées selon les 6 rubriques ci-dessous :

- travaux agricoles : toutes opérations concernant les cultures proprement dites,
- trajets aux champs : Ceux-ci ont été séparés des travaux agricoles,
- travaux ménagers : préparation des repas, pilage, décorticage, transport d'eau ou de bois de chauffe, lessive etc.

- Autres travaux : toutes les activités autres qu'agricoles ou ménagères. Par exemple : chasse, préparation du tiapalo, filage du coton, préparation de médicaments, réparation de bicyclette, construction de case, réparation de toit, etc.

- Temps hors du village : tout temps passé en dehors de l'espace villageois, que ce soit en visite dans un autre village, pour des achats à la ville la plus proche, BOUNDIALI, etc.

- Temps de repos : Le temps qui reste, c'est-à-dire les repas, la promenade, la salutation, la toilette, l'oisiveté, la sieste, le sommeil, les palabres, les fêtes, les funérailles, les sacrifices, etc.

De plus un certain nombre de termes ont été utilisés pour désigner les diverses opérations culturelles :

- Défrichage : consiste à enlever la végétation, autre que les gros arbres, lors de la première mise en culture d'un terrain.

- Brulage et coupe arbres : consiste à mettre le feu au pied des arbres importants et à l'entretenir, à couper certains troncs.

- Débroussage : opération de nettoyage de la végétation spontanée, avant le semis. Pour le riz, le sol est en même temps travaillé.

- Buttage et billonnage : confection de buttes et de billons.

- Semis : action de mettre en terre une graine ou un plant.

- Démariage : consiste, pour le coton, à arracher certains pieds après la levée pour n'en laisser que 2 par poquet.

- Désherbage : opération d'entretien d'une culture, visant à enlever la végétation adventice, que ce soit à la main ou à l'aide d'une houe.

- Engrais : épandage d'engrais chimique.
- Traitement : pulvérisation de produits phytosanitaires.
- Récolte : la récolte, y compris les transports.
- Fabrication de claies, battage : pour le riz, la récolte est soit stockée sur des plateformes surélevées, soit battu en vue de la vente.

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

REPARTITION ANNUELLE DU TEMPS SELON LE TYPE D'ACTIVITE

Temps moyen selon le sexe et l'âge
Unités : heures et % de l'activité agricole

	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
TRAVAUX AGRICOLES	1 137 20 %	1 555 27 %	1 415 24 %	1 252 21 %	939 16 %	1 095 19 %	1 232 21 %
TRAJETS AUX CHAMPS	297 5 %	385 7 %	355 6 %	335 6 %	289 5 %	312 5 %	330 6 %
TRAVAUX MENAGERS	18 0,3 %	17 0,2 %	17 0,2 %	219 4 %	950 16 %	584 10 %	341 6 %
AUTRES TRAVAUX	596 10 %	257 4 %	370 6 %	389 7 %	188 3 %	289 5 %	323 6 %
TEMPS HORS VILLAGE	433 7 %	467 8 %	456 8 %	97 2 %	206 4 %	152 3 %	282 5 %
TEMPS DE REPOS	3 345 57 %	3 143 54 %	3 211 55 %	3 533 61 %	3 253 56 %	3 393 58 %	3 315 57 %
T O T A L	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %

CALENDRIER DE CORRESPONDANCE DES NUMEROS DE SEMAINES DE L'ENQUETE EMPLOI DU TEMPS

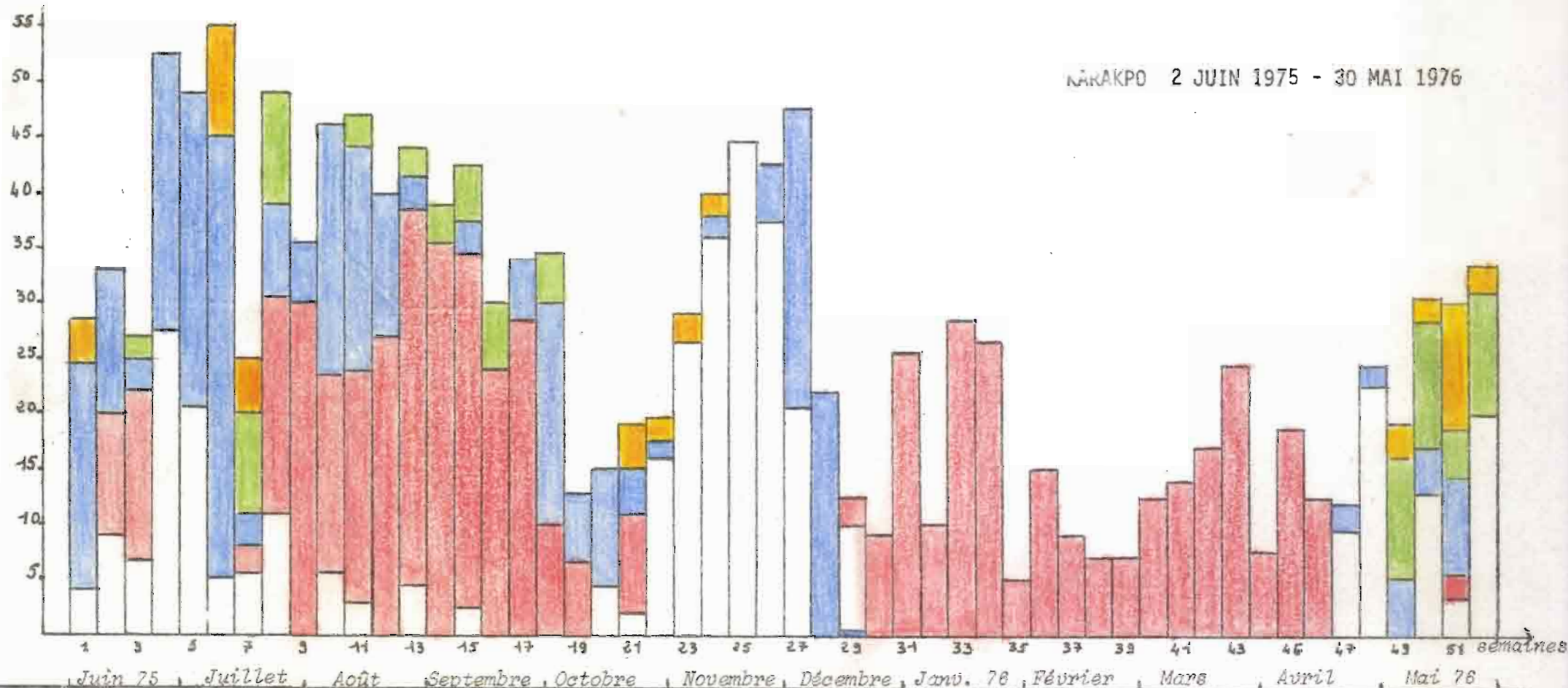
N : N° de semaine-J : Jours du mois

JUN 75		JUILLET 75		AOÛT 75		SEPTEMBR 75		OCTOBRE 75		NOVEMBRE 75		DECEMBRE 75		JANVIER 76		FEVRIER 76		MARS 76		AVRIL 76		MAI 76	
N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J	N	J
	1		1		1		1		1		1		1		1	35	1		1		1		1
			2	9	2		2		2	22	2		2		2				2		2	48	2
	2	5	3		3		3	18	3		3		3	31	3				3	44	3		3
	3		4		4		4	14	4		4	27	4		4		40	4		4			4
	4		5		5		5		5		5		5		5				5		5		5
1	5		6		6		6		6		6		6		6	36	6		6		6	49	6
	6		7	10	7		7		7	23	7		7		7				7		7		7
	7		8		8		8		8		8		8	32	8				8	45	8		8
	8		9		9		9	19	9		9		9		9				9		9		9
	9	6	10		10		10		10		10		10		10		9		10		10		10
	10		11		11		11	15	11		11	28	11		11		10	41	11		11		11
	11		12		12		12		12		12		12		12		11		12		12		12
2	12		13		13		13		13		13		13		13	37	12		13		13		13
	13		14		14		14		14	24	14		14		14		13		14		14	50	14
	14		15	11	15		15		15		15		15		15		14		15		15		15
	15		16		16		16		16	20	16		16	33	16		15		16		16		16
	16	7	17		17		17		17		17		17		17		16		17		17		17
	17		18		18		18	16	18		18	29	18		18		17	42	18		18		18
	18		19		19		19		19		19		19		19		18		19		19		19
3	19		20		20		20		20		20		20		20	38	19		20		20		20
	20		21		21		21		21	25	21		21		21		20		21		21	51	21
	21		22	12	22		22		22		22		22		22		21		22		22		22
	22		23		23		23		23		23		23	34	23		22		23	47	23		23
	23	8	24		24		24		24		24		24		24		23		24		24		24
	24		25		25	17	25		25		25	30	25		25		24	43	25		25		25
	25		26		26		26		26		26		26		26		25		26		26		26
4	26		27		27		27		27		27		27		27	39	26		27		27	52	27
	27		28		28		28		28	26	28		28		28		27		28		28		28
	28		29	13	29		29		29		29		29		29		28		29	48	29		29
	29		30		30	18	30	22	30		30	31	30		30		29	44	30		30		30
5	30	9	31		31		31		31		31		31		31		30		31				

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES 3 HOMMES

Heures

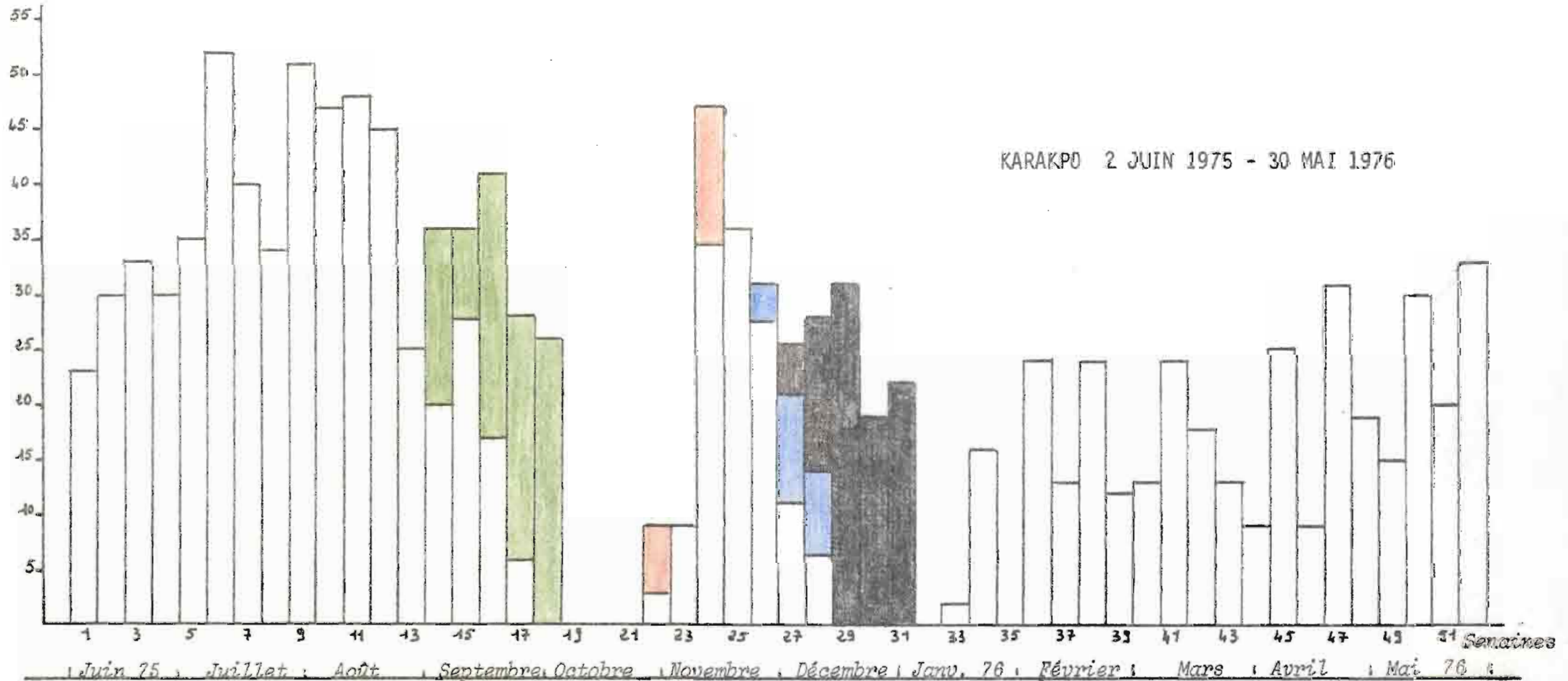


ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES 2 FEMMES AGEES

Heures



Riz
 Ignames
 Coton
 Arachide
 Maïs
 Pois de terre

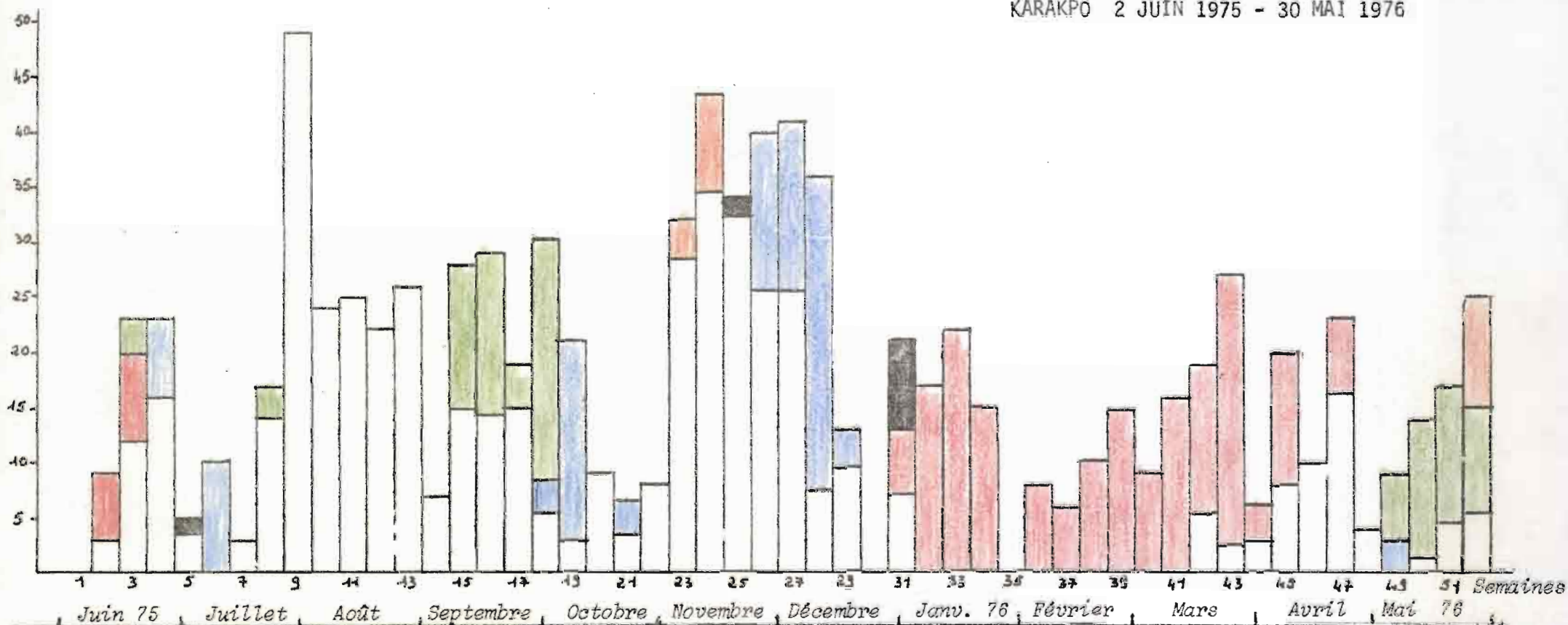
ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES 2 JEUNES FEMMES

KARAKPO 2 JUIN 1975 - 30 MAI 1976

Heures



Riz



Igname



Coton



Arachide



Mafé



Pois de terre

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

R I Z

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE

Temps moyen selon le sexe et l'âge

Unités : heures et % du temps consacré au riz

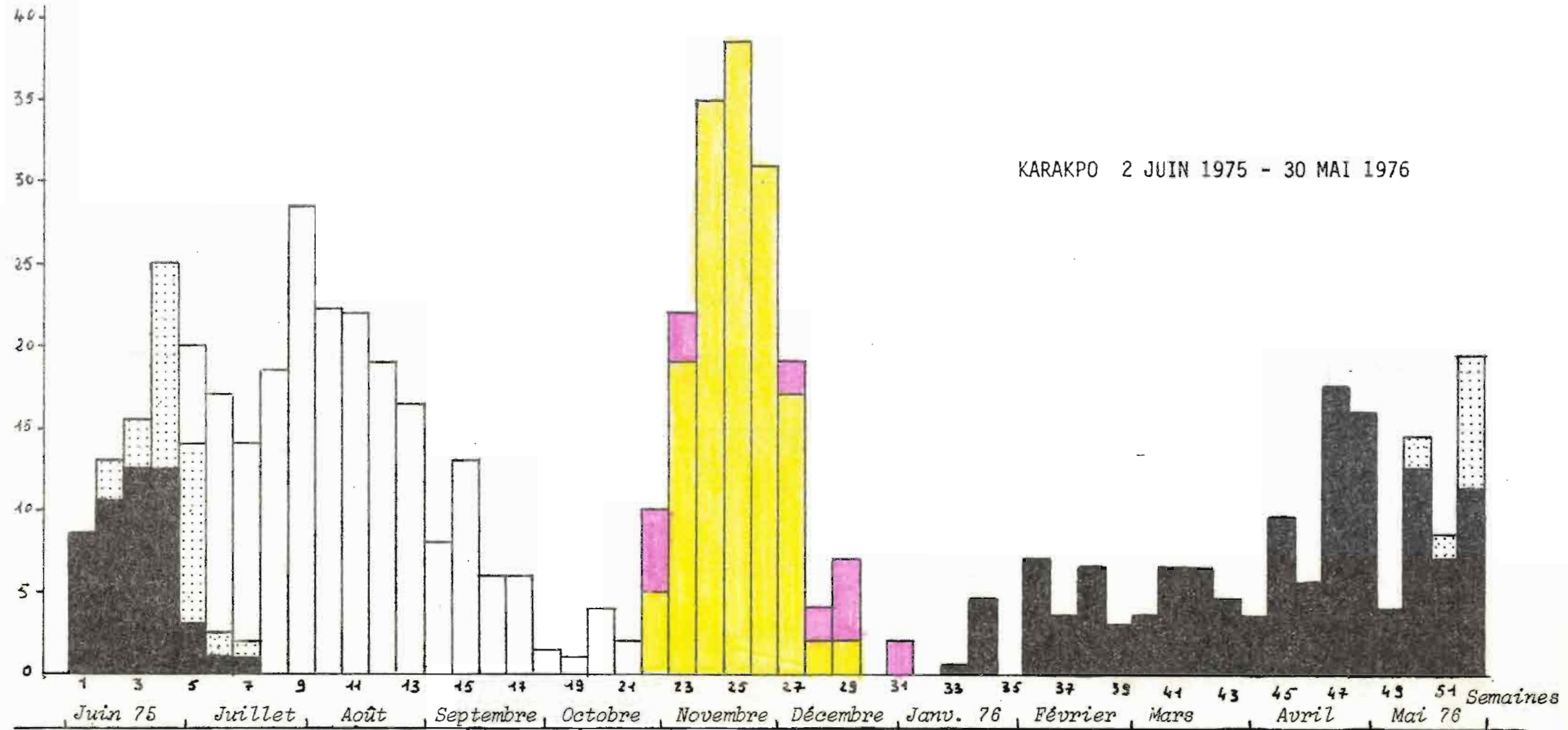
	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L ' U N I T E
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
DEBROUSSAGE	14 5 %	71 17 %	52 14 %	473 46 %	90 18 %	282 37 %	183 31 %
S E M I S	64 25 %	111 26 %	95 26 %	4 0,3 %	7 1 %	5 1 %	44 7 %
DESHERBAGE	24 9 %	28 7 %	26 7 %	423 41 %	222 44 %	323 42 %	196 33 %
RECOLTE	148 59 %	200 47 %	182 49 %	104 10 %	168 33 %	136 18 %	156 26 %
FABRICATION DE CLAIRES, BATTAGE	3 1 %	22 5 %	15 4 %	23 2 %	20 4 %	22 3 %	19 3 %
T O T A L	251 100 %	430 100 %	371 100 %	1 027 100 %	507 100 %	767 100 %	597 100 %

RIZ

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

Heures



Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

I G N A M E

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE
Temps moyen selon le sexe et l'âge

Unités : heures et % du temps consacré à l'igname

	H O M M E S			F E M M E S			'ENSEMBLE DE L ' U N I T E
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
DEFRICHEMENT	35 7 %	72 12 %	59 10 %	- -	- -	- -	25 8 %
BUTTAGÉ	171 35 %	246 40 %	221 38 %	- -	- -	- -	95 31 %
BRULAGE ET COUPE ARBRES	84 17 %	84 14 %	84 14 %	- -	39 20 %	19 20 %	47 15 %
S E M I S	103 21 %	148 24 %	133 23 %	- -	112 58 %	56 58 %	89 29 %
DESHÉBAGE	63 13 %	42 7 %	49 9 %	- -	10 5 %	5 5 %	24 8 %
RECOLTE	40 8 %	29 5 %	32 6 %	- -	33 17 %	17 17 %	23 8 %
T O T A L	495 100 %	620 100 %	578 100 %	- -	193 100 %	96 100 %	303 100 %

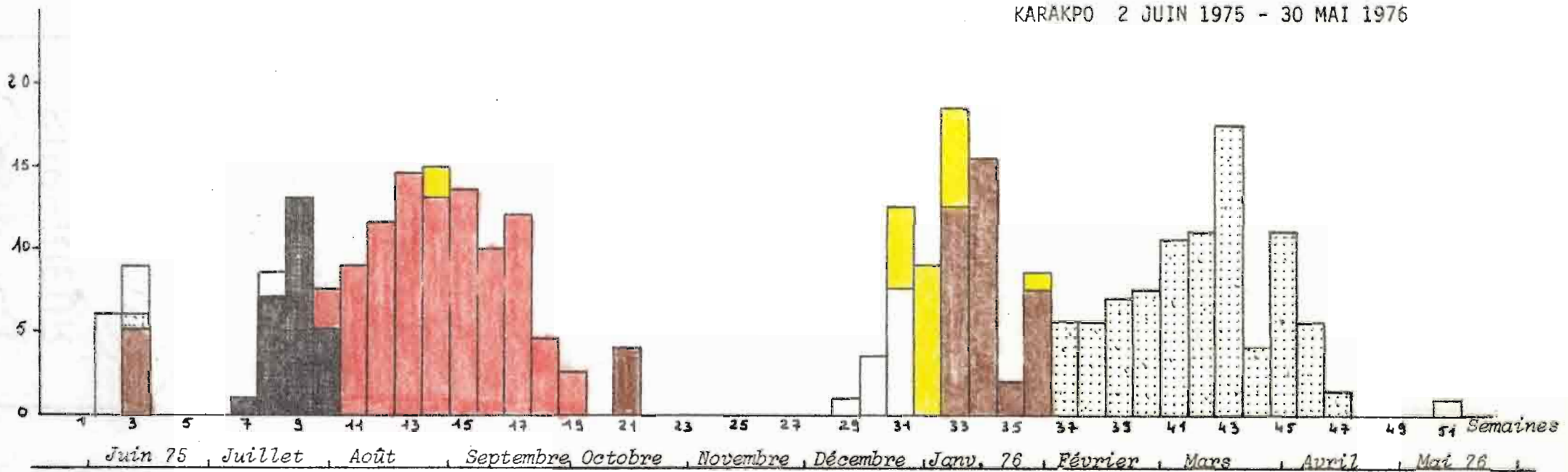
ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

IGNAME

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE
TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

Heures

KARAKPO 2 JUIN 1975 - 30 MAI 1976



■ Défrichement ■ Buttage ■ Brûlage et coupe arbres ■ Semis ■ Désherbage ■ Récolte

Ç O T O N

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE
Temps moyen selon le sexe et l'âge

Unités : heures et % du temps consacré au coton

	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
ARRACHAGE	22 9 %	28 7 %	26 8 %	- -	10 9 %	5 8 %	14 8 %
DEBROUSSAGE	15 6 %	41 11 %	32 10 %	- -	- -	- -	14 8 %
BILLONNAGE	51 21 %	105 28 %	87 26 %	- -	- -	- -	37 21 %
S E M I S	9 3 %	17 4 %	14 4 %	- -	10 9 %	5 8 %	9 5 %
ENGRAIS	28 11 %	26 7 %	27 8 %	- -	- -	- -	11 6 %
DEMARIAGE	43 17 %	39 10 %	40 12 %	- -	- -	- -	17 9 %
DESHERBAGE	25 10 %	57 15 %	46 14 %	- -	24 22 %	12 18 %	27 15 %
TRAITEMENT	10 4 %	10 3 %	10 3 %	- -	3 3 %	2 3 %	5 3 %
RECOLTE	45 18 %	59 15 %	54 16 %	21 100 %	62 57 %	41 64 %	47 26 %
T O T A L	246 100 %	381 100 %	336 100 %	21 100 %	109 100 %	65 100 %	181 100 %

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

A R A C H I D E

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE

Temps moyen selon le sexe et l'âge

Unités : heures et % du temps consacré à l'arachide

	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L ' U N I T E
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
BILLONNAGE	13 19 %	54 61 %	40 49 %	- -	10 10 %	5 5 %	20 22 %
S E M I S	- -	- -	- -	- -	33 34 %	17 17 %	10 11 %
DESHERBAGE	40 58 %	8 9 %	19 23 %	- -	3 3 %	2 2 %	9 10 %
RECOLTE	16 23 %	27 30 %	23 28 %	95 100 %	52 53 %	74 76 %	52 58 %
T O T A L	68 100 %	89 100 %	82 100 %	95 100 %	98 100 %	97 100 %	90 100 %

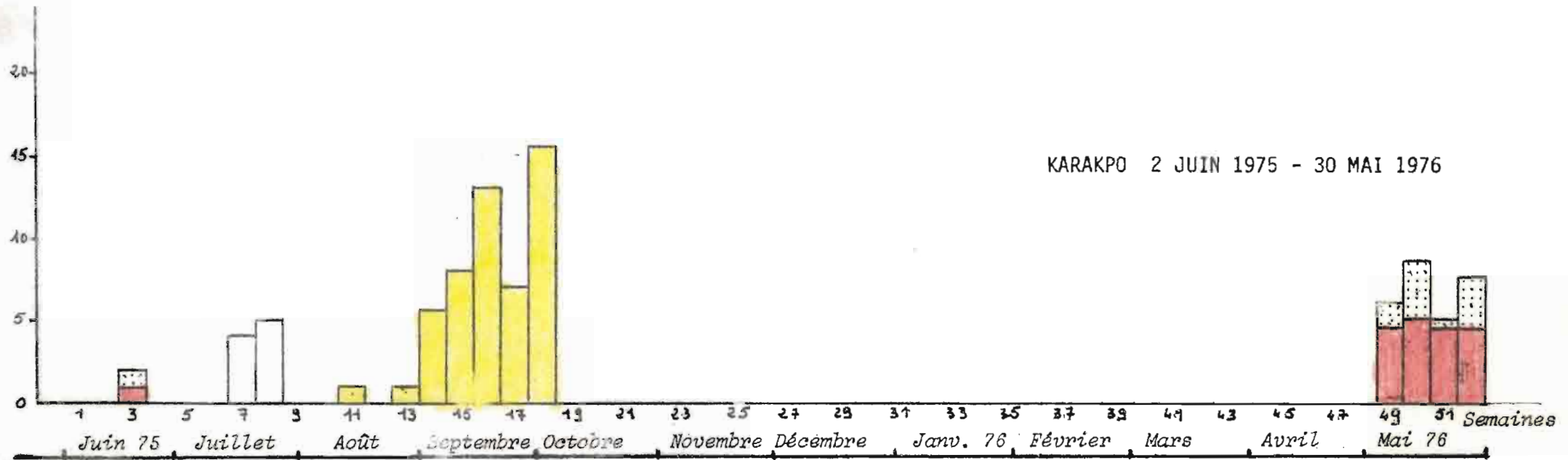
ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

ARACHIDE

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

Heures



Billonnage



Semis



Désherbage



Récolte

Enquête emploi du temps d'une unité d'exploitation

M A I S

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE
Temps moyen selon le sexe et l'âge

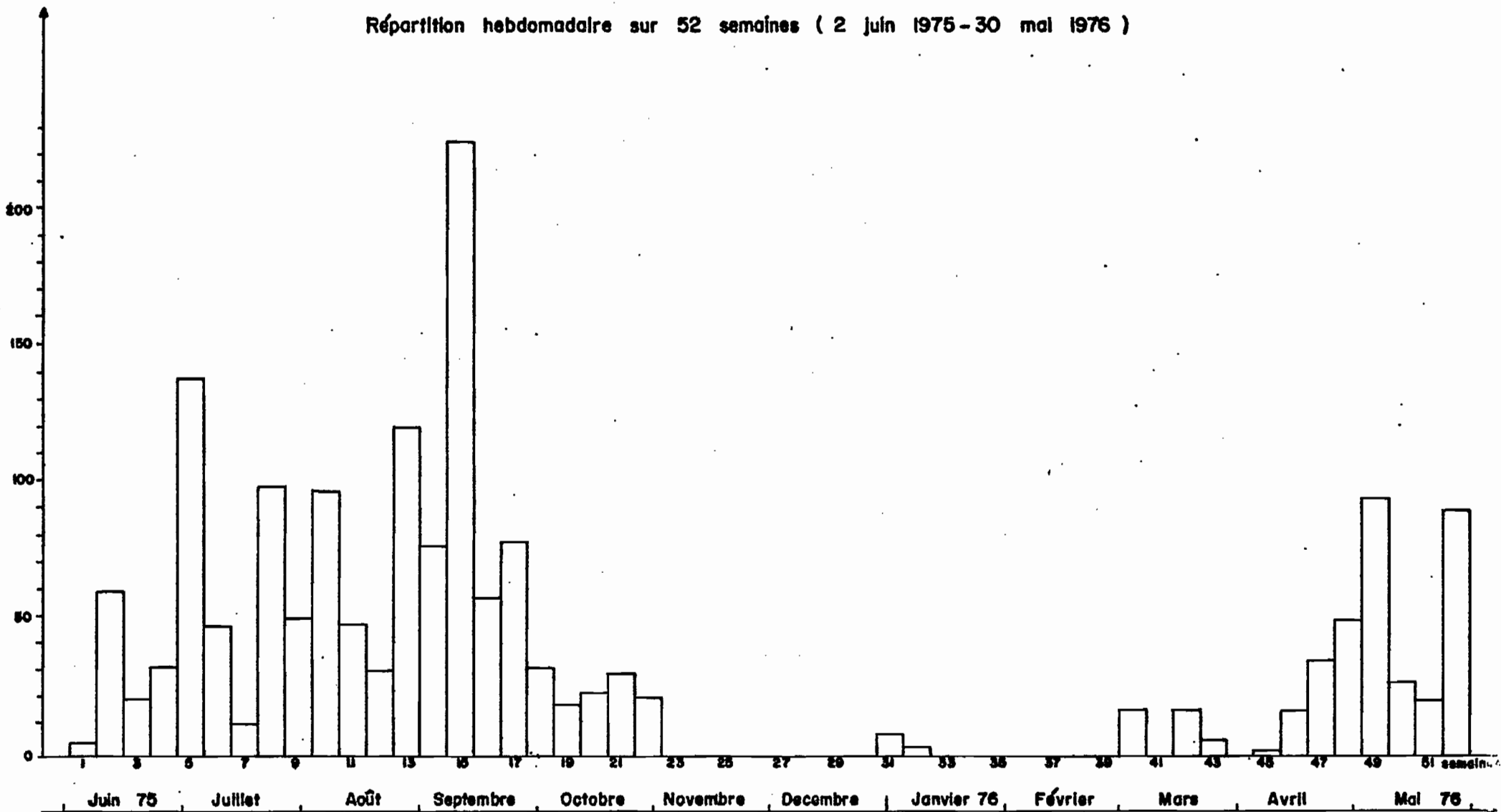
Unités : heures et % du temps consacré au maïs

	H O M M E S			F E M M E S			ENSEMBLE DE L ' U N I T E
	Chef Unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
BUTTAGE OU BILLONNAGE	37 48 %	24 69 %	28 58 %	- -	10 48 %	5 24 %	15 46 %
S E M I S	9 11 %	4 11 %	6 11 %	- -	- -	- -	2 7 %
DESHERBAGE	- -	7 20 %	5 10 %	- -	- -	- -	2 6 %
RECOLTE	32 41 %	- -	11 22 %	19 100 %	13 62 %	16 76 %	13 41 %
T O T A L	77 100 %	35 100 %	49 100 %	19 100 %	21 100 %	21 100 %	33 100 %

mm en pluie

REGIME PLUVIOMETRIQUE A BOUNDIALI

Répartition hebdomadaire sur 52 semaines (2 juin 1975 - 30 mai 1976)



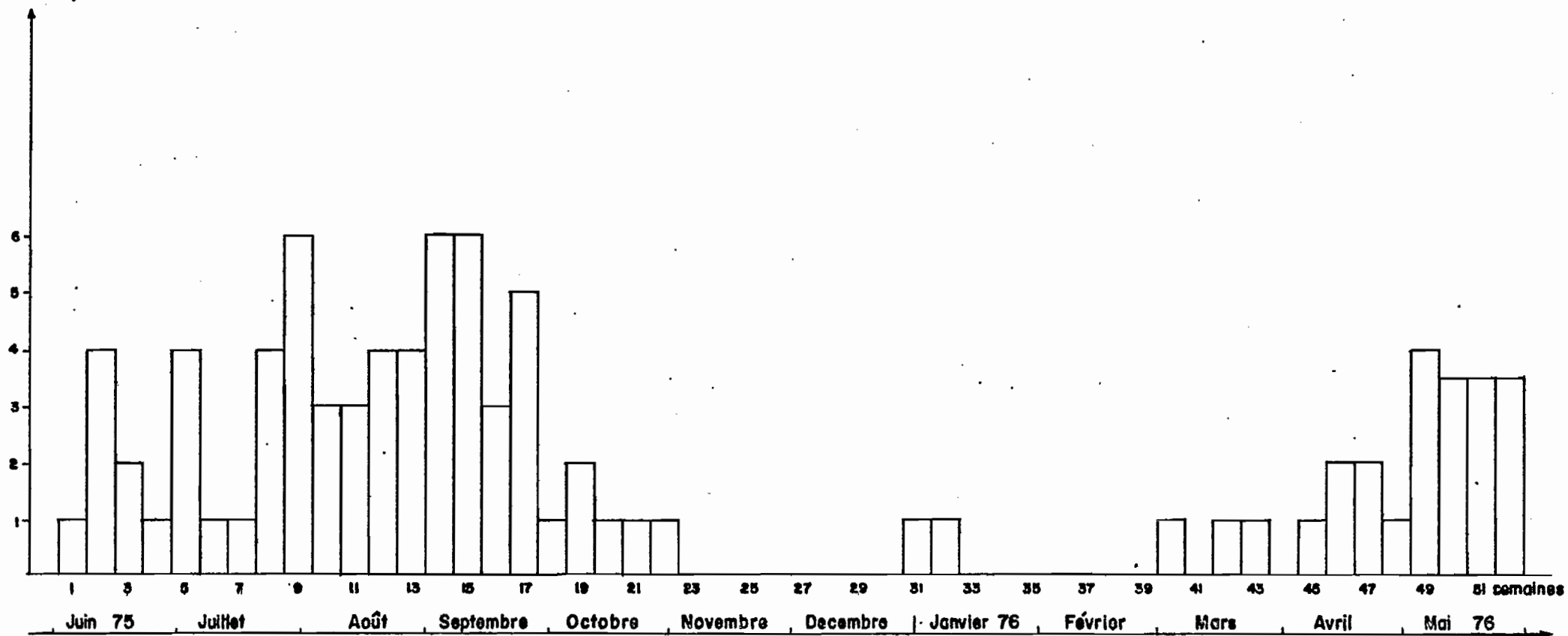
Les n° de semaines correspondent à ceux des diagrammes d'emploi du temps

Source: usine CIDT BOUNDIALI

NOMBRE DE JOURS DE PLUIE PAR SEMAINE A BOUNDIALI

(2 juin 1975 - 30 mai 1976)

jours de pluie



Les n° de semaines correspondent
à ceux des diagrammes d'emploi du temps

Source: usine CIDT BOUNDIALI

B I B L I O G R A P H I E

- ABERCROMBIE (K.C.) "le passage de l'Agriculture de subsistance à l'agriculture de marché en Afrique au Sud du Sahara", dans bulletin mensuel économie et statistiques agricoles, X, n° 2, février 1961, pp. 1 - 7.
- ABERCROMBIE (K.C.) "la production de subsistance et le développement économique", dans bulletin mensuel économie et statistiques agricoles, XIV, n° 6, mai 1965, pp. 1 - 8.
- BADOUIN (R.) "Agriculture et accession au développement", PARIS, Pédone, 1967, 229 p.
- BADOUIN (R.) "Le développement économique en Afrique Occidentale, structures et caractères communs", PARIS, le livre Africain, 1969, 173 p.
- BADOUIN (R.) "Economie rurale", PARIS, Colin, 1971, 599 p.
- BADOUIN (R.) "Les relations de l'agriculture avec l'économie au cours des processus de développement", dans options méditerranéennes, n° 11, février 1972, pp. 19 - 24.
- BADOUIN (R.) "Les agricultures de subsistance et le développement économique", PARIS, Pédone, 1975, 204 p.
- BONNEFOND (Ph.) "Temps de travaux manuels et rentabilité financière en agriculture semi-motorisée (moyenne Côte d'Ivoire), 1 - Résultats des enquêtes, 2 - Rapport analytique", ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1975, 2 Vol. 240 - 138 p.

- B. N. E. T. D. "Le Nord Ivoirien en mutation", ABIDJAN, Ministère du Plan, B.N.E.T.D., D.A.T.A.R., 1974, 149 p.
- COUTY (Ph.) "La structure des économies de savane africaine", DAKAR, O.R.S.T.O.M., 1967, 35 p.
- DETOH (A.K.) "Rapport annuel d'activité, campagne 1973 - 1974", BOUAKE, C.I.D.T., 1974.
- DIVERS AUTEURS "Agriculture de subsistances, cultures vivrières et développement", dans développement et civilisation, n° 28, décembre 1966.
- DUPRE (C. et J.M.) et CAPY (Y.) "Bolondo, village Sénoufo. Une tradition forte ébranlée par le développement économique. Rapport de stage, ABIDJAN, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit Bassam, ANGERS, Ecole Supérieure d'Agriculture, 1976, 116 p.
- GAUDY (M.) "Manuel d'agriculture tropicale (Afrique tropicale et équatoriale)", PARIS, la Maison Rustique, 2ème édition, 1965, 412 p.
- G.E.R.D.A.T. "Intensification de l'agro-système en cultures assolées dans le Nord de la Côte d'Ivoire", BOUAKE, 1976, 57 p.
- GODELIER (M.) "Rationalité et irrationalité en économie", PARIS, Maspéro, 1974, 2 tomes, 127 - 215 p.
- GUILLAUMET (J.L.) "Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire", PARIS, ORSTOM, 1971, 391 p.
- HOLAS (B.) "Les Sénoufo (y compris les Minianka)", PARIS, PUF, 2ème édition, 1966, 183 p.
- HOUDAYER (R.) "le problème de la création d'un surplus agricole en économie sous-développée. Le cas africain", Mémoire de Sciences économiques, MONTPELLIER 1969, 141 p.
- I.R.A.T. "Le maïs dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Recommandations pour la culture dans cette région"; BOUAKE, 1976, 15 p.
- I.R.A.T. "Le riz aquatique dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Recommandations pour la culture dans cette région.", BOUAKE, 1976, 39 p.
- I.R.A.T. "le riz pluvial dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Recommandations pour la culture dans cette région", BOUAKE, 1976, 20 p.
- I.R.C.T. "la culture cotonnière dans le Nord de la Côte d'Ivoire", BOUAKE, 1976, 39 p.
- JAMIN (J.) "La nébuleuse du Koulo Tyolo", Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1973, 57 p.

- KNOPS (P.) "Aspect de la vie agricole des Sénoufo de l'Afrique Occidentale", dans bulletin de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire, LXIX, Bruxelles, 1958;
- LE ROY (X.) "Etude comparative des techniques culturales en riziculture sèche et en riziculture aquatique en Afrique de l'Ouest", travail bibliographique, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, 1972, 64 p.
- LE ROY (X.) et ROBINET (H.) "Tounvré, village Sénoufo," ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, ANGERS, Ecole Supérieure d'Agriculture, 1973, 116 p.
- LE ROY (X.) "Agriculture traditionnelle et cultures marchandes. La juxtaposition de deux systèmes dans un village Sénoufo au Sud de Boundiali", dans Actions de développement en pays Sénoufo. L'action de la C.I.D.T. dans deux communautés rurales situées au Nord et au Sud de BOUNDIALI, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1976, pp. 28 - 49.
- MALASSIS (L.) "Agriculture et processus de développement", PARIS, UNESCO, 1973, 310 p.
- MINISTERE DU PLAN DE COTE D'IVOIRE "Atlas de la Côte d'Ivoire", Université d'Abidjan, ORSTOM, 1971.
- PETIT PONT (Maxence) pseud. collectif, "Structures traditionnelles et développement", CETEM (Centre d'Etudes des Techniques Economiques modernes), PARIS, Eyrolles, 1968, 461p.
- PROUTEAUX (M.P.) "Premier coup d'oeil sur la religion Séné", dans bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F., 1921, pp. 225 - 51.
- ROUYERAN (J.C.) "la logique des agricultures de transition", PARIS, Maisonneuve et Larose, 1972, 277 p.
- SEDES "Région de Korhogo ; étude de développement socio-économique", Côte d'Ivoire, Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 1965, 9 volumes.
- SORY (B.) "Formation et utilisation des revenus monétaires à Syonfan (sous-préfecture de Kasséré)", rapport de stage, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1975, 41 p.
- VENDEIX (M.J.) "Nouvel essai de monographie du pays Sénoufo", dans bulletin du comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F., XVII, n° 4, 1934, pp. 578 - 652.
- WURTZ (J.) "Projet de recherche : développement agricole en pays Sénoufo moyennement peuplé", ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1974, 10 p.

WURTZ (J.) "Syonfan, village Sénoufo de Côte d'Ivoire, son habitat : un cloisonnement ethnique strict, une répartition familiale fluide", ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1975, 12 p.

WURTZ (J.) "Actions de développement et structures agraires traditionnelles : intégration de la culture du coton au système agricole Sénoufo (région de la Bagoué)", dans Actions de développement en pays Sénoufo. L'action de la C.I.D.T. dans deux communautés rurales situées au Nord et au Sud de Boundiali, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1976, pp. 5 - 27.
